This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

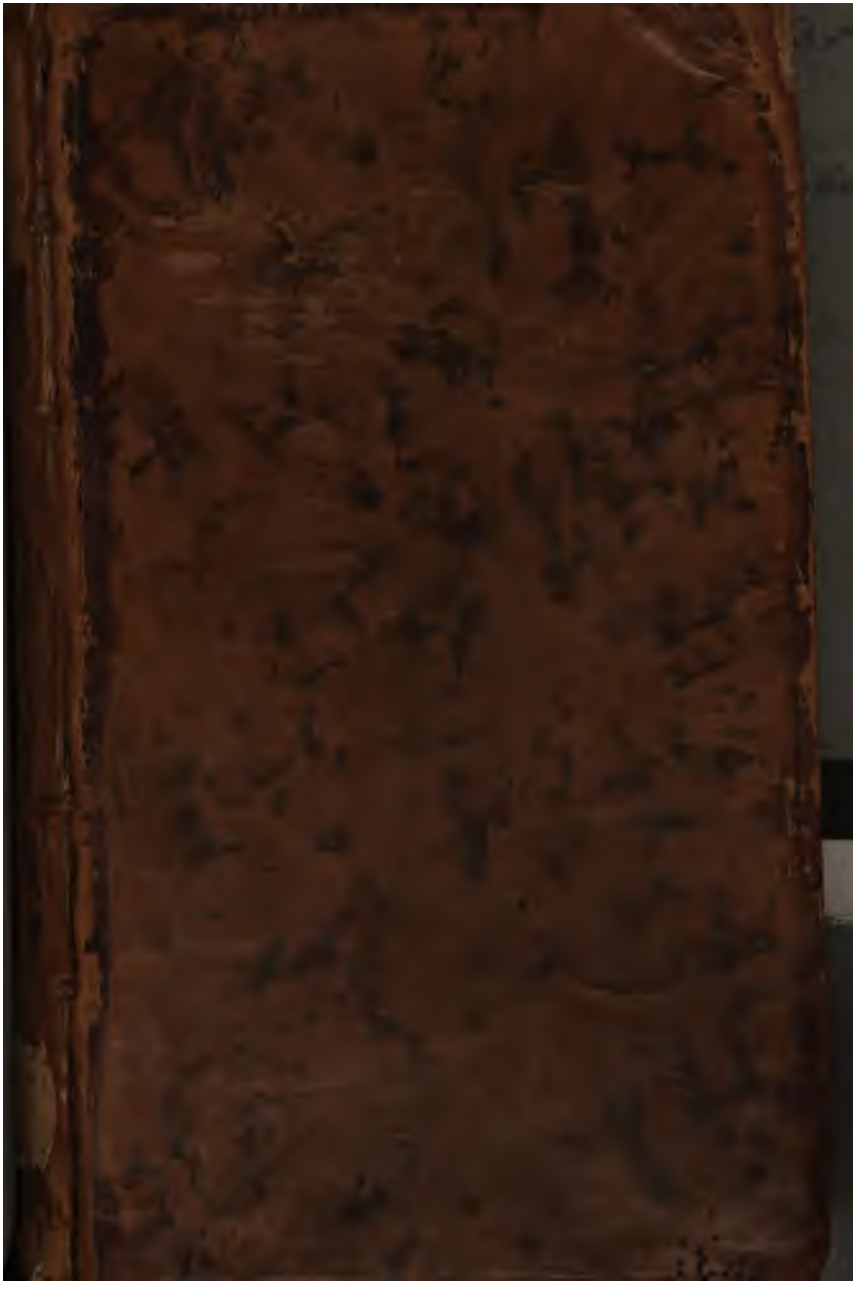

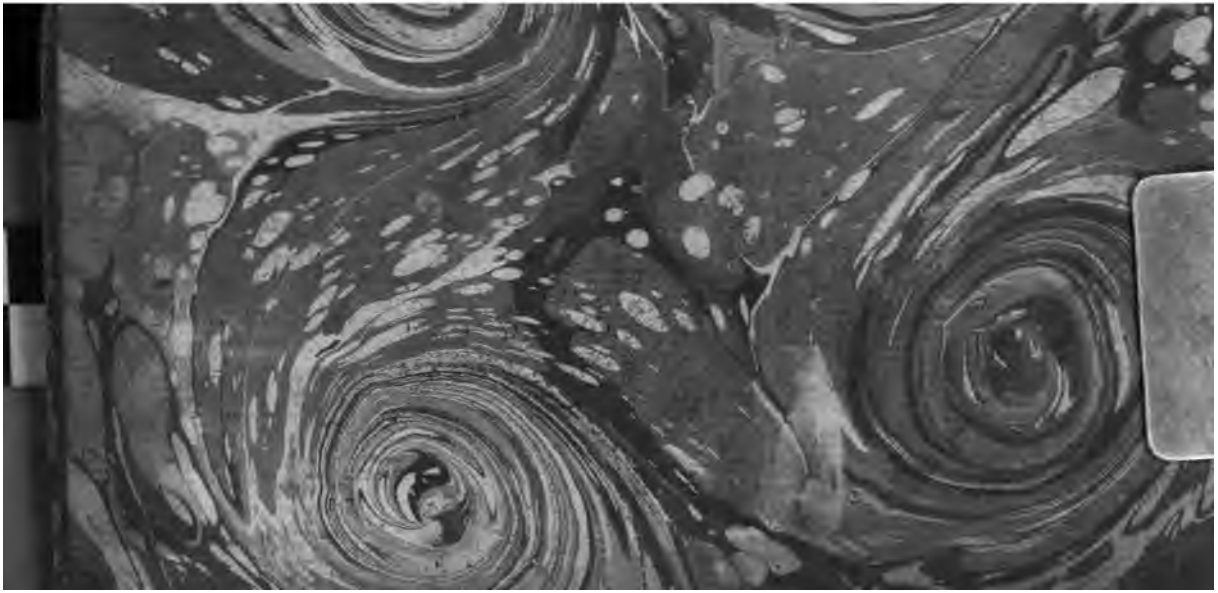

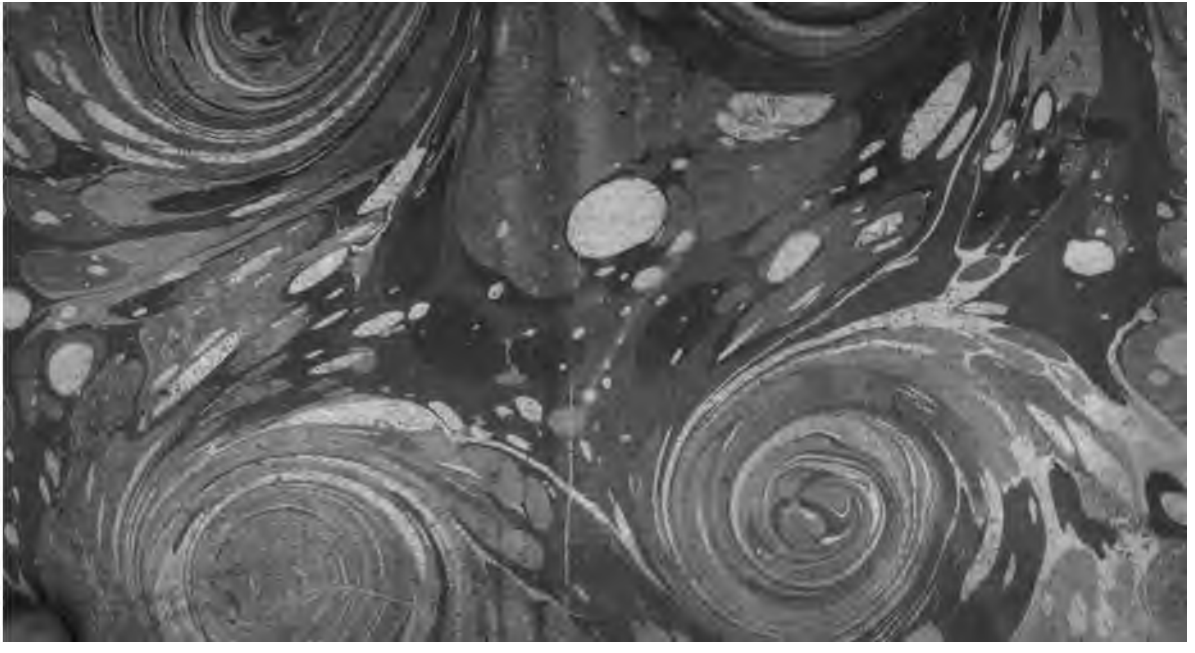

SIECLE
DE
LOUIS XIV.
TOME TROISIEME.

ŒUVRES
DE MONSIEUR DE V***.

SIECLE
DE
LOUIS XIV;

Auquel on a joint un PRÉCIS DU SIÈCLE DE LOUIS XV.

NOUVELLE ÉDITION,
FAITE sur l'Édition de Geneve in-4°.

TOME TROISIEME.

A NEUCHATEL.

M. DCC. LXXXIII.

23747. E. 7.

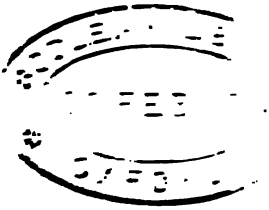

SIÈCLE
DE
LOUIS XIV.

CHAPITRE XXIII.

Victoire du Maréchal de Villars *à Dénain. Rétabliſſement des affaires. Paix générale.*

LES négociations qu'on entama enfin ouvertement à Londres furent plus ſalutaires. La Reine envoya le Comte de *Strafford*, Ambaſſadeur en Hollande, communiquer les propoſitions de *Louis XIV.* Ce n'était plus alors à *Marlboroug* qu'on demandait grace. Le Comte de *Strafford* obligea les Hollandais à nommer des plénipotentiaires, & à recevoir ceux de la France.

Trois particuliers s'oppoſaient toujours à cette paix. *Marlboroug*, le Prince *Eugène* & *Heinſius* perſiſtaient à vouloir accabler *Louis XIV.* Mais quand le Général Anglais retour-

na dans Londres à la fin de 1711, on lui ôta tous ses emplois. Il trouva une nouvelle Chambre basse, & n'eut pas pour lui la pluralité de la haute. La Reine, en créant de nouveaux Pairs, avait affaibli le parti du Duc, & fortifié celui de la Couronne. Il fut accusé, comme *Scipion*, d'avoir malversé; mais il se tira d'affaire, à-peu-près de même, par sa gloire & par la retraite. Il était encore puissant dans sa disgrace. Le Prince *Eugène* n'hésita pas à passer à Londres pour seconder sa faction. Ce Prince reçut l'accueil qu'on devait à son nom & à sa renommée, & les refus qu'on devait a ses propositions. La Cour prévalut; le Prince *Eugène* retourna seul achever la guerre; & c'était encore un nouvel aiguillon pour lui d'espérer de nouvelles victoires, sans compagnon qui en partageât l'honneur.

Tandis qu'on s'assemblait à Utrecht, tandis que les Ministres de France, tant maltraités à Gertrudenberg, viennent négocier avec plus d'égalité, le Maréchal de *Villars*, retiré derriere des lignes, couvrait encore Arras & Cambrai. Le Prince *Eugène* prenait la ville du Quénoi, & il étendait dans le pays une armée d'environ cent mille combattans. Les Hollandais avaient fait un effort; &, n'ayant jamais encore fourni à toutes les dépenses qu'ils étaient obligés de faire pour la guerre, ils avaient été au-delà de leur contingent cette année. La Reine *Anne* ne pouvait encore se dégager ouvertement; elle avait envoyé à l'armée du Prince *Eugène* le Duc d'*Ormond* avec douze mille Anglais, & payait encore beau-

coup de troupes Allemandes. Le Prince *Eugène* ayant brûlé le fauxbourg d'Arras, s'avançait sur l'armée Françaiſe. Il propoſa au Duc d'*Ormond* de livrer bataille : le Général Anglais avait été envoyé pour ne point combattre. Les négociations particulieres entre l'Angleterre & la France avançaient. Une ſuſpenſion d'armes fut publiée entre les deux couronnes. *Louis XIV* fit remettre aux Anglais la ville de Dunkerque, pour ſûreté de ſes engagemens. Le Duc d'*Ormond* ſe retira vers Gand. Il voulut emmener avec les troupes de ſa nation, celles qui étaient à la ſolde de ſa Reine; mais il ne put ſe faire ſuivre que de quatre eſcadrons de Holſtein, & d'un régiment Liégeois. Les troupes du Brandebourg, du Palatinat, de Saxe, de Heſſe, de Danemarck, reſterent ſous les drapeaux du Prince *Eugène*, & furent payées par les Hollandais. L'Électeur de Hanovre même, qui devait ſuccéder à la Reine Anne, laiſſa malgré elle ſes troupes aux alliés ; & fit voir que, ſi ſa famille attendait la couronne d'Angleterre, ce n'était pas ſur la faveur de la Reine *Anne* qu'elle comptait.

Le Prince *Eugène*, privé des Anglais, était encore ſupérieur de vingt mille hommes à l'armée Françaiſe; il l'était par ſa poſition, par l'abondance de ſes magaſins, & par neuf ans de victoires.

Le Maréchal de *Villars* ne put l'empêcher de faire le ſiege de Landreci. La France, épuiſée d'hommes & d'argent, était dans la conſternation. Les eſprits ne ſe raſſuraient point

par les conférences d'Utrecht, que les ſuccès du Prince *Eugène* pouvaient rendre infructueuſes. Déja même des détachemens conſidérables avaient ravagé une partie de la Champagne, & pénétré juſqu'aux portes de Reims.

Déja l'allarme était à Verſailles, comme dans le reſte du Royaume. La mort du fils unique du Roi, arrivée depuis un an, le Duc de Bourgogne, la Ducheſſe de Bourgogne, leur fils aîné, enlevés rapidement depuis quelques mois, & portés dans le même tombeau; le dernier de leurs enfans moribond, toutes ces infortunes domeſtiques, jointes aux étrangeres & à la miſere publique, faiſaient regarder la fin du régne de *Louis XIV*, comme un tems marqué pour la calamité, & l'on s'attendait à plus de déſaſtres, que l'on n'avait vu auparavant de grandeur & de gloire.

Préciſément dans ce tems-là mourut en Eſpagne le Duc de *Vendôme*. L'eſprit de découragement, généralement répandu en France, & que je me ſouviens d'avoir vu, faiſait encore redouter que l'Eſpagne, ſoutenue par le Duc de *Vendôme*, ne retombât par ſa perte.

Landreci ne pouvait pas tenir long-tems. Il fut agité dans Verſailles, ſi le Roi ſe retirerait à Chambort ſur la Loire. Il dit au Maréchal d'*Harcourt* qu'en cas d'un nouveau malheur, il convoquerait toute la Nobleſſe de ſon Royaume, qu'il la conduirait à l'ennemi malgré ſon âge de ſoixante & quatorze ans, & qu'il périrait à la tête.

Une faute que fit le Prince *Eugène*, délivra

le Roi & la France de tant d'inquiétudes. On prétend que ſes lignes étaient trop étendues; que le dépôt de ſes magaſins dans Marchiennes, était trop éloigné; que le Général *Albemarle*, poſté à Dénain entre Marchiennes & le camp du Prince, n'était pas à portée d'être ſecouru aſſez tôt, s'il était attaqué. On m'a aſſuré qu'une Italienne fort belle, que je vis quelque tems après à La Haye, & qui était alors entretenue par le Prince *Eugène*, était dans Marchiennes; & qu'elle avait été cauſe qu'on avait choiſi ce lieu pour ſervir d'entrepôt. Ce n'était pas rendre juſtice au Prince *Eugène*, de penſer qu'une femme pût avoir part à ſes arrangemens de guerre.

Ceux qui ſavent qu'un Curé, & un Conſeiller de Douai nommé *le Févre d'Orval*, ſe promenant enſemble ve s ces quartiers, imaginerent les premiers qu'on pouvait aiſément attaquer Dénain & Marchiennes, ſerviront mieux à prouver par quels ſecrets & faibles reſſorts les grandes affaires de ce monde ſont ſouvent dirigées. *Le Févre* donna ſon avis à l'Intendant de la province; celui-ci, au Maréchal de *Monteſquiou*, qui commandait ſous le Maréchal de *Villars*; le Général l'approuva & l'exécuta. Cette action fut en effet le ſalut de la France, plus encore que la paix avec l'Angleterre. Le Maréchal de *Villars* donna le change au Prince *Eugène*. Un corps de dragons s'avança à la vue du camp ennemi, comme ſi on ſe préparait à l'attaquer; & tandis que ces dragons ſe retirent enſuite vers Guiſe, le Maréchal marche à Dénain avec

la vallée de Pragelas. Ainſi on prenait, pou l'aggrandir, ſur la maiſon de *Bourbon.*

On donnait aux Hollandais une barrie conſidérable qu'ils avaient toujours deſirée &, ſi l'on dépouillait la Maiſon de *Fran* de quelques domaines en faveur du Duc c Savoie, on prenait en effet ſur la Maiſo d'*Autriche* de quoi ſatisfaire les Hollandai qui devaient devenir, à ſes dépens, les co ſervateurs & les maîtres des plus fortes vill de la Flandre. On avait égard aux intérêts c la Hollande dans le commerce; on ſtipul ceux du Portugal.

On réſervait à l'Empereur la ſouveraine des huit provinces & demie de la Fland Eſpagnole, & le domaine utile des villes la barriere. On lui aſſurait le Royaume Naples & la Sardaigne, avec tout ce q poſſédait en Lombardie, & les quatre po ſur les côtes de la Toſcane. Mais le Conſ de Vienne ſe croyait trop léſé, & ne pouv ſouſcrire à ces conditions.

A l'égard de l'Angleterre, ſa gloire & intérêts étaient en ſûreté. Elle faiſait dém & combler le port de Dunkerque, objet tant de jalouſies. L'Eſpagne la laiſſoit en p ſeſſion de Gibraltar & de l'Iſle Minorque. France lui abandonnait la baye d'Hudſc l'Iſle de Terre-neuve & l'Acadie. Elle ob nait, pour le commerce en Amérique, droits qu'on ne donnait pas aux Français avaient placé *Philippe V* ſur le trône. Il f encore compter parmi les articles glori au Miniſtere Anglais, d'avoir fait conſe

Louis XIV à faire ſortir de priſon ceux de ſes propres ſujets qui étaient retenus pour leur religion. C'était dicter des loix, mais des loix bien reſpectables.

Enfin, la Reine *Anne*, ſacrifiant à ſa patrie les droits de ſon ſang, & les ſecretes inclinations de ſon cœur, faiſait aſſurer & garantir ſa ſucceſſion à la Maiſon de *Hanovre*.

Quant aux Électeurs de Baviere & de Cologne, le Duc de Baviere devait retenir le Duché de Luxembourg & le Comté de Namur, juſqu'à ce que ſon frere & lui fuſſent rétablis dans leurs Électorats; car l'Eſpagne avait cédé ces deux Souverainetés au Baravois, en dédommagement de ſes pertes, & les alliés n'avaient pris ni Namur, ni Luxembourg.

Pour la France, qui démoliſſait Dunkerque, & qui abandonnoit tant de places en Flandres, autrefois conquiſes par ſes armes, & aſſurées par les traités de Nimègue & de Riſvick, on lui rendait Lille, Aire, Béthune & Saint-Venant.

Ainſi il paraiſſait que le Miniſtere Anglais rendait juſtice à toutes les Puiſſances. Mais les *Wighs* ne la lui rendirent pas, & la moitié de la nation perſécuta bien-tôt la mémoire de la Reine *Anne*, pour avoir fait le plus grand bien qu'un Souverain puiſſe jamais faire, pour avoir donné le repos à tant de nations. On lui reprocha d'avoir pu démembrer la France & de ne l'avoir pas fait.

Tous ces traités furent ſignés l'un après l'autre dans le cours de l'année 1713. Soit

opiniâtreté du Prince *Eugène*, ſoit mauvaiſe politique du Conſeil de l'Empereur, ce Monarque n'entra dans aucune de ces négociations. Il aurait eu certainement Landau, & peut-être Strasbourg, s'il s'était prêté d'abord aux vues de la Reine *Anne*. Il s'obſtina à la guerre, & il n'eut rien. Le Maréchal de *Villars* ayant mis ce qui reſtait de la Flandre Françaiſe en ſûreté, alla vers le Rhin, & après s'être rendu maître de Spire, de Vorms, de tous les pays d'alentour, il prend ce même Landau que l'Empereur eût pu conſerver par la paix; il force les lignes que le Prince *Eugène* avait fait tirer dans le Briſgau, défait dans ces lignes le Maréchal *Vaubonne;* aſſiege & prend Fribourg, la capitale de l'Autriche antérieure.

Le Conſeil de Vienne preſſait de tous côtés les ſecours qu'avaient promis les Cercles de l'Empire; & ces ſecours ne venaient point. Il comprit alors que l'Empereur, ſans l'Angleterre & la Hollande, ne pouvait prévaloir contre la France; & il ſe réſolut trop tard à la paix.

Le Maréchal de *Villars*, après avoir ainſi terminé la guerre, eut encore la gloire de conclure cette paix à Radſtat avec le Prince *Eugène*. C'était peut-être la premiere fois qu'on avait vu deux Généraux oppoſés, au ſortir d'une campagne, traiter au nom de leurs maîtres. Ils y portèrent, tous deux, la franchiſe de leur caractere. J'ai oüi conter au Maréchal de *Villars*, qu'un des premiers diſcours qu'il tint au Prince *Eugène*, fut celui-ci;

Monſieur, nous ne ſommes point ennemis ; vos ennemis ſont à Vienne, & les miens à Verſailles. En effet, l'un & l'autre eurent toujours, dans leurs Cours, des cabales à craindre.

Il ne fut point queſtion, dans ce traité, des droits que l'Empereur réclamait toujours ſur la Monarchie d'Eſpagne, ni du vain titre de Roi Catholique que *Charles VI* prit toujours, tandis que le Royaume reſtait aſſuré à *Philippe V. Louis XIV* garda Strasbourg & Landau, qu'il avait offert de céder auparavant ; Huningue & le nouveau Briſac, qu'il avait propoſé lui-même de raſer ; la ſouveraineté de l'Alſace, à laquelle il avait offert de renoncer. Mais, ce qu'il y eut de plus honorable, il fit rétablir dans leurs États, & dans leurs rangs, les Électeurs de Baviere & de Cologne.

C'eſt une choſe très-remarquable, que la France, dans tous ſes traités avec les Empereurs, a toujours protégé les droits des Princes & des États de l'Empire. Elle poſa les fondemens de la liberté Germanique à Munſter, & fit ériger un huitieme Électorat pour cette même Maiſon de *Bavière.* Le traité de Nimègue confirma celui de Veſtphalie. Elle fit rendre, par le traité de Riſvick, tous les biens du Cardinal de *Furſtemberg.* Enfin, par la paix d'Utrecht, elle rétablit deux Électeurs. Il faut avouer que, dans toute la négociation qui termina cette longue querelle, la France reçut la loi de l'Angleterre, & la fit à l'Empire.

Les mémoires hiſtoriques du tems, ſur leſ-

quels on a formé les compilations de tant d'hiſtoires de *Louis XIV*, diſent que le Prince *Eugène*, en finiſſant les conférences, pria le Duc de *Villars* d'embraſſer pour lui les genoux de *Louis XIV*, & de préſenter à ce Monarque les aſſurances du plus profond reſpect *d'un ſujet vers ſon ſouverain*. Premierement, il n'eſt pas vrai qu'un Prince, petit-fils d'un Souverain, demeure le ſujet d'un autre Prince, pour être né dans ſes États. Secondement, il eſt encore moins vrai, que le Prince *Eugène*, Vicaire-Général de l'Empire, pût ſe dire ſujet du Roi de France.

Cependant chaque État ſe mit en poſſeſſion de ſes nouveaux droits. Le Duc de Savoie ſe fit reconnaître en Sicile, ſans conſulter l'Empereur, qui s'en plaignit en vain. *Louis XIV* fit recevoir ſes troupes dans Lille. Les Hollandais ſe ſaiſirent des villes de leur barriere; & la Flandre leur a payé toujours douze cent cinquante mille florins par an, pour être les maîtres chez elle. *Louis XIV* fit combler le port de Dunkerque, raſer la citadelle, & démolir toutes les fortifications du côté de la mer, ſous les yeux d'un Commiſſaire Anglais. Les Dunkerquois, qui voyaient par-là tout leur commerce périr, députerent à Londres pour implorer la clémence de la Reine *Anne*. Il était triſte pour *Louis XIV* que ſes ſujets allaſſent demander grace à une Reine d'Angleterre; mais il fut encore plus triſte pour eux, que la Reine *Anne* fût obligée de les refuſer.

Le Roi, quelque temps après, fit élargir le

canal de Mardick ; &, au moyen des écluſes, on fit un port qu'on diſait déja égaler celui de Dunkerque. Le Comte de *Stair*, Ambaſſadeur d'Angleterre, s'en plaignit vivement à ce Monarque. Il eſt dit dans un des meilleurs livres que nous ayons, que *Louis XIV* répondit au Lord Stair : *Monſieur l'Ambaſſadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres ; ne m'en faites pas ſouvenir.* Je ſais de ſcience certaine, que jamais *Louis XIV* ne fit une réponſe ſi peu convenable. Il n'avait jamais été le maître chez les Anglais : il s'en fallait beaucoup. Il l'était chez lui : mais il s'agiſſait de ſavoir, s'il était le maître d'éluder un traité auquel il devait ſon repos, & peut-être une grande partie de ſon Royaume.

La clauſe du traité qui portait la démolition du port de Dunkerque & de ſes écluſes, ne ſtipulait pas qu'on ne ferait point de port à Mardick. On a oſé imprimer que le Lord *Bolingbrocke*, qui rédigea le traité, fit cette omiſſion, gagné par le préſent d'un million. On trouve cette lâche calomnie dans l'hiſtoire de *Louis XIV.* ſous le nom de *la Martiniere* ; & ce n'eſt pas la ſeule qui déshonore cet ouvrage. *Louis XIV* paraiſſait être en droit de profiter de la négligence des Miniſtres Anglais, & de s'en tenir à la lettre du traité ; mais il aima mieux en remplir l'eſprit, uniquement pour le bien de la paix ; &, loin de dire au Lord *Stair*, qu'*il ne le fît pas ſouvenir qu'il avoit été autrefois le maître chez les autres*, il voulut bien céder à ſes repréſentations, aux-

quelles il pouvait réſiſter. Il fit diſcontinuer les travaux de Mardick au mois d'Avril 1714. Les ouvrages furent démolis bientôt après dans la régence, & le traité accompli dans tous ſes points.

Après cette paix d'Utrecht & de Radſtat, *Philippe V* ne jouit pas encore de toute l'Eſpagne ; il lui reſta la Catalogne à ſoumettre, ainſi que les iſles de Majorque & d'Ivica.

Il faut ſavoir que l'Empereur *Charles VI*, ayant laiſſé ſa femme à Barcelonne, ne pouvant ſoutenir la guerre d'Eſpagne, & ne voulant, ni céder ſes droits, ni accepter la paix d'Utrecht, était cependant convenu alors avec la Reine *Anne*, que l'Impératrice & ſes troupes, devenues inutiles en Catalogne, ſeraient tranſportées ſur des vaiſſeaux Anglais. En effet, la Catalogne avait été évacuée ; & *Staremberg*, en partant, s'était démis de ſon titre de Vice-Roi. Mais il laiſſa toutes les ſemences d'une guerre civile, & l'eſpérance d'un prompt ſecours de la part de l'Empereur & même de l'Angleterre. Ceux qui avaient alors le plus de crédit dans cette province, ſe flatterent qu'ils pourraient former une république ſous une protection étrangere, & que le Roi d'Eſpagne ne ſerait pas aſſez fort pour les conquérir. Ils déployerent alors ce caractere que *Tacite* leur attribuait il y a ſi long-tems. « Nation intrépide, dit-il, qui compte la vie » pour rien, quand elle ne l'emploie pas à » combattre. »

La Catalogne eſt un des pays les plus fertiles de la terre, & des plus heureuſement

ſtués. Autant arrosé de belles rivieres, de ruiſſeaux & de fontaines, que la vieille & la nouvelle Caſtille en ſont dénuées, elle produit tout ce qui eſt néceſſaire aux beſoins de l'homme, & tout ce qui peut flatter ſes deſirs, en arbres, en fruits, en légumes de toute eſpece. Barcelonne eſt un des beaux ports de l'Europe, & le pays fournit tout pour la conſtruction des navires. Ses montagnes. ſont remplies de carrieres de marbre, de jaſpe, de cryſtal de roche: on y trouve même beaucoup de pierres précieuſes. Les mines de fer, d'étain, de plomb, d'alun, de vitriol y ſont abondantes: la côte orientale produit du corail. La Catalogne enfin peut ſe paſſer de l'univers entier, & ſes voiſins ne peuvent ſe paſſer d'elle.

Loin que l'abondance & les délices aient amolli les habitans, ils ont toujours été guerriers, & les montagnards ſur-tout ont été féroces. Mais, malgré leur valeur & leur amour pour la liberté, ils ont été ſubjugués dans tous les tems. Les Romains, les Goths, les Vandales, les Sarrazins les conquirent.

Ils ſecouerent le joug des Sarrazins, & ſe mirent ſous la protection de *Charlemagne*. Ils appartinrent à la Maiſon d'*Aragon*, & enſuite à celle d'*Autriche*.

Nous avons vu que, ſous *Philippe IV* pouſſés à bout par le Comte Duc d'*Olivarès*, premier Miniſtre, ils ſe donnerent à *Louis XIII* en 1640. On leur conſerva tous leurs privileges; ils furent plutôt protégés que ſujets. Ils rentrerent ſous la domination Autri-

chienne en 1652; &, dans la guerre de la ſucceſſion, ils prirent le parti de l'Archiduc *Charles* contre *Philippe V*. Leur opiniâtre réſiſtance prouva que *Philippe V*, délivré même de ſon compétiteur, ne pouvait ſeul les réduire. *Louis XIV*, qui, dans les derniers tems de la guerre n'avait pu fournir ni ſoldats ni vaiſſeaux à ſon petit-fils contre *Charles* ſon concurrent, lui en envoya alors contre ſes ſujets révoltés. Une eſcadre Françaiſe bloqua le port de Barcelonne; & le Maréchal de *Barwick* l'aſſiégea par terre.

La Reine d'Angleterre, plus fidelle à ſes traités qu'aux intérêts de ſon pays, ne ſecourut point cette ville. Les Anglais en furent indignés; ils ſe faiſaient le reproche que s'étaient fait les Romains d'avoir laiſſé détruire Sagonte. L'Empereur d'Allemagne promit de vains ſecours. Les aſſiégés ſe défendirent avec un courage fortifié par le fanatiſme. Les prêtres, les moines, coururent aux armes & ſur les breches, comme s'il s'était agi d'une guerre de religion. Un fantôme de liberté les rendit ſourds à toutes les avances qu'ils reçurent de leur maître. Plus de cinq-cents eccléſiaſtiques moururent dans ce ſiege les armes à la main. On peut juger ſi leurs diſcours & leur exemple avaient animé les peuples.

Ils arborerent ſur la breche un drapeau noir, & ſoutinrent plus d'un aſſaut. Enfin les aſſiégeans ayant pénétré, les aſſiégés ſe battirent encore de rue en rue; &, retirés dans la ville neuve, tandis que l'ancienne était priſe, ils demanderent encore, en capitulant, qu'on leur

leur conſervât tous leurs privileges. Ils n'obtinrent que la vie & leurs biens. La plupart de leurs privileges leur furent ôtés ; &, de tous les moines qui avaient ſoulevé le peuple & combattu contre leur Roi, il n'y en eut que ſoixante de punis : on eut même l'indulgence de ne les condamner qu'aux galeres. *Philippe V* avait traité plus rudement la petite ville de Xativa dans le cours de la guerre : on l'avait détruit de fond en comble pour faire un exemple. Mais ſi on raſe une petite ville de peu d'importance, on n'en raſe point une grande qui a un beau port de mer, & dont le maintien eſt utile à l'État.

Cette fureur des Catalans, qui ne les avait pas animés quand *Charles VI* était parmi eux, & qui les tranſporta quand ils furent ſans ſecours, fut la derniere flamme de l'incendie qui avait ravagé ſi long-tems la plus belle partie de l'Europe pour le teſtament de *Charles II*, Roi d'Eſpagne.

CHAPITRE XXIV.

Tableau de l'Europe, depuis la paix d'Utrecht juſqu'à la mort de Louis XIV.

J'OSE appeller encore cette longue guerre, une guerre civile. Le Duc de Savoie y fut armé contre ſes deux filles. Le Prince de *Vaudemont*, qui avait pris le parti de l'Archiduc *Charles*, avait été ſur le point de faire pri-

ſonnier dans la Lombardie ſon propre pere, qui tenait pour *Philippe V.* L'Eſpagne avait été réellement partagée en factions. Des régimens entiers de calviniſtes Français avaient ſervi contre leur patrie. C'était enfin pour une ſucceſſion entre parens, que la guerre générale avait commencé : & l'on peut ajoûter que la Reine d'Angleterre excluait du trône ſon frere, que *Louis XIV* protégeait ; & qu'elle fut obligée de le proſcrire.

Les eſpérances & la prudence humaine furent trompées dans cette guerre comme elles le ſont toujours. *Charles VI*, deux fois reconnu dans Madrid, fut chaſſé d'Eſpagne. *Louis XIV*, près de ſuccomber, ſe releva par les brouilleries imprévues de l'Angleterre. Le Conſeil d'Eſpagne, qui n'avait appelé le Duc d'Anjou au trône que dans le deſſein de ne jamais démembrer la Monarchie, en vit beaucoup de parties ſéparées. La Lombardie, la Flandre, reſterent à la Maiſon d'*Autriche* : la Maiſon de *Pruſſe* eut une petite partie de cette même Flandre ; & les Hollandais dominerent dans une autre, une quatrieme partie demeura à la France. Ainſi l'héritage de la Maiſon de *Bourgogne* reſta partagé entre quatre Puiſſances ; & celle qui ſemblait y avoir le plus de droit, n'y conſerva pas une métairie. La Sardaigne, inutile à l'Empereur, lui reſta pour un temps. Il jouit quelques années de Naples, ce grand fief de Rome, qu'on s'eſt arraché ſi ſouvent & ſi aiſément. Le Duc de Savoie eut quatre ans la Sicile, & ne l'eut que pour ſoutenir, contre le Pape, le droit ſingulier, mais

ancien, d'être Pape lui-même dans cette isle; c'est-à-dire, d'être, au dogme près, Souverain absolu dans les affaires ecclésiastiques.

La vanité de la politique parut encore plus après la paix d'Utrecht que pendant la guerre. Il est indubitable que le nouveau Ministere de la Reine *Anne* voulait préparer en secret le rétablissement du fils de *Jacques II* sur le trône. La Reine *Anne* elle-même commençait à écouter la voix de la nature par celle de ses Ministres; & elle était dans le dessein de laisser sa succession à ce frere dont elle avait mis la tête à prix malgré elle.

Attendrie par les discours de Madame *Masham* sa favorite, intimidée par les représentations des Prélats *Toris* qui l'environnaient, elle se reprochait cette proscription dénaturée. J'ai vu la Duchesse de *Marlboroug* persuadée que la Reine avait fait venir son frere en secret, qu'elle l'avait embrassé, & que, s'il avait voulu renoncer à la religion Romaine, qu'on regarde en Angleterre & chez tous les Protestans comme la mere de la tyrannie, elle l'aurait fait désigner pour son successeur. Son aversion pour la Maison de *Hanovre* augmentait encore son inclination pour le sang des *Stuarts*. On a prétendu que la veille de sa mort elle s'écria plusieurs fois: Ah! mon frere, mon cher frere! Elle mourut d'apoplexie à l'âge de quarante-neuf ans, le 22 Auguste 1714.

Ses partisans & ses ennemis convenaient que c'était une femme fort médiocre. Cependant, depuis les *Édouard III* & les *Henri V*,

il n'y eut point de régne ſi glorieux; jamais de plus grands Capitaines ni ſur terre, ni ſur mer; jamais plus de Miniſtres ſupérieurs, ni de Parlemens plus inſtruits, ni d'orateurs plus éloquens.

Sa mort prévint tous ſes deſſeins. La Maiſon de *Hanovre*, qu'elle regardait comme étrangere & qu'elle n'aimait pas, lui ſuccéda; ſes Miniſtres furent perſécutés.

Le Vicomte *Bolingbrocke*, qui était venu donner la paix à *Louis XIV* avec une grandeur égale à celle de ce Monarque, fut obligé de venir chercher un aſyle en France, & d'y reparaître en ſuppliant. Le Duc d'*Ormond*, l'ame du parti du Prétendant, choiſit le même refuge. *Harlay*, Comte d'*Oxford*, eut plus de courage. C'était à lui qu'on en voulait; il reſta fiérement dans ſa patrie; il y brava la priſon où il fut renfermé, & la mort dont on le menaçait. C'était une ame ſereine, inacceſſible à l'envie, à l'amour des richeſſes & à la crainte du ſupplice. Son courage même le ſauva, & ſes ennemis dans le Parlement l'eſtimerent trop pour prononcer ſon arrêt.

Louis XIV touchait alors à ſa fin. Il eſt difficile de croire qu'à ſon âge de ſoixante & dix-ſept ans, dans la détreſſe où était ſon royaume, il oſât s'expoſer à une nouvelle guerre contre l'Angleterre en faveur du Prétendant reconnu par lui pour Roi, & qu'on appelait alors *le Chevalier de Saint-George*; cependant le fait eſt très-certain. Il faut avouer que *Louis* eut toujours dans l'ame une élévation qui le portait aux grandes choſes en tout

genre. Le Comte de *Stair*, Ambaſſadeur d'Angleterre, l'avait bravé. Il avait été forcé de renvoyer de France *Jacques III*, comme, dans ſa jeuneſſe, on avait chaſſé *Charles II* & ſon frere. Ce Prince était caché en Lorraine à Commerci. Le Duc d'*Ormond* & le Vicomte de *Bolingbrocke* intéreſſerent la gloire du Roi de France; ils le flatterent d'un ſoulevement en Angleterre & ſur-tout en Écoſſe contre *George I.* Le Prétendant n'avait qu'à paraître; on ne demandait qu'un vaiſſeau, quelques Officiers & un peu d'argent. Le vaiſſeau & les Officiers furent accordés ſans délibérer; ce ne pouvait être un vaiſſeau de guerre, les traités ne le permettaient pas. L'*Épine d'Anican*, célebre armateur, fournit le navire de tranſport, du canon & des armes. A l'égard de l'argent, le Roi n'en avait point. On ne demandait que quatre cents mille écus, & ils ne ſe trouverent pas. *Louis XIV* écrivit de ſa main au Roi d'Eſpagne *Philippe V*, ſon petit-fils, qui les prêta. Ce fut avec ce ſecours que le Prétendant paſſa ſecretement en Écoſſe. Il y trouva en effet un parti conſidérable; mais il venait d'être défait par l'armée Anglaiſe du Roi *George*.

Louis était déja mort; le Prétendant revint cacher dans Commerci la deſtinée qui le pourſuivit toute ſa vie, pendant que le ſang de ſes partiſans coulait en Angleterre ſur les échaffauds.

Nous verrons dans les chapitres réſervés aux anecdotes, comment mourut *Louis XIV* au milieu des cabales odieuſes de ſon confeſ-

qui ſont garanties. Quand des contemporains, comme le Cardinal de *Retz* & le Duc de *la Rochefoucauld*, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait eſt indubitable; quand ils ſe contrediſent, il faut douter: ce qui n'eſt point vraiſemblable ne doit point être cru, à moins que pluſieurs contemporains, dignes de foi, ne dépoſent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles & les plus précieuſes ſont les écrits ſecrets que laiſſent les grands Princes, quand la candeur de leur ame ſe manifeſte dans ces monumens; tels ſont ceux que je rapporte de *Louis XIV*.

Les détails domeſtiques amuſent ſeulement la curioſité: les faibleſſes qu'on met au grand jour ne plaiſent qu'à la malignité: à moins que ces mêmes faibleſſes n'inſtruiſent, ou par les malheurs qui les ont ſuivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les mémoires ſecrets des contemporains ſont ſuſpects de partialité; ceux qui écrivent une ou deux générations après, doivent uſer de la plus grande circonſpection, écarter le frivole, réduire l'exagéré, & combattre la ſatyre.

Louis XIV mit dans ſa Cour, comme dans ſon regne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de ſa vie ſemblent intéreſſer la poſtérité, ainſi qu'ils étaient l'objet de la curioſité de toutes les Cours de l'Europe & de tous les contemporains. La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répandue ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſur-tout

en

en France, de savoir les particularités de sa Cour, que les révolutions de quelques autres États. Tel est l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui se passait dans le cabinet & dans la Cour d'*Auguste*, que le détail des conquêtes d'*Attila* ou de *Tamerlan*.

Voilà pourquoi il n'y a gueres d'historiens qui n'aient publié les premiers goûts de *Louis XIV* pour la Baronne de *Beauvais*, pour Mademoiselle d'*Argencourt*, pour la niece du Cardinal *Mazarin*, qui fut mariée au Comte de *Soissons*, pere du Prince *Eugène*; sur-tout, pour *Marie Mancini* sa sœur, qui épousa ensuite le Connétable *Colonne*.

Il ne régnait pas encore, quand ces amusemens occupaient l'oisiveté où le Cardinal *Mazarin*, qui gouvernait despotiquement, le laissait languir. L'attachement seul pour *Marie Mancini* fut une affaire importante, parce qu'il l'aima assez pour être tenté de l'épouser, & fut assez maître de lui-même pour s'en séparer. Cette victoire, qu'il remporta sur sa passion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile, en laissant le Cardinal *Mazarin* maître absolu. La reconnaissance l'empêcha de secouer le joug qui commençait à lui peser. C'était une anecdote très-connue à la Cour, qu'il avait dit après la mort du Cardinal: « Je ne sais pas ce que » j'aurais fait, s'il avait vécu plus long-tems ».

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loisir; & sur-tout il en lisait avec la Co-

nétable, qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers, & aux romans qui, en peignant la galanterie & la grandeur, flattaient en secret son caractere. Il lisait les tragédies de *Corneille*, & se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit & le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mere & des Dames de sa Cour ne contribuerent pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, & à le former à cette politesse singuliere, qui commençait dès-lors à caractériser la Cour. *Anne d'Autriche* y avait apporté une certaine galanterie noble & fiere, qui tenait du génie espagnol de ces tems-là; & y avait joint les graces, la douceur, & une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. Le Roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences, sous son précepteur, l'Abbé de *Beaumont*, depuis Archevêque de Paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à desirer, qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, & surtout de l'histoire moderne; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triste qu'on n'eût encore réussi que dans des romans inutiles, & que ce qui était nécessaire fût rebutant. On fit imprimer sous son nom une traduction des commentaires de *César*, & une de *Florus* sous le nom de son frere. Mais ces Princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement, pour leurs thêmes, quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui présidait à l'éducation du Roi,

ſous le premier Maréchal de *Villeroi* ſon gouverneur, était tel qu'il le fallait, ſavant & aimable. Mais les guerres civiles nuisirent à cette éducation, & le Cardinal *Mazarin* ſouffrait volontiers qu'on donnât au Roi peu de lumieres. Lorſqu'il s'attacha à *Marie Mancini*, il apprit aiſément l'italien pour elle; & dans le tems de ſon mariage, il s'appliqua à l'eſpagnol moins heureuſement. L'étude, qu'il avait trop négligée avec ſes précepteurs au ſortir de l'enfance; une timidité qui venait de la crainte de ſe compromettre, & l'ignorance où le tenait le Cardinal *Mazarin*, firent penſer à toute la Cour, qu'il ſerait toujours gouverné, comme *Louis XIII* ſon pere.

Il n'y eut qu'une occaſion, où ceux qui ſavent juger de loin, prévirent ce qu'il devait être; ce fut lorſqu'en 1655, après l'extinction des guerres civiles, après ſa premiere campagne & ſon ſacre, le Parlement voulut encore s'aſſembler au ſujet de quelques édits; le Roi partit de Vincennes, en habit de chaſſe, ſuivi de toute ſa Cour; entra au Parlement, en groſſes bottes & le fouët à la main; & prononça ces propres mots: « On ſait les » malheurs qu'ont produit vos aſſemblées; » j'ordonne qu'on ceſſe celles qui ſont commencées ſur mes édits. Monſieur le premier » Préſident, je vous défends de ſouffrir des » aſſemblées, & à pas un de vous de les demander ».

Sa taille, déja majeſtueuſe, la nobleſſe de ſes traits, le ton & l'air de maître dont il parla, impoſerent plus que l'autorité de ſon rang,

qu'on avait juſques-là peu reſpectée. Mais ces prémices de ſa grandeur ſemblerent ſe perdre le moment d'après; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du Cardinal.

La Cour, depuis le retour triomphant de *Mazarin*, s'occupait de jeu, de ballets; de la comédie, qui, à peine née en France, n'était pas encore un art; & de la tragédie, qui était devenue un art ſublime entre les mains de *Pierre Corneille*. Un Curé de St. Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuſes des Janſéniſtes, avait écrit ſouvent à la Reine contre ces ſpectacles, dès les premieres années de la régence. Il prétendit que l'on était damné pour y aſſiſter; il fit même ſigner cet anathême par ſept Docteurs de Sorbonne: mais l'Abbé de *Beaumont*, précepteur du Roi, ſe munit de plus d'approbations de Docteurs que le rigoureux Curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainſi les ſcrupules de la Reine; &, quand il fut Archevêque de Paris, il autoriſa le ſentiment qu'il avait défendu étant Abbé. Vous trouverez ce fait dans les mémoires de la ſincere Madame de *Motteville*.

Il faut obſerver que, depuis que le Cardinal de *Richelieu* avait introduit à la Cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes, non-ſeulement il y eut toujours un banc pour l'Académie, qui poſſédait pluſieurs eccléſiaſtiques dans ſon corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les Evêques.

Le Cardinal *Mazarin*, en 1646 & en 1654,

fit repréſenter ſur le théatre du palais royal & du petit Bourbon près du Louvre, des opera italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiecles, & la création de quelques uns. C'était en France un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les Janſéniſtes, que les Cardinaux de *Richelieu* & de *Mazarin* voulurent réprimer, s'en vengerent contre les plaiſirs que ces deux Miniſtres procuraient à la nation. Les Luthériens & les Calviniſtes en avaient uſé ainſi du tems du Pape *Léon X.* Il ſuffit d'ailleurs d'être novateur pour être auſtere. Les mêmes eſprits, qui bouleverſeraient un État pour établir une opinion ſouvent abſurde, anathématiſent les plaiſirs innocens néceſſaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la ſplendeur d'une nation. L'abolition des ſpectacles ſerait une idée plus digne du ſiecle d'*Attila*, que du ſiecle de *Louis XIV.*

La danſe, qui peut encore ſe compter parmi les arts, parce qu'elle eſt aſſervie à des régles, & qu'elle donne de la grace au corps, était un des plus grands amuſemens de la Cour. *Louis XIII* n'avait danſé qu'une fois dans un ballet, en 1625; & ce ballet était d'un goût groſſier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. *Louis XIV* excellait dans les danſes graves

qui convenaient à la majesté de sa figure, & qui ne blessaient pas celle de son rang. Les courses de bagues, qu'on faisait quelquefois, & où l'on étalait déja une grande magnificence, faisaient paraître avec éclat son adresse à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs & la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit quand le Roi régna par lui-même; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, & après la tristesse de la vie sombre & retirée de *Louis XIII.* Ce Prince, malade & chagrin, n'avait été ni servi, ni logé, ni meublé en Roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la Couronne. Le Cardinal *Mazarin* n'en laissa que pour douze cent mille; & aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

Tout prit, au mariage de *Louis XIV*, un caractere plus grand de magnificence & de goût, qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée, avec la Reine son épouse, Paris vit, avec une admiration respectueuse & tendre, cette jeune Reine qui avait de la beauté, portée dans un char superbe, d'une invention nouvelle; le Roi, à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajoûter à sa beauté mâle & héroïque, qui arrêtait tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes, un arc de triomphe, dont la base était de pierre; mais le tems, qui pressait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière du-

rable : il ne fut élevé qu'en plâtre ; & il a été depuis totalement démoli. *Claude Perrault* en avait donné le deſſein. La porte St. Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble, mais orné d'aſſez beaux morceaux de ſculpture. Tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Paris, par cette porte alors garnie d'une herſe, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, & qui voyaient cette entrée ſi différente, béniſſaient le ciel, & rendaient graces d'un ſi heureux changement.

Le Cardinal *Mazarin*, pour ſolemniſer ce mariage, fit repréſenter au Louvre l'opéra italien, intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaiſir que le Roi & la Reine, qui y danſerent. Le Cardinal voulut ſe ſignaler par un ſpectacle plus au goût de la nation. Le Secrétaire d'État, de *Lionne*, ſe chargea de faire compoſer une eſpece de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquelle le Cardinal de *Richelieu* avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand *Corneille*, qu'il ne fût pas choiſi pour remplir ce mauvais canevas. Le ſujet était *Liſis* & *Heſpérie*. *Liſis* ſignifiait la France, & *Heſpérie* l'Eſpagne. *Quinault* fut chargé d'y travailler. Il venait de ſe faire une grande réputation par la piece du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaiſe, avait eu un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même de *Liſis*. On l'exécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le Marquis de

Sourdiac, du nom de *Rieux*, à qui l'on dut depuis l'établiſſement de l'opéra en France, fit exécuter, dans ce tems-là même, à ſes dépens, dans ſon château de Neubourg, *la Toiſon d'or* de *Pierre Corneille*, avec des machines. *Quinault*, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la Cour : *Corneille* avait ſon nom & la France. Il en réſulte que nous devons en France l'opéra & la comédie à deux Cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaiſirs, de galanterie depuis le mariage du Roi. Elles redoublerent à celui de *Monſieur*, frere du Roi, avec *Henriette d'Angleterre*, ſœur de *Charles II*; & elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du Cardinal *Mazarin*.

Quelques mois après la mort de ce Miniſtre, il arriva un évenement qui n'a point d'exemple; & ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand ſecret au château de l'iſle Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un priſonnier inconnu, d'une taille au-deſſus de l'ordinaire, jeune, & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce priſonnier, dans la route, portait un maſque, dont la mentonniere avait des reſſorts d'acier, qui lui laiſſaient la liberté de manger avec le maſque ſur ſon viſage. On avait ordre de le tuer, s'il ſe découvrait. Il reſta dans l'iſle, juſqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé *Saint-Mars*, Gouverneur de Pignerol, ayant été fait Gouverneur de la Baſtille, l'an 1690,

l'alla prendre à l'iſle de Sainte-Marguerite, & le conduiſit à la Baſtille, toujours maſqué. Le Marquis de *Louvois* alla le voir dans cette iſle, avant la tranſlation, & lui parla debout, & avec une conſidération qui tenait du reſpect. Cet inconnu fut mené à la Baſtille, où il fut logé auſſi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refuſait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, & pour les dentelles. Il jouait de la guittare. On lui faiſait la plus grande chere; & le Gouverneur s'aſſeyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Baſtille, qui avait ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue & le reſte de ſon corps. Il était admirablement bien fait, diſait ce médecin; ſa peau était un peu brune; il intéreſſait par le ſeul ton de ſa voix, ne ſe plaignant jamais de ſon état, & ne laiſſant point entrevoir ce qu'il pouvait être.

Cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la paroiſſe de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que, quand on l'envoya aux iſles Sainte-Marguerite, il ne diſparut dans l'Europe aucun homme conſidérable. Ce priſonnier l'était ſans doute; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'iſle. Le Gouverneur mettait lui-même les plats ſur ſa table, & enſuite ſe retirait après l'avoir enfermé. Un jour le priſonnier écrivit avec un couteau ſur une aſſiette d'argent, & jeta l'aſſiette par la fenêtre

vers un bateau qui était au rivage preſque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramaſſa l'aſſiette & la rapporta au Gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui eſt écrit ſur » cette aſſiette, & quelqu'un l'a-t-il vue entre » vos mains ?... « Je ne ſais pas lire, répon- » dit le pêcheur. Je viens de la trouver, per- » ſonne ne l'a vue ». Ce payſan fut retenu juſqu'à ce que le Gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, & que l'aſſiette n'avait été vue de perſonne. Allez, lui dit-il, vous êtes bienheureux de ne ſavoir pas lire. Parmi les témoins de ce fait, il y en a un très-digne de foi qui vit encore. M. de *Chamillard* fut le dernier Miniſtre qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond Maréchal de *la Feuillade* ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon beau-pere il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de l'*homme au maſque de fer*. *Chamillard* lui répondit que c'était le ſecret de l'État, & qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais. Enfin il reſte encore beaucoup de mes contemporains qui dépoſent de la vérité que j'avance, & je ne connais point de fait ni plus extraordinaire, ni mieux conſtaté.

Louis XIV cependant partageait ſon tems entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, & les affaires qui étaient de ſon devoir. Il tenait conſeil tous les jours, & travaillait enſuite ſecrettement avec *Colbert*. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célebre

Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le Secrétaire d'Etat *Guenegaud*, *Peliſſon*, *Courville* & tant d'autres. La chûte de ce Miniſtre, à qui on avait bien moins de reproches à faire qu'au Cardinal *Mazarin*, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà réſolue, quand le Roi accepta la fête magnifique que ce Miniſtre lui donna dans ſa maiſon de Vaux. Ce palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. Il avait bâti le palais deux fois, & acheté trois hameaux, dont le terrein fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *le Nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jailliſſantes de Vaux, qui parurent depuis au-deſſous du médiocre après celles de Verſailles, de Marli & de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit millions, dont les comptes exiſtent encore, prouve qu'il avait été ſervi avec auſſi peu d'économie qu'il ſervait le Roi. Il eſt vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain & Fontainebleau, les ſeules maiſons de Plaiſance habitées par le Roi, approchaſſent de la beauté de Vaux. *Louis XIV* le ſentit, & en fut irrité. On voit par-tout dans cette maiſon les armes & la deviſe de *Fouquet*. C'eſt un écureuil avec ces paroles : *Quò non aſcendam? Où ne monterai-je point?* Le Roi ſe les fit expliquer. L'ambition de cette deviſe ne ſervit pas à appaiſer le Monarque. Les courtiſans

remarquerent que l'écureuil était peint partout pourſuivi par une couleuvre qui était les armes de *Colbert*. La fête fut au-deſſus de celles que le Cardinal *Mazarin* avait données, non-ſeulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y repréſenta, pour la premiere fois, *les Fâcheux* de *Molière*. *Péliſſon* avait fait le prologue qu'on admira. Les plaiſirs publics cachent ou préparent ſi ſouvent à la Cour des déſaſtres particuliers, que, ſans la Reine-mere, le ſur-intendant & *Péliſſon* auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le reſſentiment du maître, c'eſt que Mademoiſelle de *la Valière*, pour qui le Roi commençait à ſentir une vraie paſſion, avait été un des objets des goûts paſſagers du ſur-intendant, qui ne ménageait rien pour les ſatisfaire. Il avait offert à Mademoiſelle de *la Valière* deux cent mille livres, & cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun deſſein ſur le cœur du Roi. Le ſur-intendant, s'étant apperçu depuis quel puiſſant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le poſſeſſeur; & cela même irritait encore.

Le Roi, qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le ſur-intendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, uſa enſuite d'une diſſimulation peu néceſſaire. On eût dit que le Monarque, déja tout-puiſſant, eût craint le parti que *Fouquet* s'était fait.

Il était Procureur-Général du Parlement; & cette charge lui donnait le privilége d'être

jugé par les Chambres aſſemblées. Mais après que tant de Princes, de Maréchaux & de Ducs avaient été jugés par des Commiſſaires, on eût pu traiter comme eux un Magiſtrat, puiſqu'on voulait ſe ſervir de ces voies extraordinaires, qui, ſans être injuſtes, laiſſent toujours un ſoupçon d'injuſtice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable à vendre ſa charge. On lui en offrit juſqu'à dix-huit cent mille livres, qui vaudraient trois millions & demi de nos jours; &, par un mal-entendu, il ne la vendit que quatorze cent mille francs. Le prix exceſſif des places au Parlement, ſi diminué depuis, prouve quel reſte de conſidération ce corps avait conſervé dans ſon abaiſſement même. Le Duc de *Guiſe*, Grand-Chambellan du Roi, n'avait vendu cette charge de la Couronne au Duc de *Bouillon*, que huit cent mille livres.

C'était la Fronde, c'était la guerre de Paris qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts & un des grands malheurs d'un gouvernement longtems obéré, que la France fût l'unique pays de la terre, où les places de juges fuſſent vénales; c'était une eſpece d'inſulte faite au trône, qu'une place de Procureur du Roi coûtât plus que les premieres dignités de la Couronne.

Fouquet, pour avoir diſſipé les finances de l'État, & pour en avoir uſé comme des ſiennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient

été que des magnificences & des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de ſa charge, & cette belle action ne le ſauva pas. On attira avec adreſſe à Nantes un homme qu'un Exempt & deux Gardes pouvaient arrêter à Paris. Le Roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrace. Je ne ſais pourquoi la plupart des Princes affectent d'ordinaire de tromper, par de fauſſes bontés, ceux de leurs ſujets qu'ils veulent perdre. La diſſimulation alors eſt l'oppoſé de la grandeur. Elle n'eſt jamais une vertu, & ne peut devenir un talent eſtimable, que quand elle eſt abſolument néceſſaire. *Louis XIV* parut ſortir de ſon caractere; mais on lui avoit fait entendre que *Fouquet* faiſait de grandes fortifications à Belle-Iſle, & qu'il pouvait avoir trop de liaiſons au-dehors & au-dedans du Royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté & conduit à la Baſtille & à Vincennes, que ſon parti n'était autre choſe que l'avidité de quelques courtiſans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des penſions, & qui l'oublierent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui reſta d'autres amis; & cela prouve qu'il en méritait. L'illuſtre Madame de *Sévigné*, *Péliſſon*, *Gourville*, Mademoiſelle *Scudéri*, pluſieurs gens de lettres, ſe déclarerent hautement pour lui, & le ſervirent avec tant de chaleur, qu'ils lui ſauverent la vie.

On connaît ces vers de *Hainault*, le traducteur de *Lucrèce*, contre *Colbert*, le perſécuteur de *Fouquet*:

Miniſtre avare & lâche, eſclave malheureux;

Qui gémis ſous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré ſous un titre onéreux ;

Vois combien des grandeurs le comble eſt dangereux ;
Contemple de Fouquet les funeſtes reliques ;
Et tandis qu'à ſa perte en ſecret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un deſtin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune.
Crains ton poſte, ton rang, la Cour & la fortune ;
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.
Ceſſe donc d'animer ton Prince à ſon ſupplice ;
Et, près d'avoir beſoin de toute ſa bonté,
Ne le fais pas uſer de toute ſa juſtice.

Monſieur *Colbert*, à qui l'on parla de ce ſonnet injurieux, demanda ſi le Roi y était offenſé ? On lui dit que non : « Je ne le ſuis » donc pas », répondit le Miniſtre.

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponſes méditées, de ces diſcours publics que le cœur déſavoue. *Colbert* paraiſſait modéré : mais il pourſuivait la mort de *Fouquet* avec acharnement. On peut être bon Miniſtre & vindicatif. Il eſt triſte qu'il n'ait pas ſu être auſſi généreux que vigilant.

Le plus ardent & le plus implacable de ſes perſécuteurs, était le chef de ſes juges, le Chancelier *Michel le Tellier*. Il le traita avec dureté dans la Baſtille où il l'interrogeait, & fit tout ce qu'il put pour le faire condamner à mort. Quand on lit l'oraiſon funèbre de ce Chancelier, prononcée par *Boſſuet*, & qu'on

la compare avec ſa conduite, que peut-on penſer, ſinon qu'une oraiſon funèbre n'eſt qu'une déclamation ?

Il eſt vrai que faire le procès au ſur-intendant, c'était accuſer la mémoire du Cardinal *Mazarin*. Les plus grandes déprédations dans les finances étaient ſon ouvrage. Il s'était approprié, en Souverain, pluſieurs branches des revenus de l'Etat. Il avait traité en ſon nom & à ſon profit des munitions des armées. « Il impoſait, [dit *Fouquet* dans ſes défenſes] » par lettres de cachet, des ſommes extraor» dinaires ſur les Généralités; ce qui ne s'était » jamais fait que par lui & pour lui, & ce qui » eſt puniſſable de mort par les ordonnan» ces ». C'eſt ainſi que le Cardinal avait amaſſé des biens immenſes, que lui-même ne connaiſſait plus.

J'ai entendu conter à feu Monſieur de *Caumartin*, intendant des finances, que dans ſa jeuneſſe, quelques années après la mort du Cardinal, il avoit été au palais *Mazarin*, où logeaient le Duc ſon héritier & la Ducheſſe *Hortenſe*; qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut juſqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis longtems, & l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. Monſieur de *Caumartin*, étonné de cette négligence, dit à la Ducheſſe de *Mazarin*, qu'on trouverait peut-être des curioſités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jetons d'or, & de médailles d'or.

d'or. Madame *Mazarin* en jeta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours

L'abus que le Cardinal *Mazarin* avait fait de ſa puiſſance deſpotique, ne juſtifiait pas le ſur-intendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de ſon procès, l'acharnement odieux du Chancelier *le Tellier* contre lui, le tems qui éteint l'envie publique & qui inſpire la compaſſion pour les malheureux, enfin les ſollicitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne ſont preſſantes; tout cela lui ſauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans, en 1664. De vingt-deux juges qui opinerent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; & les treize autres, parmi leſquels il y en avait à qui *Gourville* avait fait accepter des préſens, opinerent à un banniſſement perpétuel. Le Roi commua la peine en une plus dure. Cette ſévérité n'était conforme ni aux anciennes loix du Royaume, ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'eſprit des citoyens, c'eſt que le Chancelier fit exiler l'un des juges, nommé *Roqueſante*, qui avait le plus déterminé la Chambre de juſtice à l'indulgence. *Fouquet* fut enfermé au château de Pignerol. Tous les hiſtoriens diſent qu'il y mourut, en 1680; mais *Gourville* aſſure dans ſes mémoires, qu'il ſortit de priſon quelque tems avant ſa mort. La Comteſſe de *Vaux*, ſa belle-fille, m'avait déja confirmé ce fait; cependant on croit le contraire dans ſa famille. Ainſi, on ne ſait

pas où eſt mort un infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat, quand il était puiſſant.

Le Secretaire d'État *Guénégaud*, qui vendit ſa charge à *Colbert*, n'en fut pas moins pourſuivi par la Chambre de juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans les arrêts de cette Chambre, c'eſt qu'un Evêque d'Avranche fut condamné à une amende de douze mille francs. Il s'appelait *Bolève*; c'était le frère d'un partiſan, dont il avait partagé les concuſſions.

Saint-Évremont, attaché au ſur-intendant, fut enveloppé dans ſa diſgrace. *Colbert*, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit ſaiſir des papiers confiés à Madame du *Pleſſis-Bellièvre*; & dans ces papiers on trouva la lettre manuſcrite de *Saint-Évremont*, ſur la paix des Pyrénées. On lut au Roi cette plaiſanterie, qu'on fit paſſer pour un crime d'État. *Colbert*, qui dédaignait de ſe venger de *Hainault*, homme obſcur, perſécuta dans *Saint-Évremont* l'ami de *Fouquet* qu'il haïſſait, & le bel-eſprit qu'il craignait. Le Roi eut l'extrême ſévérité de punir une raillerie innocente, faite il y avait longtems contre le Cardinal *Mazarin*, qu'il ne regrettait pas, & que toute la Cour avait outragé, calomnié & proſcrit impunément pendant pluſieurs années. De mille écrits faits contre ce Miniſtre, le moins mordant fut le ſeul puni, & le fut après ſa mort.

Saint-Évremont, retiré en Angleterre, vé-

cut & mourut en homme libre & philoſophe. Le Marquis de *Miremont*, ſon ami, me diſait autrefois à Londres, qu'il y avait une autre cauſe de ſa diſgrace, & que *Saint-Évremont* n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorſque *Louis XIV* permit à *Saint-Évremont* de revenir dans ſa patrie ſur la fin de ſes jours, ce philoſophe dédaigna de regarder cette permiſſion comme une grace; il prouva que la patrie eſt où l'on vit heureux, & il l'était à Londres.

Le nouveau Miniſtre des finances, ſous le ſimple titre de Contrôleur-Général, juſtifia la ſévérité de ſes pourſuites, en rétabliſſant l'ordre que ſes prédéceſſeurs avaient troublé, & en travaillant ſans relâche à la grandeur de l'État.

La Cour devint le centre des plaiſirs, & le modele des autres Cours. Le Roi ſe piqua de donner des fêtes qui fiſſent oublier celles de Vaux.

Il ſemblait que la nature prît plaiſir alors à produire en France les plus grands-hommes dans tous les arts, & à raſſembler à la Cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes. Le Roi l'emportait ſur tous ſes courtiſans, par la richeſſe de ſa taille & par la beauté majeſtueuſe de ſes traits. Le ſon de ſa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait ſa préſence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui & à ſon rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inſpirait à ceux qui lui parlaient, flattait en

ſecret la complaiſance avec laquelle il ſentait ſa ſupériorité. Ce vieil Officier, qui ſe troublait, qui bégayait, en lui demandant une grace, & qui, ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit : « Sire, je ne tremble pas ainſi » devant vos ennemis », n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la ſociété n'avait pas encore reçu toute ſa perfection à la Cour. La Reine-mere, *Anne d'Autriche*, commençait à aimer la retraite. La Reine regnante ſavait à peine le français, & la bonté faiſait ſon ſeul mérite. La princeſſe d'Angleterre, belle-ſœur du Roi, apporta à la Cour les agrémens d'une converſation douce & animée, ſoutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un goût ſûr & délicat. Elle ſe perfectionna dans la connaiſſance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au tems de ſon mariage. Elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, & introduiſit à la Cour une politeſſe & des graces, dont à peine le reſte de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'eſprit de *Charles II* ſon frere, embelli par les charmes de ſon ſexe, par le don & par le deſir de plaire. La Cour de *Louis XIV* reſpirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui regnait à la Cour de *Charles II* était trop hardie, & trop de groſſiereté en déshonorait les plaiſirs.

Il y eut d'abord entre Madame & le Roi beaucoup de ces coquetteries d'eſprit, & de cette intelligence ſecrette, qui ſe remarquerent dans de petites fêtes ſouvent répétées,

Le Roi lui envoyait des vers : elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du Roi & de Madame dans ce commerce ingénieux. C'était le Marquis de *Dangeau*. Le Roi le chargeait d'écrire pour lui ; & la Princeſſe l'engageait à répondre au Roi. Il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſoupçonner à l'un, qu'il fût employé par l'autre ; & ce fut une des cauſes de ſa fortune.

Cette intelligence jeta des allarmes dans la famille royale. Le Roi réduiſit l'éclat de ce commerce à un fond d'eſtime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. Lorſque Madame fit depuis travailler *Racine* & *Corneille* à la tragédie de Bérénice, elle avait en vue non-ſeulement la rupture du Roi avec le Connétable *Colonne*, mais le frein qu'elle-même avait mis à ſon propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. *Louis XIV* eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de *Racine*.

Qu'en quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître ;
Le monde, en le voyant, eût reconnu ſon maître.

Ces amuſemens firent place à la paſſion, plus ſérieuſe & plus ſuivie, qu'il eut pour Mademoiſelle de la *Valière*, fille d'honneur de Madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, & de toutes les fêtes que le Roi donnait. Un jeune valet de chambre du Roi, nommé *Belloc*, compoſa pluſieurs récits, qu'on mêlait à des danſes, tantôt chez

la Reine, tantôt chez Madame; & ces récits exprimaient avec myſtere le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Tous les divertiſſemens publics que le Roi donnait, étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit, en 1662, un carouſel vis-à-vis les Tuileries, dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la *place du carouſel*. Il y eut cinq quadrilles. Le Roi était à la tête des Romains; ſon frere, des Perſans; le Prince de *Condé*, des Turcs; le Duc d'*Enghien*, ſon fils, des Indiens; le Duc de *Guiſe*, des Américains. Ce Duc de *Guiſe* était petit-fils du *Balafré*. Il s'était rendu célébre dans le monde, par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre maître de Naples. Sa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes aventures, le rendaient ſingulier en tout. Il ſemblait être d'un autre ſiecle. On diſait de lui, en le voyant courir avec le grand Condé: *Voilà les héros de l'hiſtoire & de la fable.*

La Reine-mere, la Reine régnante, la Reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, oubliant alors ſes malheurs, étaient ſous un dais à ce ſpectacle. Le Comte de *Sault*, fils du Duc de *Leſdiguières*, remporta le prix, & le reçut des mains de la Reine-mere. Ces fêtes ranimerent plus que jamais le goût des deviſes & des emblêmes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient ſubſiſté après eux.

Un antiquaire, nommé *d'Ouvrier*, imagina alors pour *Louis XIV* l'emblême d'un ſo-

leil, dardant ſes rayons ſur un globe, avec ces mots : *nec pluribus impar.* L'idée était un peu imitée d'une deviſe eſpagnole, faite pour *Philippe II*, & plus convenable à ce Roi, qui poſſédait la plus belle partie du nouveau Monde & tant d'États dans l'ancien, qu'à un jeune Roi de France qui ne donnait encore que des eſpérances. Cette deviſe eut un ſuccès prodigieux. Les armoiries du Roi, les meubles de la couronne, les tapiſſeries, les ſculptures en furent ornées. Le Roi ne la porta jamais dans ſes carouſels. On a reproché injuſtement à *Louis XIV* le faſte de cette deviſe, comme s'il l'avait choiſie lui-même; & elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie; & cette légende n'a pas un ſens aſſez clair & aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs manieres, ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément, quand les alluſions ſont juſtes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir, que d'en ſouffrir de mauvaiſes & de baſſes, comme celle de *Louis XII*; c'était un porc-épic avec ces paroles : *Qui s'y frotte, s'y pique.* Les deviſes ſont par rapport aux inſcriptions, ce que ſont des maſcarades en comparaiſon des cérémonies auguſtes.

La fête de Verſailles, en 1664, ſurpaſſa celle du carouſel, par ſa ſingularité, par ſa magnificence, & les plaiſirs de l'eſprit, qui, ſe mêlant à la ſplendeur de ces divertiſſemens,

y ajoûtaient un goût & des graces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Verſailles commençait à être un ſéjour délicieux, ſans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le 5 Mai, le Roi y vint avec une Cour compoſée de ſix-cents perſonnes, qui furent défrayées avec leur ſuite, auſſi bien que tous ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en éleverent les Grecs & les Romains. Mais la promptitude avec laquelle on conſtruiſit des théatres, des amphithéatres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoûtait à l'illuſion, & qui, diverſifiée depuis en mille manieres, augmentait encore le charme de ces ſpectacles.

Il y eut d'abord une eſpece de carouſel. Ceux qui devaient courir, parurent le premier jour comme dans une revue; ils étaient précédés de héraults-d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs deviſes & leurs boucliers; & ſur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers compoſés par *Périgni* & par *Benſerade*. Ce dernier, ſur-tout, avait un talent ſingulier pour ces pieces galantes, dans leſquelles il faiſait toujours des alluſions délicates & piquantes aux caracteres des perſonnes, aux perſonnages de l'antiquité ou de la fable qu'on repréſentait, & aux paſſions qui animaient la Cour. Le Roi repréſentait *Roger*: tous les diamans de la couronne brillaient

laient ſur ſon habit & ſur le cheval qu'il montait. Les Reines, & trois-cents Dames, ſous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le Roi, parmi tous les regards attachés ſur lui, ne diſtinguait que ceux de Mademoiſelle de *la Valière*. La fête était pour elle ſeule; elle en jouiſſait confondue dans la foule.

La cavalcade était ſuivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, repréſentant le char du Soleil. Les quatre âges, d'or, d'argent, d'airain & de fer; les ſignes céleſtes, les ſaiſons, les heures, ſuivaient à pied ce char. Tout était caractériſé. Des bergers portaient les pieces de la barriere, qu'on ajuſtait au ſon des trompettes, auxquelles ſuccédaient par intervalles les muſettes & les violons. Quelques perſonnages qui ſuivaient le char d'*Apollon*, vinrent d'abord réciter aux Reines des vers convenables au lieu, au tems, au Roi & aux Dames. Les courſes finies, & la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairerent l'eſpace où ſe donnaient les fêtes. Des tables y furent ſervies par deux cents perſonnages, qui repréſentaient les ſaiſons, les *Faunes*, les *Sylvains*, les *Dryades*, avec des paſteurs, des vendangeurs, des moiſſonneurs. *Pan* & *Diane* avançaient ſur une montagne mouvante, & en deſcendirent pour faire poſer ſur les tables ce que les campagnes & les forêts produiſent de plus délicieux. Derriere les tables en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théatre chargé de concertans. Les ar-

cades qui entouraient la table & le théatre, étaient ornées de cinq cents girandoles vertes & argent qui portaient des bougies ; & une baluſtrade dorée fermait cette vaſte enceinte.

Ces fêtes, ſi ſupérieures à celles qu'on invente dans les romans, durerent ſept jours. Le Roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laiſſa diſputer enſuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait.

La comédie de la *Princeſſe d'Elide*, quoiqu'elle ne ſoit pas une des meilleures de *Molière*, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines ſur les mœurs du tems, & par des à-propos qui ſont l'agrément de ces fêtes, mais qui ſont perdus pour la poſtérité. On était encore très-entêté à la Cour de l'aſtronomie judiciaire : pluſieurs Princes penſaient, par une ſuperſtition orgueilleuſe, que la nature les diſtinguait juſqu'à écrire leur deſtinée dans les aſtres. Le Duc de Savoie, *Victor-Amédée*, pere de la Ducheſſe de Bourgogne, eut un aſtrologue auprès de lui, même après ſon abdication. *Molière* oſa attaquer cette illuſion dans *les Amans magniſiques*.

On y voit auſſi un fou de Cour. Ces miſérables étaient encore fort à la mode. C'était un reſte de barbarie qui a duré plus long-tems en Allemagne qu'ailleurs. Le beſoin des amuſemens, l'impuiſſance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les tems d'ignorance & de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triſte plaiſir qui dégrade l'eſprit hu-

main. Le fou, qui était alors auprès de *Louis XIV*, avait appartenu au Prince de *Condé*: il s'appellait *l'Angeli*. Le Comte de *Grammont* disait que, de tous les fous qui avaient suivi M. le Prince, il n'y avait que *l'Angeli* qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit qu'*il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le* brailler, *& qu'il n'entendait pas le* raisonner.

La farce du *Mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la premiere représentation des trois premiers actes du *Tartuffe*. Le Roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots qui voulurent intéresser la terre & le ciel pour le supprimer; & il subsistera, comme on l'a déja dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites.

La plupart de ces solemnités brillantes ne sont souvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'est que pompe & magnificence passe en un jour; mais quand des chef-d'œuvres de l'art, comme le *Tartuffe*, sont l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encore de plusieurs traits de ces allégories de *Benserade* qui ornaient les ballets de ce tems-là. Je ne citerai que ces vers pour le Roi, représentant le Soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton
De *Daphné* ni de *Phaëton*.

Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :
Il n'eût point-là de piege où vous puissiez donner.
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuie, & qu'un homme vous mene !

La principale gloire de ces amusemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politesse & les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux assidus du Monarque. Sans ces travaux, il n'aurait su que tenir une Cour, il n'aurait pas su régner ; & si les plaisirs magnifiques de cette Cour avaient insulté à la misere du peuple, ils n'eussent été qu'odieux. Mais le même homme qui avait donné ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches acheterent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre : il avait remis au peuple trois millions de tailles : nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée ; son gouvernement était respecté au-dehors. Le Roi d'Espagne obligé de lui céder la préséance, le Pape forcé de lui faire satisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur & honteux pour le vendeur ; enfin toutes ses démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles : il était beau, après cela, de donner des fêtes.

Le Légat *à latere*, *Chigi*, neveu du Pape *Alexandre VII*, venant au milieu de toutes les réjouissances de Versailles faire satisfaction au Roi de l'attentat des Gardes du Pape,

étala à la Cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit rendaient la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut ſous un dais les reſpects des Cours ſupérieures, du Corps de ville, du Clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand *Condé* à ſa droite & le fils de ce Prince à ſa gauche, & vint, dans cet appareil, s'humilier, lui, Rome, & le Pape, devant un Roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec le Roi après l'audience; & on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence, & de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le Doge de Gènes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le Roi concilia toujours avec ſes démarches altieres.

Tout cela donnait toujours à la Cour de *Louis XIV* un air de grandeur qui effaçait toutes les autres Cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à ſa perſonne, rejaillît ſur tout ce qui l'environnait; que tous les Grands fuſſent honorés, & qu'aucun ne fût puiſſant, à commencer par ſon frere & par Monſieur le Prince. C'eſt dans cette vue qu'il jugea, en faveur des Pairs, leur ancienne querelle avec les Préſidens du Parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les Pairs, & s'étaient mis en poſſeſſion de ce droit. Il régla, dans un conſeil extraordinaire, que les Pairs opineraient aux Lits de juſtice, en préſence du Roi, avant les Préſidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à ſa préſence; & il laiſſa ſub-

ſiſter l'ancien uſage dans les aſſemblées qui ne ſont pas des Lits de juſtice.

Pour diſtinguer ſes principaux courtiſans, il avait inventé des caſaques bleues, brodées d'or & d'argent. La permiſſion de les porter était une grande grace pour des hommes que la vanité mene. On les demandait preſque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puiſqu'il eſt ici queſtion de petits détails, qu'on portait alors des caſaques par-deſſus un pourpoint orné de rubans, & ſur cette caſaque paſſait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une eſpece de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura juſqu'à l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Eſpagne & de la Pologne. On ſe piquait déja d'imiter preſque par-tout la Cour de *Louis XIV.*

Il établit dans ſa maiſon un ordre qui dure encore, régla les rangs & les fonctions, créa des charges nouvelles auprès de ſa perſonne, comme celle de Grand-Maître de ſa garde-robe. Il rétablit les tables inſtituées par *François I*, & les augmenta. Il y en eut douze pour les Officiers commenſaux, ſervies avec autant de propreté & de profuſion que celles de beaucoup de Souverains : il voulait que les étrangers y fuſſent tous invités : cette attention dura pendant tout ſon régne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorſqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les Dames trouvaient dans leur appartement une toilette

complette ; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans ſon appartement : on y était ſervi avec la même délicateſſe que le maître. Ces petites choſes n'acquierent de prix que quand elles ſont ſoutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il faiſait, on voyait de la ſplendeur & de la généroſité. Il faiſait préſent de deux cent mille francs aux filles de ſes Miniſtres à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un diſcours du Duc de *Saint-Aignan*, qui lui conta que le Cardinal de *Richelieu* avait envoyé des préſens à quelques ſavans étrangers qui avaient fait ſon éloge. Le Roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais, ſûr de mériter de l'être, il recommanda à ſes Miniſtres, *Lionne* & *Colbert*, de choiſir un nombre de Français & d'étrangers diſtingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de ſa généroſité. *Lionne*, ayant écrit dans les pays étrangers, & s'étant fait inſtruire autant qu'on le peut dans cette matiere ſi délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liſte de ſoixante perſonnes : les uns eurent des préſens, les autres des penſions, ſelon leur rang, leurs beſoins, & leur mérite. Le bibliothécaire du Vatican, *Allati* ; le Comte *Graziani*, Secrétaire d'État du Duc de Modène ; le célebre *Viviani*, mathématicien du Grand-Duc de Florence ; *Voſſius*,

l'hiſtoriographe des Provinces-Unies; l'illuſtre mathématicien *Huyghens*; un Réſident Hollandais en Suéde; enfin juſqu'à des profeſſeurs d'Altorf & de Helmſtadt, villes preſque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de M. *Colbert*, par leſquelles il leur mandait que, ſi le Roi n'était pas leur Souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expreſſions de ces lettres étaient meſurées ſur la dignité des perſonnes; & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications conſidérables, ou de penſions.

Parmi les Français, on ſut diſtinguer *Racine*, *Quinault*, *Fléchier*, depuis Evêque de Nîmes, encore fort jeunes; ils eurent des préſens. Il eſt vrai que *Chapelain* & *Cotin* eurent des penſions; mais c'était principalement *Chapelain* que le Miniſtre *Colbert* avait conſulté. Ces deux hommes, d'ailleurs ſi décriés pour la poëſie, n'étaient pas ſans mérite. *Chapelain* avait une littérature immenſe; & ce qui peut ſurprendre, c'eſt qu'il avait du goût, & qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande diſtance de tout cela au génie. La ſcience & l'eſprit conduiſent un artiſte, mais ne le forment en aucun genre. Perſonne en France n'eut plus de réputation de ſon tems que *Ronſard* & *Chapelain*. C'eſt qu'on était barbare dans le tems de *Ronſard*, & qu'à peine on ſortait de la barbarie dans celui de *Chapelain*. *Coſtar*, le compagnon d'étude de *Balzac* & de *Voiture*, appelle *Chapelain* le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités; il n'avait encore fait que des ſatyres, & l'on ſait que ſes ſatyres attaquaient les mêmes ſavans que le Miniſtre avait conſultés. Le Roi le diſtingua, quelques années après, ſans conſulter perſonne.

Les préſens faits dans les pays étrangers, furent ſi conſidérables, que *Viviani* fit bâtir à Florence une maiſon des libéralités de *Louis XIV*. Il mit en lettres d'or ſur le frontiſpice, *Ædes à Deo datæ* : alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce Prince à ſa naiſſance.

On ſe figure aiſément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire; & ſi l'on conſidére tout ce que le Roi fit bientôt après de mémorable, les eſprits les plus ſéveres & les plus difficiles, doivent ſouffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les ſeuls qui le louerent. On prononça douze panégyriques de *Louis XIV* en diverſes villes d'Italie, hommage qui n'était rendu ni par la crainte, ni par l'eſpérance, & que le Marquis *Zampieri* envoya au Roi.

Il continua toujours à répandre ſes bienfaits ſur les lettres & ſur les arts. Des gratifications particulieres d'environ quatre mille louis d'or à *Racine*, la fortune de *Deſpréaux*, celle de *Quinault*, ſur-tout celle de *Lulli* & de tous les artiſtes qui lui conſacrerent leurs travaux, en ſont des preuves. Il donna même mille louis à *Benſerade*, pour faire graver les tailles-douces de ſes métamor-

phoſes d'*Ovide* en rondeaux; libéralité mal appliquée, qui prouve ſeulement la généroſité du Souverain. Il récompenſait, dans *Benſerade*, le petit mérite qu'il avait eu dans ſes ballets.

Pluſieurs écrivains ont attribué uniquement à *Colbert* cette protection donnée aux arts, & cette magnificence de *Louis XIV*; mais il n'eut d'autre mérite, en cela, que de ſeconder la magnanimité & le goût de ſon maître. Ce Miniſtre, qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans l'eſprit ce goût & cette élévation du Roi; il s'y prêtait avec zele, & était loin de lui inſpirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, ſur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce Monarque. Un Prince qui a des domaines abſolument ſéparés des revenus de l'État, peut être avare comme un particulier; mais un Roi de France, qui n'eſt réellement que le diſpenſateur de l'argent de ſes ſujets, ne peut guere être atteint de ce vice. L'attention, & la volonté de récompenſer, peuvent lui manquer; mais c'eſt ce qu'on ne peut reprocher à *Louis XIV*.

Dans le tems même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'uſage que le Comte de *Buſſi* fit des ſiens, fut puni rigoureuſement. On le mit à la Baſtille en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de ſa priſon. La véritable cauſe était cette chanſon où le Roi était trop com-

promis, & dont on renouvela alors le ſouvenir, pour perdre *Buſſi* à qui on l'imputait:

Que Deodatus eſt heureux
De baiſer ce bec amoureux,
Qui d'un oreille à l'autre va! &c.

Ses ouvrages n'étaient pas aſſez bons, pour compenſer le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement ſa langue: il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore; & il ne ſe ſervit gueres de ce mérite, que pour ſe faire des ennemis. *Louis XIV* aurait agi généreuſement, s'il lui avait pardonné: il vengea ſon injure perſonnelle en paraiſſant céder au cri public. Cependant le Comte de *Buſſi* fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut dans la diſgrace tout le reſte de ſa vie, proteſtant en vain à *Louis XIV* une tendreſſe que ni le Roi, ni perſonne ne croyait ſincere.

CHAPITRE XXVI.

Suite des particularités & anecdotes.

A la gloire, aux plaiſirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premieres années de ce gouvernement, *Louis XIV* voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il eſt difficile à un Roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indigne-

ment, l'autre abuſa de ſa faveur. Le premier était le Marquis de *Vardes*, confident du goût du Roi pour Madame de *la Valière*. On ſait que des intrigues de Cour le firent chercher à perdre Madame de *la Valière*, qui, par ſa place, devait avoir des jalouſes, & qui, par ſon caractere, ne devait point avoir d'ennemis. On ſait qu'il oſa, de concert avec le Comte de *Guiche* & la Comteſſe de *Soiſſons*, écrire à la Reine regnante une lettre contrefaite, au nom du Roi d'Eſpagne ſon pere. Cette lettre apprenait à la Reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maiſon royale. Il ajoûta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les ſoupçons ſur les plus honnêtes gens de la Cour, le Duc & la Ducheſſe de *Navailles*. Ces deux perſonnes innocentes furent ſacrifiées au reſſentiment du Monarque trompé. L'atrocité de la conduite de *Vardes* fut trop tard connue; & *Vardes*, tout criminel qu'il était, ne fut gueres plus puni que les innocens qu'il avait accuſés, & qui furent obligés de ſe défaire de leurs charges & de quitter la Cour.

L'autre favori était le Comte, depuis Duc de *Lauſun*, tantôt rival du Roi dans ſes amours paſſagers, tantôt ſon confident, & ſi connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec Mademoiſelle, & qu'il fit enſuite ſecrettement malgré ſa parole donnée à ſon maître.

Le Roi, trompé dans ſes choix, dit qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé

que des intrigans. Cette connaiſſance malheureuſe des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faiſait dire auſſi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaiſirs, ni les embelliſſemens des maiſons royales & de Paris, ni les ſoins de la police du Royaume, ne diſcontinuerent pendant la guerre de 1666.

Le Roi danſa dans les ballets juſqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain la tragédie de *Britannicus ;* il fut frappé de ces vers.

Pour mérite premier, pour vertu ſinguliere ;
Il excelle à guider un char dans la carriere,
A diſputer des prix indignes de ſes mains,
A ſe donner lui-même en ſpectacle aux Romains.

Dès-lors il ne danſa plus en public, & le poëte réforma le Monarque. Son union avec Madame la Ducheſſe de *la Valière* ſubſiſtait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faiſait. Ces infidélités lui coûtaient peu de ſoins. Il ne trouvait gueres de femmes qui lui réſiſtaſſent, & revenait toujours à celle qui, par la douceur & par la bonté de ſon caractere, par un amour vrai, & même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais dès l'an 1669 elle s'apperçut que Madame de *Monteſpan* prenait de l'aſcendant ; elle combattit avec ſa douceur ordinaire, elle ſupporta le chagrin d'être témoin long-tems du triomphe de ſa rivale ; &, ſans

preſque ſe plaindre, elle ſe crut encore l
reuſe dans ſa douleur, d'être conſidérée
Roi qu'elle aimait toujours, & de le
ſans en être aimée.

Enfin, en 1675, elle embraſſa la reſſo
des ames tendres, auxquelles il faut des
timens profonds qui les ſubjuguent. Elle
que DIEU ſeul pouvait ſuccéder dans
cœur à ſon amant. Sa converſion fut
célebre que ſa tendreſſe. Elle ſe fit carm
à Paris, & perſévéra. Se couvrir d'un cil
marcher pieds nuds, jeûner rigoureuſem
chanter la nuit au chœur, dans une lan
inconnue; tout cela ne rebuta point la
cateſſe d'une femme accoutumée à tant
gloire, de molleſſe & de plaiſirs. Elle v
dans ces auſtérités depuis 1675, juſq
1710, ſous le nom ſeul de *Sœur Louiſe*
Miſéricorde. Un Roi, qui punirait ainſi
femme coupable, ſerait un tyran; &
ainſi que tant de femmes ſe ſont punies
voir aimé. Il n'y a preſque point d'exem
de politiques qui aient pris ce parti rigour
Les crimes de la politique ſembleraient
pendant exiger plus d'expiations que les
bleſſes de l'amour; mais ceux qui gouver
les ames, n'ont gueres d'empire que ſu
faibles.

On ſait que, quand on annonça à
Louiſe de la Miſéricorde la mort du Du
Vermandois, qu'elle avait eu du Roi,
dit: *Je dois pleurer ſa naiſſance encore plu*
ſa mort. Il lui reſta une fille, qui fut, de
les enfans du Roi, la plus reſſemblante à

père, & qui épouſa le Prince *Armand de Conti*, couſin du grand *Condé*.

Cependant la Marquiſe de *Monteſpan* jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat & d'empire, que Madame de *la Valière* avait eu de modeſtie.

Tandis que Madame de *la Valière* & Madame de *Monteſpan* ſe diſputaient encore la premiere place dans le cœur du Roi, toute la Cour était occupée d'amour. *Louvois* même était ſenſible. Parmi pluſieurs maitreſſes qu'eut ce Miniſtre, dont le caractere dur ſemblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut une Madame du *Frénoi*, femme d'un de ſes commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la Reine; on la fit Dame du lit: elle eut les grandes entrées. Le Roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes Miniſtres, voulait juſtifier les ſiens.

C'eſt un grand exemple du pouvoir des préjugés & de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de *Henri IV* d'avoir un mari. *Mademoiſelle*, après avoir refuſé tant de Souverains, après avoir eu l'eſpérance d'épouſer *Louis XIV*, voulut faire, à quarante-trois ans, la fortune d'un Gentilhomme. Elle obtint la permiſſion d'épouſer *Péguilin*, du nom de *Caumont*, Comte de *Lauſun*, le dernier qui fut Capitaine d'une compagnie des cent Gentilshommes à bec de corbin, qui ne ſubſiſtent plus, & le premier pour qui le Roi avait créé la charge de Colonel-Général des dragons. Il y avait cent

exemples de Princeſſes, qui avaient épouſé des Gentilshommes : les Empereurs Romains donnaient leurs filles à des Sénateurs : les filles des Souverains de l'Aſie, plus puiſſans & plus deſpotiques qu'un Roi de France, n'épouſent jamais que des eſclaves de leurs peres.

Mademoiſelle donnait tous ſes biens, eſtimés vingt millions, au Comte de *Lauſun*; quatre Duchés, la Souveraineté de Dombes, le Comté d'Eu, le palais d'Orléans, qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervait rien, abandonnée toute entiere à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun Roi n'en a fait à aucun ſujet. Le contrat était dreſſé. *Lauſun* fut un jour Duc de *Montpenſier*. Il ne manquait plus que la ſignature. Tout était prêt, lorſque le Roi, aſſailli par les repréſentations des Princes, des Miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole, & défendit cette alliance. Il avait écrit aux Cours étrangeres, pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis : on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre *Mademoiſelle* malheureuſe. Mais ce même Prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer *Lauſun*, en Novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épouſé en ſecret la Princeſſe, qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épouſer en public. Il fut enfermé dix années entieres. Il y a plus d'un royaume, où un Monarque n'a pas cette puiſſance : ceux qui l'ont, ſont plus chéris quand ils n'en ſont pas d'uſage.

d'uſage. Le citoyen, qui n'offenſe point les loix de l'équité, doit-il être puni ſi ſéverement par celui qui repréſente l'État ? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à ſon Souverain, & trahir ſon Souverain ? Un Roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait ?

Ceux qui ont écrit que Madame de *Monteſpan*, après avoir empêché le mariage, irritée contre le Comte de *Lauſun*, qui éclatait en reproches violens, exigea de *Louis XIV* cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce Monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie & de la puſillanimité, à ſacrifier à la colere d'une femme, un brave homme, un favori, qui, privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de Madame de *Monteſpan*. Qu'on pardonne ces réflexions ; les droits de l'Humanité les arrachent. Mais en même tems l'équité veut que *Louis XIV*, n'ayant fait dans tout ſon régne aucune action de cette nature, on ne l'accuſe pas d'une injuſtice ſi cruelle. C'eſt bien aſſez qu'il ait puni avec tant de ſévérité un mariage clandeſtin, une liaiſon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer ſa faveur était très-juſte ; la priſon était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage ſecret, n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de *Mademoiſelle*. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même Princeſſe, qui s'était plainte ſi amerement au Roi de la rupture de ſon mariage, n'oſa

ſe plaindre de la priſon de ſon mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : &, quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne peux ni ne dois changer pour lui* : elles ſeraient déciſives.

Lauſun & *Fouquet* furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon; mais *Fouquet* ſur-tout, qui, dans ſa gloire & dans ſa puiſſance, avait vu de loin *Péguilin* dans la foule comme un Gentilhomme de province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du Roi, & qu'il avait eu la permiſſion d'épouſer la petite-fille de *Henri IV*, avec tous les biens & les titres de la maiſon de *Montpenſier*.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin; mais ce ne fut qu'après que Madame de *Monteſpan* eut engagé *Mademoiſelle* à donner la Souveraineté de Dombes & le Comté d'Eu, au Duc du Maine, encore enfant, qui les poſſéda après la mort de cette Princeſſe. Elle ne fit cette donation, que dans l'eſpérance que M. de *Lauſun* ſerait reconnu pour ſon époux; elle ſe trompa : le Roi lui permit ſeulement de donner à ce mari ſecret & infortuné les terres de Saint-Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables, que *Lauſun* ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrettement ſa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à la Cour, malheureuſe chez elle (ordinaire effet des paſſions) elle mourut en 1693.

Pour le Comte de *Lauſun*, il paſſa enſuite en Angleterre, en 1688. Toujours deſtiné

aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la Reine épouse de *Jacques II*, & son fils au berceau. Il fut fait Duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, & revint avec plus de réputation attachée à ses aventures, que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé, & oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands évenemens, sans avoir fait de grandes choses.

Cependant Madame de *Montespan* était toute-puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemar, femme du Marquis de *Montespan*, sa sœur aînée la Marquise de *Thiange*, & sa cadette pour qui elle obtint l'abbaye de Fontevrault, étaient les plus belles femmes de leur tems; & toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens singuliers dans l'esprit. Le Duc de *Vivonne* leur frere, Maréchal de France, était aussi un des hommes de la Cour, qui avait le plus de goût & de lecture. C'était lui à qui le Roi disait un jour: *Mais à quoi sert de lire?* Le Duc de *Vivonne*, qui avait de l'embonpoint & de belles couleurs, répondit: « La lecture fait à l'esprit, » ce que vos perdrix font à mes joues ».

Ces quatre personnes plaisaient universellement, par un tour singulier de conversation mêlé de plaisanterie, de naïveté & de finesse, qu'on appelait l'esprit des *Mortemar*. Elles écrivaient toutes avec une légereté & une grace particuliere. On voit par-là combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encore

renouveler, que Madame de *Montespan* était obligée de faire écrire ses lettres au Roi par Madame *Scarron*; & que c'est-là ce qui en fit sa rivale, & sa rivale heureuse.

Madame *Scarron*, depuis Madame de *Maintenon*, avait, à la vérité, plus de lumieres acquises par la lecture; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle, où l'art embellit le naturel, & dont le style est très-élégant. Mais Madame de *Montespan* n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne; & elle fut long-tems favorite, avant que Madame de *Maintenon* lui fût présentée.

Le triomphe de Madame de *Montespan* éclata au voyage que le Roi fit en Flandres, en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage, au milieu des plaisirs. Ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

Le Roi, qui fit tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la premiere fois dans un carrosse à glaces. Les chaises de poste n'étaient point encore inventées. La Reine; *Madame*, sa belle sœur; la Marquise de *Montespan*, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres; & quand Madame de *Montespan* allait seule, elle avait quatre Gardes-du corps aux portieres de son carrosse. Le Dauphin arriva ensuite avec sa Cour, *Mademoiselle* avec la sienne; c'était avant la fatale aventure de son mariage: elle partageait en paix tous ces triomphes, & voyait avec complaisance son amant favori du Roi, à la tête de sa compagnie des Gardes. On faisait

porter, dans les villes où l'on couchait, les plus beaux meubles de la Couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le Roi, & toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint Germain. La Cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales Dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le Roi les invitait à sa table; il leur faisait des présens pleins de galanterie. Tous les Officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze-cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour Madame de *Montespan*, excepté ce que le devoir donnait à la Reine. Cependant cette Dame n'était pas du secret. Le Roi savait distinguer les affaires d'État des plaisirs.

Madame, chargée seule de l'union des deux Rois & de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque, sur la flotte du Roi d'Angleterre *Charles II*, son frere, avec une partie de la Cour de France. Elle menait avec elle Mademoiselle de *Kéroual*, depuis Duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de Madame de *Montespan*. Elle fut depuis en Angleterre ce que Madame de *Montespan* était en France, mais avec plus de crédit. Le Roi *Charles II* fut gouverné par elle, jusqu'au dernier moment de sa vie; &,

quoique ſouvent infidele, il fut toujours maîtriſé. Jamais femme n'a conſervé plus long-tems ſa beauté ; nous lui avons vu, à l'âge de près de ſoixante & dix ans, une figure encore noble & agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir ſon frere à Cantorbéri, & revint avec la gloire du ſuccès. Elle en jouiſſait, lorſqu'une mort ſubite & douloureuſe l'enleva à l'âge de vingt-ſix ans, le 30 Juin 1670. La Cour fut dans une douleur & dans une conſternation que le genre de mort augmentait. Cette Princeſſe s'était crue empoiſonnée. L'Ambaſſadeur d'Angleterre, *Montaigu*, en était perſuadé ; la Cour n'en doutait pas ; & toute l'Europe le diſait. Un des anciens domeſtiques de la maiſon de ſon mari, m'a nommé celui qui [ſelon lui] donna le poiſon. « Cet homme, me diſait-il, qui n'était » pas riche, ſe retira immédiatement après en » Normandie, où il acheta une terre, dans » laquelle il vécut long-tems avec opulence. » Ce poiſon (ajoutait-il) était de la poudre » de diamant miſe au lieu de ſucre dans des » fraiſes ». La Cour & la ville penſerent que Madame avait été empoiſonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulſions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les ſeules raiſons de cette perſuaſion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoiſonné, puiſque Madame de *la Fayette*, & une autre perſonne burent le reſte ſans reſſentir la plus légere in-

commodité. La poudre de diamant n'eſt pas plus un venin que la poudre de corail. Il y avait long-tems que Madame était malade d'un abſcès qui ſe formait dans le foie. Elle était très-malſaine, & même avait accouché d'un enfant abſolument pourri. Son mari, trop ſoupçonné dans l'Europe, ne fut, ni avant ni après cet événement, accuſé d'aucune action qui eût de la noirceur; & on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre-humain ſerait trop malheureux, s'il était auſſi commun de commettre des choſes atroces, que de les croire.

On prétendit, que le Chevalier de *Lorraine*, favori de *Monſieur*, pour ſe venger d'un exil & d'une priſon, que ſa conduite coupable auprès de *Madame* lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le Chevalier de *Lorraine* était alors à Rome, & qu'il eſt difficile à un Chevalier de Malte de vingt ans, qui eſt à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande Princeſſe.

Il n'eſt que trop vrai, qu'une faibleſſe & une indiſcrétion du Vicomte de *Turenne* avaient été la premiere cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plaît encore à réveiller. Il était, à ſoixante ans, l'amant de Madame de *Coatquen* & ſa dupe, comme il l'avait été de Madame de *Longueville*. Il révela à cette Dame le ſecret de l'État, qu'on cachait au frere du Roi. Madame de *Coatquen*, qui aimait le Chevalier de *Lorraine*, le

dit à ſon amant : celui-ci en avertit *Monſieur*. L'intérieur de la maiſon de ce Prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches & les jalouſies. Ces troubles éclaterent avant le voyage de *Madame*. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de *Monſieur*, les querelles de ſes favoris avec les amis de *Madame*, remplirent la maiſon de confuſion & de douleur. *Madame*, quelque tems avant ſa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendriſſantes, à la Marquiſe de *Coatquen*, les malheurs dont elle était cauſe. Cette Dame, à genoux auprès de ſon lit, & arroſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceſlas* :

J'allais.., j'étais... L'amour a ſur moi tant d'emp[illegible]
Je m'égare, Madame, & ne puis que vous dire...

Le Chevalier de *Lorraine*, auteur de ces diſſenſions, fut d'abord envoyé par le Roi à Pierre-Anciſe : le Comte de *Marſan*, de la Maiſon de *Lorraine*, & le Marquis, depuis Maréchal de *Villeroi*, furent exilés. Enfin, on regarda comme la ſuite coupable de ces démêlés, la mort naturelle de cette malheureuſe Princeſſe.

Ce qui confirma le public dans le ſoupçon de poiſon, c'eſt que vers ce tems on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité ſinguliere, infecta la France dans le tems de la gloire & des plaiſirs

plaiſirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la République.

Deux Italiens, dont l'un s'appellait *Exili*, travaillerent long-tems avec un apothicaire Alleman, nommé *Glaſer*, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philoſophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent ſecrettement des poiſons La confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuſe, en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier; la confeſſion, dis-je, fit connaître au Grand-Pénitencier de Paris, que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées. Il en donna avis au Gouvernement. Les deux Italiens ſoupçonnés furent mis à la Baſtille; l'un des deux y mourut. *Exili* y reſta ſans être convaincu; &, du fond de ſa priſon, il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets, qui couterent la vie au Lieutenant-Civil *d'Aubrai*, & à ſa famille; & qui firent enfin ériger la Chambre des poiſons, qu'on nomme *la Chambre ardente*.

L'amour fut la premiere ſource de ces horribles aventures. Le Marquis de *Brinvilliers*, gendre du Lieutenant-Civil *d'Aubrai*, logea chez lui *Sainte-Croix*, Capitaine de ſon régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à faire demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle & ſenſible. Ce qui devait arriver, arriva: ils s'aimerent. Le Lieutenant-Civil, père de la Marquiſe, fut

assez sévere & assez imprudent pour solliciter une lettre de cachet, & pour faire envoyer à la Bastille le Capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à son régiment. *Sainte-Croix* fut mis malheureusement dans la chambre où était *Exili*. Cet Italien lui apprit à se venger : on en sait les suites qui font frémir. La Marquise n'attenta point à la vie de son mari ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoisonner son pere, ses deux freres & sa sœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion : elle allait souvent à confesse ; & même, lorsqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confession générale écrite de sa main, qui ne servit pas de preuve contre elle, mais de présomption. Il est faux qu'elle eût essayé ses poisons dans les hôpitaux, comme le disait le peuple, & comme il est écrit dans les *Causes célébres*, ouvrage d'un avocat sans causes, & fait pour le peuple. Mais il est vrai qu'elle eut, ainsi que *Sainte-Croix*, des liaisons secrettes avec des personnes accusées des mêmes crimes. Elle fut brûlée, en 1679, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670 qu'*Exili* avait commencé à faire des poisons, jusqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler, que *Penautier*, le receveur-général du Clergé, ami de cette femme, fut accusé, quelque tems après, d'avoir mis ces secrets en usage, & qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

La *Voisin*, la *Vigoureux*, un prêtre nommé *le Sage*, & d'autres, trafiquerent des se-

crets d'*Exili*, ſous prétexte d'amuſer les ames curieuſes & faibles, par des apparitions d'Eſprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La Chambre ardente fut établie à l'Arſenal, près de la Baſtille, en 1680. Les plus grands Seigneurs y furent cités; entre autres, deux nieces du Cardinal *Mazarin*, la Ducheſſe de *Bouillon*, & la Comteſſe de *Soiſſons*, mere du Prince *Eugène*.

La Ducheſſe de *Bouillon* ne fut décrétée que d'ajournement perſonnel, & n'était accuſée que d'une curioſité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'eſt pas du reſſort de la juſtice. L'ancienne habitude de conſulter des devins, de faire tirer ſon horoſcope, de chercher des ſecrets pour ſe faire aimer, ſubſiſtait encore parmi le peuple, & même chez les premiers du Royaume.

Nous avons déja remarqué qu'à la naiſſance de *Louis XIV* on avait fait entrer l'aſtrologue *Morin* dans la chambre même de la Reine-mere, pour tirer l'horoſcope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le Duc d'Orléans, régent du Royaume, curieux de cette charlatanerie, qui ſéduiſit toute l'antiquité; & toute la philoſophie du célebre Comte de *Boulainvilliers*, ne put jamais le guérir de cette chimere. Elle était bien pardonnable à la Ducheſſe de *Bouillon*, & à toutes les Dames qui eurent les mêmes faibleſſes. Le prêtre *le Sage*, la *Voiſin* & la *Vigoureux*, s'étaient fait un revenu de la curioſité des ignorans qui étaient en très-grand nombre. Ils prédiſaient l'avenir, ils faiſaient

voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là, il n'y aurait eu que du ridicule dans eux & dans la Chambre ardente.

La Reynie, l'un des Préſidens de cette Chambre, fut aſſez mal aviſé pour demander à la Ducheſſe de *Bouillon* ſi elle avait vu le diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid & fort vilain, & qu'il était déguiſé en Conſeiller d'État. L'interrogatoire ne fut gueres pouſſé plus loin.

L'affaire de la Comteſſe de *Soiſſons* & du Maréchal de *Luxembourg*, fut plus ſérieuſe. *Le Sage*, la *Voiſin*, le *Vigoureux*, & d'autres complices encore étaient en priſon, accuſés d'avoir vendu des poiſons qu'on appellait la poudre de ſucceſſion; ils chargerent tous ceux qui étaient venus les conſulter. La Comteſſe de *Soiſſons* fut du nombre. Le Roi eut la condeſcendance de dire à cette Princeſſe, que, ſi elle ſe ſentait coupable, il lui conſeillait de ſe retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la juſtice. Enſuite elle ſe retira à Bruxelles, où elle eſt morte ſur la fin de 1708, lorſque le Prince *Eugène*, ſon fils, la vengeait par tant de victoires, & triomphait de *Louis XIV*.

Franbois-Henri de Boutteville, Duc & Pair & Maréchal de France, qui uniſſait le grand nom de *Montmorenci* à celui de la Maiſon Impériale de *Luxembourg*, déja célebre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la Chambre ardente. Un de ſes

gens d'affaires nommé *Bonard*, voulant recouvrer des papiers importans qui étaient perdus, s'adreſſa au prêtre *le Sage* pour les lui faire retrouver. *Le Sage* commença par exiger de lui qu'il ſe confeſsât; & qu'il allât enſuite pendant neuf jours en trois différentes égliſes, où il réciterait trois pſeaumes.

Malgré la confeſſion & les pſeaumes, les papiers ne ſe retrouverent point; ils étaient entre les mains d'une fille nommée *Dupin*. *Bonard*, ſous les yeux de *le Sage*, fit, au nom du Maréchal de *Luxembourg*, une eſpece de conjuration, par laquelle la *Dupin* devait devenir impuiſſante en cas qu'elle ne lui rendît pas les papiers. On ne ſait pas trop ce que c'eſt qu'une fille impuiſſante. La *Dupin* ne rendit rien, & n'en eut pas moins d'amans.

Bonard, déſeſpéré, ſe fit donner un nouveau plein pouvoir par le Maréchal; & entre ce plein pouvoir & la ſignature, il ſe trouva deux lignes d'une écriture différente, par leſquelles le Maréchal ſe donnait au diable.

Le Sage, *Bonard*, la *Voiſin*, la *Vigoureux*, & plus de quarante accuſés ayant été enfermés à la Baſtille, *le Sage* dépoſa que le Maréchal s'était adreſſé au diable & à lui pour faire mourir cette *Dupin* qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoûtaient qu'ils avaient aſſaſſiné la *Dupin* par ſon ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers & jetée dans la riviere.

Ces accuſations étaient auſſi improbables qu'atroces. Le Maréchal devait comparaître devant la Cour des Pairs; le Parlement & les

Pairs devaient revendiquer le droit de le juger ; ils ne le firent pas. L'accuſé ſe rendit lui-même à la Baſtille, démarche qui prouvait ſon innocence ſur cet aſſaſſinat prétendu.

Le Secrétaire d'État *Louvois*, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une eſpece de cachot de ſix pas & demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea le ſecond jour, & on le laiſſa enſuite cinq ſemaines entieres ſans continuer ſon procès ; injuſtice cruelle envers tout particulier, & plus condamnable encore envers un Pair du Royaume. Il voulut écrire au Marquis de *Louvois* pour s'en plaindre ; on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé ; on lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoiſonnées, pour faire mourir le frere de la *Dupin*, & une fille qu'il entretenait.

Il paraiſſait bien abſurde qu'un Maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoiſonner un malheureux bourgeois & ſa maitreſſe, ſans pouvoir tirer aucun avantage d'un ſi grand crime.

Enfin, on lui confronta *le Sage* & un autre prêtre nommé *d'Avaux*, avec leſquels on l'accuſait d'avoir fait des ſortileges pour faire périr plus d'une perſonne.

Tout ſon malheur venait d'avoir vu une fois *le Sage*, & de lui avoir demandé des horoſcopes.

Parmi les imputations horribles qui faiſaient la baſe du procès, *le Sage* dit que le Maréchal Duc de *Luxembourg* avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir mariet

ſon fils à la fille du Marquis de *Louvois*. L'accuſé répondit : *quand Matthieu de Montmorenci épouſa une Reine de France, il ne s'adreſſa point au diable, mais aux États généraux, qui déclarerent que, pour acquérir au Roi mineur l'appui des Montmorencis, il fallait faire ce mariage.*

Cette réponſe était fiere & n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois. Il n'y eut de jugement ni pour, ni contre lui. La *Voiſin*, la *Vigoureux*, & ſon frere le prêtre, qui s'appelait auſſi *Vigoureux*, furent brûlés avec *le Sage* à la Greve. Le Maréchal de *Luxembourg* alla quelques jours à la campagne, & revint enſuite à la Cour faire les fonctions de Capitaine des Gardes, ſans voir *Louvois*, & ſans que le Roi lui parlât de tout ce qui s'était paſſé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées qu'il ne demanda pas, & par combien de victoires il impoſa ſilence à ſes ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitaient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont la *Voiſin* & ſes complices furent punis, mit fin aux recherches & aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nation; mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la deſtinée malheureuſe de Madame *Henriette d'Angleterre*,

on le crut enſuite de ſa fille *Marie Louiſe*, qu'on maria en 1679 au Roi d'Eſpagne *Charles II.* Cette jeune Princeſſe partit à regret pour Madrid. *Mademoiſelle* avait ſouvent dit à *Monſieur*, frere du Roi : *Ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la Cour ; elle ſera trop malheureuſe ailleurs.* Cette jeune Princeſſe voulait épouſer *Monſeigneur. Je vous fais Reine d'Eſpagne*, lui dit le Roi ; *que pourrais-je de plus pour ma fille ?* « Ah ! répondit-elle, vous » pourriez plus pour votre niece ». Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que ſa mere. Il paſſa pour conſtant que le Conſeil Autrichien de *Charles II* voulait ſe défaire d'elle, parce qu'elle aimait ſon pays, & qu'elle pouvait empêcher le Roi ſon mari de ſe déclarer pour les alliés contre la France. On lui envoya même de Verſailles de ce qu'on croit du contrepoiſon ; précaution très-incertaine, puiſque ce qui peut guérir une eſpece de mal, peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contrepoiſon prétendu arriva après ſa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le Marquis de *Dangeau*, trouveront que le Roi dit en ſoupant : « La » Reine d'Eſpagne eſt morte empoiſonnée » dans une tourte d'anguille : la Comteſſe de » *Pernits* les Camériſtes *Zapata* & *Nina*, qui » en ont mangé après elle, ſont mortes du » même poiſon ».

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuſcrits, qu'on dit faits avec ſoin par un courtiſan qui n'avait preſque point quitté *Louis XIV* pendant quarante ans, je

ne laiſſai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domeſtiques du Roi, s'il était vrai que ce Monarque, toujours retenu dans ſes diſcours, eût jamais prononcé des paroles ſi imprudentes. Ils m'aſſurerent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à Madame la Ducheſſe de *St. Pierre*, qui arrivait d'Eſpagne, s'il était vrai que ces trois perſonnes fuſſent mortes avec la Reine ; elle me donna des atteſtations que toutes trois avaient ſurvécu long-tems à leur maitreſſe. Enfin je ſus que ces mémoires du Marquis de *Dangeau*, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ſes domeſtiques ; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit ſouvent au ſtyle, aux inutilités & aux fauſſetés dont ce recueil eſt rempli. Après toutes ces idées funeſtes, où la mort de *Henriette d'Angleterre* nous a conduits, il faut revenir aux évenemens de la Cour qui ſuivirent ſa perte.

La Princeſſe Palatine lui ſuccéda un an après, & fut mere du Duc d'Orléans, régent du Royaume. Il fallut qu'elle renonçât au Calviniſme pour épouſer *Monſieur* ; mais elle conſerva toujours, pour ſon ancienne religion, un reſpect ſecret qu'il eſt difficile de ſecouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la Reine en 1673, donna lieu à un nouvel établiſſement. Ce malheur eſt connu par le ſonnet de *l'Avorton*, dont les vers ont été tant cités.

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à ſon tour ;
Funeſte ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeſte victime..., &c.

Les dangers attachés à l'état de fille dans une Cour galante & voluptueuſe, déterminerent à ſubſtituer aux douze filles d'honneur qui embelliſſaient la Cour de la Reine, douze Dames du palais ; & depuis, la maiſon des Reines fut ainſi compoſée. Cet établiſſement rendait la Cour plus nombreuſe & plus magnifique, en y fixant les maris & les parens de ces Dames ; ce qui augmentait la ſociété & répandait plus d'opulence.

La Princeſſe de Baviere, épouſe de *Monſeigneur*, ajoûta, dans les commencemens, de l'éclat & de la vivacité à cette Cour. La Marquiſe de *Monteſpan* attirait toujours l'attention principale ; mais enfin elle ceſſait de plaire, & les emportemens altiers de ſa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la Cour par une grande charge, étant ſur-intendante de la maiſon de la Reine ; & au Roi, par ſes enfans, par l'habitude & par ſon aſcendant.

On lui conſervait tout l'extérieur de la conſidération & de l'amitié, qui ne la conſolait pas ; & le Roi, affligé de lui cauſer des chagrins violens, & entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la converſation de Madame de *Maintenon*, une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de ſon ancienne mai-

treſſe. Il ſe ſentait à la fois partagé entre Madame de *Monteſpan* qu'il ne pouvait quitter, Mademoiſelle de *Fontange* qu'il aimait, & Madame de *Maintenon* de qui l'entretien devenait néceſſaire à ſon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la Cour en ſuſpens. Il paraît aſſez honorable pour *Louis XIV*, qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la Cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que *Louis XIV* avait une ame auſſi grande que ſenſible.

Je croirais même que ces intrigues de Cour, étrangeres à l'État, ne devraient point entrer dans l'hiſtoire, ſi le grand ſiecle de *Louis XIV* ne rendait tout intéreſſant; & ſi le voile de ces myſteres n'avait été levé par tant d'hiſtoriens, qui, pour la plupart, les ont défigurés.

CHAPITRE XXVII.

Suite des particularités & anecdotes.

LA jeuneſſe, la beauté de Mademoiſelle de *Fontange*, un fils qu'elle donna au Roi en 1680, le titre de Ducheſſe dont elle fut décorée, écartaient Madame de *Maintenon* de la premiere place qu'elle n'oſait eſpérer, & qu'elle eut depuis; mais la Ducheſſe de *Fontange* & ſon fils moururent en 1681.

La Marquiſe de *Monteſpan*, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en poſſéda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ſes murmures. Quand les hommes ne ſont plus dans leur jeuneſſe, ils ont preſque tous beſoin de la ſociété d'une femme complaiſante; le poids des affaires rend ſur-tout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle favorite, Madame de *Maintenon*, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquérait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art qui eſt ſi naturel aux femmes, & qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivait un jour à Madame de *Frontenac* ſa couſine, en qui elle avait une entiere confiance: « Je le renvoie » toujours affligé & jamais déſeſpéré ». Dans ce tems, où ſa faveur croiſſait, où Madame de *Monteſpan* touchait à ſa chûte, ces deux rivales ſe voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrette, tantôt avec une confiance paſſagere, que la néceſſité de ſe parler & la laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la Cour. L'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de *Monteſpan* ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les dernieres années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mêlait à toutes ces intrigues ſecrettes, affermiſſait encore la faveur de Madame de *Maintenon*, & éloignait Madame de *Monteſpan*. Le Roi ſe reprochait ſon attachement pour une femme mariée, & ſentait ſur-tout ce ſcrupule depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embar-

raſſante ſubſiſta juſqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'Édit de Nantes. On voyait alors des ſcènes bien différentes: d'un côté, le déſeſpoir & la fuite d'une partie de la nation; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles; Trianon & Marli bâtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand *Condé*, avec Mademoiſelle de *Nantes*, fille du Roi & de Madame de *Monteſpan*, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe qui commençait à ſe retirer de la Cour.

Le Roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle; Mademoiſelle de *Blois* avec le Duc de *Chartres*, que nous avons vu depuis Régent du Royaume; & le Duc du Maine à *Louiſe-Bénédicte de Bourbon*, petite-fille du grand *Condé*, & ſœur de Monſieur le Duc, Princeſſe célebre par ſon eſprit & par le goût des arts. Ceux qui ont ſeulement approché du palais royal & de Sceaux, ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages.

Avant la célébration du mariage de Monſieur le Duc avec Mademoiſelle de *Nantes*, le Marquis de *Seignelai*, à cette occaſion, donna au Roi une fête digne de ce Monarque, dans les jardins de Sceaux, plantés par *le Nôtre* avec autant de goût que ceux de Verſailles. On y exécuta l'idylle de *la Paix*, compoſée par *Racine*. Il y eut dans Verſailles un nouveau carouſel; &, après le mariage,

le Roi étala une magnificence ſinguliere, dont le Cardinal *Mazarin* avait donné la premiere idée en 1656. On établit, dans le ſallon de Marli, quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes, qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de *Monteſpan* en tenait une avec Monſeigneur. Sa rivale, Madame de *Maintenon*, en tenait une autre avec le Duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; Monſieur le Duc avec Madame de *Thiange*; & Madame la Ducheſſe, à qui la bienſéance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cauſe de ſa grande jeuneſſe, était avec la Ducheſſe de *Chevreuſe*. Les Dames & les hommes, nommés du voyage, tiraient au ſort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainſi le Roi fit des préſens à toute la Cour d'une maniere digne d'un Roi. La loterie du Cardinal *Mazarin* fut moins ingénieuſe & moins brillante. Ces loteries avaient été miſes en uſage autrefois par les Empereurs Romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de ſa fille, Madame de *Monteſpan* ne reparut plus à la Cour. Elle avait un grand revenu, mais viager; & le Roi lui fit payer toujours une penſion de mille louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y mariait des filles du voiſinage qu'elle dotait. Elle n'était

plus dans l'âge où l'imagination, frappée par de vives impreſſions, envoie aux Carmelites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

Un an après le mariage de Mademoiſelle de *Nantes* avec Monſieur le Duc, mourut à Fontainebleau le Prince de *Condé* à l'âge de ſoixante-ſix ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir Madame la Ducheſſe qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empreſſement qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de ſon petit-fils avec cette fille du Roi & de Madame de *Monteſpan*, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de menſonges, dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une hiſtoire du Prince de *Condé*, ſortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'impoſture, que le Roi ſe plaiſait en toute occaſion à mortifier ce Prince, & qu'au mariage de la Princeſſe de *Conti*, fille de Madame de *la Valière*, le Secrétaire d'État lui refuſa le titre de *haut & puiſſant Seigneur*, comme ſi ce titre était celui qu'on donne aux Princes du Sang. L'écrivain, qui a compoſé l'hiſtoire de *Louis XIV* dans Avignon, en partie ſur ces malheureux mémoires, pouvait-il aſſez ignorer le monde & les uſages de notre Cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles ?

Cependant, après le mariage de Madame la Ducheſſe, après l'éclipſe totale de la mere, Madame de *Maintenon* victorieuſe, prit un tel aſcendant, & inſpira à *Louis XIV* tant de tendreſſe & de ſcrupules, que le Roi, par

le conſeil du pere *la Chaiſe*, l'épouſa ſecrettement au mois de Janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le Duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulation. L'Archevêque de Paris, *Harlai de Chanvalon*, leur donna la bénédiction; le confeſſeur y aſſiſta; *Montchevreuil*, & *Bontems* premier valet-de-chambre, y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui, d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu & ſur les dates. *Louis XIV* était alors dans ſa quarante-huitieme année, & la perſonne qu'il épouſait, dans ſa cinquante-deuxieme. Ce Prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de ſon rang : il fut toujours problématique à la Cour, ſi Madame de *Maintenon* était mariée. On reſpectait en elle le choix du Roi, ſans la traiter en Reine.

La deſtinée de cette Dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'hiſtoire fourniſſe beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits. La Marquiſe de *Saint-Sebaſtien*, que le Roi de Sardaigne, *Victor-Amédée*, épouſa, n'était pas au-deſſus de Madame de *Maintenon* : l'Impératrice de Ruſſie, *Catherine*, était fort au-deſſous; & la premiere femme de *Jacques II*, Roi d'Angleterre, lui était bien inférieure, ſelon les préjugés

préjugés de l'Europe, inconnus dans le reſte du monde.

Elle était d'une ancienne maiſon, petite-fille de *Théodore-Agrippa d'Aubigné*, Gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri IV*. Son pere, *Conſtant d'Aubigné*, ayant voulu faire un établiſſement à la Caroline, & s'étant adreſſé aux Anglais, fut mis en priſon au château Trompette, & en fut délivré par la fille du Gouverneur nommé de *Cardillac*, Gentilhomme Bordelois. *Conſtant d'Aubigné* épouſa ſa bienfaitrice en 1627, & la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la Cour. Ce fut dans cette priſon de Niort, que naquit, en 1635, *Françoiſe d'Aubigné*, deſtinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laiſſée par la négligence d'un domeſtique ſur le rivage, près d'y être dévorée d'un ſerpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez Madame de *Neuillant*, mere de la Ducheſſe de *Navailles* ſa parente, elle fut trop heureuſe d'épouſer en 1651 *Paul Scarron*, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. *Scarron* était d'une ancienne famille du Parlement, illuſtrée par de grandes alliances; mais le burleſque dont il faiſait profeſſion, l'aviliſſait en le faiſant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour Mademoiſelle *d'Aubigné*, d'épouſer cet homme diſgracié de la nature, impotent, & qui n'avait qu'un

» fortune qu'on aurait eu peine à imaginer?
» J'ai été jeune & jolie; j'ai goûté les plaisirs;
» j'ai été aimée par-tout. Dans un âge plus
» avancé, j'ai passé des années dans le com-
» merce de l'esprit; je suis venue à la faveur;
» & je vous proteste, ma chere fille, que
» tous les états laissent un vuide affreux ».

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assurément cette lettre. Madame de *Maintenon*, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand Roi, disait un jour au Comte *d'Aubigné* son frere: « Je n'y peux plus tenir; » je voudrais être morte ». On sait quelle réponse il lui fit: *Vous avez donc parole d'épouser Dieu le Pere?*

A la mort du Roi, elle se retira entierement à Saint Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que le Roi ne lui avait presque rien assuré. Il la recommanda seulement au Duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt mille livres, qui lui fut exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15 d'Avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de *Scarron*: ce nom n'est point avilissant, & l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

La Cour fut moins vive & plus sérieuse, depuis que le Roi commença à mener avec Madame de *Maintenon* une vie plus retirée; & la maladie considérable qu'il eut en 1686, contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes qui avaient jusques-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule

dans

dans le dernier des inteſtins. L'art de la chirurgie, qui fit ſous ce regne plus de progrès que dans tout le reſte de l'Europe, n'était pas encore familiariſé avec cette maladie. Le Cardinal de *Richelieu* en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du Roi émut toute la France. Les égliſes furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guériſon de ſon Roi les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendriſſement général fut preſque ſemblable à ce que nous avons vu, lorſque ſon ſucceſſeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux Rois ce qu'ils doivent à une nation qui ſait aimer ainſi.

Dès que *Louis XIV* reſſentit les premieres atteintes de ce mal, ſon premier chirurgien *Félix* alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fuſſent dans le même péril; il conſulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des inſtrumens qui abrégeaient l'opération, & qui la rendaient moins douloureuſe. Le Roi la ſouffrit ſans ſe plaindre; il fit travailler ſes Miniſtres auprès de ſon lit le jour même; & afin que la nouvelle de ſon danger ne fît aucun changement dans les Cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux Ambaſſadeurs. A ce courage d'eſprit ſe joignait la magnanimité avec laquelle il récompenſa *Félix*; il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce tems, le Roi n'alla plus aux ſpectacles. La Dauphine de Baviere, devenue mélancolique, & attaquée d'une maladie de

langueur qui la fit enfin mourir en 1690, ſe refuſa à tous les plaiſirs, & reſta obſtinément dans ſon appartement. Elle aimait les lettres : elle avait même fait des vers ; mais dans ſa mélancolie, elle n'aimait plus que la ſolitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choſes d'eſprit. Madame de *Maintenon* pria *Racine*, qui avait renoncé au théâtre pour le Janſéniſme & pour la Cour, de faire une tragédie qui pût être repréſentée par ſes éleves. Elle voulut un ſujet tiré de la Bible. *Racine* compoſa *Eſther*. Cette piece, ayant d'abord été jouée dans la maiſon de Saint-Cyr, le fut enſuite pluſieurs fois à Verſailles devant le Roi, dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jéſuites, s'empreſſaient d'obtenir la permiſſion de voir ce ſingulier ſpectacle. Il paraît remarquable, que cette piece eut alors un ſuccès univerſel ; & que deux ans après, *Athalie*, jouée par les mêmes perſonnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire, quand on joua ces pieces à Paris, long-tems après la mort de l'auteur, & après le tems des partialités. *Athalie*, repréſentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec tranſport ; & *Eſther*, en 1721, n'inſpira que de la froideur, & ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtiſans qui reconnuſſent avec flatterie *Eſther* dans Madame de *Maintenon*, & avec malignité *Vaſthi* dans Madame de *Monteſpan*, *Aman* dans Monſieur de *Louvois*, & ſur-tout les Huguenots perſécutés par ce Miniſtre, dans la proſcription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure

ſans intérêt & ſans vraiſemblance ; un Roi inſenſé, qui a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſavoir, ſans s'informer même qui elle eſt ; un Miniſtre aſſez ridiculement barbare pour demander au Roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes, enfans, parce qu'on ne lui a pas fait la révérence ; ce même Miniſtre aſſez bête pour ſignifier l'ordre de tuer tous les Juifs dans onze mois, afin de leur donner apparemment le tems d'échapper ou de ſe défendre ; un Roi imbécile, qui, ſans prétexte, ſigne cet ordre ridicule, & qui, ſans prétexte, fait pendre ſubitement ſon favori : tout cela, ſans intrigue, ſans action, ſans intérêt, déplut beaucoup à quiconque avait du ſens & du goût. Mais, malgré le vice du ſujet, trente vers d'*Eſther* valent beaucoup mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de grands ſuccès.

Ces amuſemens ingénieux recommencerent pour l'éducation d'*Adélaïde de Savoie*, Ducheſſe de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'eſt une des contradictions de nos mœurs, que, d'un côté, on ait laiſſé un reſte d'infamie attaché aux ſpectacles publics ; & que, de l'autre, on ait regardé ces repréſentations comme l'exercice le plus noble & le plus digne des perſonnes royales. On éleva un petit théatre dans l'appartement de Madame de *Maintenon*. La Ducheſſe de Bourgogne, le Duc d'Orléans, y jouaient avec les perſonnes de la Cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur *Baron* leur donnait des

leçons, & jouait avec eux. La plupart des tragédies de *Duché*, valet-de-chambre du Roi, furent compoſées pour ce théatre ; & l'Abbé *Genêt*, aumônier de la Ducheſſe d'Orléans, en faiſait pour la Ducheſſe du Maine, que cette Princeſſe & ſa cour repréſentaient.

Ces occupations formaient l'eſprit & animaient la ſociété.

Aucun de ceux qui ont trop cenſuré *Louis XIV*, ne peut diſconvenir qu'il ne fût, juſqu'à la journée d'Hochſtet, le ſeul puiſſant, le ſeul magnifique, le ſeul grand preſque en tout genre. Car, quoiqu'il y eût des héros, comme *Jean Sobieski* & des Rois de Suède, qui effaçaſſent en lui le guerrier, perſonne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore, qu'il ſoutint ſes malheurs, & qu'il les répara. Il a eu des défauts ; il a fait de grandes fautes : mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé, s'ils avaient été à ſa place ?

La Ducheſſe de Bourgogne croiſſait en graces & en mérite. Les éloges qu'on donnait à ſa ſœur en Eſpagne, lui inſpirerent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite ; mais elle avait le regard tel que ſon fils ; un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par ſon eſprit, & plus encore par l'envie extrême de mériter les ſuffrages de tout le monde. Elle était, comme *Henriette d'Angleterre*, l'idole & le modèle de la Cour, avec un plus haut rang ; elle touchait au trône : la France attendait du Duc de Bourgogne un gouvernement tel que les ſages de

l'antiquité en imaginerent, mais dont l'auſtérité ſerait tempérée par les graces de cette Princeſſe, plus faites encore pour être ſenties que la philoſophie de ſon époux. Le monde ſait comme toutes ces eſpérances furent trompées. Ce fut le ſort de *Louis XIV*, de voir périr en France toute ſa famille par des morts prématurées, ſa femme à quarante-cinq ans, ſon fils unique à cinquante; & un an après que nous eûmes perdu ſon fils, nous vîmes ſon petit-fils le Dauphin, Duc de Bourgogne, la Dauphine ſa femme, leur fils aîné le Duc de Bretagne, portés à Saint-Denis, au même tombeau, au mois d'Avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis ſur le trône, était dans ſon berceau, aux portes de la mort. Le Duc de Berri, frere du Duc de Bourgogne, les ſuivit deux ans après; & ſa fille, dans le même tems, paſſa du berceau au cercueil.

Ce tems de déſolation laiſſa dans les cœurs une impreſſion ſi profonde, que, dans la minorité de *Louis XV*, j'ai vu pluſieurs perſonnes qui ne parlaient de ces pertes qu'en verſant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du Royaume.

Ces mêmes ſoupçons, qu'on avait eus à la mort de *Madame* & à celle de *Marie-Louiſe*, Reine d'Eſpagne, ſe réveillerent avec une fureur ſinguliere. L'excès de la douleur publique aurait preſque excuſé la calomnie, ſi elle avait été excuſable. Il y avait du délire à penſer

qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perſonnes royales, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le Dauphin, Duc de Bourgogne, ſa femme & ſon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr, en moins d'un mois, plus de cinq-cents perſonnes. Monſieur le Duc de *Bourbon*, petit-fils du Prince de *Condé*, le Duc de *la Trimoille*, Madame de *la Vrillière*, Madame de *Liſtenai*, en furent attaqués à la Cour. Le Marquis de *Gondrin*, fils du Duc d'*Antin*, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis Comteſſe de Toulouſe, fût à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce Duc de Lorraine, *François*, deſtiné à être un jour Empereur, & à relever la Maiſon d'*Autriche*.

Cependant, ce fut aſſez qu'un médecin nommé *Baudin*, homme de plaiſir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles: « Nous » n'entendons rien à de pareilles maladies »: c'en fut aſſez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Un Prince avait un laboratoire, & étudiait la chymie, ainſi que beaucoup d'autres arts: c'était une preuve ſans réplique. Le cri public était affreux; il faut en avoir été témoin pour le croire. Pluſieurs écrits, & quelques malheureuſes hiſtoires de *Louis XIV*, éterniſeraient les ſoupçons, ſi les hommes inſtruits ne prenaient ſoin de les détruire. J'oſe dire que, frappé de tout tems de l'injuſtice des hommes, j'ai fait bien des recherches

pour ſavoir la vérité. Voici ce que m'a répété pluſieurs fois le Marquis de *Canillac*, l'un des plus honnêtes-hommes du Royaume, intimement attaché à ce Prince ſoupçonné, dont il eut depuis beaucoup à ſe plaindre. Le Marquis de *Canillac*, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans ſon palais. Il le trouve étendu à terre, verſant des larmes, aliéné par le déſeſpoir. Son chymiſte *Homberg* court ſe rendre à la Baſtille, pour ſe conſtituer priſonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuſe. Le Prince (qui le croirait ?) demande lui-même, dans l'excès de ſa douleur, à être mis en priſon ; il veut que des formes juridiques éclairciſſent ſon innocence ; ſa mere demande avec lui cette juſtification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'eſt point ſignée : & le Marquis de *Canillac*, dans cette émotion d'eſprit, conſerva ſeul aſſez de ſang-froid pour ſentir les conſéquences d'une démarche ſi déſeſpérée. Il fit que la mere du Prince s'oppoſa à cette lettre de cachet ignominieuſe. Le monarque qui l'accordait, & ſon neveu qui la demandait, étaient également malheureux.

CHAPITRE XXVIII.

Suite des anecdotes.

Louis XIV dévorait ſa douleur en public : il ſe laiſſa voir à l'ordinaire ; mais en ſecret les

reſſentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulſions. Il éprouvait toutes ces pertes domeſtiques à la ſuite d'une guerre malheureuſe, avant qu'il fût aſſuré de la paix, & dans un tems où la miſere déſolait le Royaume. On ne le vit pas ſuccomber un moment à ſes afflictions.

Le reſte de ſa vie fut triſte. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entiere pour le jéſuite *le Tellier*, homme trop violent, acheva de les révolter. C'eſt une choſe très-remarquable, que le public, qui lui pardonna toutes ſes maitreſſes, ne lui pardonna pas ſon confeſſeur. Il perdit, les trois dernieres années de ſa vie, dans l'eſprit de la plupart de ſes ſujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Privé de preſque tous ſes enfans, ſa tendreſſe, qui redoublait pour le Duc du Maine & pour le Comte de Toulouſe ſes fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux & leurs deſcendans, au défaut des Princes du Sang, par un édit qui fut enrégiſtré ſans aucune remontrance en 1714. Il tempérait ainſi, par la loi naturelle, la ſévérité des loix de convention, qui privent les enfans nés hors du mariage de tous droits à la ſucceſſion paternelle. Les Rois diſpenſent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour ſon ſang ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut, ſur-tout, pouvoir établir pour deux de ſes enfans ce qu'il avait fait paſſer au Parlement, ſans oppoſition, pour les

Princes de la Maiſon de *Lorraine*. Il égala enſuite leur rang à celui des Princes du Sang, en 1715. Le procès que les Princes du Sang intenterent depuis aux Princes légitimés eſt connu. Ceux-ci ont conſervé, pour leurs perſonnes & pour leurs enfans, les honneurs donnés par *Louis XIV*. Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du tems, du mérite & de la fortune.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'Août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jambes s'enflerent; la gangrene commença à ſe manifeſter. Le Comte de *Stair*, Ambaſſadeur d'Angleterre, paria, ſelon le génie de ſa nation, que le Roi ne paſſerait pas le mois de Septembre. Le Duc d'Orléans, qui, au voyage de Marli, avait été abſolument ſeul, eut alors toute la Cour auprès de ſa perſonne. Un empyrique, dans les derniers jours de la maladie du Roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces. Il mangea, & l'empyrique aſſura qu'il guérirait. La foule qui entourait le Duc d'Orléans, diminua dans le moment. « Si le Roi mange une ſeconde fois, dit le » Duc d'Orléans, nous n'aurons plus per» ſonne ». Mais la maladie était mortelle. Les meſures étaient priſes pour donner la régence abſolue au Duc d'Orléans. Le Roi ne la lui avait laiſſé que très-limitée, par ſon teſtament dépoſé au Parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un Conſeil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit: *Je vous*

ai conſervé tous les droits que vous donne votre naiſſance. C'eſt qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât, dans une minorité, un pouvoir ſans bornes à l'héritier préſomptif du royaume. Cette autorité ſuprême, dont on peut abuſer, eſt dangereuſe; mais l'autorité partagée l'eſt encore davantage. Il crut qu'ayant été ſi bien obéi pendant ſa vie, il le ſerait après ſa mort, & ne ſe ſouvenait pas qu'on avait caſſé le teſtament de ſon pere.

D'ailleurs, perſonne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, diſant à Madame de *Maintenon : J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir;* diſant à ſes domeſtiques : *Pourquoi pleurez-vous ? m'avez-vous cru immortel ?* donnant tranquillement ſes ordres ſur beaucoup de choſes, & même ſur ſa pompe funebre. Quiconque a beaucoup de témoins de ſa mort, meurt toujours avec courage. *Louis XIII*, dans ſa derniere maladie, avait mis en muſique le *De Profundis* qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'eſprit avec lequel *Louis XIV* vit ſa fin, fut dépouillé de cette oſtentation répandue ſur toute ſa vie. Ce courage alla juſqu'à avouer ſes fautes. Son ſucceſſeur a toujours conſervé écrites au chevet de ſon lit, les paroles remarquables que ce Monarque lui dit, en le tenant ſur ſon lit entre ſes bras : ces paroles ne ſont point telles qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires. Les voici fidelement copiées :

« Vous allez être bientôt Roi d'un grand

» royaume. Ce que je vous recommande plus » fortement, eſt de n'oublier jamais les obli- » gations que vous avez à DIEU. Souvenez- » vous que vous lui devez tout ce que vous » êtes. Tâchez de conſerver la paix avec vos » voiſins. J'ai trop aimé la guerre; ne m'imi- » tez pas en cela, non plus que dans les trop » grandes dépenſes que j'ai faites. Prenez » conſeil en toutes choſes, & cherchez à » connaître le meilleur pour le ſuivre toujours. » Soulagez vos peuples le plutôt que vous le » pourrez, & faites ce que j'ai eu le malheur » de ne pouvoir faire moi-même, &c ».

Ce diſcours eſt très-éloigné de la petiteſſe d'eſprit qu'on lui impute dans quelques mémoires. On lui a reproché d'avoir porté ſur lui des reliques les dernieres années de ſa vie. Ses ſentimens étaient grands: mais ſon confeſſeur, qui ne l'était pas, l'avait aſſujetti à ces pratiques peu convenables, & aujourd'hui déſuſitées, pour l'aſſujettir plus pleinement à ſes inſinuations. Et d'ailleurs ces reliques, qu'il avait la faibleſſe de porter, lui avaient été données par Madame de *Maintenon*.

Quoique la vie & la mort de *Louis XIV* euſſent été glorieuſes, il ne fut pas auſſi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un tems de minorité, où chacun ſe figurait une fortune, la querelle de la *Conſtitution*, qui aigriſſait les eſprits; tout fit recevoir la nouvelle de ſa mort avec un ſentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple, qui, en 1686, avait demandé au ciel avec larmes

la guériſon de ſon Roi malade, ſuivre ſon convoi funebre avec des démonſtrations bien différentes. On prétend que la Reine, ſa mere, lui avait dit un jour dans ſa grande jeuneſſe : *Mon fils, reſſemblez à votre grand-pere, & non pas à votre pere.* Le Roi en ayant demandé la raiſon : *C'eſt*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri IV on pleurait, & qu'on a ri à celle de Louis XIII.*

Quoiqu'on lui ait reproché des petiteſſes, des duretés dans ſon zele contre le Janſéniſme, trop de hauteur avec les étrangers dans ſes ſuccès, de la faibleſſe pour pluſieurs femmes, de trop grandes ſévérités dans des choſes perſonnelles, des guerres légerement entrepriſes, l'embrâſement du Palatinat, les perſécutions contre les Réformés, cependant ſes grandes qualités & ſes actions miſes enfin dans la balance, l'ont emporté ſur ſes fautes. Le tems qui mûrit les opinions des hommes a mis le ſceau à ſa réputation ; &, malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point ſon nom ſans reſpect, & ſans concevoir, à ce nom, l'idée d'un ſiecle éternellement mémorable. Si l'on conſidere ce Prince dans ſa vie privée, on le voit, à la vérité, trop plein de ſa grandeur, mais affable ; ne donnant point à ſa mere de part au gouvernement, mais rempliſſant avec elle tous les devoirs d'un fils, & obſervant avec ſon épouſe tous les dehors de la bienſéance ; bon pere, bon maître, toujours décent en public ; laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, penſant juſte, parlant bien, & aimable avec dignité.

J'ai déja remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorſque le premier Gentilhomme de la chambre & le Grand-Maître de la garde-robe ſe diſputaient l'honneur de le ſervir : *Qu'importe lequel de mes valets me ſerve ?* Un diſcours ſi groſſier ne pouvait partir d'un homme auſſi poli & auſſi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait guere avec ce qu'il dit un jour au Duc de *la Rochefoucauld*, au ſujet de ſes dettes : *Que ne parlez-vous à vos amis ?* Mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de 50 mille écus.

Il n'eſt pas même vrai qu'il ait écrit au Duc de *la Rochefoucauld* : « Je vous fais mon » compliment comme votre ami, ſur la charge » de Grand-Maître de la garderobe, que je » vous donne comme votre Roi ». Les hiſtoriens lui font honneur de cette lettre. C'eſt ne pas ſentir combien il eſt peu délicat, combien même il eſt dur de dire à celui dont on eſt le maître, qu'on eſt ſon maître. Cela ſerait à ſa place, ſi on écrivait à un ſujet qui aurait été rebelle : c'eſt ce que *Henri IV* aurait pu dire au Duc de *Mayenne* avant l'entiere réconciliation. Le Secrétaire du cabinet, *Roſe*, écrivit cette lettre ; & le Roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'eſt ce bon goût qui lui fit ſupprimer les inſcriptions faſtueuſes dont *Charpentier*, de l'Académie Françaiſe, avait chargé les tableaux de *le Brun* dans la galerie de Verſailles ; *l'incroyable paſſage du Rhin ; la merveilleuſe priſe de Valenciennes*, &c. Le Roi ſentit que *la priſe*

de Valenciennes, le paſſage du Rhin, diſaient davantage. *Charpentier* avait eu raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de ſa patrie; la flatterie ſeule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponſes, quelques mots de ce Prince, qui ſe réduiſent à très-peu de choſe. On prétend que, quand il réſolut d'abolir en France le Calviniſme, il dit: « Mon grand-pere aimait les Huguenots, » & ne les craignait pas; mon pere ne les » aimait point, & les craignait; moi je ne » les aime, ni ne les crains ».

Ayant donné, en 1658, la place de premier Préſident du Parlement de Paris à M. de *Lamoignon*, alors Maître des requêtes, il lui dit: « Si j'avais connu un plus homme de » bien & un plus digne ſujet, je l'aurais » choiſi ». Il uſa, à-peu-près, des mêmes termes avec le Cardinal de *Noailles*, lorſqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'eſt qu'elles étaient vraies, & qu'elles inſpiraient la vertu.

On prétend qu'un prédicateur indiſcret le déſigna un jour à Verſailles: témérité qui n'eſt pas permiſe envers un particulier, encore moins envers un Roi. On aſſure que *Louis XIV* ſe contenta de lui dire: *Mon pere, j'aime bien à prendre ma part d'un ſermon; mais je n'aime pas qu'on me la faſſe.* Que ce mot ait été dit, ou non, il peut ſervir de leçon.

Il s'exprimait toujours noblement & avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en Souverain. Lorſque le Duc d'Anjou

partit pour aller régner en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait déſormais joindre les deux nations : *Il n'y a plus de Pyrénées.*

Rien ne peut aſſurément faire mieux connaître ſon caractere que le mémoire ſuivant qu'on a tout entier écrit de ſa main.

« Les Rois ſont ſouvent obligés à faire des » choſes contre leur inclination, & qui bleſ- » ſent leur bon naturel. Ils doivent aimer à » faire plaiſir, & il faut qu'ils châtient ſouvent » & perdent des gens à qui naturellement ils » veulent du bien. L'intérêt de l'État doit » marcher le premier. On doit forcer ſon » inclination, & ne pas ſe mettre en état de » ſe reprocher, dans quelque choſe d'impor- » tance, qu'on pouvait faire mieux. Mais » quelques intérêts particuliers m'en ont em- » pêché, & ont déterminé les vues que je » devais avoir pour la grandeur, le bien & la » puiſſance de l'État. Souvent il y a des » endroits qui ſont peine; il y en a de déli- » cats qu'il eſt difficile de démêler. On a des » idées confuſes. Tant que cela eſt, on peut » demeurer ſans ſe déterminer; mais dès que » l'on ſe fixe l'eſprit à quelque choſe, & qu'on » croit voir le meilleur parti, il le faut prendre. » C'eſt ce qui m'a fait réuſſir ſouvent dans ce » que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai faites, » & qui m'ont donné des peines infinies, ont » été par complaiſance, & pour me laiſſer » aller trop nonchalamment aux avis des » autres. Rien n'eſt ſi dangereux que la fai- » bleſſe, de quelque nature qu'elle ſoit. Pour

» commander aux autres, il faut s'élever au-
» deſſus d'eux; &, après avoir entendu ce
» qui vient de tous les endroits, on ſe doit
» déterminer par le jugement qu'on doit faire
» ſans préoccupation, & penſant toujours à
» ne rien ordonner ni exécuter qui ſoit in-
» digne de ſoi, du caractere qu'on porte,
» ni de la grandeur de l'État. Les Princes
» qui ont de bonnes intentions & quelque
» connaiſſance de leurs affaires, ſoit par
» expérience, ſoit par étude, & une grande
» application à ſe rendre capables, trouvent
» tant de différentes choſes par leſquelles ils
» ſe peuvent faire connaître, qu'ils doivent
» avoir un ſoin particulier & une application
» univerſelle à tout. Il faut ſe garder contre
» ſoi-même, prendre garde à ſon inclination,
» & être toujours en garde contre ſon natu-
» rel. Le métier de Roi eſt grand, noble &
» flatteur, quand on ſe ſent digne de bien
» s'acquitter de toutes les choſes auxquelles
» il engage; mais il n'eſt pas exempt de peines,
» de fatigues, d'inquiétude. L'incertitude dé-
» eſpere quelquefois; &, quand on a paſſé
» un tems raiſonnable à examiner une affaire,
» il faut ſe déterminer & prendre le parti
» qu'on croit le meilleur.

» Quand on a l'État en vue, on travaille
» pour ſoi; le bien de l'un fait la gloire de
» l'autre. Quand le premier eſt heureux,
» élevé & puiſſant, celui qui en eſt cauſe en
» eſt glorieux, & par conſéquent doit plus
» goûter que ſes ſujets, par rapport à lui &
» à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable
» dans

» dans la vie. Quand on s'eſt mépris, il faut
» réparer ſa faute le plutôt qu'il eſt poſſible,
» & que nulle conſidération n'en empeche,
» pas même la bonté.

» En 1671, un homme mourut qui avait
» la charge de Secrétaire d'État, ayant le dé-
» partement des étrangers. Il était homme ca-
» pable, mais non pas ſans défauts. Il ne laiſ-
» ſait pas de bien remplir ce poſte, qui eſt
» très-important.

» Je fus quelque tems à penſer à qui je
» ferais avoir cette charge; &, après avoir
» bien examiné, je trouvai qu'un homme qui
» avait long-tems ſervi dans les ambaſſades,
» était celui qui la remplirait le mieux.

» Je lui fis mander de venir. Mon choix
» fut approuvé de tout le monde; ce qui n'ar-
» rive pas toujours. Je le mis en poſſeſſion
» de cette charge à ſon retour. Je ne le con-
» naiſſais que de réputation, & par les com-
» miſſions dont je l'avais chargé, & qu'il avait
» bien exécutées; mais l'emploi que je lui ai
» donné s'eſt trouvé trop grand & trop étendu
» pour lui. Je n'ai pas profité de tous les
» avantages que je pouvais avoir, & tout
» cela par complaiſance & bonté. Enfin il a
» fallu que je lui ordonnaſſe de ſe retirer,
» parce que tout ce qui ſe paſſait par lui, per-
» dait de la grandeur & de la force qu'on doit
» avoir en exécutant les ordres d'un Roi de
» France. Si j'avais pris le parti de l'éloigner
» plutôt, j'aurais évité les inconvéniens qui
» me ſont arrivés, & je ne me reprocherais
» pas que ma complaiſance pour lui a pu

» nuire à l'État. J'ai fait ce détail pour faire » voir un exemple de ce que j'ai dit ci-de- » vant ».

Ce monument si précieux, & jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture & de la magnanimité de son ame. On peut même dire qu'il se juge trop sévérement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de *Pomponne*, puisque les services de ce Ministre, & sa réputation, avaient déterminé le choix du Prince confirmé par l'approbation universelle; & s'il se condamne sur le choix de M. de *Pomponne*, qui eut au moins le bonheur de servir dans les tems les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de *Chamillard*, dont le ministere fut si infortuné, & condamné si universellement.

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du Dauphin, Duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les évenemens. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieure à la politique ordinaire & aux préjugés; philosophie, que, dans le cours de tant de siecles, on voit pratiquée par si peu de Souverains, & qu'il est bien pardonnable aux Rois de ne pas connaître, puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Voici une partie des instructions qu'il donne à son petit-fils, *Philippe V*, partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre bien mieux

l'ame qu'un discours étudié. On y voit le pere & le Roi.

« Aimez les Espagnols & tous vos sujets » attachés à vos couronnes & à votre per» sonne. Ne préférez pas ceux qui vous flat» teront le plus ; estimez ceux qui, pour le » bien, hasarderont de vous déplaire. Ce » sont-là vos véritables amis.

» Faites le bonheur de vos sujets ; &, dans » cette vue, n'ayez de guerre que lorsque » vous y serez forcé, & que vous en aurez » bien considéré & bien pesé les raisons dans » votre Conseil.

» Essayez de remettre vos finances ; veillez » aux Indes & à vos flottes ; pensez au com» merce ; vivez dans une grande union avec » la France ; rien n'étant si bon pour nos deux » puissances que cette union à laquelle rien ne » pourra résister.

» Si vous êtes contraint de faire la guerre ; » mettez-vous à la tête de vos armées.

» Songez à rétablir vos troupes par-tout, » & commencez par celles de Flandres.

» Ne quittez jamais vos affaires pour votre » plaisir ; mais faites-vous une sorte de regle » qui vous donne des tems de liberté & de di» vertissement.

» Il n'y en a guères de plus innocens que » la chasse, & le goût de quelque maison de » campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas » trop de dépense.

» Donnez une grande attention aux af» faires, quand on vous en parle ; écoutez

» beaucoup dans le commencement, ſans » rien décider.

» Quand vous aurez plus de connaiſſance, » ſouvenez-vous que c'eſt à vous à décider; » mais, quelque expérience que vous ayez, » écoutez toujours tous les avis & tous les » raiſonnemens de votre Conſeil, avant que » de faire cette déciſion.

» Faites tout ce qui vous ſera poſſible pour » bien connaître les gens les plus importans, » afin de vous en ſervir à propos.

» Tachez que vos Vice-Rois & Gouver- » neurs ſoient toujours Eſpagnols.

» Traitez bien tout le monde; ne dites ja- » mais rien de fâcheux à perſonne; mais diſ- » tinguez les gens de qualité & de mérite.

» Témoignez de la reconnaiſſance pour » le feu Roi, & pour tous ceux qui ont été » d'avis de vous choiſir pour lui ſuccéder.

» Ayez une grande confiance au Cardinal » *Porto-Carrero*, & lui marquez le gré que » vous lui ſavez de la conduite qu'il a tenue.

» Je crois que vous devez faire quelque » choſe de conſidérable pour l'Ambaſſadeur » qui a été aſſez heureux pour vous deman- » der, & pour vous ſaluer le premier en qua- » lité de ſujet.

» N'oubliez pas *Bedmar*, qui a du mérite, » & qui eſt capable de vous ſervir.

» Ayez une entiere créance au Duc d'*Har-* » *court*; il eſt habile homme, & honnête » homme, & ne vous donnera des conſeils » que par rapport à vous.

» Tenez tous les Français dans l'ordre.

» Traitez bien vos domeſtiques, mais ne » leur donnez pas trop de familiarité, & en- » core moins de créance. Servez vous d'eux » tant qu'ils ſeront ſages : renvoyez-les à la » moindre faute qu'ils ſeront, & ne les ſou- » tenez jamais contre les Eſpagnols.

» N'ayez de commerce avec la Reine douai- » riere que celui dont vous ne pouvez vous » diſpenſer. Faites en ſorte qu'elle quitte Ma- » drid, & qu'elle ne ſorte pas d'Eſpagne. En » quelque lieu qu'elle ſoit, obſervez ſa con- » duite, & empêchez qu'elle ne ſe mêle d'au- » cune affaire. Ayez pour ſuſpects ceux qui » auront trop de commerce avec elle.

» Aimez toujours vos parens. Souvenez- » vous de la peine qu'ils ont eue à vous quit- » ter. Conſervez un grand commerce avec » eux dans les grandes choſes & dans les pe- » tites. Demandez-nous ce que vous autiez » beſoin ou envie d'avoir qui ne ſe trouve » point chez vous ; nous en uſerons de même » avec vous.

» N'oubliez jamais que vous êtes Français, » & ce qui peut vous arriver. Quand vous » aurez aſſuré la ſucceſſion d'Eſpagne par des » enfans, viſitez vos royaumes, allez à Na- » ples & en Sicile, paſſez à Milan, & venez » en Flandres ; ce ſera une occaſion de nous » revoir : en attendant, viſitez la Catalogne, » l'Aragon, & autres lieux. Voyez ce qu'il y » aura à faire pour Ceuta.

» Jettez quelque argent au peuple quand

» vous ſerez en Eſpagne, & ſur-tout en en-
» trant à Madrid.

» Ne paraiſſez-pas choqué des figures ex-
» traordinaires que vous trouverez. Ne vous
» en moquez point. Chaque pays a ſes ma-
» nieres particulieres; & vous ſerez bientôt
» accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord
» le plus ſurprenant.

» Évitez, autant que vous pourrez, de
» faire des graces à ceux qui donnent de l'ar-
» gent pour les obtenir. Donnez à propos &
» libéralement; & ne recevez gueres de pré-
» ſens, à moins que ce ne ſoient des baga-
» telles. Si quelquefois vous ne pouvez éviter
» d'en recevoir, faites-en à ceux qui vous en
» auront donné, de plus conſidérables, après
» avoir laiſſé paſſer quelques jours.

» Ayez une caſſette pour mettre ce que
» vous aurez de particulier, dont vous aurez
» ſeul la clef.

» Je finis par un des plus importans avis
» que je puiſſe vous donner. Ne vous laiſſez
» pas gouverner. Soyez le maître; n'ayez ja-
» mais de favori ni de premier Miniſtre. Éco-
» tez, conſultez votre Conſeil, mais décidez.
» DIEU, qui vous a fait Roi, vous donnera
» les lumieres qui vous ſont néceſſaires, tant
» que vous aurez de bonnes intentions ».

Louis XIV avait dans l'eſprit plus de juſ-teſſe & de dignité que de ſaillies; & d'ailleurs on n'exige pas qu'un Roi diſe des choſes mémorables, mais qu'il en faſſe. Ce qui eſt néceſſaire à tout homme en place, c'eſt de ne

laiſſer ſortir perſonne mécontent de ſa préſence, & de ſe rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut toujours dire des choſes qui plaiſent: il s'en était fait une heureuſe habitude. C'était entre lui & ſa Cour un commerce continuel de tout ce que la majeſté peut avoir de graces ſans jamais ſe dégrader, & de tout ce que l'empreſſement de ſervir & de plaire peut avoir de fineſſe, ſans l'air de la baſſeſſe. Il était, ſur-tout avec les femmes, d'une attention & d'une politeſſe qui augmentait encore celle de ſes courtiſans; & il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, & qui laiſſent un long ſouvenir.

Un jour Madame la Ducheſſe de Bourgogne, encore fort jeune, voyant à ſouper un Officier qui était très-laid, plaiſanta beaucoup & très-haut ſur ſa laideur: « Je le » trouve, Madame, dit le Roi encore plus » haut, un des plus beaux hommes de mon » Royaume; car c'eſt un des plus braves ».

Un Officier général, homme un peu bruſque, & qui n'avait pas adouci ſon caractere dans la Cour même de *Louis XIV*, avait perdu un bras dans une action, & ſe plaignait au Roi, qui l'avait pourtant récompenſé autant qu'on le peut faire pour un bras caſſé: « Je voudrais avoir perdu auſſi l'autre, dit-» il, & ne plus ſervir Votre Majeſté »: *J'en ſerais bien fâché pour vous & pour moi*, lui répondit le Roi, & ce diſcours fut ſuivi d'une

grace qu'il lui accorda. Il était ſi éloigné de dire des choſes déſagréables, qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un Prince, qu'il ne ſe permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries, tandis que des particuliers en font tous les jours de ſi cruelles & de ſi funeſtes.

Il ſe plaiſait & ſe connaiſſait à ces choſes ingénieuſes, aux *in-promptu*, aux chanſons agréables, & quelquefois même il faiſait ſur le champ de petites parodies ſur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frere,
Le chancelier Serrant
N'eſt pas trop néceſſaire ;
Et le ſage Boifranc
Eſt celui qui ſait plaire.

& cet autre, qu'il fit en congédiant un jour le Conſeil :

Le Conſeil à ſes yeux a beau ſe préſenter ;
Si-tôt qu'il voit ſa chienne, il quitte tout pour elle.
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chaſſe l'appelle.

Ces bagatelles ſervent au moins à faire voir que les agrémens de l'eſprit faiſaient un des plaiſirs de ſa Cour, qu'il entrait dans ces plaiſirs, & qu'il ſavait dans le particulier vivre en homme, auſſi-bien que repréſenter en monarque ſur le théatre du monde.

Sa lettre à l'Archevêque de Reims au ſujet du Marquis de *Barbeſieux*, quoiqu'écrite d'un ſtyle

ſtyle extrêmement négligé, fait plus d'honneur à ſon caractere, que les penſées les plus ingénieuſes n'en auraient fait à ſon eſprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de Secrétaire d'État de la guerre qu'avait eu le Marquis de *Louvois* ſon pere. Bientôt mécontent de la conduite de ſon nouveau Secrétaire d'État, il veut le corriger, ſans le trop mortifier. Dans cette vue, il s'adreſſe à ſon oncle l'Archevêque de Reims ; il le prie d'avertir ſon neveu. C'eſt un maître inſtruit de tout ; c'eſt un pere qui parle.

» Je ſais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de Monſieur de *Louvois* ; mais ſi » votre neveu ne change de conduite, je ſerai forcé de prendre un parti. J'en ſerai » fâché, mais il en faudra prendre un. Il a des » talens, mais il n'en fait pas un bon uſage. » Il donne trop ſouvent à ſouper aux Princes : au lieu de travailler, il néglige les » affaires pour ſes plaiſirs ; il fait attendre » trop long-tems les officiers dans ſon anti- » chambre ; il leur parle avec hauteur, & » quelquefois avec dureté. »

Voila ce que ma mémoire me fournit de cette lettre que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que *Louis XIV* n'était pas gouverné par ſes Miniſtres comme on l'a cru, & qu'il ſavait gouverner ſes Miniſtres.

Il aimait les louanges ; & il eſt à ſouhaiter qu'un Roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais *Louis XIV* ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorſque notre Académie, qui lui ren-

dait toujours compte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle eſt, de toutes les vertus du Roi, celle qui mérite la préférence ?* Le Roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de *Quinault ;* mais c'était dans les plus beaux jours de ſa gloire, dans le tems où l'ivreſſe de la nation excuſait la ſienne. *Virgile* & *Horace* par reconnaiſſance, & *Ovide* par une indigne faibleſſe, prodiguèrent à *Auguſte* des éloges plus forts, &, ſi on ſonge aux proſcriptions, bien moins mérités.

Si *Corneille* avait dit dans la chambre du Cardinal de *Richelieu*, à quelqu'un des courtiſans : Dites à M. le Cardinal que je me connais mieux en vers que lui, jamais ce Miniſtre ne lui eût pardonné ; c'eſt pourtant ce que *Deſpréaux* dit tout haut du Roi dans une diſpute qui s'éleva ſur quelques vers que le Roi trouvait bons, & que *Deſpréaux* condamnait. Il a raiſon, dit le Roi : il s'y connaît mieux que moi.

Le Duc de *Vendôme* avait auprès de lui *Villiers*, un de ces hommes de plaiſir qui ſe font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Verſailles dans ſon appartement. On l'appelait communément *Villiers-Vendôme*. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de *Louis XIV*, en muſique, en peinture, en architecture, en jardins. Le Roi plantait-il un boſquet, meublait-il un appartement, conſtruiſait-il une fontaine, *Villiers* trouvait tout mal entendu, & s'ex-

primait en termes peu mesurés. Il est étrange, disait le Roi, que *Villiers* ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : Eh bien ! lui dit-il, en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire ? Non, répondit *Villiers*. Cependant, reprit le Roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontens. Cela peut être, repartit *Villers*; chacun a son avis. Le Roi, en riant, répondit : On ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour *Louis XIV* jouant au tric-trac, il y eut un coup douteux. On disputait ; les courtisans demeuraient dans le silence. Le Comte de *Grammont* arrive. Jugez-nous, lui dit le Roi. Sire, c'est vous qui avez tort, dit le Comte. Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit ? Eh ! Sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces Messieurs vous auraient donné gain de cause ?

Le Duc d'*Antin* se distingua dans ce siècle par un art singulier; non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le Roi va coucher à Petit-Bourg; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la riviere. Le Duc d'*Antin* la fait abattre pendant la nuit. Le Roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. *C'est parce que Votre Majesté les a*

condamnés, qu'elle ne les voit plus, répond le Duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme ayant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau, déplaiſait au Roi, il prit le moment d'une promenade; &, tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois; & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

On a accuſé *Louis XIV* d'un orgueil inſupportable, parce que la bâſe de ſa ſtatue, à la place des Victoires, eſt entourée d'eſclaves enchaînés. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger cette ſtatue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des Victoires eſt le monument de la grandeur d'ame & de la reconnaiſſance du premier Maréchal de *la Feuillade* pour ſon maître. Il y dépenſa cinq-cent mille livres, qui ſont près d'un million aujourd'hui; & la ville en ajoûta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à *Louis XIV* le faſte de cette ſtatue, & de ne voir que de la vanité & de la flatterie dans la magnanimité du Maréchal.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves; mais ils figurent des vices domptés, auſſi bien que des nations vaincues; le duel aboli, l'héréſie détruite; les inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célebrent auſſi la jonction des mers, la paix de Nimegue; elles parlent

de bienfaits, plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs, c'eſt un ancien uſage des ſculpteurs, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatues des Rois. Il vaudrait mieux y repréſenter des citoyens libres & heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du clément *Henri IV* & de *Louis XIII* à Paris; on en voit à Livourne ſous la ſtatue de *Ferdinand de Médicis*, qui n'enchaîna aſſurément aucune nation; on en voit à Berlin ſous la ſtatue d'un Électeur, qui repouſſa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voiſins de la France, & les Français eux-mêmes, ont rendu très-injuſtement *Louis XIV* reſponſable de cet uſage. *Viro immortali, à l'homme immortel*, a été traité d'idolâtrie; comme ſi ce mot ſignifiait autre choſe que l'immortalité de ſa gloire. L'inſcription de *Viviani*, à ſa maiſon de Florence, *Ædes à Deo datæ, Maiſon donnée par un Dieu*, ſerait bien plus idolâtre: elle n'eſt pourtant qu'une alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, & au vers de *Virgile*, *Deus nobis hæc otia fecit.*

A l'égard de la ſtatue de la place Vendôme, c'eſt la ville qui l'a érigée. Les inſcriptions latines qui rempliſſent les quatre faces de la baſe, ſont des flatteries plus groſſières que celles de la place des Victoires. On y lit que *Louis XIV* ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien ſolemnellement cette adulation au lit de la mort, par des paroles dont on ſe ſouviendra plus longtems que de ces inſcriptions ignorées de lui,

& qui ne ſont que l'ouvrage de la baſſeſſe de quelques gens de lettres.

Le Roi avait deſtiné les bâtimens de cette place pour ſa bibliotheque publique. La place était plus vaſte, elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immenſe, dont les murs étaient déjà élevés, lorque le malheur des tems, en 1701, força la ville de bâtir des maiſons de particuliers ſur les ruines de ce palais commencé. Ainſi le Louvre n'a point été fini; ainſi la fontaine & l'obéliſque, que *Colbert* voulait faire élever vis-à-vis le portail de *Perrault*, n'ont paru que dans les deſſins; ainſi le beau portail de Saint-Gervais eſt demeuré offuſqué; & la plupart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La nation deſirait que *Louis XIV* eût préféré ſon Louvre & ſa capitale au palais de Verſailles, que le Duc de *Créqui* appelait un favori ſans mérite. La poſtérité admire avec reconnaiſſance ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique ſe joint à l'admiration, quand on voit ce que *Louis XIV* a fait de ſuperbe & de défectueux pour ſa maiſon de campagne.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que ce Monarque aimait en tout la grandeur & la gloire. Un Prince, qui, ayant fait d'auſſi grandes choſes que lui, ſerait encore ſimple & modeſte, ſerait le premier des Rois, & *Louis XIV* le ſecond.

S'il ſe repentit, en mourant, d'avoir entrepris légerement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait pas par les événemens; car, de

toutes ſes guerres, la plus juſte & la plus indiſpenſable, celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

Il eut de ſon mariage, outre *Monſeigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : Il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau ; huit autres vécurent, furent légitimés, & cinq eurent poſtérité. Il eut encore d'une Demoiſelle, attachée à Madame de *Monteſpan*, une fille non reconnue, qu'il maria à un Gentilhomme d'auprès de Verſailles, nommé *de la Queuë*.

On ſoupçonna, avec beaucoup de vraiſemblance, une religieuſe de l'abbaye de Moret d'être ſa fille. Elle était extrêmement bazanée, & d'ailleurs lui reſſemblait. Le Roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de ſa naiſſance lui donnait un orgueil dont ſes ſupérieures ſe plaignirent. Madame de *Maintenon*, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret ; &, voulant inſpirer plus de modeſtie à cette religieuſe, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourriſſait ſa fierté. « Madame, » lui dit cette perſonne, la peine que prend » une Dame de votre élévation, de venir » exprès ici me dire que je ne ſuis pas fille » du Roi, me perſuade que je la ſuis ». Le couvent de Moret ſe ſouvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philoſophe. Mais la curioſité, cette faibleſſe ſi

commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des tems & des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.

CHAPITRE XXIX.

Gouvernement intérieur. Juſtice. Commerce. Police. Loix. Diſcipline militaire. Marine, &c.

ON doit cette juſtice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur ſiècle, de regarder le point dont ils ſont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont fait dans leur patrie. La poſtérité leur doit une éternelle reconnoiſſance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils ſont ſurpaſſés. Cette juſte gloire eſt leur unique récompenſe. Il eſt certain que l'amour de cette gloire anima *Louis XIV*, lorſque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer ſon royaume, embellir ſa Cour, & perfectionner les arts.

Non-ſeulement il s'impoſa la loi de travailler régulièrement avec chacun des ſes Miniſtres; mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particuliere, & tout citoyen avait la liberté de lui préſenter des requêtes & des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apoſtillés; ils furent dans la

ſuite renvoyés aux bureaux des Miniſtres. Les projets étaient examinés dans le Conſeil, quand ils méritaient de l'être : & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à diſcuter leurs propoſitions avec les Miniſtres, en préſence du maître. Ainſi on vit entre le trône & la nation une correſpondance qui ſubſiſta, malgré le pouvoir abſolu.

Louis XIV ſe forma, & s'accoutuma lui-même au travail ; & ce travail était d'autant plus pénible, qu'il était nouveau pour lui, & que la ſéduction des plaiſirs pouvait aiſément le diſtraire. Il écrivit les premières dépêches à ſes ambaſſadeurs. Les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main : & il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne fît lire.

A peine *Colbert*, après la chûte de *Fouquet*, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le Roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts depuis 1647 juſqu'en 1656, & ſur-tout trois millions de tailles. On abolit pour cinq-cent mille écus par an de droits onéreux. Ainſi l'Abbé de *Choiſi* paraît, ou bien mal inſtruit, ou bien injuſte, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il eſt certain qu'elle fut diminuée par ces remiſes, & augmentée par le bon ordre.

Les ſoins du premier Préſident de *Bellièvre*, aidés des libéralités de la Ducheſſe d'*Aiguillon* & de pluſieurs citoyens, avaient établi l'hôpital-général. Le Roi l'augmenta, & en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Les grands chemins, juſqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, &, peu-à-peu, devinrent ce qu'ils ſont aujourd'hui ſous *Louis XV*, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on ſorte de Paris, on voyage à préſent environ cinquante à ſoixante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conſtruits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas ſi ſpacieux & ſi beaux.

Le génie de *Colbert* ſe tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, & encore plus les Hollandais, faiſaient par leurs vaiſſeaux, preſque tout le commerce de la France. Les Hollandais, ſur-tout, chargeaient dans nos ports nos denrées, & les diſtribuaient dans l'Europe. Le Roi commença, dès 1662, à exempter ſes ſujets d'une impoſition, nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaiſſeaux étrangers; & il donna aux Français toutes les facilités de tranſporter eux-mêmes leurs marchandiſes à moins de fraix. Alors le commerce maritime naquit. Le conſeil de commerce, qui ſubſiſte aujourd'hui, fut établi; & le Roi y préſidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque & de Marſeille furent déclarés francs; & bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marſeille, & celui du Nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occi-

dentales en 1664, & celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce tems, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'induſtrie hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne économie, timide, ignorante & reſſerrée, déclamerent en vain contre un commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment. Ils ne faiſaient pas réflexion que ces marchandiſes de l'Inde, devenues néceſſaires, auraient été payées plus cherement à l'étranger. Il eſt vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'eſpeces qu'on n'en retire, & que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces eſpeces viennent du Pérou & du Mexique; elles ſont le prix de nos denrées portées à Cadix; & il reſte plus de cet argent en France, que les Indes orientales n'en abſorbent.

Le Roi donna plus de ſix millions de notre monnoie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les perſonnes riches à s'y intéreſſer. Les Reines, les Princes & toute la Cour fournirent deux millions numéraires de ce tems-là. Les Cours ſupérieures donnerent douze cent mille livres, les financiers deux millions, le corps des marchands ſix cent cinquante mille livres. Toute la nation ſecondait ſon maître.

Cette compagnie a toujours ſubſiſté. Car, encore que les Hollandais euſſent pris Pondichéri en 1694, & que le commerce des Indes languît depuis ce tems, il reprit une force nouvelle ſous la régence du Duc d'Or-

léans. Pondichéri devint alors la rivale de Batavia; & cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand *Colbert*, reproduite de nos jours par des ſecouſſes ſingulieres, fut pendant quelques années une des plus grandes reſſources du royaume. Le Roi forma encore une compagnie du Nord en 1669: il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne dérogea pas, puiſque les plus grandes maiſons s'intéreſſaient à ces établiſſemens, à l'exemple du Monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres: le Roi fournit le dixieme de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui feront conſtruire des vaiſſeaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encore trop s'étonner, que l'Abbé de *Choiſi* ait cenſuré ces établiſſemens dans ſes mémoires qu'il faut lire avec défiance. Nous ſentons aujourd'hui tout ce que le Miniſtre *Colbert* fit pour le bien du royaume; mais alors on ne le ſentait pas: il travaillait pour des ingrats. On lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la ſuppreſſion de quelques rentes ſur l'Hôtel-de-Ville, acquiſes à vil prix depuis 1656, & du décri où tomberent les billets de l'épargne, prodigués ſous le précédent miniſtere, qu'on ne fut ſenſible au bien général qu'il faiſait

Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de perſonnes portaient leurs vues ſur l'avantage public. On ſait combien l'intérêt particulier faſcine les yeux, & rétrécit l'eſprit; je ne dis pas ſeulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponſe groſſiere d'un marchand, nommé *Hazon* (qui, conſulté par ce Miniſtre, lui dit: *Vous avez trouvé la voiture renverſée d'un côté, & vous l'avez renverſé de l'autre*), était encore citée avec complaiſance dans ma jeuneſſe; & cette anecdote ſe retrouve dans *Moréri*. Il a fallu que l'eſprit philoſophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une juſtice entiere à la mémoire de ce grand-homme. Il avait la même exactitude que le Duc de *Sulli*, & des vues beaucoup plus étendues. L'un ne ſavait que ménager; l'autre ſavait faire de grands établiſſemens. *Sulli*, depuis la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte & ſévere, & il fallut que *Colbert* trouvât des reſſources promptes & immenſes pour la guerre de 1667 & pour celle de 1672. *Henri IV* ſecondait l'économie de *Sulli*. Les magnificences de *Louis XIV* contrarierent toujours celle de *Colbert*.

Cependant preſque tout fut réparé, ou créé de ſon tems. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du Roi, & des particuliers, fut la preuve ſenſible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France & la peupler. Les mariages

dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; & tout pere de famille qui avait dix enfans, était exempt pour toute ſa vie, parce qu'il donnait plus à l'État par le travail de ſes enfans, qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce réglement aurait dû demeurer à jamais ſans atteinte.

Depuis l'an 1663, chaque année de ce miniſtere, juſqu'en 1672, fut marquée par l'établiſſement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le Roi avançait au manufacturier deux mille livres pour chaque métier battant, outre des gratifications conſidérables. On compta dans l'année 1669 quarante-quatre mille deux cent métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de ſoie perfectionnées, produiſirent un commerce de plus de cinquante millions de ce tems-là; & non-ſeulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-deſſus de l'achat des ſoies néceſſaires, mais la culture des mûriers mit les fabriquans en état de ſe paſſer des ſoies étrangeres pour la chaîne des étoffes.

On commença dès 1666 à faire d'auſſi belles glaces qu'à Veniſe, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; & bientôt on en fit, dont la grandeur & la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie & de Perſe furent ſurpaſſés à la Savonnerie. Les tapiſſeries de Flandres céderent à celles des

Gobelins. Ce vaſte enclos des *Gobelins* était rempli alors de plus de huit-cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou ſur leurs propres deſſins, ou ſur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'eſt dans cette enceinte des *Gobelins* qu'on tabriquait encore des ouvrages de rapport, eſpece de moſaïque admirable; & l'art de la marqueterie fut pouſſé à ſa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapiſſeries aux *Gobelins*, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut ſix cents ouvriers dans cette ville; & le Roi lui fit préſent de ſoixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvrieres de Veniſe, & deux cents de Flandres; & on leur donna trente-ſix mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sedan, celles des tapiſſeries d'Aubuſſon, dégénérées & tombées, furent rétablies. Les riches étoffes où la ſoie ſe mêle avec l'or & l'argent, ſe fabriquerent à Lyon, à Tours, avec une induſtrie nouvelle.

On ſait que le Miniſtere acheta en Angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle fayence, les cuirs maroquinés qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des Calviniſtes, qui avaient le ſecret du fer-blanc & de l'acier,

emporterent, en 1686, ce ſecret avec eux, & firent partager cet avantage, & beaucoup d'autres, à des nations étrangeres.

Le Roi achetait tous les ans pour environ huit cent mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans ſon royaume, & il en faiſait des préſens.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle eſt aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni ſûreté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville toute entiere, y conſtruire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle à pied & à cheval pour la ſûreté des citoyens. Le Roi ſe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenſes néceſſaires. Il créa, en 1667, un Magiſtrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-tems après; mais aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; & Rome même n'eſt pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le ſecond Lieutenant de police qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce ſiecle; auſſi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le Miniſtere; & il eût été bon Général d'armée. La place de Lieutenant de police était au-deſſous de ſa naiſſance & de ſon mérite; & cependant

[illegible]

Or [illegible] M. [illegible] ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eut exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous les autres Etats, par un reste de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le Roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles depuis 1660. Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes & commodes. Le nombre s'en est accru tellement, que, depuis les environs du palais-royal & ceux de *Saint Sulpice*, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce tems-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces, & suspendus par des ressorts: de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers Triomphateurs Romains n'allaient autrefois au capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; &, devenu commun, il n'est plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le Contrôleur-général,

Colbert, eut, en 1664, la direction des bâtimens, qui eſt proprement le miniſtere des arts, il s'appliqua à ſeconder les projets de ſon maître. Il fallut d'abord travailler à achever le Louvre. *François Manſard*, l'un des plus grands architectes qu'ait eu la France, fut choiſi pour conſtruire les vaſtes édifices qu'on projettait. Il ne voulut pas s'en charger, ſans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenſes, le fit exclure. On appella de Rome le cavalier *Bernini*, dont le nom était célebre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la ſtatue équeſtre de *Conſtantin*, par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un préſent de cinquante mille écus, avec une penſion de deux mille écus, & une de cinq cent pour ſon fils. Cette généroſité de *Louis XIV* envers le *Bernin*, fut encore plus grande que la magnificence de *François I* pour *Raphaël*. Le *Bernin*, par reconnaiſſance, fit depuis à Rome la ſtatue équeſtre du Roi, qu'on voit à Verſailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour *Louis XIV*, il fut bien ſurpris de voir le deſſin de la façade du Louvre du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après, dans l'exécution, un des plus auguſtes monumens d'ar-

chitecture qui ſoient au monde. *Claude Perrault* avait donné ce deſſin, exécuté par *Louis le Vau* & *d'Orbay*. Il inventa les machines avec leſquelles on tranſporta des pierres de cinquante deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majeſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on eſt redevable à ce *Perrault*, que *Boileau* oſa vouloir rendre ridicule. Ces vignes ſi renommées ſont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au ſeul château de Maiſons qu'avait bâti *François Manſard* à ſi peu de fraix. *Bernini* fut magnifiquement récompenſé, & ne mérita pas ces récompenſes: il donna ſeulement des deſſins qui ne furent pas exécutés.

Le Roi, en faiſant bâtir ce Louvre, dont l'achevement eſt tant deſiré; en faiſant une ville à Verſailles, près de ce château qui a coûté tant de millions; en bâtiſſant Trianon, Marli, & en faiſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Obſervatoire, commencé en 1666, dès le tems qu'il établit l'Académie des Sciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur & par ſes difficultés, fut ce canal de Languedoc, qui joint les deux mers, & qui tombe dans le port de *Cette*, conſtruit pour recevoir ſes eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664; & on le continua, ſans interruption, juſqu'en 1681. La fondation des Invalides, & la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris; l'établiſſement de Saint-Cyr, le des-

nier de tant d'ouvrages conſtruits par ce Monarque, ſuffiraient ſeuls pour faire bénir ſa mémoire. Quatre mille ſoldats, & un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands aſyles une conſolation dans leur vieilleſſe & des ſecours pour leurs bleſſures & pour leurs beſoins; deux cent cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, ſont autant de voix qui célébrent *Louis XIV*. L'établiſſement de Saint-Cyr ſera ſurpaſſé par celui que *Louis XV* vient de former, pour élever cinq cents Gentils-hommes; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait ſouvenir. C'eſt l'art de faire du bien, qui s'eſt perfectionné.

Louis XIV voulut en même tems faire des choſes plus grandes & d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile; c'était de réformer les loix. Il y fit travailler le Chancelier *Séguier*, les *Lamoignon*, les *Talon*, les *Bignon*, & ſur-tout le Conſeiller d'État *Puſſort*. Il aſſiſtait quelquefois à leurs aſſemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ſes premieres loix & de ſes conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord; enſuite le code des eaux & forêts; puis des ſtatuts pour toutes les manufactures; l'ordonnance criminelle; le code du commerce; celui de la marine: tout cela ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une juriſprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies; eſpece d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'Humanité.

Une connoiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un Souverain. Mais le Roi était inſtruit des loix principales : il en poſſédait l'eſprit ; & ſavait ou les ſoutenir, ou les mitiger à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non-ſeulement dans le conſeil des Secrétaires d'État, mais dans celui qu'on appelle le *conſeil des parties*. Il y a de lui deux jugemens célèbres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Dans le premier, en 1680, il s'agiſſait d'un procès entre lui & des particuliers de Paris, qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent, avec le fonds qui lui appartenait, & qu'il leur céda.

L'autre regardait un Perſan, nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les commis de ſes fermes, en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, & y ajoûta un préſent de trois mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration & ſa reconnoiſſance. Lorſque nous avons vu depuis, à Paris, l'ambaſſadeur Perſan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-tems de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avaient été autoriſés autrefois par les Parlemens même & par l'Egliſe ; & quoiqu'ils fuſſent défendus depuis *Henri IV*, cette funeſte coutume ſubſiſtait plus que jamais. Le fameux combat des *la Frette*, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina *Louis XIV* à ne plus pardonner. Son heu-

reuſe ſévérité corrigea peu-à-peu notre nation, & même les nations voiſines, qui ſe conformèrent à nos ſages coutumes, après avoir pris nos mauvaiſes. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui, que du tems de *Louis XIII.*

Légiſlateur de ſes peuples, il le fut de ſes armées. Il eſt étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la premiere année de ſon adminiſtration, ordonna que chaque régiment fût diſtingué par la couleur des habits, ou par différentes marques; réglement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui qui mit les corps dont la Maiſon du Roi eſt formée, ſur le pied où ils ſont aujourd'hui.

Il fit une compagnie de Mouſquetaires des gardes du Cardinal *Mazarin*, & fixa à cinq-cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui, plus de Connetable; & après la mort du Duc *d'Épernon*, plus de Colonel-Général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres; il voulait l'être, & le devait. Le Maréchal de *Grammont*, ſimple Meſtre-de-camp des Gardes Françaiſes ſous le Duc d'*Épernon*, & prenant l'ordre de ce Colonel-Général, ne le prit plus que du Roi, & fut le premier qui eut le nom de Colonel des Gardes. Il inſtallait lui-même ces Colonels à la tête du régiment, en leur donnant de ſa main un hauſſe-col doré, avec une pique; & enſuite un eſponton, quand l'uſage des piques fut aboli.

Il inſtitua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du Roi, qui eſt de ſa création ; enſuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie : il en donna deux aux Gardes-Françaiſes, qui maintenant en ont trois. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, & leur donna un Colonel-Général. Il ne faut pas oublier l'établiſſement des haras en 1667. Ils étaient abſolument abandonnés auparavant ; & ils furent d'une grande reſſource pour remonter la cavalerie. Reſſource importante, depuis trop négligée.

L'uſage de la bayonnette au bout du fuſil eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois ; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combatiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'exercice : tout était abandonné à la volonté du Général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des bayonnettes, & qu'on forma à cet exercice, fut celui des Fuſiliers, établi en 1671.

La manière dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui, lui eſt due toute entiere. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz & à Strasbourg ; & le régiment d'Artillerie s'eſt vu enfin rempli d'officiers preſque tous capables de bien conduire un ſiège. Tous les magazins du Royaume étaient pourvus, & on y diſtribuait, tous les ans, huit-cents milliers de poudre. Il forma un régiment de bombar-

diers, & un de houſards: avant lui, on ne
naiſſait les houſards que chez les ennemis.

Il établit, en 1688, trente régimens de
lices, fournis & équipés par les commun
tés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, ſ
abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entr
nues dans la plupart des places frontieres
y apprenaient les mathématiques, le de
& tous les exercices, & faiſaient les fonct
de ſoldats. Cette inſtitution dura dix ann
On ſe laſſa enfin de cette Jeuneſſe, trop d
cile à diſcipliner. Mais le corps des In
nieurs, que le Roi forma, & auquel il do
les réglemens qu'il fit encore, eſt un étal
ſement à jamais durable. Sous lui l'art de f
tifier les places fut porté à la perfection,
le Maréchal de *Vauban* & ſes élèves,
ſurpaſſerent le Comte de *Pagan*. Il conſtr
ou répara cent cinquante places de gue

Pour ſoutenir la diſcipline militaire
créa des Inſpecteurs généraux, enſuite
Directeurs, qui rendirent compte de l'
des troupes; & on voyait, par leur rapp
ſi les Commiſſaires des guerres avaient
leur devoir.

Il inſtitua l'ordre de *Saint-Louis*, réco
penſe honorable, plus briguée ſouvent
la fortune. L'hôtel des Invalides mit le co
ble aux ſoins qu'il prit pour mériter d'
bien ſervi.

C'eſt par de tels ſoins que dès l'an 16
il eut cent quatre-vingt mille hommes

trou

troupes réglées, & qu'augmentant ſes forces à meſure que le nombre & la puiſſance de ſes ennemis augmentaient, il eut enfin juſqu'à quatre-cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la la marine.

Avant lui on n'avait point vu de ſi fortes armées. Ses ennemis lui en oppoſèrent à peine d'auſſi conſidérables ; mais il fallait qu'ils fuſſent réunis. Il montra ce que la France ſeule pouvait ; & il eut toujours, ou de grands ſuccès, ou de grandes reſſources.

Il fut le premier qui, en tems de paix, donna une image & une leçon complette de la guerre. Il aſſembla à Compiégne ſoixante & dix mille hommes, en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'inſtruction de ſes trois petits-fils. Le luxe fit une fête ſomptueuſe de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuſes & bien diſciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à ſe donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaiſſeaux que le Cardinal *Mazarin* avait laiſſé pourrir dans les ports, ſont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède ; & dès la troiſieme année de ſon gouvernement, il envoie ſes forces maritimes s'eſſayer à Gigeri, ſur la côte d'Afrique. Le Duc de *Beaufort* purge les mers de pirates dès l'an 1665 ; & deux ans après, la France a dans ſes ports ſoixante vaiſſeaux de guerre. Ce

n'eſt-là qu'un commencement : mais ta
qu'on fait de nouveaux réglemens & de r
veaux efforts, il ſent déja toute ſa force. I
veut pas conſentir que ſes vaiſſeaux baiſ
leur pavillon devant celui d'Angleterre.
vain le Conſeil du Roi *Charles II* inſiſte
ce droit, que la force, l'induſtrie & le t
avaient donné aux Anglais. *Louis XIV*
au Comte d'*Eſtrade* ſon ambaſſadeur : «
» Roi d'Angleterre & ſon Chancelier peu
» voir quelles ſont mes forces ; mais il
» voient pas mon cœur. Tout ne m'eſt
» à l'égard de l'honneur ».

Il ne diſait que ce qu'il était réſolu de
tenir ; & en effet l'uſurpation des Anglai
da au droit naturel & à la fermeté de *L*
XIV. Tout fut égal entre les deux nat
ſur la mer. Mais tandis qu'il veut l'ég
avec l'Angleterre, il ſoutient ſa ſupéri
avec l'Eſpagne. Il fait baiſſer le pavillon
Amiraux Eſpagnols devant le ſien, en v
de cette préſéance ſolemnelle accordée
1662.

Cependant on travaille de tous côt
l'établiſſement d'une marine, capable de
tifier ces ſentimens de hauteur. On bât
ville & le port de Rochefort, à l'embouc
de la Charente. On enrôle, on enclaſſe
matelots, qui doivent ſervir, tantôt ſu
vaiſſeaux marchands, tantôt ſur les fl
royales. Il s'en trouve bientôt ſoixante
d'enclaſſés.

Des conſeils de conſtruction ſont ét
dans les ports, pour donner aux vaiſſeau

forme la plus avantageuſe. Cinq arſenaux de marine ſont bâtis à Breſt, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre de Grace. Dans l'année 1672, on a ſoixante vaiſſeaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681, il ſe trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaiſſeaux de guerre, en comptant les allèges, & trente galeres ſont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées ſervent ſur les vaiſſeaux; les galeres en ont trois mille. Il y a cent ſoixante ſix mille hommes d'enclaſſés, pour tous les ſervices divers de la marine. On compta, les années ſuivantes, dans ce ſervice, mille Gentils-hommes, ou enfans de famille, faiſant la fonction de ſoldats ſur les vaiſſeaux, & apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre : ce ſont les Gardes-Marines : ils étaient ſur mer ce que les cadets étaient ſur terre. On les avait inſtitués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où ſont ſortis les meilleurs officiers de vaiſſeaux.

Il n'y avait point eu encore de Maréchaux de France dans le corps de la marine; & c'eſt une preuve combien cette partie eſſentielle des forces de la France avait été négligée. *Jean d'Étrées* fut le premier Maréchal, en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de *Louis XIV* était d'animer dans tous les genres cette émulation ſans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes Françaiſes livrerent, l'avantage leur demeura toujours, juſqu'à la journée de la

Hogue, en 1692, lorſque le Comte de *Tourville*, ſuivant les ordres de la Cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaiſſeaux Anglais & Hollandais : il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaiſſeaux du premier rang, qui échouerent, & qu'on brûla, pour ne les pas laiſſer au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes ſe ſoutinrent ; mais elles déclinerent toujours dans la guerre de la ſucceſſion. Le Cardinal de *Fleuri* les négligea depuis, dans le loiſir d'une heureuſe paix, ſeul tems propice à les rétablir.

Ces forces navales ſervaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint Domingue, du Canada, auparavant languiſſantes, fleurirent, mais avec un avantage qu'on n'avait point eſpéré juſqu'alors ; car, depuis 1635 juſqu'à 1665, ces établiſſemens avaient été à charge.

En 1664, le Roi envoie une colonie à Cayenne ; bientôt après une autre à Madagaſcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur qu'avait eu ſi long-tems la France de négliger la mer, tandis que ſes voiſins s'étaient formé des Empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce ſeul coup-d'œil, quels changemens *Louis XIV* fit dans l'État ; changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses Miniſtres le ſeconderent à l'envi. On leur doit ſans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il eſt certain que les Magiſtrats n'euſſent pas

réformé les loix, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la police générale dans le Royaume; qu'on n'eût point eu de flottes; que les arts n'euſſent point été encouragés; & tout cela de concert, & en même tems, avec perſévérance, & ſous différens Miniſtres, s'il ne ſe fût trouvé un maître, qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne ſépara point ſa propre gloire de l'avantage de la France, & il ne regarda pas le Royaume du même œil dont un Seigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout Roi qui aime la gloire, aime le bien public: il n'avait plus ni *Colbert*, ni *Louvois*, lorſque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'inſtruction du Duc de Bourgogne, que chaque Intendant fît une deſcription détaillée de ſa province. Par-là, on pouvait avoir une notice exacte du Royaume, & un dénombrement juſte des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les Intendans n'euſſent pas la capacité & l'attention de M. de *Lamoignon de Bâville*. Si on avait rempli les vues du Roi ſur chaque province, comme elles le furent par ce Magiſtrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du ſiecle. Il y en a quelques uns de bien faits; mais on manqua le plan, en n'aſſujettiſſant pas tous les Intendans au même ordre. Il eût été à déſirer que chacun eût donné, par colonnes, un état du

nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artiſans; des manœuvres, des beſtiaux de toute eſpece, des bonnes, des médiocres & des mauvaiſes terres, de tout le clergé régulier & ſéculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets ſont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matieres y ſont peu approfondies & peu exactes : il faut y chercher ſouvent avec peine les connaiſſances dont on a beſoin, & qu'un Miniſtre doit trouver ſous ſa main, & embraſſer d'un coup-d'œil, pour découvrir aiſément les forces, les beſoins & les reſſources. Le projet était excellent ; & une exécution uniforme ſerait de la plus grande utilité.

Voila, en général, ce que *Louis XIV* fit & eſſaya pour rendre ſa nation plus floriſſante. Il me ſemble qu'on ne peut gueres voir tous ces travaux & tous ces efforts, ſans quelque reconnaiſſance, & ſans être animé du bien public, qui les inſpira. Qu'on ſe repréſente ce qu'était le Royaume du tems de la Fronde, & ce qu'il eſt de nos jours. *Louis XIV* fit plus de bien à ſa nation, que vingt de ſes prédéceſſeurs enſemble ; & il s'en faut beaucoup qu'il fît ce qu'il aurait pu. La guerre qui finit par la paix de Riſvick commença la ruine de ce grand commerce, que ſon Miniſtre *Colbert* avait établi ; & la guerre de la ſucceſſion l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les ſommes immenſes que coûte-

rent les aqueducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Verſailles, travaux interrompus & devenus inutiles ; s'il avait dépenſé à Paris la cinquiéme partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Verſailles, Paris ſerait, dans toute ſon étendue, auſſi beau qu'il l'eſt du côté des Tuileries & du pont-royal, & ſerait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'eſt beaucoup d'avoir réformé les loix : mais la chicane n'a pu être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme ; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les loix qui réglent les fortunes des citoyens. C'eſt un très-grand inconvénient qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la ſociété, ſubſiſtent encore, comme les reſtes du gouvernement féodal, qui ne ſubſiſte plus. Ce ſont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'eſt pas qu'on prétende que les différens ordres de l'État doivent être aſſujettis à la même loi. On ſent bien que les uſages de la Nobleſſe, du Clergé, des Magiſtrats, des cultivateurs, doivent être différens ; mais il eſt à ſouhaiter, ſans doute, que chaque ordre ait ſa loi uniforme dans tout le Royaume ; que ce qui eſt juſte ou vrai dans la Champagne, ne ſoit pas réputé faux ou injuſte en Normandie. L'uniformité en tout genre d'ad-

miniſtration eſt une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des traitans, où le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toujours ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoyens. Ce pays cependant, malgré ſes ſecouſſes & ſes pertes, eſt encore un des plus floriſſans de la terre. parce que tout le bien qu'a fait *Louis XIV* ſubſiſte, & que le mal qu'il était difficile de ne pas faire dans des tems orageux, a été réparé. Enfin la poſtérité, qui juge les Rois, & dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en peſant les vertus & les faibleſſes de ce Monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant ſa vie, il mérita de l'être à jamais ; & qu'il fut digne de la ſtatue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inſcription latine, dont le ſens eſt: *A Louis le grand, après ſa mort. Don Uſtaris*, homme d'État, qui a écrit ſur les finances & le commerce d'Eſpagne, appelle *Louis XIV*, *un homme prodigieux.*

Tous les changemens qu'on vient de voir dans le gouvernement & dans tous les ordres de l'État, en produiſirent néceſſairement un très-grand dans les mœurs. L'eſprit de faction, de fureur & de rébellion, qui poſſédait

les citoyens depuis le tems de *François II*, devint une émulation de ſervir le Prince. Les Seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les Gouverneurs des provinces n'ayant plus de poſtes importans à donner, chacun ſongea à ne mériter de graces que celles du Souverain ; & l'État devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'eſt-là-ce qui délivra la Cour des factions & des conſpirations qui avaient troublé l'État pendant tant d'années. Il n'y eut ſous l'adminiſtration de *Louis XIV* qu'une ſeule conjuration, en 1674, imaginée par *la Truaumont*, Gentilhomme Normand, perdu de débauches & de dettes, & embraſſée par un homme de la maiſon de *Rohan*, grand Veneur de France, qui avait beaucoup de courage & peu de prudence. La hauteur & la dureté du Marquis de *Louvois* l'avaient irrité au point qu'en ſortant de ſon audience, il entra tout ému & hors de lui-même chez Monſieur de *Caumartin*, & ſe jettant ſur un lit de repos : Il faudra, dit-il, que ce.... *Louvois* meure ou moi. *Caumartin* ne prit cet emportement que pour une colere paſſagere. Mais, le lendemain, ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des deſſeins dangereux. Les tems de la Fronde ſont paſſés, lui dit-il ; croyez-moi, vous vous perdrez, & vous ne ſerez regretté de perſonne. Le Chevalier ne le crut pas ; il ſe jetta à corps perdu dans la conſpi-

ration de *la Truaumont*. Il n'entra dans ce complot qu'un Chevalier de *Préaux*, neveu de *la Truaumont*, qui, ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maitreſſe la Marquiſe de *Villiers*. Leur but & leur eſpérance n'étaient pas, & ne pouvaient être de ſe faire un parti dans la Royaume. Ils prétendaient ſeulement vendre & livrer Quillebeuf aux Hollandais, & introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie, qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement que produiſit ce crime inſenſé & inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques ſéditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aiſément réprimées. Les Huguenots même furent toujours tranquiles juſqu'au tems où l'on démolit leurs temples. Enfin le Roi parvint à faire, d'une nation juſques-là turbulente, un peuple paiſible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent ſans faire tort au courage.

Les maiſons que tous les Seigneurs bâtirent ou acheterent dans Paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formerent des écoles de politeſſe qui retirerent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret qui fut encore long-tems à la mode, & qui n'inſpirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à ſi peu de choſe, que la coutume d'aller à cheval dans Paris, entretenait une diſpoſi-

tion aux querelles fréquentes qui ceſſerent quand cet uſage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui raſſemblerent la ſociété chez elles, rendit les eſprits plus agréables; & la lecture les rendit à la longue plus ſolides. Les trahiſons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les tems de faction & de trouble, ne furent preſque plus connus. Les horreurs des *Brinvilliers* & des *Voiſins* ne furent que des orages paſſagers ſous un ciel d'ailleurs ſerein, & il ſerait auſſi déraiſonnable de condamner une nation ſur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniſer ſur la réforme de la Trape.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaiſſables par des défauts qui les caractériſaient. Les militaires & les jeunes gens qui ſe deſtinaient à la profeſſion des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de juſtice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'uſage d'aller toujours en robe, même à la Cour. Il en était de même des univerſités & des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorſqu'ils s'aſſemblaient & qu'ils allaient chez les Miniſtres, & les plus grands commerçans étaient alors des hommes groſſiers. Mais les maiſons, les ſpectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à ſe raſſembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoyens preſque ſemblable. On s'apperçoit aujourd'hui juſques dans le fond d'une boutique, que la

politeſſe a gagné toutes les conditions. Les provinces ſe ſont reſſenties avec le tems de tous les changemens.

On eſt parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût & dans la commodité. La foule de pages & de domeſtiques de livrée a diſparu, pour mettre plus d'aiſance dans l'intérieur des maiſons. On a laiſſé la vaine pompe & le faſte extérieur aux nations, chez leſquelles on ne ſait encore que ſe montrer en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la ſimplicité, la culture de l'eſprit, ont fait de Paris une ville, qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup ſur Rome & ſur Athènes dans le tems de leur ſplendeur.

Cette foule de ſecours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les ſciences, pour tous les arts, les goûts & les beſoins; tant d'utilités ſolides réunies avec tant de choſes agréables, jointes à cette franchiſe particuliere aux Pariſiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur ſéjour dans cette patrie de la ſociété. Si quelques natifs en ſortent, ce ſont ceux qui, appellés ailleurs par leurs talens, ſont un témoignage honorable à leur pays; ou c'eſt le rebut de la nation, qui eſſaye de profiter de la conſidération qu'elle inſpire; ou bien ce ſont des émigrans qui préferent encore leur religion à leur patrie, & qui vont ailleurs chercher la miſere ou la fortune, à

l'exemple de leurs peres chaſſés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand *Henri IV*, lorſqu'on anéantit ſa loi perpétuelle, appellée l'*Edit de Nantes*; ou enfin ce ſont des officiers mécontens du Miniſtere, des accuſés qui ont échappé aux formes rigoureuſes d'une juſtice quelquefois mal adminiſtrée; & c'eſt ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'eſt plaint de ne plus voir à la Cour autant de hauteur dans les eſprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du tems de la Fronde & ſous *Louis XIII*, & dans les ſiecles précédens. Mais la véritable grandeur s'eſt retrouvée dans cette foule de nobleſſe, ſi long-tems avilie à ſervir auparavant des ſujets trop puiſſans. On voit des Gentils-hommes, des citoyens, qui ſe ſeraient crus honorés autrefois d'être domeſtiques de ces Seigneurs, devenus leurs égaux, & très-ſouvent leurs ſupérieurs dans le ſervice militaire; & plus le ſervice, en tout genre, prévaut ſur les titres, plus un État eſt floriſſant.

On a comparé le ſiecle de *Louis XIV* à celui d'*Auguſte*. Ce n'eſt pas que la puiſſance & les événemens perſonnels ſoient comparables. Rome & *Auguſte* étaient dix fois plus conſidérables dans le monde, que *Louis XIV* & Paris. Mais il faut ſe ſouvenir qu'Athènes a été égale à l'Empire Romain dans toutes les choſes qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puiſſance. Il faut encore ſonger que, s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome & qu'*Auguſte*, ce-

pendant toute l'Europe enſemble eſt très-ſupérieure à tout l'Empire Romain. Il n'y avait du tems d'*Auguſte* qu'une ſeule nation, & il y en a aujourd'hui pluſieurs, policées, guerrieres, éclairées, qui poſſédent des arts que les Grecs & les Romains ignorerent; &, de ces nations, il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un ſiecle, que la nation formée, en quelque ſorte, par *Louis XIV.*

CHAPITRE XXX.

Finances & Réglemens.

SI on compare l'adminiſtration de *Colbert* à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps après ſa mort. Les Français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence, dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe rouvrent toujours avec abondance dans la paix. Cependant, en 1672, on avait encore l'ingratitude de rejetter ſur *Colbert* la langueur qui commençait à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'État. Un *Boiſguilbert*, Lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce tems-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était

préciſément le contraire. La France n'avait jamais été ſi floriſſante que depuis la mort du Cardinal *Mazarin*, juſqu'à la guerre de 1689; & même, dans cette guerre, le corps de l'État, commençant à être malade, ſe ſoutint par la vigueur que *Colbert* avait répandue dans tous ſes membres. L'auteur du *Détail* prétendit que, depuis 1660, les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était, ni plus faux, ni moins vraiſemblable. Cependant ſes argumens captieux perſuaderent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être perſuadés. C'eſt ainſi qu'en Angleterre, dans les tems les plus floriſſans, on voit cent papiers publics qui démontrent que l'État eſt ruiné.

Il était plus aiſé en France qu'ailleurs de décrier le miniſtere des finances dans l'eſprit des peuples. Ce miniſtere eſt le plus odieux, parce que les impôts le ſont toujours : il régnait d'ailleurs, en général, dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance que dans la philoſophie.

On s'eſt inſtruit ſi tard, que de nos jours même on a entendu, en 1718, le Parlement en corps dire au Duc d'Orléans que *la valeur intrinſeque du marc d'argent eſt de vingt cinq livres*; comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinſeque que celle du poids & du titre; & le Duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez pour relever cette mépriſe du Parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la ſcience & du génie. Il commença,

comme le Duc de *Sulli*, par arrêter les abus & les pillages qui étaient énormes. La recette fut ſimplifiée autant qu'il était poſſible; &, par une économie qui tient du prodige, il augmenta le tréſor du Roi en diminuant les tailles. On voit, par l'Édit mémorable de 1664, qu'il y avait tous les ans un million de ce tems-là deſtiné à l'encouragement des manufactures & du commerce maritime. Il négligea ſi peu les campagnes abandonnées juſqu'à lui à la rapacité des traitans, que, des négocians Anglais s'étant adreſſés à M. *Colbert de Croiſſi*, ſon frere, ambaſſadeur à Londres, pour fournir en France des beſtiaux d'Irlande & des ſalaiſons pour les colonies en 1667, le Contrôleur-général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Pour parvenir à cette heureuſe adminiſtration, il avait fallu une Chambre de juſtice, & de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions & plus de rentes ſur la ville, acquiſes à vil prix, que l'on rembourſa ſur le pied de l'achat. Ces divers changemens exigerent des édits. Le Parlement était en poſſeſſion de les vérifier depuis *François I.* Il fut propoſé de les enregiſtrer ſeulement à la Chambre des comptes, mais l'ancien uſage prévalut. Le Roi alla lui-même au Parlement faire vérifier ſes édits en 1664.

Il ſe ſouvenait toujours de la Fronde, de l'arrêt de proſcription contre un Cardinal, ſon premier Miniſtre, des autres arrêts par leſquels on avait ſaiſi les deniers royaux, pillé

les

les meubles & l'argent des citoyens attachés à la Couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances ſur des édits concernant les revenus de l'État, il ordonna, en 1667, que le Parlement ne fît jamais de repréſentation que dans la huitaine, après avoir enregiſtré avec obéiſſance. Cet édit fut encore renouvellé en 1673. Auſſi, dans tout le cours de ſon adminiſtration, il n'eſſuia aucune remontrance d'aucune Cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le Parlement de Paris repréſenta inutilement le tort que le Miniſtre des finances faiſait à l'État par la variation du prix de l'or & de l'argent.

Preſque tous les citoyens ont été perſuadés que, ſi le Parlement s'était toujours borné à faire ſentir au Souverain, en connaiſſance de cauſe, les malheurs & les beſoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitans qui trompaient le Roi & opprimaient le peuple, cet uſage des remontrances aurait été une reſſource ſacrée de l'État, un frein à l'avidité des financiers, & une leçon continuelle aux Miniſtres. Mais les étranges abus d'un remede ſi ſalutaire avaient tellement irrité *Louis XIV*, qu'il ne vit que les abus, & proſcrivit le remede. L'indignation qu'il conſerva toujours dans ſon cœur fut portée ſi loin, qu'en 1669 il alla encore lui-même au Parlement pour y révoquer les privileges de nobleſſe qu'il avait accordés dans ſa minorité, en 1644, à toutes les Cours ſupérieures.

Mais, malgré cet édit, enregiſtré en préſence du Roi, l'uſage a ſubſiſté de laiſſer jouir de la nobleſſe tous ceux dont les peres ont exercé vingt ans une charge de judicature dans une Cour ſupérieure, ou qui ſont morts dans leurs emplois.

En mortifiant ainſi une compagnie de Magiſtrats, il voulut encourager la Nobleſſe qui défend la patrie, & les agriculteurs qui la nourriſſent. Déja, par ſon édit de 1666, il avait accordé deux mille francs de penſion, qui en ſont près de quatre aujourd'hui, à tout Gentilhomme qui aurait eu douze enfans, & mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était aſſurée à tous les habitans des villes exemptes de tailles; &, parmi les taillables, tout pere de famille qui avait, ou qui avait eu dix enfans, était à l'abri de toute impoſition.

Il eſt vrai que le Miniſtre *Colbert* ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors aſſez éclairés; & dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangere à l'autre & même ennemie, l'inégalité des meſures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

La plus grande faute qu'on reproche à ce Miniſtre, eſt de n'avoir pas oſé encourager l'exportation des bleds. Il y avait long-tems qu'on n'en portait plus à l'étranger. La cul-

ture avait été négligée dans les orages du miniſtere de *Richelieu;* elle le fut davantage dans les guerres civiles de la Fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes; ruine pourtant que la nature, ſecondée du travail, eſt toujours prête à réparer. Le Parlement de Paris rendit dans cette année malheureuſe un arrêt qui paroiſſait juſte dans ſon principe, mais qui fut preſque auſſi funeſte dans les conſéquences, que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, ſous les peines les plus graves, de contracter aucune aſſociation pour ce commerce, & à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une diſette paſſagere, devenait pernicieux à la longue, & décourageait tous les agriculteurs. Caſſer un tel arrêt dans un tems de criſe & de préjugés, c'eût été ſoulever les peuples.

Le Miniſtre n'eut d'autre reſſource que d'acheter cherement chez les étrangers les mêmes bleds que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri; mais il en coûta beaucoup à l'Etat: & l'ordre que M. *Colbert* avait déja remis dans les finances, rendit cette perte légere.

La crainte de retomber dans la diſette, ferma nos ports à l'exportation du bled. Chaque Intendant dans ſa province ſe fit même un mérite de s'oppoſer au tranſport des grains dans la province voiſine. On ne put, dans les bonnes années, vendre ſes grains que par une

requête au Conſeil. Cette fatale adminiſtration ſemblait excuſable par l'expérience du paſſé. Tout le Conſeil craignait que le commerce du bled ne le forcât de racheter encore à grands fraix, des autres nations, une denrée ſi néceſſaire, que l'intérêt & l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendu à vil prix.

Le laboureur, alors plus timide que le Conſeil, craignit de ſe ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait eſpérer un grand profit; & les terres ne furent pas auſſi bien cultivées qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'adminiſtration, étant floriſſantes, empêcherent *Colbert* de remédier au défaut de la principale.

C'eſt la ſeule tache de ſon miniſtere: elle eſt grande; mais ce qui l'excuſe, ce qui prouve combien il eſt mal-aiſé de détruire les préjugés dans l'adminiſtration Françaiſe, & comme il eſt difficile de faire le bien, c'eſt que cette faute, ſentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun Miniſtre pendant cent années entieres, juſqu'à l'époque mémorable de 1764, où un Contrôleur-général plus éclairé a tiré la France d'une miſere profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des reſtrictions à peu-près ſemblables à celles dont on uſe en Angleterre.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenſes des guerres, des bâtimens & des plaiſirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672 ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en partie, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui ſoutient l'État

quelque tems, & l'obere pour des ſiecles.

Il fut emporté hors de ſes meſures ; car, par toutes les inſtructions qui reſtent de lui, on voit qu'il était perſuadé que la richeſſe d'un pays ne conſiſte que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail induſtrieux & le commerce : on voit que le Roi, poſſédant très-peu de domaines particuliers, & n'étant que l'adminiſtrateur des biens de ſes ſujets, ne peut-être véritablement riche, que par des impôts aiſés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'État aux traitans, que, quelque tems après la diſſolution de la Chambre de juſtice, qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du Conſeil qui établiſſait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent ſur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de ſe ſervir d'eux, ſans même révoquer l'arrêt : le Roi preſſait, & il fallait des moyens promts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par *Catherine de Médicis*, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeſte qu'elle donne, qu'après avoir été ſupprimée dans les belles années de *Henri IV*, elle reparut dans tout le regne de *Louis XIII*, & infecta ſur-tout les derniers tems de *Louis XIV*.

Enfin *Sulli* enrichit l'État par une œconomie ſage, que ſecondait un Roi auſſi parci-

monieux que vaillant, un Roi ſoldat à la tête de ſon armée, & père de famille avec ſon peuple. *Colbert* ſoutint l'État, malgré le luxe d'un maître faſtueux qui prodiguait tout pour rendre ſon regne éclatant.

On ſait qu'après la mort de *Colbert*, lorſque le Roi ſe propoſa de mettre *Pelletier* à la tête des finances, *le Tellier* lui dit : Sire, il n'eſt pas propre à cet emploi. Pourquoi ? dit le Roi. Il n'a pas l'ame aſſez dure, dit *le Tellier*. Mais vraiement, reprit le Roi, je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple. En effet, ce nouveau Miniſtre était bon & juſte ; mais lorſqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, & qu'il fallut ſe ſoutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'eſt-à-dire, contre preſque toute l'Europe, il ſe vit chargé d'un fardeau que *Colbert* avait trouvé trop lourd : le facile & malheureux expédient d'emprunter & de créer des rentes fut ſa premiere reſſource. Enſuite on voulut diminuer le luxe ; ce qui, dans un Royaume rempli de manufactures, eſt diminuer l'induſtrie & la circulation, & ce qui n'eſt convenable qu'à une nation qui paie ſon luxe à l'étranger.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent maſſif, qu'on voyait alors en aſſez grand nombre chez les grands Seigneurs, & qui étaient une preuve de l'abondance, ſeraient portés à la monnoie. Le Roi donna l'exemple : il ſe priva de toutes ces tables d'argent, de ces candélabres de ces grands canapés d'argent maſſif, & de tous ces autres meubles, qui étaient des chef-d'œuvres de ciſe-

lure des mains de *Balin*, homme unique en ſon genre, & tous exécutés ſur les deſſins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produiſirent trois autres millions. La reſſource était faible.

On fit enſuite une de ces énormes fautes, dont le Miniſtère ne s'eſt corrigé que dans nos derniers tems; ce fut d'altérer les monnoies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts; il arriva que, les quarts étant plus forts & les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger; ils y furent frappés en écus, ſur leſquels il y avait à gagner en les reverſant en France. Il faut qu'un pays ſoit bien bon par lui-même, pour ſubſiſter encore avec force après avoir eſſuyé ſi ſouvent de pareilles ſecouſſes: on n'était pas encore inſtruit: la finance était alors, comme la phyſique, une ſcience de vaines conjectures. Les traitans étaient des charlatans qui trompaient le Miniſtère; il en coûta quatre-vingts millions à l'État. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles breches,

Vers les années 1691 & 1692, les finances de l'État parurent donc ſenſiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions de *Louis XIV* dans ſes bâtimens, dans les arts & dans les plaiſirs, ne ſavaient pas, qu'au contraire les dépenſes qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent un État. C'eſt la

guerre qui appauvrit néceſſairement le tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui ſe ſoit enrichie par des victoires. L'Italie au ſeizieme ſiecle n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas ſubſiſté long-tems, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flotte d'argent des Eſpagnols, & ſi les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de ſa puiſſance. L'Angleterre s'eſt toujours appauvrie par la guerre, même en détruiſant les flottes Françaiſes; & le commerce ſeul l'a enrichie. Les Algériens qui n'ont gueres que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très-miſérable.

Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur preſqu'auſſi malheureux que le vaincu. C'eſt un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, & qui achetent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du Souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent; & le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe & ſtable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus.

imprévus. On établit la capitation en 1695. Elle fut ſupprimée à la paix de Riſvick, & rétablie enſuite. Le Contrôleur-général, *Pontchartrain*, vendit des lettres de nobleſſe pour deux mille écus en 1696 : cinq-cents particuliers en achetèreut ; mais la reſſource fut paſſagère, & la honte durable. On obligea tous les Nobles anciens & nouveaux, de faire enrégiſtrer leur armoiries, & de payer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, & avancèrent l'argent. Le Miniſtere, n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'oſa impoſer le dixieme que dans l'année 1710. Mais ce dixieme, levé à la ſuite de tant d'autres impôts onéreux, parut ſi dur, qu'on n'oſa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnoies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des meſures invariables. Il n'avait pouſſé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-ſix francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-ſept & à vingt-huit ; & après lui, dans les dernieres années de *Louis XIV*, on étendit cette dénomination juſqu'à quarante livres idéales ; reſſource fatale, par laquelle le Roi était ſoulagé un moment pour être ruiné enſuite ; car, au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait

preſque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-ſix livres en 1668, donnait un marc; & qui devait quarante livres, ne donnait qu'à-peu-près ce même marc en 1710. Les diminutions qui ſuivirent dérangerent le peu qui reſtait de commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une vraie reſſource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un tems de proſpérité, pour ſe ſoutenir dans un tems malheureux.

Le Miniſtre *Chamillard* commença en 1706 à payer en billets de monnoie, en billets de ſubſiſtance, d'uſtenſiles; & comme cette monnoie de papier n'était pas reçue dans les coffres du Roi, elle fut décriée preſqu'auſſitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à conſommer d'avance quatre années des revenus de la Couronne.

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires: on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent ſe mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la taille étant aviliſſant en France, & les hommes étant nés vains, l'appas qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes; & les gages conſidérables attachés à ces nouvelles charges, invitent à les acheter dans des tems difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles ſeront ſupprimées dans des tems moins fâcheux. Ainſi, en 1707, on inventa la dignité des Conſeillers du Roi rouleurs & courtiers de vin, & cela produiſit cent

quatre-vingt mille livres. On imagina des Greffiers royaux, des Subdélégués des Intendans des provinces. On inventa des Conſeillers du Roi contrôleurs aux empilemens des bois, des Conſeillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-viſiteurs de beurre frais, des eſſayeurs de beurre ſalé. Ces extravagances font rire aujourd'hui : mais alors elles faiſaient pleurer.

Le Contrôleur-général *Deſmarêts*, neveu de l'illuſtre *Colbert*, ayant en 1709 ſuccédé à *Chamillard*, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conſpira avec la fortune, pour accabler l'État. Le cruel hiver de 1709, força le Roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles, dans le tems qu'il n avait pas de quoi payer ſes ſoldats. La diſette des denrées fut ſi exceſſive, qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépenſe de cette année 1709, montait à deux-cent vingt & un millions ; & le revenu ordinaire du Roi n'en produiſit pas quarante neuf. Il fallut donc ruiner l'État, pour que les ennemis ne s'en rendiſſent pas les maîtres. Le déſordre s'accrût tellement & fut ſi peu réparé, que long-tems après la paix, au commencement de l'année 1715, le Roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets pour en avoir huit en eſpèces. Enfin il laiſſa, à ſa mort, deux milliards ſix cents millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les eſpeces ſe trouverent alors réduites ; ce qui fait environ quatre milliads cinq

cents millions de notre monnoie courante en 1760.

Il eſt étonnant, mais il eſt vrai que cette immenſe dette n'aurait point été un fardeau impoſſible à ſoutenir, s'il y avait eu alors en France un commerce floriſſant, un papier de crédit établi, & des compagnies ſolides qui euſſent répondu de ce papier, comme en Suede, en Angleterre, à Veniſe & en Hollande. Car lorſqu'un État puiſſant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la circulation ſuffiſent pour payer. Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors aſſez de reſſorts, pour faire mouvoir une machine ſi vaſte & ſi compliquée, dont le poids l'écraſait.

Louis XIV, dans ſon régne, dépenſa dix-huit milliards, ce qui revient, année commune, à trois-cent trente millions d'aujourd'hui, en compenſant, l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monnoies.

Sous l'adminiſtration du grand *Colbert*, les revenus ordinaires de la Couronne n'allaient qu'à cent dix-ſept millions, à vingt-ſept livres, & puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainſi tout le ſurplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. *Colbert*, le plus grand ennemi de cette funeſte reſſource, fut obligé d'y avoir recours pour ſervir promptement. Il emprunta huit-cents millions, valeur de notre tems, dans la guerre de 1672. Il reſtait au Roi très-peu d'anciens domaines de la Couronne. Ils ſont déclarés inaliénables par tous les Parlemens du Royaume; & cependant ils

ſont preſque tous aliénés. Le revenu du Roi conſiſte aujourd'hui dans celui de ſes ſujets; c'eſt une circulation perpétuelle de dettes & de paiemens. Le Roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, ſous le nom de rentes de l'hôtel-de-ville, qu'aucun Roi n'en a jamais retiré des domaines de la Couronne.

Pour ſe faire une idée de ce prodigieux accroiſſement de taxes, de dettes, de richeſſes, de circulation, & en même tems d'embarras & de peines qu'on a éprouvé en France & dans les autres pays, on peut conſidérer qu'à la mort de *Francois I*, l'État devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles ſur l'hôtel de-ville, & qu'à préſent il en doit plus de quarante cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de *Louis XIV* avec ceux de *Louis XV*, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que *Louis XIV* était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de *Colbert*, avec cent dix-ſept millions de revenu, que ſon ſucceſſeur ne l'était en 1730 avec près de deux cents millions; & cela eſt très-vrai, en ne conſidérant que les rentes fixes & ordinaires de la Couronne: car cent dix-ſept millions numéraires, au marc de vingt-huit livres, ſont une ſomme plus forte que deux-cents millions, à quarante-neuf livres, à quoi ſe montait le revenu du Roi en 1730; & de plus il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la Couronne. Mais auſſi les revenus du Roi, c'eſt-à-dire de l'État,

ſont accrûs depuis; & l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point, que, dans la guerre ruineuſe de 1741, il n'y a pas eu un moment de diſcrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les Anglais: il a fallu adopter une partie de leur ſyſtême de finance, ainſi que leur philoſophie; & ſi, dans un État purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, l'adminiſtration de la France acquerrait ſon dernier dégré de perfection, mais perfection trop voiſine de l'abus dans une monarchie.

Il y avait environ cinq-cents millions numéraires d'argent monnoyé dans le Royaume en 1683; & il y en avait environ douze-cents en 1730 de la maniere dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire, ſous le miniſtere du Cardinal de *Fleuri*, fut preſque le double du numéraire du tems de *Colbert*. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un ſixieme plus riche en eſpeces circulantes depuis la mort de *Colbert*. Elle l'eſt beaucoup davantage en matieres d'argent & d'or, travaillées & miſes en œuvre pour le ſervice & pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre-cents millions de notre monnoie d'aujourd'hui en 1690; &, vers l'an 1730, on en poſſédait autant que d'eſpeces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment, combien le commerce, dont *Colbert* ouvrit les ſources, s'eſt accrû, lorſque ſes canaux fermés par les guerres ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt

perfectionnée malgré l'émigration de tant d'artiſtes que diſperſa la révocation de l'édit de Nantes, & cette induſtrie augmente encore tous les jours. La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, & de plus grandes encore que ſous *Louis XIV*, parce que le génie & le commerce ſe fortifient toujours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richeſſe. Il n'en coûte gueres plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour être mal ſous *Henri IV*. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont moins cheres que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode; c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux, ſerait très-miſérable: un peuple qui, ſans ces métaux, mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpeces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'induſtrie, s'étant perfectionnée dans les

villes, s'eſt accrûe dans les campagnes. Il s'élevera toujours des plaintes ſur le ſort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde; & ces murmures ſont preſque par-tout ceux des oiſifs opulens qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il eſt vrai que preſqu'en tout pays, ſi ceux qui paſſent leurs jours dans les travaux ruſtiques avaient le loiſir de murmurer, ils s'éleveraient contre les exactions qui leur enlevent une partie de leur ſubſtance. Ils déteſteraient la néceſſité de payer des taxes qu'ils ne ſe ſont point impoſées, & de porter le fardeau de l'État, ſans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'eſt pas du reſſort de l'hiſtoire d'examiner comment le peuple doit contribuer ſans être foulé, & de marquer le point précis, ſi difficile à trouver, entre l'exécution des loix & l'abus des loix, entre les impôts & les rapines; mais l'hiſtoire doit faire voir qu'il eſt impoſſible qu'une ville ſoit floriſſante, ſans que les campagnes d'alentour ſoient dans l'abondance; car certainement ce ſont ces campagnes qui la nourriſſent. On entend, à des jours réglés, dans toutes les villes de France, les reproches de ceux à qui leur profeſſion permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de conſommation, auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il eſt évident que les alimens de ce luxe ne ſont fournis que par le travail induſtrieux des cultivateurs, travail toujours cherement payé.

On a planté plus de vignes, & on les a

mieux travaillées. On a fait de nouveaux vins qu'on ne connaiſſait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a ſu donner la couleur, la ſéve & la force de ceux de Bourgogne, & qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage. Cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits, a reçu de prodigieux accroiſſemens, & le commerce des comeſtibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté. Les plaintes qu'on a de tout tems fait éclater ſur la miſere de la campagne, ont ceſſé alors d'être fondées. D'ailleurs, dans ces plaintes vagues, on ne diſtingue pas les cultivateurs, les fermiers, d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, & cela eſt ainſi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de ſa peine. Mais il n'y a gueres de Royaume dans l'Univers, où le cultivateur, le fermier, ſoit plus à ſon aiſe que dans quelques provinces de France, & l'Angleterre ſeule peut lui diſputer cet avantage. La taille proportionnelle, ſubſtituée à l'arbitraire, a contribué encore, depuis environ trente années, à rendre plus ſolides les fortunes des cultivateurs qui poſſedent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au néceſſaire pour travailler; telle eſt la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes ſoit pauvre: mais il ne faut pas qu'il ſoit miſérable.

Le moyen ordre s'eſt enrichi par l'induſtrie.

Les Miniſtres & les courtiſans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les penſions ſont reſtés les mêmes ; & le prix des denrées eſt monté à plus du double. C'eſt ce qui eſt arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires ſont par-tout reſtés ſur l'ancien pied. Un Électeur qui reçoit l'inveſtiture de ſes États, ne paie que ce que ſes prédéceſſeurs payaient du tems de l'Empereur *Charles IV* au quatorzieme ſiecle ; & il n'eſt dû qu'un écu au ſecrétaire de l'Empereur dans cette cérémonie.

Ce qui eſt bien plus étrange, c'eſt que, tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnoies, quantité des matieres d'or & d'argent, prix des denrées, cependant la paie du ſoldat eſt reſtée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq ſous numéraires au fantaſſin, comme on le donnait du tems de *Henri IV*. Aucun de ce grand nombre d'hommes ignorans qui vendent leur vie à ſi bon marché, ne ſait qu'attendu le ſurhauſſement des eſpeces & la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les ſoldats de *Henri IV*. S'il le ſavait, s'il demandait une paie de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner ; il arriverait alors que chaque Puiſſance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces ſe balanceraient de même ; la culture de la terre & les manufactures en profiteraient.

Il faut encore obſerver que les gains du commerce ayant augmenté, & les appointemens de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'eſt trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les Grands, & plus dans le moyen ordre; & cela même a mis moins de diſtance entre les hommes. Il n'y avoit autrefois de reſſource pour les petits que de ſervir les Grands. Aujourd'hui l'induſtrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaiſſait pas il y a cent ans. Enfin, de quelque maniere que les finances de l'État ſoient adminiſtrées, la France poſſede, dans le travail d'environ vingt millions d'habitans, un tréſor ineſtimable.

CHAPITRE XXXI.

Des Sciences.

CE ſiecle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné; car, à commencer par la philoſophie, il n'y avait pas d'apparence du tems de *Louis XIII*, qu'elle ſe tirât du cahos où elle était plongée. L'Inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la Religion: les guerres civiles en France, & les querelles du Calviniſme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine, que le fut le fanatiſme du tems de *Cromwell* en Angleterre.

Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien ſyſtême planétaire des Chaldéens, oublié depuis ſi long-tems, cette vérité était condamnée à Rome; & la congrégation du Saint-Office, compoſée de ſept Cardinaux, ayant déclaré non-ſeulement hérétique, mais abſurde, le mouvement de la terre, ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie; le grand *Galilée* ayant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eu raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue ſur la terre.

Le Chancelier *Bacon* avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : *Galilée* avait fait quelques découvertes ſur la chûte des corps : *Toricelli* commençait à connoître la peſanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité, & le monde dans l'ignorance. *Deſcartes* parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devait faire; au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de ſon ſiecle; mais la géométrie laiſſe l'eſprit comme elle le trouve. Celui de *Deſcartes* était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit gueres que des romans de philoſophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais *Galilée*, qui voulait bâtir ſans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romaneſque réuſſit; & le peu de vérités, mêlé à ces chimeres nou-

velles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe; & du moins il en donna un, dont on ſe ſervit après qu'il ſe fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimeres du péripatétiſme, quoique par d'autres chimeres. Ces deux fantômes ſe combattirent. Ils tomberent l'un après l'autre; & la raiſon s'éleva enfin ſur leurs ruines. Il y avait à Florence une Académie d'expériences ſous le nom *del Cimento*, établie par le Cardinal *Léopold de Médicis*, vers l'an 1655. On ſentait déja dans cette partie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque choſe du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant piece à piece. Cette Académie, après les jours de *Galilée*, & dès le tems de *Toricelli*, rendit de grands ſervices.

Quelques philoſophes en Angleterre, ſous la ſombre adminiſtration de *Cromwell*, s'aſſemblerent pour chercher en paix des vérités, tandis que le fanatiſme opprimait toute vérité. *Charles II*, rappelé ſur le trône de ſes ancêtres par le repentir & par l'inconſtance de ſa nation, donna des lettres-patentes à cette Académie naiſſante; mais c'eſt tout ce que le gouvernement donna. La Société royale, ou plutôt la Société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'eſt de ſon ſein que ſortirent de nos jours les découvertes ſur la lumiere, ſur le principe de la gravitation, ſur l'aberration des étoiles fixes, ſur la géométrie tranſcendante, & cent autres inven-

tions qui pourraient, à cet égard, faire appeler ce ſiecle, *le ſiecle des Anglais*, auſſi-bien que celui de *Louis XIV*.

En 1666, M. *Colbert*, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageaſſent; &, à la priere de quelques ſavans, il fit agréer à *Louis XIV* l'établiſſement d'une Académie des ſciences. Elle fut libre juſqu'en 1699, comme celle d'Angleterre & comme l'Académie Françaiſe. *Colbert* attira d'Italie *Dominique Caſſini*, & *Huyghens* de Hollande par de fortes penſions. Ils découvrirent les ſatellites & l'anneau de *Saturne*. On eſt redevable à *Huyghens* des horloges à pendule. On acquit peu-à-peu des connaiſſances de toutes les parties de la vraie phyſique, en rejettant tout ſyſtême. Le public fut étonné de voir une chymie, dans laquelle on ne cherchait, ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature; une aſtronomie, qui ne prédiſait pas les événemens du monde; une médecine indépendante des phaſes de la Lune. La corruption ne fut plus la mere des animaux & des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ſes productions.

La géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine *Louis XIV* a-t-il fait bâtir l'Obſervatoire, qu'il fait commencer, en 1669, une méridienne par *Dominique Caſſini* & par *Picart*. Elle eſt continuée vers le Nord, en 1683, par *la Hire*; & enfin *Caſſini* la prolonge en 1700 juſqu'à l'extrémité du Rouſ-

fillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie, & il ſuffit pour éterniſer ce ſiecle.

On envoie, en 1672, des phyſiciens à la Cayenne faire des obſervations utiles. Ce voyage a été la premiere origine de la connaiſſance d'une nouvelle loi de la nature, que le grand *Newton* a démontrée; & il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illuſtré le régne de *Louis XV*.

On fait partir, en 1700, *Tournefort* pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichiſſent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe. La bibliotheque royale, déja nombreuſe, s'enrichit ſous *Louis XIV* de plus de trente mille volumes; & cet exemple eſt ſi bien ſuivi de nos jours, qu'elle en contient déja plus de cent quatre-vingt mille. Il fait rouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les univerſités de France un profeſſeur de droit Français. Il ſemble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes loix Romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un ſeul corps des loix de la nation.

Sous lui, les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le *Journal des Savans*, qui commença en 1665, eſt le pere de tous les ouvrages de ce genre dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, & dans leſquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'Académie des belles lettres, formée d'a-

bord, en 1663, de quelques membres de l'Académie Françaiſe, pour tranſmettre à la poſtérité par des médailles les actions de *Louis XIV*, devint utile aux public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du Monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuſe des opinions & des faits. Elle fit à-peu-près dans l'hiſtoire ce que l'Académie des ſciences faiſait dans la phyſique; elle diſſipa des erreurs.

L'eſprit de ſageſſe & de critique, qui ſe communiquait de proche en proche, détruiſit inſenſiblement beaucoup de ſuperſtitions. C'eſt à cette raiſon naiſſante qu'on dut la déclaration du Roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les ſimples accuſations de ſorcellerie. On ne l'eût pas oſé ſous *Henri IV* & ſous *Louis XIII*; & ſi, depuis 1672, il y a eu encore des accuſations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accuſés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poiſon.

Il était très-commun auparavant d'éprouver les ſorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes; s'ils ſurnageaient, ils étaient convaincus. Pluſieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves; & elles continuerent encore long-tems parmi le peuple. Tout berger était ſorcier; & les amuletes, les anneaux conſtellés, étaient en uſage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les ſources, les tréſors & les voleurs, paſſaient pour

pour certains, & ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait preſque perſonne qui ne ſe fît tirer ſon horoſcope. On n'entendait parler que de ſecrets magiques; preſque tout était illuſion. Des ſavans, des magiſtrats, avaient écrit ſérieuſement ſur ces matieres. On diſtinguait parmi les auteurs une claſſe de démonographes. Il y avait des regles pour diſcerner les vrais magiciens, les vrais poſſédés, d'avec les faux; enfin, juſques vers ce tems-là l'on n'avait guere adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Les idées ſuperſtitieuſes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les cometes les effrayaient encore en 1680. On oſait à peine combattre cette crainte populaire. *Jacques Bernoulli*, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant, à propos de cette comete, aux partiſans du préjugé, dit que la chevelure de la comete ne peut être un ſigne de la colere divine, parce que cette chevelure eſt éternelle: mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête, ni la queue ne ſont éternelles. Il fallut que *Bayle* écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raiſon ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

On ne croirait pas que les Souverains euſſent obligation aux philoſophes. Cependant, il eſt vrai que cet eſprit philoſophique, qui a gagné preſque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire

valoir les droits des Souverains. Des querelles qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des ſchiſmes, n'en ont point cauſé. Si on a dit que les peuples ſeraient heureux quand ils auraient des philoſophes pour Rois, il eſt très-vrai de dire que les Rois en ſont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs ſujets philoſophes.

Il faut avouer que cet eſprit raiſonnable qui commence à préſider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à *Saint-Médard*, ni calmer des diſputes auſſi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auraient dû être ſages. Mais avant ce ſiecle, ces diſputes euſſent cauſé des troubles dans l'État; les miracles de *Saint-Médard* euſſent été accrédités par les plus conſidérables citoyens; & le fanatiſme, renfermé dans les montagnes des Cévennes, ſe fût répandu dans les villes.

Tous les genres de ſcience & de littérature ont été épuiſés dans ce ſiecle; & tant d'écrivains ont étendu les lumieres de l'eſprit humain, que ceux qui, en d'autres tems, auraient paſſé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire eſt peu de choſe à cauſe de leur nombre; & la gloire du ſiecle en eſt plus grande.

CHAPITRE XXXII.

Des Beaux-Arts.

LA ſaine philoſophie ne fit pas en France d'auſſi grands progrès qu'en Angleterre & à Florence; & ſi l'Académie des ſciences rendit des ſervices à l'eſprit humain, elle ne mit pas la France au-deſſus des autres nations. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poéſie, dans la littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les Français furent les légiſlateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée, la Religion enſeignée ridiculement en chaire, & les cauſes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient *Virgile* & *Ovide*; les avocats, *Saint Auguſtin* & *Saint Jérôme*. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue Françaiſe le tour, le nombre, la propriété du ſtyle & la dignité. Quelques vers de *Malherbe* faiſaient ſentir ſeulement qu'elle était capable de grandeur & de force; mais c'était tout. Les mêmes génies, qui avaient écrit très-bien en latin, comme un Préſident *de Thou*, un Chancelier de *l'Hôpital*, n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encore

recommandable que par une certaine naïveté, qui avait fait le ſeul mérite de *Joinville*, d'*Amiot*, de *Marot*, de *Montagne*, de *Régnier*, de la *Satyre Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la groſſiereté.

Jean de Lingendes, Évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu, parce qu'il ne fit point imprimer ſes ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses ſermons & ſes oraiſons funebres, quoique mêlées encore de la rouille de ſon tems, furent le modele des orateurs qui l'imitérent & le ſurpaſſerent. L'oraiſon funebre de *Charles Émanuel*, Duc de Savoie, ſurnommé *le Grand* dans ſon pays, prononcée par *Lingendes* en 1630, était pleine de ſi grands traits d'éloquence, que *Fléchier*, long temps après, en prit l'exorde tout entier, auſſi-bien que le texte & pluſieurs paſſages conſidérables, pour en orner ſa fameuſe oraiſon funebre du Vicomte de *Turenne*.

Balzac, en ce tems-là, donnait du nombre & de l'harmonie à la proſe. Il eſt vrai que ſes lettres étaient des harangues ampoulées; il écrivait au premier Cardinal de *Retz*: « Vous » venez de prendre le ſceptre des Rois & la livrée des roſes » Il écrivait de Rome à *Bois-Robert*, en parlant des eaux de ſenteur: « Je » me ſauve à la nage dans ma chambre au » milieu des parfums ». Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir ſur les hommes, qu'on admira *Balzac* dans ſon tems pour avoir trouvé cette petite partie de l'art, ignorée & néceſſaire, qui conſiſte dans le choix harmonieux des

paroles; & même pour l'avoir employée ſouvent hors de ſa place.

Voiture donna quelque idée des graces légeres de ce ſtyle épiſtolaire qui n'eſt pas le meilleur, puiſqu'il ne conſiſte que dans la plaiſanterie. C'eſt un baladinage, que deux tomes de lettres dans leſquelles il n'y en a pas une ſeule inſtructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du tems & les caracteres des hommes; c'eſt plutôt un abus qu'un uſage de l'eſprit.

La langue commençait à s'épurer, & à prendre une forme conſtante. On en était redevable à l'Académie Françaiſe, & ſur-tout à *Vaugelas*. Sa traduction de *Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement, & il s'y trouve peu d'expreſſions & de tours qui aient vieilli.

Olivier Patru, qui le ſuivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; &, quoiqu'il ne paſſât pas pour un Avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours, mérites abſolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, & à lui donner un eſprit de juſteſſe & de préciſion, fut le petit recueil des *Maximes de François, Duc de la Rochefoucauld*. Quoiqu'il n'y ait preſque qu'une vérité dans ce livre, qui eſt que *l'amour propre eſt le mobile de tout*; cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés, qu'elle eſt preſque toujours

piquante. C'eſt moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penſer & à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis & délicat. C'était un mérite que perſonne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des letttes.

Mais le premier livre de génie qu'on vit en proſe, fut le recueil des *Lettres provinciales* en 1654. Toutes les ſortes d'éloquence y ſont renfermées : il n'y a pas un ſeul mot qui, depuis cent ans, ſe ſoit reſſenti du changement qui altere ſouvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'Évêque de Luçon, fils du célebre *Buſſi*, m'a dit, qu'ayant demandé à Monſieur de Meaux quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les ſiens, *Boſſuet* lui répondit, *les Lettres provinciales.* Elles ont beaucoup perdu de leur piquant, lorſque les Jéſuites ont été abolis, & les objets de leurs diſputes mépriſés.

Le bon goût qui regne d'un bout à l'autre de ce livre, & la vigueur des dernieres lettres, ne corrigerent pas d'abord le ſtyle lâche, diffus, incorrect & découſu, qui, depuis long-tems, était celui de preſque tous les Écrivains, des Prédicateurs & des Avocats.

Un des premiers, qui étala dans la chaire une raiſon toujours éloquente; fut le père *Bourdaloue* vers l'an 1668. Ce fut une lumiere nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs

de la chaire, comme le père *Maſſillon*, Evêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs diſcours plus de graces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des mœurs du ſiecle ; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans ſon ſtyle plus nerveux que fleuri, ſans aucune imagination dans l'expreſſion, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher, & jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait-il à ſouhaiter, qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coutume de prêcher ſur un texte. En effet, parler longtems ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout ſon diſcours ſur cette ligne ; un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtere. Le texte devient une eſpèce de deviſe, ou plutôt d'énigme que le diſcours dévoloppe. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage. C'eſt dans la décadence des lettres qu'il commença, & le tems l'a conſacré.

L'habitude de diviſer toujours en deux ou trois points des choſes, qui, comme la morale, n'exigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage, comme la controverſe, eſt encore une coutume gênante, que le père *Bourdaloue* trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Il avait été précédé par *Boſſuet*, depuis Évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand homme, s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe à épouſer Mademoiſelle *Des-*

ce ſiècle, étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* eſt de ce nombre. *Fénelon*, le diſciple, l'ami de *Boſſuet*, & depuis devenu, malgré lui, ſon rival & ſon ennemi, compoſa ce livre ſingulier, qui tient à la fois du roman & du poëme, & qui ſubſtitue une proſe cadencée à la verſification. Il ſemble qu'il ait voulu traiter le roman comme M. de Meaux avait traité l'hiſtoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & ſur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre-humain ; morale entièrement négligée dans preſque toutes les inventions fabuleuſes. On a cru qu'il avait compoſé ce livre pour ſervir de thêmes & d'inſtruction au Duc de Bourgogne & aux autres enfans de France, dont il fut précepteur; ainſi que *Boſſuet* avait fait ſon *Hiſtoire univerſelle*, pour l'éducation de *Monſeigneur*. Mais ſon neveu, le Marquis de *Fénelon*, héritier de la vertu de cet homme célebre, & qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a aſſuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de *Calypſo* & d'*Eucharis* euſſent été les premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorſqu'il fut relégué dans ſon archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'était fait un ſtyle, qui n'était qu'à lui, & qui coulait de ſource avec abondance. J'ai vu ſon manuſcrit original : il n'y a pas dix ratures. Il le

compoſa en trois mois au milieu de ſes malheureuſes diſputes ſur le Quiétiſme ; ne ſe doutant pas combien ce délaſſement était ſupérieur à ſes occupations. On prétend qu'un domeſtique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. Si cela eſt, l'Archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe : mais il lui dut auſſi d'être perdu pour jamais à la Cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de *Louis XIV*. *Séſoſtris* qui triomphait avec trop de faſte, *Idoménée* qui établiſſait le luxe dans Salente & qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du Roi : quoiqu'après tout il ſoit impoſſible d'avoir chez ſoi le ſuperflu que par la ſurabondance des arts de premiere néceſſité. Le Marquis de *Louvois* ſemblait, aux yeux des mécontens, repréſenté ſous le nom de *Protéſilas*, vain, dur, hautain, ennemi des grands Capitaines qui ſervaient l'Etat & non le Miniſtre.

Les alliés qui, dans la guerre de 1688, s'unirent contre *Louis XIV*, qui depuis ébranlèrent ſon trône dans la guerre de 1701, ſe firent une joie de le reconnaître dans ce même *Idoménée*, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. Ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtyle harmonieux, qui inſinue d'une manière ſi tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les Français mêmes laſſés de tant guerres, virent, avec une conſolation maligne, une ſatyre dans un livre fait pour en-

ſeigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaiſe. Il eſt vrai, qu'après la mort de ce Monarque, ſi craint, ſi envié, ſi reſpecté de tous, & ſi haï de quelques-uns; quand la malignité humaine a ceſſé de s'aſſouvir des alluſions prétendues qui cenſuraient ſa conduite, les juges d'un goût ſévere ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les deſcriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre; mais le livre a toujours été régardé comme un des beaux monumens d'un ſiecle floriſſant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les *Caracteres* de *la Bruyere*. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un ſtyle rapide, concis, nerveux, des expreſſions pittorreſques, un uſage tout nouveau de la langue, mais qui n'en bleſſe pas les règles, frappèrent le public; & les alluſions qu'on y trouvait en foule, acheverent le ſuccès. Quand *la Bruyere* montra ſon ouvrage manuſcrit à M. de *Maléſieux*, celui-ci lui dit: *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis.* Ce livre baiſſa dans l'eſprit des hommes, quand une génération entiere, attaquée dans l'ouvrage, fut paſſée. Cependant, comme il y a des choſes de tous les tems & de tous les lieux, il eſt à croire qu'il ne ſera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs; les *Caracteres* de *la Bruyere* en ont produit davantage.

Il eſt plus aiſé de faire de courtes peintures des choſes qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaiſe & qui inſtruiſe à la fois.

L'art délicat de répandre des graces juſques ſur la philoſophie, fut encore une choſe nouvelle, dont le livre *des Mondes* fut le premier exemple ; mais exemple dangereux, parce que la veritable parure de la philoſophie eſt l'ordre, la clarté & ſur-tout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la poſtérité au rang de nos livres claſſiques, c'eſt qu'il eſt fondé en partie ſur la chimère des tourbillons de *Deſcartes*.

Il faut ajoûter à ces nouveautés, celles que produiſit *Bayle*, en donnant une eſpece de dictionnaire de raiſonnement. C'eſt le premier ouvrage de ce genre où l'on puiſſe apprendre à penſer. Il faut abandonner à la deſtinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil, qui ne contiennent que de petits faits, indignes à la fois de *Bayle*, d'un lecteur grave & de la poſtérité. Au reſte, en plaçant ici *Bayle*, parmi les auteurs qui ont honoré le ſiècle de *Louis XIV*, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais en cela que me conformer à l'arrêt du Parlement de Toulouſe, qui, en déclarant ſon teſtament valide en France, malgré la rigueur des loix, dit expreſſément qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger*.

On ne s'appeſantira point ici ſur la foule des bons livres que ce ſiècle a fait naître; on

ne s'arrête qu'aux productions de génie singulieres ou neuves qui le caractériſent, & qui le diſtinguent des autres ſiecles. L'éloquence de *Boſſuet* & de *Bourdaloue*, par exemple, n'était & ne pouvait être celle de *Cicéron* : c'était un genre & un mérite tout nouveau. Si quelque choſe approche de l'orateur Romain, ce ſont les trois mémoires que *Péliſſon* compoſa pour *Fouquet*. Ils ſont dans le même genre que pluſieurs oraiſons de *Cicéron*, un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'État, traité ſolidement avec un art qui paraît peu, & orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des hiſtoriens, mais point de *Tite-Live*. Le ſtyle de la *Conſpiration de Veniſe* eſt comparable à celui de *Salluſte*. On voit que l'Abbé de *Saint-Réal* l'avait pris pour modele ; & peut-être l'a-t-il ſurpaſſé. Tous les autres écrits dont on vient de parler, ſemblent être d'une création nouvelle. C'eſt-là ſur-tout ce qui diſtingue cet âge illuſtre ; car, pour des ſavans & des commentateurs, le ſeizieme & le dix-ſeptieme ſiecle en avaient beaucoup produit ; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé.

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en proſe n'auraient probablement jamais exiſté, s'ils n'avaient été précédés par la poéſie ? C'eſt pourtant la deſtinée de l'eſprit humain dans toutes les nations : les vers furent par-tout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples ſont ce qu'eſt chaque homme en particulier. *Platon* & *Cicéron* commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un paſſage noble & ſublime de proſe françaiſe, quand on ſavait par cœur le peu de belles ſtances que laiſſa *Malherbe*; & il y a grande apparence que, ſans *Pierre Corneille*, le génie des proſateurs ne ſe ſerait pas développé.

Cet homme eſt d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très-mauvais modèles, quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'eſt que ces mauvais modèles étaient eſtimés; &, pour comble de découragement, ils étaient favoriſés par le Cardinal de *Richelieu*, le protecteur des gens de lettres, & non pas du bon goût. Il récompenſait de mépriſables écrivains, qui, d'ordinaire, ſont rampans; &, par une hauteur d'eſprit ſi bien placée ailleurs, il voulait abaiſſer ceux en qui il ſentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement ſe plie à la dépendance. Il eſt bien rare qu'un homme puiſſant, quand il eſt lui-même artiſte, protege ſinceremant les bons artiſtes.

Corneille eut à combattre ſon ſiecle, ſes rivaux & le Cardinal de *Richelieu*. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit ſur le *Cid*. Je remarquerai ſeulement que l'Académie, dans ſes judicieuſes déciſions entre *Corneille* & *Scudéri*, eut trop de complaiſance pour le Cardinal de *Richelieu*, en condamnant l'amour de *Chimene*. Aimer le meurtrier de

ſon pere, & pourſuivre la vengeance de ce meurtre, était une choſe admirable. Vaincre ſon amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui conſiſte principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le *Cid* ne fut pas le ſeul ouvrage de *Corneille* que le Cardinal de *Richelieu* voulut rabaiſſer. L'Abbé d'*Aubignac* nous apprend que ce Miniſtre déſaprouva *Polyeucte*.

Le *Cid*, après tout, était une imitation très embellie de *Guillain de Caſtro*, &, en pluſieurs endroits, une traduction. *Cinna*, qui le ſuivit, était unique. J'ai connu un ancien domeſtique de la maiſon de *Condé*, qui diſait que le grand *Condé*, à l'âge de vingt ans, étant à la premiere repréſentation de *Cinna*, verſa des larmes à ces paroles d'*Auguſte* :

Je ſuis maître de moi, comme de l'univers ;
Je le ſuis, je veux l'être. O ſiecles ! ô mémoire !
Conſervez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juſte courroux,
De qui le ſouvenir puiſſe aller juſqu'à vous !
Soyons amis, *Cinna* ; c'eſt moi qui t'en convie.

C'étaient-là des larmes de héros. Le grand *Corneille* faiſant pleurer le grand *Condé* d'admiration, eſt une époque bien célebre dans l'hiſtoire de l'eſprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui, qu'il fit pluſieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand

homme ; ainſi que les fautes conſidérables d'*Homere* n'ont jamais empêché qu'il ne fût ſublime. C'eſt le privilege du vrai génie, & ſur-tout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout ſeul ; mais *Louis XIV*, *Colbert*, *Sophocle* & *Euripide* contribuèrent tous à former *Racine*. Une ode, qu'il compoſa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du Roi, lui attira un préſent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la poéſie. Sa réputation s'eſt accrûe de jour en jour, & celle des ouvrages de *Corneille* a un peu diminué. La raiſon en eſt, que *Racine*, dans tous ſes ouvrages, depuis ſon *Alexandre*, eſt toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, & que l'autre manque trop ſouvent à tous ces devoirs. *Racine* paſſa de bien loin & les Grecs & *Corneille* dans l'intelligence des paſſions, & porta la douce harmonie de la poéſie, ainſi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puiſſent parvenir. Ces hommes enſeignèrent à la nation à penſer, à ſentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, inſtruits par eux ſeuls, devinrent enfin des juges ſéveres pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de perſonnes en France, du tems du Cardinal de *Richelieu*, capables de diſcerner les défauts du *Cid* ; &, en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la ſcène, fut repréſentée chez Madame la Ducheſſe de Bourgogne, les courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condamner. Le tems a vengé

l'auteur : mais ce grand homme eſt mort ſans jouir du ſuccès de plus ſon admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toujours de ne pas rendre juſtice à *Racine*. Madame de *Sévigné*, la première perſonne de ſon ſiècle pour le ſtyle épiſtolaire, & ſur-tout pour conter des bagatelles avec grace, croit toujours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du caffé, dont elle dit *qu'on ſe déſabuſera bientôt*. Il faut du tems pour que les réputations mûriſſent.

La ſinguliere deſtinée de ce ſiecle rendit *Moliere* contemporain de *Corneille* & de *Racine*. Il n'eſt pas vrai que *Moliere*, quand il parut, eût trouvé le théâtre abſolument dénué de bonnes comédies. *Corneille* lui-même avait donné le *Menteur*, pièce de caractère & d'intrigue, priſe du théâtre eſpagnol, comme le *Cid* ; & *Moliere* n'avait encore fait paraître que deux de ſes chef-d'œuvres, lorſque le public avait la *Mere coquette* de *Quinault*, piece à la fois de caractere & d'intrigue & même modèle d'intrigue. Elle eſt de 1664 ; c'eſt la premiere comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *Marquis*. La plupart des grands Seigneurs de la Cour de *Louis XIV* voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers ; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui pouſſaient cet air avantageux, & cette envie dominante de ſe faire valoir, juſqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-tems. *Moliere* l'atta-

qua ſouvent ; & il contribua à défaire le public de ces importans ſubalternes, ainſi que de l'affectation des *Précieuſes*, du pédantiſme des *Femmes ſavantes*, de la robe & du latin des médecins. *Moliere* fut, ſi on oſe le dire, un légiſlateur des bienſéances du monde. Je ne parle ici que de ce ſervice rendu à ſon ſiecle ; on ſait aſſez ſes autres mérites.

C'était un tems digne de l'attention des tems à venir, que celui où les héros de *Corneille* & de *Racine*, les perſonnages de *Moliere*, les ſymphonies de *Lulli*, toutes nouvelles pour la nation, & (puiſqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des *Boſſuet* & des *Bourdaloue* ſe faiſaient entendre à *Louis XIV*, à *Madame*, ſi célebre par ſon goût, à un *Condé*, à un *Turenne*, à un *Colbert*, & à cette foule d'hommes ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce tems ne ſe retrouvera plus, où un Duc de *la Rochefoucauld*, l'auteur des *Maximes*, au ſortir de la converſation d'un *Paſcal* & d'un *Arnauld*, allait au théatre de *Corneille*.

Deſpréaux s'élevait au niveau de tant de grands-hommes, non point par ſes premieres ſatyres ; car les regards de la poſtérité ne s'arrêteront pas ſur les *embarras de Paris*, & ſur les noms des *Caſſaignes* & des *Cotins* : mais il inſtruiſait cette poſtérité, par ſes belles épîtres, & ſur-tout par ſon art poétique, où *Corneille* eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans ſon ſtyle, bien moins correct dans ſon langage, mais unique dans ſa naïveté & dans

les graces qui lui ſont propres, ſe mit, par les choſes les plus ſimples, preſqu'à côté de ces hommes ſublimes.

Quinault, dans un genre tout nouveau, & d'autant plus difficile qu'il paraît plus aiſé, fut digne d'être placé avec tous ces illuſtres contemporains. On ſait avec quelle injuſtice *Boileau* voulut le décrier. Il manquait à *Boileau* d'avoir ſacrifié aux graces. Il chercha en vain toute ſa vie à humilier un homme, qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'eſt qu'on retienne ſes vers. On ſait par cœur des ſcenes entieres de *Quinault*; c'eſt un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La muſique françaiſe eſt demeurée dans une ſimplicité, qui n'eſt plus du goût d'aucune nation. Mais la ſimple & belle nature, qui ſe montre ſouvent dans *Quinault*, avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe, à ceux qui poſſedent notre langue & qui ont le goût cultivé. Si on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide*, ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il ſerait reçu! mais *Quinault* était moderne.

Tous ces grands-hommes furent connus & protégés de *Louis XIV*, excepté *la Fontaine*. Son extrême ſimplicité, pouſſée juſqu'à l'oubli de ſoi-même, l'écartait d'une Cour, qu'il ne cherchait pas. Mais le Duc de Bourgogne l'accueillit; & il reçut, dans ſa vieilleſſe, quelques bienfaits de ce Prince. Il était, malgré ſon génie, preſque auſſi ſimple que les héros de ſes fables. Un prêtre de l'Oratoire, nommé *Pouget*, ſe fit un grand mérite d'avoir

traité cet homme de mœurs si innocentes, comme s'il eût parlé à la *Brinvilliers* & à la *Voisin*. Ses contes ne sont que ceux du *Pogge*, de l'*Arioste*, & de la Reine de Navarre. Si la volupté est dangereuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui inspirent cette volupté. On pourrait appliquer à *la Fontaine* son admirable fable *des animaux malades de la peste*, qui s'accusent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours ; & un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui feront les délices & l'instruction des siecles à venir, il se forma une foule d'esprit agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui font l'amusement des honnêtes-gens, ainsi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des *Poussin*, des *le Sueur*, des *le Brun*, des *le Moine* & des *Vanloo*.

Cependant, vers la fin du régne de *Louis XIV*, deux hommes percérent la foule des génies médiocres, & eurent beaucoup de réputation. L'un était *la Motte-Houdar*, homme d'un esprit plus sage & plus étendu que sublime, écrivain délicat & méthodique en prose, mais manquant souvent de feu & d'élégance dans sa poésie, & même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après ; mais beaucoup de beaux morceaux, qui nous restent de lui en plus d'un

gente, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs mépriſables. Il prouva que, dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque choſe au ſecond rang.

L'autre était *Rouſſeau*, qui, avec moins d'eſprit, moins de fineſſe & de facilité que *la Motte*, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après *la Motte*; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ſes pſeaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de *Ràcine*. Ses épigrammes ſont mieux travaillées que celles de *Marot*. Il réuſſit bien moins dans les opéra, qui demandent de la ſenſibilité; dans les comédies, qui veulent de la gaieté; & dans les épîtres morales, qui veulent de la vérité; tout cela lui manquait. Ainſi il échoua dans ces genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue françaiſe, ſi le ſtyle marotique, qu'il employa dans des ouvrages ſérieux, avait été imité. Mais heureuſement ce mélange de la pureté de notre langue, avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux-cents ans, n'a été qu'une mode paſſagere. Quelques-unes de ſes épîtres ſont des imitations un peu forcées de *Deſpréaux*, & ne ſont pas fondées ſur des idées auſſi claires, & ſur des vérités reconnues: *le vrai ſeul eſt aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers; ſoit que l'âge & les malheurs euſſent affaibli ſon génie, ſoit que ſon principal mérite conſiſtant dans le choix des mots &.

dans les tours heureux, mérite plus néceſſaire & plus rare qu'on ne peuſe, il ne fût plus à portée des mêmes ſecours. Il pouvait, loin de ſa patrie, compter parmi ſes malheurs, celui de n'avoir plus de critiques ſéveres.

Ses longues infortunes eurent leur ſource dans un amour-propre trop indomptable, & trop mêlé de jalouſie & d'animoſité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talens; mais on ne le conſidere ici, que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva gueres de grands génies depuis les beaux jours de ces artiſtes illuſtres; &, à peu-près vers le tems de la mott de *Louis XIV*, la nature ſembla ſe repoſer.

La route était difficile au commencement du ſiecle, parce que perſonne n'y avait marché: elle l'eſt aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands-hommes du ſiecle paſſé ont enſeigné à penſer & à parler; ils ont dit ce qu'on ne ſavait pas. Ceux qui leur ſuccedent ne peuvent gueres dire que ce qu'on ſait. Enfin, une eſpece de dégoût eſt venue de la multitude des chef-d'œuvres.

Le ſiecle de *Louis XIV* a donc en tout la deſtinée des ſiecles de *Léon X*, d'*Auguſte*, d'*Alexandre*. Les terres qui firent naître dans ces tems illuſtres tant de fruits du génie avaient été long-tems préparées auparavant. On a cherché en vain dans les cauſes morales & dans les cauſes phyſiques la raiſon de cette tardive fécondité, ſuivie d'une longue ſtérilité. La véritable raiſon eſt que, chez les peuples

qui cultivent les beaux-arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue & le goût. Quand les premiers pas ſont faits, alors les génies ſe développent, l'émulation, la faveur publique, prodiguées à ces nouveaux efforts, excitent tous les talens. Chaque artiſte ſaiſit en ſon genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie, doit, s'il a quelque génie lui même, ſavoir que ces premieres beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, & qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, ſont en petit nombre. Les ſujets & les embelliſſemens propres aux ſujets ont des bornes bien plus reſſerrées qu'on ne penſe. L'Abbé *du Bos*, homme d'un très-grand ſens, qui écrivait ſon traité ſur la poéſie & ſur la peinture vers l'an 1714, trouva que, dans toute l'hiſtoire de France, il n'y avait de vrai ſujet de poëme épique que la deſtruction de la Ligue par *Henri le Grand*. Il devait ajoûter que les embelliſſemens de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzieme & du ſeizieme ſiecle, étant proſcrits parmi les Français; les Dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monſtres, les ſortileges, les métamorphoſes, les aventures romaneſques n'étant plus de ſaiſon, les beautés propres au poëme épique ſont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il ſe trouve jamais quelque artiſte qui s'empare des ſeuls ornemens convenables au tems, au ſujet, à la nation, & qui exécute ce qu'on a tenté,

tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carriere remplie.

Il en eſt de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes paſſions tragiques, & les grands ſentimens, puiſſent ſe varier à l'infini d'une maniere neuve & frappante. Tout à ſes bornes.

La haute comédie a les ſiennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine tout au plus de caracteres vraiment comiques & marqués de grands traits. L'abbé *du Bos*, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caracteres; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences, qui ſont dans les caracteres des hommes, peuvent être maniées auſſi heureuſement que les grands ſujets. Les nuances, à la vérité, ſont innombrables: mais les couleurs éclatantes ſont en petit nombre; & ce ſont ces couleurs primitives qu'un grand artiſte ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire, & ſur-tout celle des oraiſons funebres, ſont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence; les tableaux des miſeres & des faibleſſes humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun. On eſt réduit ou à imiter, ou à s'égarer. Un nombre ſuffiſant de fables étant compoſé par un *la Fontaine*, tout ce qu'on y ajoûte rentre dans la même morale, & preſque dans les mêmes aventures. Ainſi donc le

génie n'a qu'un ſiecle, après quoi il faut qu'il dégénere.

Les genres dont les ſujets ſe renouvellent ſans ceſſe, comme l'hiſtoire, les obſervations phyſiques, & qui ne demandent que du travail, du jugement, & un eſprit commun, peuvent plus aiſément ſe ſoutenir; & les arts de la main, comme la peinture, la ſculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent, ont, à l'exemple de *Louis XIV*, l'attention de n'employer que les meilleurs artiſtes. Car on peut, en peinture & en ſculpture, traiter cent fois les mêmes ſujets : on peint encore la ſainte famille, quoique *Raphaël* ait déployé dans ce ſujet toute la ſupériorité de ſon art : mais on ne ſerait pas reçu à traiter *Cinna*, *Andromaque*, l'*Art Poëtique*, le *Tartuffe*.

Il faut encore obſerver que le ſiecle paſſé ayant inſtruit le préſent, il eſt devenu ſi facile d'écrire des choſes médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, &, ce qui eſt encore pis, de livres ſérieux inutiles : mais, parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu néceſſaire dans une ville immenſe, opulente, & oiſive, où une partie des citoyens s'occupe ſans ceſſe à amuſer l'autre, il ſe trouve de tems en tems d'excellens ouvrages, ou d'hiſtoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légere qui délaſſe toutes ſortes d'eſprits.

La nation Françaiſe eſt, de toutes les nations, celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue eſt devenue la langue de

l'Europe : tout y a contribué ; les grands auteurs du siecle de *Louis XIV*, ceux qui les ont suivis ; les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers ; un *Bayle* sur-tout, qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations ; un *Rapin de Thoiras*, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre ; un *Saint-Evremont*, dont toute la Cour de Londres recherchait le commerce ; la Duchesse de *Mazarin*, à qui l'on ambitionnait de plaire ; Madame d'*Olbreuse*, devenue Duchesse de *Zell*, qui porta en Allemagne toutes les graces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français : c'est un mérite & un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est, de toutes les langues, celle qui exprime, avec le plus de facilité, de netteté & de délicatesse, tous les objets de la conversation des honnêtes-gens, & par-là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des Arts.

A L'ÉGARD des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France,

avant le tems qu'on nomme *le ſiecle de Louis XIV*. La muſique était au berceau: quelques chanſons languiſſantes, quelques airs de violon, de guitarre & de téorbe, la plupart même compoſés en Eſpagne, étaient tout ce qu'on connaiſſait. *Lulli* étonna par ſon goût & par ſa ſcience. Il fut le premier en France qui fit des baſſes, des milieux & des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ſes compoſitions, qui paraiſſent aujourd'hui ſi ſimples & ſi aiſées. Il y a de nos jours mille perſonnes qui ſavent la muſique, pour une qui la ſavait du tems de *Louis XIII*; & l'art s'eſt perfectionné dans cette progreſſion. Il n'y a point de grande ville, qui n'ait des concerts publics; & Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du Roi étaient toute la muſique de la France.

Les connaiſſances qui appartiennent à la muſique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que, ſur la fin du régne de *Louis XIV*, on a inventé l'art de noter la danſe; de ſorte qu'aujourd'hui il eſt vrai de dire qu'on danſe à livre ouvert.

Nous avions eu de très-grands architectes du tems de *Marie de Médicis*. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toſcan, pour honorer ſa patrie & pour embellir la nôtre. Le même *Desbroſſes*, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette Reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le Cardinal de *Richelieu*, avec autant de grandeur dans l'eſprit, eût autant de goût qu'elle. Le palais cardinal,

qui eſt aujourd'hui le palais royal, en eſt la preuve. Nous conçûmes les plus grandes eſpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du Louvre, qui fait tant déſirer l'achevement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont conſtruit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand goût; & qui ſatisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embelliſſent la ville.

Colbert, le *Mécène* de tous les arts, forma une Académie d'architecture en 1671. C'eſt peu d'avoir des *Vitruves;* il faut que les *Auguſtes* les emploient.

Il faut auſſi que les Magiſtrats municipaux ſoient animés par le zele, & éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois Prévôts des Marchands comme le Préſident *Turgot*, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel-de-ville mal conſtruit & mal ſitué; cette place ſi petite & ſi irréguliere, qui n'eſt célebre que par des gibets & de petits feux de joie; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, & enfin un reſte de barbarie au milieu de la grandeur & dans le ſein de tous les arts.

La peinture commença ſous *Louis XIII* avec *le Pouſſin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres; non pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie; mais, ſans nous arrêter à un *le Sueur*, qui n'eut d'autre maître que lui-même; à un *le Brun*, qui égala les Italiens

dans le deſſin & dans la compoſition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laiſſé des morceaux très-dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand Roi des galeries & des appartemens, qui ne ſont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître aſſez le mérite. J'ai vu en France refuſer douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a gueres dans l'Europe de plus vaſte ouvrage de peinture, que le plafond de *le Moine* à Verſailles; & je ne ſais s'il y en a de plus beau.

Nous avons perdu *Vanlo*, qui, chez les étrangers même, paſſe pour le premier de ſon tems. Non-ſeulement *Colbert* donna à l'Académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui; mais, en 1667, il engagea *Louis XIV* à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les éleves qui ont remporté des prix à l'Académie de Paris. Ils y ſont conduits & entretenus aux frais du Roi. Ils y deſſinent les antiques. Ils étudient *Raphaël* & *Michel-Ange*. C'eſt un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le deſir de l'imiter; & on n'a pas même ceſſé de rendre cet hommage, depuis que les immenſes collections de tableaux d'Italie, amaſſées par le Roi & par le Duc d'Orléans, & les chef-d'œuvres de ſculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'eſt principalement dans la ſculpture que

nous avons excellé, & dans l'art de jeter en fonte, d'un jet, des figures équeſtres coloſſales.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'*Apollon*, expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles; le tombeau du Cardinal de *Richelieu*, trop peu montré au public dans la chapelle de Sorbonne; la ſtatue équeſtre de *Louis XIV*, faite à Paris pour décorer Bordeaux; le *Mercure* dont *Louis XIV* a fait préſent au Roi de Pruſſe, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il eſt à croire que ces productions de nos jours ſeraient miſes à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. *Varin* fut le premier qui tira cet art de la médiocrité ſur la fin du régne de *Louis XIII*. C'eſt maintenant une choſe admirable que ces poinçons & ces quarrés qu'on voit rangés par ordre hiſtorique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artiſtes. Il y en a pour deux millions, & dont la plupart ſont des chef-d'œuvres.

On n'a pas moins réuſſi dans l'art de graver les pierres précieuſes. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniſer par le moyen des planches en cuivre, de tranſmettre facilement à la poſtérité toutes les repréſentations de la nature & de l'art, était encore très-informe en France avant ce ſiecle. C'eſt un des arts des plus agréables & des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventerent vers le

milieu du quinzieme ſiecle; & il a été pouſſé plus loin en France que dans le lieu même de ſa naiſſance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des eſtampes du Roi ont été ſouvent un des plus magnifiques préſens qu'il ait fait aux ambaſſadeurs. La ciſelure en or & en argent, qui dépend du deſſin & du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme ſoit capable.

Après avoir ainſi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'État, ne paſſons pas ſous ſilence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français ſurpaſſent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent ſi rapides & ſi célebres dans ce ſiecle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-ſeulement il n'y avait gueres d'excellens chirurgiens qu'en France; mais c'était dans ce ſeul pays qu'on fabriquait parfaitement les inſtrumens néceſſaires : il en fourniſſait tous ſes voiſins; & je tiens du célebre *Cheſelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les inſtrumens de ſon art. La médecine, qui ſervait à perfectionner la chirurgie en Angleterre, ne s'éleva pas en France au-deſſus de ce qu'elle était en Angleterre, & ſous le fameux *Boerhaave* en Hollande; mais il arriva à la médecine, comme à la philoſophie, d'atteindre

dre à la perfection dont elle eſt capable, en profitant des lumieres de nos voiſins.

Voilà en général un tableau fidele des progrès de l'eſprit humain chez les Français dans ce ſiecle, qui commença au tems du Cardinal de *Richelieu*, & qui finit de nos jours. Il ſera difficile qu'il ſoit ſurpaſſé; &, s'il l'eſt en quelques genres, il reſtera le modele des âges encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.

CHAPITRE XXXIV.

Des beaux-arts en Europe, du tems de Louis XIV.

NOUS avons aſſez inſinué dans tout le cours de cette hiſtoire, que les déſaſtres publics dont elle eſt compoſée, & qui ſe ſuccedent les uns les autres preſque ſans relâche, ſont, à la longue, effacés des regiſtres des tems. Les détails & les reſſors de la politique tombent dans l'oubli. Les bonnes loix, les inſtituts, les monumens produits par les ſciences & par les arts, ſubſiſtent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome, non en pélerins, mais en hommes de goût, s'informe peu de *Grégoire VII* & de *Boniface VIII*; ils admirent les temples que les *Bramante* & les *Michel-Ange* ont élevés, les tableaux des *Raphaël*, les ſculptures des *Bernini*; s'ils ont de l'eſprit, ils liſent l'*Arioſte* & le *Taſſe*, & ils reſpectent

la cendre de *Galilée*. En Angleterre, on parle un moment de *Cromwell*; on ne s'entretient plus des guerres de la *Roſe blanche*: mais on étudie *Newton* des années entieres; on n'eſt point étonné de lire dans ſon épitaphe qu'*il a été la gloire du genre humain*; & on le ſerait beaucoup, ſi on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'État honorées d'un pareil titre.

Je voudrais ici pouvoir rendre juſtice à tous les grands-hommes qui ont, comme lui, illuſtré leur patrie dans le dernier ſiecle. J'ai appellé ce ſiecle celui de *Louis XIV*, non-ſeulement parce que ce Monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les Rois ſes contemporains enſemble; mais encore parce qu'il a vu renouveller trois fois toutes les générations des Princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant *Louis XIV*, & à quelques années après lui; c'eſt en effet dans cet eſpace de tems, que l'eſprit humain a fait les plus grands progrès.

Les Anglais ont plus avancé vers la perfection preſqu'en tous les genres depuis 1660 juſqu'à nos jours, que dans tous les ſiecles précédens. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de *Milton*. Il eſt vrai que pluſieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans ſes peintures, ſon paradis des ſots, ſes murailles d'albâtre qui entourent le paradis terreſtre; ſes diables, qui, de géans qu'ils étaient, ſe transforment en pigmées pour tenir moins de place au conſeil dans une grande ſalle toute d'or bâtie en enfer; les canons

qu'on tire dans le ciel, les montagnes qu'on s'y jette à la tête; des anges à cheval, des anges qu'on coupe en deux, & dont les parties ſe rejoignent ſoudain. On ſe plaint de ſes longueurs, de ſes répétitions; on dit qu'il n'a égalé ni *Ovide*, ni *Héſiode*, dans ſa longue deſcription de la maniere dont la terre, les animaux & l'homme furent formés. On cenſure ſes diſſertations ſur l'aſtronomie qu'on croit trop ſeches, & ſes inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleuſes, plus dégoûtantes que fortes: telles ſont une longue chauſſée ſur le cahos; le péché & la mort amoureux l'un de l'autre, qui ont des enfans de leur inceſte, & la mort *qui leve le nez pour renifler, à travers l'immenſité du cahos, le changement arrivé à la terre, comme un corbeau qui ſent les cadavres;* cette mort qui flaire l'odeur du péché, qui frappe de ſa maſſue pétrifique ſur le froid & ſur le ſec; ce froid & ce ſec, avec le chaud & l'humide, qui, devenus quatre braves Généraux d'armée, conduiſent en bataille des embrions d'atômes armés à la légere. Enfin on s'eſt épuiſé ſur les critiques: mais on ne s'épuiſe pas ſur les louanges. *Milton* reſte la gloire & l'admiration de l'Angleterre: on le compare à *Homère*, dont les défauts ſont auſſi grands; & on le met au-deſſus du *Dante*, dont les imaginations ſont encore plus bizarres.

Dans le grand nombre des poëtes agréables qui décorerent le régne de *Charles II*, comme les *Waller*, les Comtes de *Dorſet* & de *Rocheſter*, le Duc de *Buckingham*, &c. on

distingue le célébre *Dryden*, qui s'est signalé dans tous les genres de poésie; ses ouvrages sont pleins de détails naturels à la fois & brillans, animés, vigoureux, hardis, passionnés; mérite qu'aucun poëte de sa nation n'égale, & qu'aucun ancien n'a surpassé. Si *Pope*, qui est venu après lui, n'avait pas, sur la fin de sa vie, fait son *Essai sur l'homme*, il ne serait pas comparable à *Dryden*.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie & de profondeur que la nation Anglaise; c'est-là, ce me semble, le plus grand mérite de ses poëtes

Il y a une autre sorte de littérature variée, qui demande un esprit plus cultivé & plus universel; c'est celle qu'*Addisson* a possédée. Non-seulement il s'est immortalisé par son *Caton*, la seule tragédie anglaise écrite avec une élégance & une noblesse continue; mais ses autres ouvrages de morale & de critique respirent le goût; on y voit par-tout le bon sens paré des fleurs de l'imagination; sa maniere d'écrire est un excellent modele en tout pays. Il y a du doyen *Swift* plusieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité, c'est *Rabelais* perfectionné.

Les Anglais n'ont gueres connu les oraisons funebres; ce n'est pas la coutume chez eux de louer des Rois & des Reines dans les églises; mais l'éloquence de la chaire, qui était très-grossiere à Londres avant *Charles II*, se forma tout d'un coup. L'Eveque *Burnet* avoue, dans ses mémoires, que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé

leurs maîtres : leurs ſermons ſont moins compaſſés, moins affectés, moins déclamateurs qu'en France.

Il eſt encore remarquable que ces inſulaires, ſéparés du monde, & inſtruits ſi tard, aient acquis pour le moins autant de connaiſſances de l'antiquité qu'on en a pu raſſembler dans Rome, qui a été ſi long-tems le centre des nations. *Marsham* a percé dans les ténebres de l'ancienne Égypte ; il n'y a point de Perſan qui ait connu la religion de *Zoroaſtre* comme le ſavant *Hide*. L'hiſtoire de *Mahomet*, & des tems qui le précedent, était ignorée des Turcs, & a été développée par l'Anglais *Sale* qui a voyagé ſi utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la Religion chrétienne ait été ſi fortement combattue, & défendue ſi ſavamment qu'en Angleterre. Depuis *Henri VIII* juſqu'à *Cromwell* on avait diſputé & combattu comme cette ancienne eſpece de gladiateurs qui deſcendaient dans l'arene, un cimeterre à la main, & un bandeau ſur les yeux. Quelques légeres différences dans le culte & dans le dogme avaient produit des guerres horribles ; & quand, depuis la reſtauration juſqu'à nos jours, on a attaqué tout le Chriſtianiſme preſque chaque année, ces diſputes n'ont pas excité le moindre trouble ; on n'a répondu qu'avec de la ſcience : autrefois c'était avec le fer & la flamme.

C'eſt ſur-tout en philoſophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agiſſait plus de ſyſtêmes ingénieux. Les

fables des Grecs devaient diſparaître depuis long-tems, & les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le Chancelier *Bacon* avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une maniere nouvelle, qu'il fallait faire des expériences : *Boyle* paſſa ſa vie à en faire. Ce n'eſt pas ici le lieu d'une diſſertation phyſique ; il ſuffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, *Newton* eſt le premier qui ait découvert & démontré la grande loi de la nature, par laquelle toute partie de la matiere peſe vers un centre, & tous les aſtres ſont retenus dans leur cours. Il eſt le premier qui ait vu en effet la lumiere ; avant lui on ne la connaiſſait pas.

Ses principes mathématiques, où regne une phyſique toute nouvelle & toute vraie, ſont fondés ſur la découverte du calcul qu'on appelle mal-à-propos *de l'infini*, dernier effort de la géometrie, & effort qu'il avait fait à vingt-quatre ans. C'eſt ce qui a fait dire à un graud philoſophe, au ſavant *Halley*, *qu'il n'eſt pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la Divinité.*

Une foule de bons géometres, de bons phyſiciens, fut éclairée par ſes découvertes, & animée par lui. *Bradly* trouva enfin l'aberration de la lumiere des étoiles fixes placées à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même *Halley* que je viens de citer, eut, quoique ſimple aſtronome, le commandement d'un vaiſſeau du Roi en 1698. C'eſt ſur ce vaiſſeau qu'il détermina la poſition des

étoiles du pole antarctique, & qu'il marqua toutes les variations de la bouſſole dans toutes les parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était en comparaiſon que le paſſage d'une barque d'un bord de riviere à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de *Halley*.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choſes devenues trop familieres, & cette admiration des anciens Grecs pour les petites, eſt encore une preuve de la prodigieuſe ſupériorité de notre ſiecle ſur les anciens. *Boileau* en France, le Chevalier *Temple* en Angleterre, s'obſtinaient à ne pas reconnaître cette ſupériorité : ils voulaient dépriſer leur ſiecle, pour ſe mettre eux-mêmes au-deſſus de lui. Cette diſpute entre les anciens & les modernes eſt enfin décidée, du moins en philoſophie. Il n'y a pas un ancien philoſophe qui ſerve aujourd'hui à l'inſtruction de la Jeuneſſe chez les nations éclairées.

Locke ſeul ſerait un grand exemple de cet avantage que notre ſiecle a eu ſur les plus beaux âges de la Grèce. Depuis *Platon* juſqu'à lui il n'y a rien : perſonne, dans cet intervalle, n'a développé les opérations de notre ame ; & un homme qui ſaurait tout *Platon*, & qui ne ſaurait que *Platon*, ſaurait peu, & ſaurait mal.

C'était à la vérité un Grec éloquent ; ſon apologie de *Socrate* eſt un ſervice rendu aux ſages de toutes les nations ; il eſt juſte de le reſpecter, puiſqu'il a rendu ſi reſpectable la vertu malheureuſe, & les perſécuteurs ſi

odieux. On crut long-tems que ſa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaiſe métaphyſique ; on en fit preſque un pere de l'Egliſe, à cauſe de ſon *Ternaire* que perſonne n'a jamais compris. Mais que penſerait-on aujourd'hui d'un philoſophe qui nous dirait que la matiere eſt *l'autre* ; que le monde eſt une figure de douze pentagones ; que le feu, qui eſt une pyramide, eſt lié à la terre par des nombres ? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité & les métempſycoſes de l'ame, en diſant que le ſommeil naît de la veille, la veille du ſommeil, le vivant du mort, & le mort du vivant ? Ce ſont-là les raiſonnemens qu'on a admirés pendant tant de ſiecles ; & des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke ſeul a développé *l'entendement humain* dans un livre où il n'y a que des vérités ; &, ce qui rend l'ouvrage parfait, toutes ces vérités ſont claires.

Si on veut achever de voir en quoi ce dernier ſiecle l'emporte ſur tous les autres, on peut jetter les yeux ſur l'Allemagne & ſur le Nord. Un *Hévélius* à Dantzick eſt le premier aſtronome qui ait bien connu la planete de la lune ; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands-hommes que cet âge a produits, nul ne fait mieux voir que ce ſiecle peut être appellé celui de *Louis XIV*. *Hévélius* perdit par un incendie une immenſe bibliotheque : le Monarque de France gratifia l'aſtronome de Dantzick d'un préſent fort au-deſſus de ſa perte.

Mercator, dans le Holſtein, fut, en géométrie, le précurſeur de *Newton*; les *Bernouilli*, en Suiſſe, ont été les dignes diſciples de ce grand-homme. *Leibnitz* paſſa, quelque tems, pour ſon rival.

Ce fameux *Leibnitz* naquit à Leipſick : il mourut en ſage à Hanovre, adorant un Dieu comme *Newton*, ſans conſulter les hommes. C'était peut-être le ſavant le plus univerſel de l'Europe : hiſtorien infatigable dans ſes recherches; juriſconſulte profond, éclairant l'étude du droit par la philoſophie, toute étrangere qu'elle paraît à cette étude; métaphyſicien aſſez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphyſique; poëte latin même, & enfin mathématicien aſſez bon pour diſputer au grand *Newton* l'invention du calcul de *l'infini*, & pour faire douter, quelque tems, entre *Newton* & lui.

C'était alors le bel âge de la géométrie; les mathématiciens s'envoyaient ſouvent des défis, c'eſt-à-dire des problêmes à réſoudre, à peu-près comme on dit que les anciens Rois de l'Égypte & de l'Aſie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problêmes que ſe propoſaient les géometres étaient plus difficiles que ces énigmes; il n'y en eut aucun qui demeurât ſans ſolution en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France. Jamais la correſpondance entre les philoſophes ne fut plus univerſelle; *Leibnitz* ſervait à l'animer. On a vu une république littéraire établie inſenſiblement dans l'Europe malgré les guerres, & malgré les reli-

gions différentes. Toutes les ſciences, tous les arts ont reçu ainſi des ſecours mutuels; les académies ont formé cette république. L'Italie & la Ruſſie ont été unies par les lettres. L'Anglais, l'Allemand, le Français, alloient étudier à Leyde. Le célebre médecin *Boerrhaave* était conſulté à la fois par le Pape & par le Czar: ſes plus grands éleves ont attiré ainſi les étrangers, & ſont devenus, en quelque ſorte, les médecins des nations. Les véritables ſavans dans chaque genre ont reſſerré les liens de cette grande ſociété des eſprits, répandue par-tout, & par-tout indépendante. Cette correſpondance dure encore; elle eſt une des conſolations des maux que l'ambition & la politique répandent ſur la terre.

L'Italie, dans ce ſiecle, a conſervé ſon ancienne gloire, quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux *Taſſes*, ni de nouveaux *Raphaëls*. C'eſt aſſez de les avoir produits une fois. Les *Chiabrera*, & enſuite les *Zappi*, les *Filicaia*, ont fait voir que la délicateſſe eſt toujours le partage de cette nation. La *Mérope* de *Maffei*, & les ouvrages dramatiques de *Metaſtaſio*, ſont de beaux monumens du ſiecle.

L'étude de la vraie phyſique, établie par *Galilée*, s'eſt toujours ſoutenue, malgré les contradictions d'une ancienne philoſophie trop conſacrée. Les *Caſſini*, les *Viviani*, les *Manfredi*, les *Bianchini*, les *Zanotti*, & tant d'autres, ont répandu ſur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays; &, quoique les principaux rayons de cette

lumiere vinſſent de l'Angleterre, les écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts autant qu'ailleurs, excepté dans les matieres où la liberté de penſer donne plus d'eſſor à l'eſprit chez d'autres nations. Ce ſiecle, ſurtout, a mieux connu l'antiquité que les précédens. L'Italie fournit plus de monumens que toute l'Europe enſemble; & plus on a déterré de ces monumens, plus la ſcience s'eſt étendue.

On doit ces progrès à quelques ſages, à quelques génies répandus en petit nombre dans quelque partie de l'Europe, preſque tous long-tems obſcurs & ſouvent perſécutés: ils ont éclairé & conſolé la terre, pendant que les guerres la déſolaient. On peut trouver ailleurs des liſtes de tous ceux qui ont illuſtré l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie. Un étranger ſerait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illuſtres. Il ſuffit ici d'avoir fait voir que, dans le ſiecle paſſé, les hommes ont acquis plus de lumieres, d'un bout de l'Europe à l'autre, que dans tous les âges précédens.

CHAPITRE XXXV.

Affaires eccléſiaſtiques. Diſputes mémorables.

DES trois Ordres de l'État, le moins nombreux, qui eſt l'Égliſe, eſt celui qui a toujours exigé du Souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conſerver à la fois l'union avec le ſiege de Rome, & ſoutenir les libertés de l'Égliſe Gallicane, qui ſont les droits de l'ancienne Égliſe; ſavoir faire obéir les Évêques comme ſujets, ſans toucher aux droits de l'Épiſcopat; les ſoumettre en beaucoup de choſes à la juriſdiction ſéculiere, & les laiſſer juges en d'autres; les faire contribuer aux beſoins de l'État, & ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté, que *Louis XIV* eut preſque toujours.

Le Clergé de France fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guerres civiles & la licence des tems l'avaient écarté. Le Roi ne ſouffrit plus enfin, ni que les ſéculiers poſſédaſſent des bénéfices, ſous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres euſſent des évêchés, comme le Cardinal *Mazarin*, qui avait poſſédé l'évêché de Metz, n'étant pas même ſous-diacre; & le Duc de *Verneuil*, qui en avait auſſi joui, étant ſéculier.

Ce que payait au Roi le Clergé de France & des villes conquiſes, allait, année commune, à environ deux millions cinq-cent mille livres; & depuis, la valeur des eſpèces ayant augmenté numériquement, ils ont ſecouru l'État d'environ quatre millions par année, ſous le nom de décimes, de ſubvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privilége de *don gratuit* ſe ſont conſervés, comme une trace de l'ancien uſage où étaient tous les Seigneurs des fiefs, d'accorder des dons gratuits aux Rois dans les beſoins de l'État. Les Évêques & les Abbés, étant Seigneurs des fiefs par un ancien abus, ne devaient que des ſoldats, dans le tems de l'anarchie féodale. Les Rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres Seigneurs. Lorſque tout changea depuis, le Clergé ne changea pas; il conſerva l'uſage d'aider l'État par des dons gratuits.

A cette ancienne coutume, qu'un corps qui s'aſſemble ſouvent conſerve, & qu'un corps qui ne s'aſſemble point perd néceſſairement, ſe joint l'immunité toujours réclamée par l'Égliſe; & cette maxime, que *ſon bien eſt le bien des pauvres*: non qu'elle prétende ne devoir rien à l'État, dont elle tient tout; car le royaume, quand il a des beſoins, eſt le premier pauvre: mais elle allegue pour elle le droit de ne donner que des ſecours volontaires; & *Louis XIV* exigea toujours ces ſecours de maniere à n'être pas refuſé.

On s'étonne, dans l'Europe & en France, que le Clergé paye ſi peu: on ſe figure qu'il

jouit du tiers du royaume. S'il poſſédait ce tiers, il eſt indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui ſe monterait, année commune, à près de cinquante millions, indépendamment des droits ſur les conſommations, qu'il paie comme les autres ſujets ; mais on ſe fait des idées vagues & des préjugés ſur tout.

Il eſt inconteſtable que l'Égliſe de France eſt, de toutes les Égliſes catholiques, celle qui a le moins accumulé de richeſſes. Non-ſeulement il n'y a point d'Évêque qui ſe ſoit emparé, comme celui de Rome, d'une grande ſouveraineté : mais il n'y a point d'Abbé qui jouiſſe des droits régaliens, comme l'Abbé du Mont-Caſſin, & les Abbés d'Allemagne. En général, les évêchés de France ne ſont pas d'un revenu trop immenſe. Ceux de Strasbourg & de Cambrai ſont les plus forts ; mais c'eſt qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, & que l'Égliſe d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Giannone, dans ſon *Hiſtoire de Naples*, aſſûre que les Eccléſiaſtiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Égliſe poſſede le tiers du royaume, comme on dit, au haſard, qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on ſe donnait ſeulement la peine de ſupputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que ſur le pied d'un

revenu annuel de quatre millions ; & les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq-cent mille livres. Il eſt vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-deſſous de la valeur ; &, ſi on ajoûte encore l'augmentation des revenus en terre, la ſomme totale des rentes de tous les bénéfices conſiſtoriaux ſera portée à environ ſeize millions ; & il ne faut pas oublier que, de cet argent, il en va tous les ans à Rome une ſomme conſidérable, qui ne revient jamais, & qui eſt en pure perte. C'eſt une grande libéralité du Roi envers le Saint-Siége : elle dépouille l'État dans l'eſpace d'un ſiecle de plus de quatre cent mille marcs d'argent ; ce qui dans la ſuite des tems appauvrirait le royaume, ſi le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui paient des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices enſemble. Mais s'ils ſont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matiere avec des yeux auſſi ſéveres qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Égliſe Gallicane, ſéculiere & réguliere, au-delà de quatre-vingts millions. Ce n'eſt pas une ſomme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille perſonnes religieuſes, & environ cent-ſoixante mille eccléſiaſtiques, que l'on comptait en 1700. Et, ſur ces quatre-vingt-

dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes & de meſſes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monaſtere. Il y a des moines, Abbés réguliers, qui jouiſſent de deux-cent mille livres de rentes. C'eſt cette énorme diſproportion qui frappe & qui excite les murmures. On plaint un Curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que ſa portion congrue de trois-cents livres de droit en rigueur, & de quatre à cinq-cents livres par libéralité, tandis qu'un religieux oiſif, devenu Abbé & non moins oiſif, poſſede une fortune immenſe, & qu'il reçoit des titres faſtueux de ceux qui lui ſont ſoumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandres, en Eſpagne, & ſurtout dans les États catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines Princes.

Les abus ſervent de loix dans preſque toute la terre; &, ſi les plus ſages des hommes s'aſſemblaient pour faire des loix, où eſt l'État dont la forme ſubſiſtât entiere?

Le Clergé de France obſerve toujours un uſage onéreux pour lui, quand il paie au Roi un don gratuit de pluſieurs millions pour quelques années. Il emprunte; &, après en avoir payé les intérêts, il rembourſe le capital aux créanciers : ainſi il paie deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'État & pour le Clergé en général, & plus conforme à la raiſon, que ce corps eût ſubvenu aux beſoins de la patrie par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice.

Mais

Mais les hommes ſont toujours attachés à leurs anciens uſages. C'eſt par le même eſprit que le Clergé, en s'aſſemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une ſalle d'aſſemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il eſt clair qu'il eût pu, en dépenſant moins, aider le Roi davantage, & ſe bâtir dans Paris un palais, qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du Clergé de France n'étaient pas encore entierement épurées, dans la minorité de *Louis XIV*, du mélange que la Ligue y avait apporté. On avait vu, dans la jeuneſſe de *Louis XIII*, & dans les derniers États tenus en 1614, la plus nombreuſe partie de la nation, qu'on appelle le Tiers-État, & qui eſt le fond de l'État, demander en vain, avec le Parlement, qu'on poſât pour loi fondamentale, « qu'aucune puiſſance » ſpirituelle ne peut priver les Rois de leurs » droits ſacrés, qu'ils ne tiennent que de » DIEU ſeul; & que c'eſt un crime de léſe-» majeſté au premier chef, d'enſeigner qu'on » peut dépoſer & tuer les Rois ». C'eſt la ſubſtance, en propres paroles, de la demande de la nation. Elle fut faite dans un tems, où le ſang de *Henri le Grand* fumait encore. Cependant un Évêque de France, né en France, le Cardinal *du Perron*, s'oppoſa violemment à cette propoſition, ſous prétexte que ce n'était pas au Tiers-État à propoſer des loix ſur ce qui peut concerner l'Égliſe. Que ne faiſait-il donc, avec le Clergé, ce que le Tiers-État voulait faire? Mais il en

était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire, « que la puissance du Pape était pleine, plé» nissime, directe au spirituel, indirecte au » temporel; & qu'il avait charge du Clergé » de dire qu'on excommunierait ceux qui » avanceraient que le Pape ne peut dépoſer » les Rois ». On gagna la Nobleſſe, on fit faire le Tiers-État. Le Parlement renouvela ſes anciens arrêts, pour déclarer la Couronne indépendante, & la perſonne des Rois ſacrée. La Chambre eccléſiaſtique, en avouant que la perſonne était ſacrée, perſiſta à ſoutenir que la Couronne était dépendante. C'était le même eſprit qui avait autrefois dépoſé *Louis le Débonnaire*. Cet eſprit prévalut au point, que la Cour, ſubjuguée, fut obligée de faire mettre en priſon l'Imprimeur qui avait publié l'arrêt du Parlement, ſous le titre de *Loi fondamentale*. C'était, diſait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fourniſſaient des armes défenſives à la Couronne. De telles ſcènes ne ſe paſſaient point à Vienne; c'eſt qu'alors la France craignait Rome, & que Rome craignait la Maiſon d'*Autriche*.

La cauſe qui ſuccomba, était tellement la cauſe de tous les rois, que *Jacques I*, Roi d'Angleterre, écrivit contre le Cardinal *du Perron*; & c'eſt le meilleur ouvrage de ce Monarque. C'était auſſi la cauſe des peuples, dont le repos exige que leurs Souverains ne dépendent pas d'une Puiſſance étrangere. Peu-à-peu la raiſon a prévalu; & *Louis XIV* n'eut pas de peine à faire écouter cette

raiſon, ſoutenue du poids de ſa puiſſance.

Antonio Pérès avait recommandé trois choſes à *Henri IV*, *Roma*, *Conſejo*, *Pielago*. *Louis XIV* eut les deux dernieres avec tant de ſupériorité, qu'il n'eut pas beſoin de la premiere. Il fut attentif à conſerver l'uſage de l'appel comme d'abus, au Parlement, des ordonnances eccléſiaſtiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéreſſent la juriſdiction royale. Le Clergé s'en plaignit ſouvent, & s'en loua quelquefois; car, ſi, d'un côté, ces appels ſoutiennent les droits de l'État contre l'autorité épiſcopale, elles aſſûrent, de l'autre, cette autorité même, en maintenant les privileges de l'Égliſe Gallicane contre les prétentions de la Cour de Rome: de ſorte que les Évêques ont regardé les Parlemens comme leurs adverſaires & comme leurs défenſeurs; & le Gouvernement eut ſoin que, malgré les querelles de religion, les bornes aiſées à franchir ne fuſſent paſſées de part ni d'autre. Il en eſt de la puiſſance des corps & des compagnies, comme des intérêts des villes commerçantes; c'eſt au légiſlateur à les balancer.

Des libertés de l'Égliſe Gallicane.

Ce mot de *libertés* ſuppoſe l'aſſujettiſſement. Des libertés, des privileges ſont des exemptions de la ſervitude générale. Il fallait dire les *droits*, & non les *libertés* de l'Égliſe Gallicane. Ces droits ſont ceux de toutes les anciennes Égliſes. Les Évêques de Rome

n'ont jamais eu la moindre juriſdiction ſur les ſociétés chrétiennes de l'Empire d'Orient. Mais, dans les ruines de l'Empire d'Occident, tout fut envahi par eux. L'Égliſe de France fut long-tems la ſeule qui diſputa, contre le ſiege de Rome, les anciens droits que chaque Évêque s'était donnés, lorſqu'après le premier Concile de Nicée l'adminiſtration eccléſiaſtique & purement ſpirituelle ſe modéla ſur le gouvernement civil, & que chaque Évêque eut ſon dioceſe, comme chaque diſtrict impérial avait le ſien. Certainement aucun Évangile n'a dit qu'un Évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des Légats *à latere*, avec pouvoir de *juger*, *réformer*, *diſpenſer*, & *lever de l'argent ſur les peuples*:

D'ordonner aux Prélats Français de venir plaider à Rome:

D'impoſer des taxes ſur les bénéfices du Royaume, ſous les noms de vacances, dépouilles, ſucceſſions, déports, incompatibilités, commendes, neuviemes, décimes, annates:

D'excommunier les Officiers du Roi, pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges:

De rendre les bâtards capables de ſuccéder:

De caſſer les teſtamens de ceux qui ſont morts ſans donner une partie de leur bien à l'Égliſe:

De permettre aux eccléſiaſtiques Français d'aliéner leurs biens immeubles:

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin, l'on compte plus de ſoixante & dix uſurpations contre leſquelles les Parlemens du Royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation, & la dignité de la Couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les Jéſuites ſous *Louis XV*, & quelque frein que ce Monarque eût mis aux remontrances des Parlemens depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occaſion de réprimer les prétentions de la Cour de Rome; & le Roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits eſſentiels de la nation étaient les droits du Prince.

L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la régale. C'eſt un droit qu'ont les Rois de France, de pourvoir à tous les bénéfices ſimples d'un dioceſe pendant la vacance du ſiege, & d'œconomiſer, à leur gré, les revenus de l'évêché. Cette prérogative eſt particuliere aujourd'hui aux Rois de France, mais chaque État a les ſiennes. Les Rois de Portugal jouiſſent du tiers du revenu des évêchés de leur Royaume. L'Empereur a le droit des premieres prieres; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les Rois de Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome ſont pour la plupart fondés ſur l'uſage, plutôt que ſur des titres primitifs.

Les Rois de la race de *Mérovée* conféraient, de leur ſeule autorité, les évêchés & toutes les prélatures. On voit qu'en 741 *Carloman*

créa Archevêque de Mayence ce même *Boniface*, qui depuis sacra *Pepin* par reconnaissance. Il reste encore beaucoup de monumens du pouvoir qu'avaient les Rois de disposer de ces places importantes; plus elles le sont, plus elles doivent dépendre du chef de l'État. Le concours d'un Évêque étranger paraissait dangereux; & la nomination, réservée à cet Évêque étranger, a souvent passé pour une usurpation plus dangereuse encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puisque les Rois conféraient les évêchés, il semblait juste qu'ils conservassent le faible privilege de disposer du revenu, & de nommer à quelques bénéfices simples, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un Évêque, & le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs Évêques de villes réunies à la Couronne sous la troisieme race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des Seigneurs particuliers, trop faibles, n'avaient pu faire valoir. Les Papes se déclarerent pour les Évêques; & ces prétentions resterent toujours enveloppées d'un nuage. Le Parlement, en 1608, sous *Henri IV*, déclara que la régale avait lieu dans tout le Royaume: le Clergé se plaignit; & ce Prince, qui ménageait les Évêques & Rome, évoqua l'affaire à son Conseil, & se garda bien de la décider.

Les Cardinaux de *Richelieu* & *Mazarin* firent rendre plusieurs arrêts du Conseil, par lesquels les Évêques, qui se disaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout

reſta indécis juſqu'en 1673, & le Roi n'oſait pas alors donner un ſeul bénéfice, dans preſque tous les dioceſes ſitués au-delà de la Loire, pendant la vacance d'un ſiege.

Enfin, en 1673, le Chancelier *Michel le Tellier* ſcella un édit, par lequel tous les évêchés du Royaume étaient ſoumis à la régale. Deux Évêques, qui étaient malheureuſement les deux plus vertueux hommes du Royaume, refuſerent opiniâtrément de ſe ſoumettre; c'etaient *Pavillon*, Évêque d'Alet, & *Caulet*, Évêque de Pamiers. Ils ſe défendirent d'abord par des raiſons plauſibles: on leur en oppoſa d'auſſi fortes. Quand des hommes éclairés diſputent long tems, il y a grande apparence que la queſtion n'eſt pas claire; elle était très-obſcure; mais il était évident, que ni la Religion, ni le bon ordre n'étaient intéreſſés à empêcher un Roi de faire dans deux Dioceſes ce qu'il faiſait dans tous les autres. Cependant les deux Évêques furent inflexibles. Ni l'un, ni l'autre n'avait fait enrégiſtrer ſon ſerment de fidélité; & le Roi ſe croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs égliſes.

Les deux Prélats excommunierent les pourvus en régale. Tous deux étaient ſuſpectés de *Janſéniſme*. Ils avaient eu contre eux le Pape *Innocent X*; mais, quand ils ſe déclarerent contre les prétentions du Roi, ils eurent pour eux *Innocent XI*, *Odeſcalchi*: ce Pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entierement leur parti.

Le Roi ſe contenta d'abord d'exiler les prin-

cipaux officiers de ces Évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui ſe piquaient de ſainteté. On laiſſa mourir paiſiblement l'Évêque d'Alet, dont on reſpectait la grande vieilleſſe. L'Évêque de Pamiers reſtait ſeul, & n'était point ébranlé. Il redoubla ſes excommunications, & perſiſta, de plus, à ne point faire enrégiſtrer ſon ſerment de fidélité, perſuadé que dans ce ſerment on ſoumet trop l'Égliſe à la Monarchie. Le Roi ſaiſit ſon temporel. Le Pape & les *Janſéniſtes* le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ſes revenus; & il mourut, en 1680, convaincu qu'il avait ſoutenu la cauſe de DIEU contre le Roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle: des chanoines, nommés par le Roi, viennent pour prendre poſſeſſion; des religieux, qui ſe prétendaient chanoines & grands-vicaires, les font ſortir de l'Egliſe & les excommunient. Le Métropolitain *Montpéſat*, Archevêque de Toulouſe, à qui cette affaire reſſortit de droit, donne en vain des ſentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome, ſelon l'uſage de porter à la Cour de Rome les cauſes eccléſiaſtiques jugées par les Archevêques de France; uſage qui contredit les libertés Gallicanes: mais tous les gouvernemens des hommes ſont des contradictions. Le Parlement donne des arrêts. Un moine, nommé *Cerle*, qui était l'un de ces grands-vicaires, caſſe & les ſentences du Métropolitain & les arrêts du Parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête & à être traîné ſur une claie. On l'exécute en

effigie. Il inſulte, du fond de ſa retraite, à l'Archevêque & au Roi; & le Pape le ſoutient. Ce Pontife fait plus: perſuadé, comme l'Evêque de Pamiers, que le droit de régale eſt un abus dans l'Egliſe, & que le Roi n'a aucun droit dans Pamiers, il caſſe les ordonnances de l'Archevêque de Toulouſe; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce Prélat a nommés, & les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Le Roi convoque une aſſemblée du Clergé, compoſée de trente-cinq Evêques, & d'autant de députés du ſecond Ordre. Les Janſéniſtes prenaient, pour la premiere fois, le parti d'un Pape; & ce Pape, ennemi du Roi, les favoriſait ſans les aimer. Il ſe fit toujours un honneur de réſiſter à ce Monarque, dans toutes les occaſions; & depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le Roi *Jacques*, parce que *Louis XIV* protégait ce Prince: de ſorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'Egliſe, il fallait que le Roi *Jacques* ſe fît huguenot, & le Pape catholique.

Cependant l'aſſemblée du Clergé de 1681 & 1682, d'une voix unanime, ſe déclare pour le Roi. Il s'agiſſait encore d'une autre petite querelle devenue importante: l'élection d'un prieuré, dans un fauxbourg de Paris, commettait enſemble le Roi & le Pape. Le Pontife Romain avait caſſé une ordonnance de l'Archevêque de Paris, & annullé ſa nomination à ce prieuré. Le Parlement avait jugé la procédure de Rome abuſive. Le Pape avait ordonné,

par une bulle, que l'Inquiſition fit brûler l'arrêt du Parlement; & le Parlement avait ordonné la ſuppreſſion de la bulle. Ces combats ſont, depuis long-tems, les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de ſe gouverner ſoi-même dans ſon pays, & de la ſoumiſſion à une Puiſſance étrangere.

L'aſſemblée du Clergé prit un parti, qui montre que des hommes ſages peuvent céder avec dignité à leur Souverain, ſans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle conſentit à l'extenſion du droit de régale à tout le Royaume; mais ce fut autant une conceſſion de la part du Clergé, qui ſe relâchait de ſes prétentions par reconnaiſſance pour ſon protecteur, qu'un aveu formel du droit abſolu de la Couronne.

L'aſſemblée ſe juſtifia auprès du Pape, par une lettre dans laquelle on trouve un paſſage, qui ſeul devrait ſervir de régle éternelle dans toutes les diſputes: c'eſt, *qu'il vaut mieux ſacrifier quelque choſe de ſes droits, que de troubler la paix.* Le Roi, l'Egliſe Gallicane, les Parlemens, furent contens. Les Janſéniſtes écrivirent quelques libelles. Le Pape fut inflexible: il caſſa par un bref toutes les réſolutions de l'aſſemblée, & manda aux Evêques de ſe rétracter. Il y avait là de quoi ſéparer à jamais l'Egliſe de France de celle de Rome. On avait parlé, ſous le Cardinal de *Richelieu* & ſous *Mazarin*, de faire un Patriarche. Le vœu de tous les Magiſtrats était, qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates; que

Rome ne nommât plus, pendant ſix mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne; que les Evêques de France ne s'appellaſſent plus Evêques *par la permiſſion du Saint-Siége.* Si le Roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot; il était maître de l'aſſemblée du Clergé, & il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un Pontife vertueux, qui, ſeul de tous les Papes de ce ſiecle, ne ſavait pas s'accommoder au tems. Mais il y a d'anciennes bornes, qu'on ne remue pas ſans violentes ſecouſſes. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes paſſions & plus d'effervescence dans les eſprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome; & il était bien difficile de faire cette ſciſſion, tandis qu'on voulait extirper le Calviniſme. On crut même faire un coup hardi, lorſqu'on publia les quatre fameuſes déciſions de la même aſſemblée du Clergé en 1682, dont voici la ſubſtance:

1. DIEU n'a donné, à *Pierre* & à ſes ſucceſſeurs, aucune puiſſance ni directe, ni indirecte ſur les choſes temporelles.

2. L'Egliſe Gallicane approuve le Concile de *Conſtance*, qui déclare les Conciles généraux ſupérieurs au Pape dans le ſpirituel.

3. Les régles, les uſages, les pratiques, reçues dans le Royaume & dans l'Egliſe Gallicane, doivent demeurer inébranlables.

4. Les déciſions du Pape, en matiere de foi, ne ſont ſûres, qu'après que l'Egliſe les a acceptées.

Tous les Tribunaux & toutes les Facultés

de théologie enregiſtrerent ces quatre propoſitions dans toute leur étendue : & il fut défendu par un édit de rien enſeigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles ; & par tous les Proteſtans de l'Europe, comme un faible effort d'une Egliſe née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ſes fers.

Les quatre maximes furent d'abord ſoutenues avec enthouſiaſme dans la nation, enſuite avec moins de vivacité. Sur la fin du régne de *Louis XIV*, elles commencerent à devenir problématiques ; & le Cardinal de *Fleuri* les fit depuis déſavouer en partie par une aſſemblée du Clergé, ſans que ce déſaveu causât le moindre bruit, parce que les eſprits n'étaient pas alors échauffés, & que, dans le miniſtere du Cardinal de *Fleuri*, rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Cependant *Innocent XI* s'aigrit plus que jamais ; il refuſa des bulles à tous les Abbés commendataires que le Roi nomma ; de ſorte qu'à la mort de ce Pape, en 1689, il y avait vingt-neuf diocèſes en France dépourvus d'Evêques. Ces Prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus : mais ils n'oſaient ſe faire ſacrer, ni faire les fonctions épiſcopales. L'idée de créer un Patriarche ſe renouvella. La querelle des franchiſes des ambaſſadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penſer qu'enfin le tems était venu, d'établir en France une Egliſe *Catholique-Apoſtolique*, qui ne ſe-

rait point *Romaine*. Le Procureur-Général de *Harlai*, & l'Avocat-Général *Talon*, le firent aſſez entendre, quand ils appellerent comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchiſes, & qu'ils éclaterent contre l'opiniâtreté du Pape, qui laiſſait tant d'Egliſes ſans paſteurs. Mais jamais le Roi ne voulut conſentir à cette démarche, qui était plus aiſée qu'elle ne paraiſſait hardie.

La cauſe d'*Innocent XI* devint cependant la cauſe du Saint-Siége. Les quatre propoſitions du Clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y ſoutient), & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. *Alexandre VIII* & *Innocent XII* ſuivirent les traces du fier *Odeſcalchi*, quoique d'une maniere moins dure; ils confirmerent la condamnation portée contre l'aſſemblée du Clergé: ils refuſerent les bulles aux Evêques; enfin ils en firent trop, parce que *Louis XIV* n'en avait pas fait aſſez. Les Évêques, laſſés de n'être que nommés par le Roi & de ſe voir ſans fonctions, demanderent à la Cour de France la permiſſion d'appaiſer la Cour de Rome.

Le Roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit ſéparément, qu'il était *douloureuſement affligé des procédés de l'aſſemblée*; chacun déclare dans ſa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé, ce qu'on y a décidé; ni comme ordonné, ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (*Innocent XII*) plus conciliant qu'*Odeſcalchi*, ſe contenta de cette démarche. Les quatre propoſitions n'en fu-

rent pas moins enſeignées en France de tems en tems. Mais ces armes ſe rouillerent, quand on ne combattit plus; & la diſpute reſta couverte d'un voile, ſans être décidée; comme il arrive preſque toujours, dans un État qui n'a pas ſur ces matieres des principes invariables & reconnus. Ainſi, tantôt on s'éleve contre Rome, tantôt on lui cede, ſuivant les caracteres de ceux qui gouvernent, & ſuivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'État ſont gouvernés.

Louis XIV, d'ailleurs, n'eut point d'autre démêlé eccléſiaſtique avec Rome, & n'eſſuya aucune oppoſition du Clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce Clergé devint reſpectable; par une décence ignorée dans la barbarie des deux premieres races, dans le tems encore plus barbare du gouvernement féodal; abſolument inconnue pendant les guerres civiles & dans les agitations du regne de *Louis XIII*, & ſur-tout pendant la Fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors ſeulement, que l'on commença à déciller les yeux du peuple ſur les ſuperſtitions qu'il mêle toujours à ſa religion. Il fut permis, malgré le Parlement d'Aix & malgré les Carmes, de ſavoir que *Lazare* & *Magdelene* n'étaient point venus en Provence. Les Bénédictins ne purent faire croire, que *Denys l'Aréopagite* eût gouverné l'Egliſe de Paris. Les ſaints ſuppoſés, les faux miracles, les

fauſſes reliques, commencerent à être décriés. La ſaine religion, qui éclairait les philoſophes, pénétrait par-tout, mais lentement & avec difficulté.

L'Évêque de Châlons, *Gaſton-Louis de Noailles*, frere du Cardinal, eut une piété aſſez éclairée, pour enlever, en 1702, & faire jeter une relique, conſervée précieuſement, depuis pluſieurs ſiecles, dans l'égliſe de Notre-Dame, & adorée ſous le nom du *nombril* de JESUS-CHRIST. Tout Châlons murmura contre l'Évêque. Préſidens, Conſeillers, Gens du Roi, Tréſoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, proteſtérent unanimement par un acte juridique contre l'entrepriſe de l'Évêque, réclamant le *ſaint nombril*, & alléguant la robe de JESUS-CHRIST conſervée à Argenteuil, ſon mouchoir à Turin & à Laon, un des cloux de la croix à Saint-Denis, ſon prépuce à Rome, & tant d'autres reliques que l'on conſerve & que l'on mépriſe, & qui font tant de tort à une Religion qu'on révere. Mais la ſage fermeté de l'Évêque l'emporta à la fin ſur la crédulité du peuple.

Quelques autres ſuperſtitions, attachées à des uſages reſpectables, ont ſubſiſté. Les Proteſtans en ont triomphé. Mais ils ſont obligés de convenir, qu'il n'y a point d'Égliſe catholique où ces abus ſoient moins communs & plus mépriſés qu'en France.

L'eſprit vraiment philoſophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce ſiecle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles que-

relles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissensions, qui sont la honte de la raison humaine.

CHAPITRE XXXVI.

Du Calvinisme, au tems de Louis XIV.

IL est affreux, sans doute, que l'Église Chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, & que le sang ait coulé pendant tant de siecles par des mains qui portaient le DIEU de la paix. Cette fureur fut inconnue au Paganisme. Il couvrit la terre de ténebres: mais il ne l'arrosa gueres que du sang des animaux; & si quelquefois chez les Juifs & chez les Payens on dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étaient, ne causerent point de guerres civiles. La religion des Payens ne consistait que dans la morale & dans des fêtes. La morale, qui est commune aux hommes de tous les tems & de tous les lieux; & les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-tems, comment & pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité payenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme

qui en eſt cauſe; car les Gymnoſophiſtes & les Bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peſte qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'eſprit républicain qui anima les premieres Égliſes contre l'autorité qui hait la réſiſtance en tout genre? Les aſſemblées ſecrettes, qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes les loix de quelques Empereurs Romains, formerent peu-à-peu un État dans l'État. C'était une république cachée au milieu de l'Empire. *Conſtantin* la tira de deſſous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands ſieges ſe trouva en oppoſition avec l'eſprit populaire, qui avait inſpiré juſqu'alors toutes les aſſemblées des Chrétiens. Souvent, dès que l'Évêque d'une métropole faiſait valoir un ſentiment, un Évêque ſuffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité bleſſe en ſecret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorſqu'on trouve, pour lui réſiſter, un prétexte qu'on croit ſacré, on ſe fait bientôt un devoir de la révolte. Ainſi les uns deviennent perſécuteurs, les autres rebelles, en atteſtant DIEU des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les diſputes du prêtre *Arius* contre un Évêque, la fureur de dominer ſur les ames a troublé la terre. Donner ſon ſentiment pour la volonté de DIEU, commander de croire, ſous peine de la mort du corps & des tourmens éternels

de l'ame, a été le dernier période du deſpotiſme de l'eſprit de quelques hommes : & réſiſter à ces deux menaces, a été dans d'autres le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Eſſai ſur les mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir, depuis *Théodoſe*, une lutte perpétuelle entre la juriſdiction ſéculiere & l'eccléſiaſtique, &, depuis *Charlemagne*, les efforts réitérés des grands fiefs contre les Souverains, les Évêques élevés ſouvent contre les Rois, & les Papes aux priſes avec les Rois & les Évêques.

On diſputait peu dans l'Égliſe Latine aux premiers ſiecles. Les invaſions continuelles des barbares permettaient à peine de penſer; & il y avait peu de dogmes qu'on eût aſſez développés pour fixer la croyance univerſelle. Preſque tout l'Occident rejetta le culte des images au ſiecle de *Charlemagne*. Un Évêque de Turin, nommé *Claude*, les proſcrivit avec chaleur, & retint pluſieurs dogmes qui ſont encore aujourd'hui le fondement de la religion des Proteſtans. Ces opinions ſe perpétuerent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc : elles éclaterent au douzieme ſiecle : elles produiſirent, bientôt après, la guerre des Albigeois; &, ayant paſſé enſuite dans l'Univerſité de Prague, elles exciterent la guerre des Huſſites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de *Jean Hus* & de *Jérôme de Prague*, & ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes, embraſſés par les

Vaudois, les Albigeois, les Huſſites; renouvelés, & différemment expliqués par *Luther* & *Zuingle*, furent reçus avec avidité dans l'Allemagne, comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres, dont les Évêques & les Abbés s'étaient mis en poſſeſſion, & pour réſiſter aux Empereurs qui, alors, marchaient à grands pas au pouvoir deſpotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède & en Danemarck, pays où les peuples étaient libres ſous des Rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'eſprit d'indépendance, les adopterent, les mitigerent, & en compoſérent une Religion pour eux ſeuls. Le Presbytérianiſme établit en Écoſſe, dans les tems malheureux, une eſpece de république dont le pédantiſme & la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat, & même que la tyrannie des Évêques, qui avait excité tant de plaintes. Il n'a ceſſé d'être dangereux en Écoſſe que quand la raiſon, les loix & la force l'ont réprimé. La Réforme pénétra en Pologne, & y fit beaucoup de progrès dans les ſeules villes où le peuple n'eſt point eſclave. La plus grande & la plus riche partie de la République Helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut ſur le point d'être établie à Veniſe par la même raiſon; & elle y eût pris racine, ſi Veniſe n'eût pas été voiſine de Rome, & peut-être ſi le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, à laquelle le peuple aſpire naturellement dans toute république, & qui était, alors, le grand but de la

plupart des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette Religion, que quand ils ſecouerent le joug de l'Eſpagne. Genève devint un État entierement républicain, en devenant calviniſte.

Toute la Maiſon d'*Autriche* écarta ces Religions de ſes Etats, autant qu'il lui fut poſſible. Elles n'approcherent preſque point de l'Eſpagne. Elles ont été extirpées par le fer & par le feu dans les États du Duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitans des vallées Piémontaiſes ont éprouvé, en 1655, ce que les peuples de Mérindol & de Cabriere éprouverent en France ſous *François I.* Le Duc de Savoie, abſolu, a exterminé chez lui la ſecte, dès qu'elle lui a paru dangereuſe : il n'en reſte que quelques faibles rejettons, ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les Luthériens & les Calviniſtes cauſer de grands troubles en France ſous le gouvernement ferme de *François I* & de *Henri II.* Mais dès que le gouvernement fut faible & partagé, les querelles de religion furent violentes. Les *Condé* & les *Coligni*, devenus calviniſtes, parce que les *Guiſes* étaient catholiques, bouleverſerent l'État à l'envi. La légereté & l'impétuoſité de la nation, la fureur de la nouveauté, & l'enthouſiaſme, firent, pendant quarante ans, du peuple le plus poli, un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette ſecte, qu'il aimait ſans être entêté d'aucune, ne put, malgré ſes victoires & ſes vertus, régner ſans abandonner le Calviniſme : devenu catholique, il ne

fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti si long-tems ennemi des Rois, mais auquel il devait en partie sa couronne; &, s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea & la réprima.

Les Huguenots en France faisaient à-peu-près la douzieme partie de la nation. Il y avait parmi eux des Seigneurs puissans: des villes entieres étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux Rois: on avait été contraint de leur donner des places de sûreté: *Henri III* leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc; Saumur, & sur-tout la Rochelle, qui faisait une république à part, & que le commerce & la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin, *Henri IV* sembla satisfaire son goût, sa politique & même son devoir, en accordant au parti le célébre édit de Nantes, en 1598. Cet édit n'était, au fond, que la confirmation des priviléges que les Protestans de France avaient obtenus des Rois précédens, les armes à la main, & que *Henri le Grand*, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de *Henri IV.* rendit plus célebre que tous les autres, tout Seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la Religion prétendue Réformée: tout Seigneur sans haute-justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entier exercice de cette Religion était autorisé dans tous

les lieux qui reſſortiſſaient immédiatement à un Parlement.

Les Calviniſtes pouvaient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux ſupérieurs, tous les livres dans les villes où leur Religion était permiſe.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'État; & il y parut bien en effet, puiſque le Roi fit Ducs & Pairs les Seigneurs de *la Trimouille* & de *Rôni*.

On créa une Chambre exprès au Parlement de Paris, compoſée d'un Préſident & de ſeize Conſeillers, laquelle jugea tous les procès des Réformés, non-ſeulement dans le diſtrict immenſe du reſſort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne. Elle fut nommée *la Chambre de l'Édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un ſeul calviniſte admis de droit parmi les Conſeillers de cette juriſdiction. Cependant, comme elle était deſtinée à empêcher les vexations dont le parti ſe plaignait, & que les hommes ſe piquent toujours de remplir un devoir qui les diſtingue, cette Chambre, compoſée de catholiques, rendit toujours aux Huguenots, de leur aveu même, la juſtice la plus impartiale.

Ils avaient une eſpece de petit Parlement à Caſtres, indépendant de celui de Toulouſe. Il y eut à Grenoble & à Bordeaux des Chambres mi-parties, catholiques & calviniſtes. Leurs Égliſes s'aſſemblaient en ſynodes, comme l'Égliſe Gallicane. Ces priviléges, & beaucoup d'autres, incorporerent ainſi les Calviniſtes au reſte de la nation. C'était, à la vérité, attacher des ennemis enſemble; mais

l'autorité, la bonté & l'adreſſe de ce grand Roi, les continrent pendant ſa vie.

Après la mort à jamais effrayante & déplorable de *Henri IV*, dans la faibleſſe d'une minorité & ſous une Cour diviſée, il était bien difficile que l'eſprit républicain des Réformés n'abuſât de ſes priviléges, & que la Cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les reſtreindre. Les Huguenots avaient déja établi en France des *Cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces Cercles étaient ſouvent ſéditieux; & il y avait, dans le parti, des Seigneurs pleins d'ambition. Le Duc de *Bouillon*, & ſur-tout le Duc de *Rohan*, le chef le plus accrédité des Huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'eſprit remuant des prédicans, & le zele aveugle des peuples. L'aſſemblée générale du parti oſa, dès 1651, préſenter à la Cour un cahier, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le Conſeil du Roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; &, l'audace des Huguenots ſe joignant aux diviſions de la Cour, à la haîne contre les favoris, à l'inquiétude contre la nation, tout fut long-tems dans le trouble. C'étaient des ſéditions, des intrigues, des menaces, des priſes d'armes, des paix faites à la hâte & rompues de même; c'eſt ce qui faiſait dire au célébre Cardinal *Bentivoglio*, alors Nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Egliſes Réformées de France offrirent à *Leſdiguières*, devenu de-

puis Connétable, le Généralat de leurs armées, & cent mille écus par mois. Mais *Lesdiguières*, plus éclairé dans ſon ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connaiſſait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; &, pour réponſe à leurs offres, il ſe fit catholique. Les Huguenots s'adreſſerent enſuite au Maréchal, Duc de *Bouillon*, qui dit qu'il était trop vieux; &, enfin, ils donnerent cette malheureuſe place au Duc de *Rohan*, qui, conjointement avec ſon frere *Soubiſe*, oſa faire la guerre au Roi de France.

La même année, le Connétable de *Luines* mena *Louis XIII* de province en province. Il ſoumit plus de cinquante villes, preſque ſans réſiſtance; mais il échoua devant Montauban: le Roi eut l'affront de décamper. On aſſiégea en vain la Rochelle: elle réſiſtait par elle-même & par les ſecours de l'Angleterre; & le Duc de *Rohan*, coupable du crime de lèſe-majeſté, traita de la paix avec ſon Roi, preſque de couronne à couronne.

Après cette paix, & après la mort du Connétable de *Luines*, il fallut encore recommencer la guerre & aſſiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre ſon Souverain avec l'Anglais & avec les Calviniſtes du royaume. Une femme, (c'était la mere du Duc de *Rohan*) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée royale, contre l'activité du Cardinal de *Richelieu*, & contre l'intrépidité de *Louis XIII* qui affronta plus d'une fois la mort à ce ſiege. La ville ſouffrit

toutes

toutes les extrémités de la faim ; & on ne dut la reddition de la place, qu'à cette digue de cinq-cents pieds de long, que le Cardinal de *Richelieu* fit conſtruire, à l'exemple de celles qu'*Alexandre* fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer & les Rochelois. Le Maire *Guiton*, qui voulait s'enſevelir ſous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à diſcrétion, de paraître avec ſes gardes devant le Cardinal de *Richelieu*. Les Maires des principales villes des Huguenots en avaient. On ôta les ſiens à *Guiton*, & les privileges à la ville. Le Duc de *Rohan*, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour ſon parti : &, abandonné des Anglais, quoique proteſtans, il ſe liguait avec les Eſpagnols, quoique catholiques. Mais la conduite ferme du Cardinal de *Richelieu* força les Huguenots, battus de tous côtés, à ſe ſoumettre.

Tous les édits qu'on leur avait accordés juſqu'alors avaient été des traités avec les Rois. *Richelieu* voulut que celui qu'il fit rendre fût appellé l'*Edit de grace*. Le Roi y parla en Souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle Religion à la Rochelle, à l'iſle de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers ; du reſte, on laiſſa ſubſiſter l'édit de Nantes, que les Calviniſtes regarderent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le Cardinal de *Richelieu*, ſi abſolu & ſi audacieux, n'abolit pas ce fameux édit ; il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins

conforme à l'étendue de ſon ambition & à la hauteur de ſes penſées. Il rechercha la gloire de ſubjuguer les eſprits; il s'en croyait capable par ſes lumieres, par ſa puiſſance & par ſa politique. Son projet était de gagner quelques prédicans que les Réformés appellaient alors *Miniſtres*, & qu'on nomme aujourd'hui *Paſteurs*; de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant DIEU; de les mener enſuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la Cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des Réformés, ſéduire l'autre par les préſens & par les graces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Egliſe; laiſſant au tems à faire le reſte, & n'enviſageant que la gloire d'avoir, ou fait, ou préparé ce grand ouvrage, & de paſſer pour l'avoir fait. Le fameux capucin, *Joſeph*, d'un côté, & deux Miniſtres gagnés, de l'autre, entamerent cette négociation. Mais il parut que le Cardinal de *Richelieu* avait trop préſumé, & qu'il eſt plus difficile d'accorder des théologiens, que de faire des digues ſur l'Océan.

Richelieu, rebuté, ſe propoſa d'écraſer les Calviniſtes. D'autres ſoins l'en empêcherent. Il avait à combattre à la fois les Grands du royaume, la Maiſon Royale, toute la Maiſon d'*Autriche*, & ſouvent *Louis XIII* lui-même. Il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une mort prématutée. Il laiſſa tous ſes deſſeins encore imparfaits, & un nom *plus* éclatant que cher & vénérable.

Cependant, après la priſe de la Rochelle & l'édit de grace, les guerres civiles ceſſerent, & il n'y eut plus que des diſputes. On imprimait, de part & d'autre, de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le Clergé, & ſur-tout les Jéſuites, cherchaient à convertir des huguenots. Les miniſtres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le Conſeil du Roi était occupé à rendre des arrêts, pour un cimetiere que les deux Religions ſe diſputaient dans un village; pour un Temple bâti ſur un fonds appartenant autrefois à l'Egliſe; pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; & rarement les Réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévaſtations & de ſaccagemens, que ces petites épines. Les Huguenots n'eurent plus de chef depuis que le Duc de *Rohan* ceſſa de l'être, & que la Maiſon de *Bouillon* n'eut plus Sedan. Ils ſe firent même un mérite de reſter tranquiles au milieu des factions de la Fronde & des guerres civiles, que des Princes, des Parlemens & des Évêques exciterent, en prétendant ſervir le Roi contre le Cardinal *Mazarin*.

Il ne fut preſque point queſtion de religion pendant la vie de ce Miniſtre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de Contrôleur général des finances à un Calviniſtre étranger, nommé *Hervard*. Tous les Réformés entrerent dans les fermes, dans les ſous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'induſtrie de la nation & qu'on peut regarder comme le fondateur

du commerce, employa beaucoup d'huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu-à-peu dans eux la fureur épidémique de la controverſe; & la gloire qui environna, cinquante ans, *Louis XIV*, ſa puiſſance, ſon gouvernement ferme & vigoureux, ôterent au parti Réformé, comme à tous les ordres de l'État, toute idée de réſiſtance. Les fêtes magnifiques d'une Cour galante jetaient même du ridicule ſur le pédantiſme des Hugnenots. A meſure que le bon goût ſe perfectionnait, les pſeaumes de *Marot* & de *Bèze* ne pouvaient plus inſenſiblement inſpirer que du dégoût. Ces pſeaumes, qui avaient charmé la Cour de *François II*, n'étaient plus faits que pour la populace ſous *Louis XIV*. La ſaine philoſophie, qui commença vers le milieu de ce ſiecle à percer un peu dans le monde, devait encore dégoûter à la longue les honnêtes-gens des diſputes de controverſe.

Mais, en attendant que la raiſon ſe fît peu-à-peu écouter des hommes, l'eſprit même de diſpute pouvait ſervir à entretenir la tranquilité de l'État. Car les Janſéniſtes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les ſuffrages de ceux qui ſe nourriſſent de ces ſubtilités: ils écrivaient contre les Jéſuites & contre les Huguenots: ceux-ci répondaient aux Janſéniſtes & aux Jéſuites: les Luthériens de la province d'Alſace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que

l'Etat était occupé de grandes choſes, & que le gouvernement était tout-puiſſant, ne pouvait devenir, en peu d'années, qu'une occupation de gens oiſifs, qui dégénere tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les Réformés, par les remontrances continuelles de ſon Clergé, par les inſinuations des Jéſuites, par la Cour de Rome, & enfin par le Chancelier *le Tellier* & *Louvois* ſon fils, tous deux ennemis de *Colbert*, & qui voulaient perdre les Réformés comme rebelles, parce que *Colbert* les protégeait comme des ſujets utiles. *Louis XIV*, nullement inſtruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non ſans quelque raiſon, comme d'anciens révoltés ſoumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par dégrés de tous côtés, l'édifice de leur Religion : on leur ôtait un temple ſur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouſer des filles catholiques ; &, en cela, on ne fut pas peut-être aſſez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un ſexe, que la Cour pourtant connaiſſait ſi bien. Les Intendans & les Evêques tâchaient, par les moyens les plus plauſibles, d'enlever aux Huguenots leurs enfans. *Colbert* eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts & métiers*. Le Roi, en les tenant ainſi ſous le joug, ne l'appeſantiſſait pas toujours. On défendit, par des arrêts, toute violence contre eux. On mêla les inſinuations aux ſévérités ; & il n'y

eut alors de rigueur qu'avec les formes de la juſtice.

On employa ſur-tout un moyen ſouvent efficace de converſion : ce fut l'argent. Mais on ne fit pas aſſez d'uſage de ce reſſort. *Péliſſon* fut chargé de ce miniſtère ſecret. C'eſt ce même *Péliſſon* long-tems calviniſte, ſi connu par ſes ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par ſon attachement au ſur-intendant *Fouquet*, dont il avait été le premier commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion dans un tems où ce changement pouvait le mener aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit eccléſiaſtique, obtint des bénéfices, & une place de Maître des requêtes. Le Roi lui confia le revenu des abbayes de Saint-Germain-des-Prés & de Cluni vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des économats, pour être diſtribués à ceux qui voudraient ſe convertir. Le Cardinal *le Camus* Evêque de Grenoble, s'était déjà ſervi de cette méthode. *Péliſſon*, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de converſions pour peu d'argent. De petites ſommes, diſtribuées à des indigens, enflaient la liſte que *Péliſſon* préſentait au Roi tous les trois mois, en lui perſuadant que tout cédait dans le monde à ſa puiſſance ou à ſes bienfaits.

Le Conſeil, encouragé par ces petits ſuccès, que le tems eût rendu plus conſidérable, s'enhardit, en 1681, à donner une déclara-

tion, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de ſept ans; &, à l'appui de cette déclaration, on prit, dans les provinces, beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Ce fut cette précipitation du Chancelier *le Tellier* & de *Louvois*, ſon fils, qui fit d'abord déſerter, en 1681, beaucoup de familles de Poitou, de la Saintonge & des provinces voiſines. Les étrangers ſe hâterent d'en profiter.

Les Rois d'Angleterre & de Danemarck, & ſur-tout la ville d'Amſterdam, inviterent les Calviniſtes de France à ſe réfugier dans leurs Etats; & leur aſſurèrent une ſubſiſtance. Amſterdam s'engagea même à bâtir mille maiſons pour les fugitifs.

Le Conſeil vit les ſuites dangereuſes de l'uſage trop prompt de l'autorité & crut y remédier par l'autorité même. On ſentait combien néceſſaires étaient les artiſans dans un pays où le commerce fleuriſſait, & les gens de mer dans un tems où l'on établiſſait une puiſſante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces profeſſions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que pluſieurs familles calviniſtes vendaient leurs immeubles. Auſſi tôt parut une déclaration qui confiſqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs ſortiſſent dans un an du Royaume. Alors la ſévérité redoubla contre les miniſtres. On interdiſait leurs temples ſur la plus légere contravention. Toutes les rentes laiſſées par teſtament aux

consistoires, furent appliquées aux hôp du Royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvir de recevoir des pensionnaires. On mi ministres à la taille. On ôta la noblesse Maires protestans. Les Officiers de la l son du Roi, les Secrétaires du Roi, étaient protestans, eurent ordre de se dé de leurs charges. On n'admit plus ceu cette Religion ni parmi les notaires, les cats, ni même dans la fonction de pr reur.

Il était enjoint à tout le Clergé de des prosélites; & il était défendu aux pa réformés d'en faire, sous peine de ban ment perpétuel. Tous ces arrêts étaien bliquement sollicités par le Clergé de l ce. C'étaient, après tout, les enfans maison, qui ne voulaient point de pa avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des co tis; mais Madame *Hervard*, veuve du trôleur Général des finances, animée zele de religion qu'on a remarqué de tems dans les femmes, envoyait autant gent pour empêcher les conversions, *Pélisson* pour en faire.

Enfin, les Huguenots oserent désobéir en ques endroits. Ils s'assemblerent dans le rais & dans le Dauphiné, près des lieux o avait démoli leurs temples. On les attaqu se défendirent. Ce n'était qu'une très-l étincelle du feu des anciennes guerres c Deux ou trois cents malheureux, sans

ſans places, & même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart-d'heure. Les ſupplices ſuivirent leur défaite. L'Intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du paſteur *Chamier*, qui avait dreſſé l'édit de Nantes. Il eſt au rang des plus fameux martyrs de ſa ſecte ; & ce nom de *Chamier* a été long-tems en vénération chez les Proteſtans.

L'Intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant *Chomel*. On condamna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus : la fuite, qu'ils avaient priſe, les ſauva ; & ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpirait la terreur, & en même tems augmentait l'opiniâtreté. On ſait trop que les hommes s'attachent à leur Religion, à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au Roi, qu'après avoir envoyé des miſſionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-tems ; elles étaient les ſuites de l'eſprit qui régnait alors à la Cour, que tout devait fléchir au nom de *Louis XIV*. On ne ſongeait pas que les Huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras ; que la rage des guerres civiles était éteinte ; que cette longue maladie était dégénérée en langueur ; que tout n'a qu'un tems chez les hommes ; que, ſi les peres avaient été rebelles ſous *Louis XIII*, les enfans étaient ſoumis ſous *Louis XIV*. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, pluſieurs ſectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le ſiecle

paſſé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un Roi abſolu pouvait être également bien ſervi par des catholiques & par des proteſtans. Les Luthériens d'Alſace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la Reine *Chriſtine* avait eu raiſon de dire, dans une de ſes lettres, à l'occaſion de ces violences & de ces émigrations : *Je conſidere la France comme un malade à qui l'on coupe bras & jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur & la patience auraient entiérement guéri.*

Louis XIV, qui, en ſe ſaiſiſſant de Straſbourg en 1681, y protégeait le Luthéraniſme, pouvait tolérer dans ſes Etats le Calviniſme, que le tems aurait pu abolir, comme il diminue un peu chaque jour le nombre des Luthériens en Alſace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de ſujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre, qui, malgré les édits & malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible perſécution? Pourquoi enfin faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher & précieux, auquel & Proteſtans & Catholiques, & Français & étrangers avaient alors joint celui de *Grand?* La politique même ſemblait pouvoir engager à conſerver les Calviniſtes, pour les oppoſer aux prétentions continuelles de la Cour de Rome. C'était en ce tems-là même que le Roi avait ouvertement rompu avec *Innocent XI*, ennemi de la France. Mais *Louis XIV*, conciliant les intérêts de ſa Religion &

ceux de ſa grandeur, voulut à la fois humilier le Pape d'une main, & écraſer le Calviniſme de l'autre.

Il enviſageait, dans ces deux entrepriſes, cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes choſes. Les Evêques, pluſieurs Intendans, tout le Conſeil, lui perſuaderent que ſes ſoldats, en ſe montrant ſeulement, achéveraient ce que ſes bienfaits & les miſſions avaient commencé. Il crut n'uſer que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commiſe, uſerent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, & au commencement de 1685, tandis que *Louis XIV*, toujours puiſſamment armé, ne craignait aucun de ſes voiſins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes & dans tous les châteaux où il y avait le plus de Proteſtans; & comme les dragons, aſſez mal diſciplinés dans ce tems-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appella cette exécution *la Dragonade.*

Les frontieres étaient auſſi ſoigneuſement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Egliſe. C'était une eſpece de chaſſe qu'on faiſait dans une grande enceinte.

Un Evêque, un Intendant, ou un Subdélégué, ou un Curé, ou quelqu'un d'autoriſé, marchait à la tête des ſoldats. On aſſemblait les principales familles calviniſtes, ſur-tout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur Religion au nom des autres; & les obſtinés étaient livrés aux ſoldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il

y eut pourtant pluſieurs perſonnes ſi cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris ſur cette perſécution de leurs peres. Ils la comparent aux plus violentes que ſouffrit l'Egliſe dans les premiers tems.

C'était un étrange contraſte que, du ſein d'une Cour voluptueuſe, où régnaient la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la ſociété, il partît des ordres ſi durs & ſi impitoyables. Le Marquis de *Louvois* porta dans cette affaire l'inflexibilité de ſon caractere; on y reconnut le même génie, qui avait voulu enſevelir la Hollande ſous les eaux, & qui, depuis, mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de ſa main de cette année 1685, conçues en ces termes: « Sa Majeſté veut qu'on faſſe éprouver les » dernieres rigueurs à ceux qui ne voudront » pas ſe faire de ſa Religion, & ceux qui au» ront la ſotte gloire de vouloir demeurer » les derniers, doivent être pouſſés juſqu'à la » derniere extrémité ».

Paris ne fut point expoſé à ces vexations; les cris ſe feraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux: mais on ſouffre d'entendre leurs clameurs.

Tandis qu'on faiſait ainſi tomber par-tout les temples, & qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin caſſé au mois d'Octobre 1685; & on acheva de ruiner l'édifice, qui était déja miné de toutes parts.

La Chambre de l'Edit avait déja été ſupprimée. Il fut ordonné aux Conſeillers calviniſtes du Parlement de ſe défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du Conſeil parut coup ſur coup, pour extirper les reſtes de la Religion proſcrite. Celui qui paraiſſait le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques; ordre, contre lequel la nature réclamait à ſi haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais, dans ce célébre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un évenement tout contraire au but qu'on s'était propoſé. On voulait la réunion des Calviniſtes à l'Egliſe dans le royaume. *Gourville*, homme très judicieux, conſulté par *Louvois*, lui avait propoſé, comme on ſait, de faire enfermer tous les miniſtres, & de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des penſions ſecrettes, abjureraient en public, & ſerviraient à la réunion plus que des miſſionnaires & des ſoldats. Au lieu de ſuivre cet avis politique, il fut ordonné, par l'édit, à tous les miniſtres qui ne voulaient pas ſe convertir, de ſortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penſer qu'en chaſſant les paſteurs une grande partie du troupeau ne ſuivrait pas. C'était bien préſumer de ſa puiſſance, & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, ſurtout dans les pays méridionaux de la France, ne s'expoſeraient pas à tout, pour aller chez

les étrangers publier leur conſtance & la gloire de leur exil parmi tant de nations envieuſes de *Louis XIV*, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier *le Tellier*, en ſignant l'édit, s'écria plein de joie : *Nunc dimittis ſervum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei ſalutare tuum.* Il ne ſavait pas qu'il ſignait un des grands malheurs de la France.

Louvois, ſon fils, ſe trompait encore, en croyant qu'il ſuffirait d'un ordre de ſa main pour garder toutes les frontieres & toutes les côtes, contre ceux qui ſe faiſaient un devoir de la fuite. L'induſtrie, occupée à tromper la loi, eſt toujours plus forte que l'autorité. Il ſuffiſait de quelques gardes gagnés, pour favoriſer la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de tems, ſortirent du Royaume, & furent après ſuivies par d'autres. Elles allerent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richeſſe. Preſque tout le Nord de l'Allemagne, pays encore agreſte & dénué d'induſtrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes tranſplantées. Elles peuplerent des villes entieres. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un fauxbourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers Français en ſoie; d'autres y porterent l'art de donner la perfection aux cryſtaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. Ainſi la France perdit environ cinq cents

mille habitans, une quantité prodigieuſe d'eſpeces, & ſur-tout des arts dont ſes ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers & des ſoldats. Le Prince d'Orange & le Duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Ces mêmes Souverains de Savoie & de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les Réformés de leurs pays, ſoudoyaient ceux de France; & ce n'était pas aſſurément par zele de religion, que le Prince d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent juſques vers le Cap de Bonne-Eſpérance. Le neveu du célebre *du Quêne*, Lieutenant-Général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre : elle n'a pas proſpéré; ceux qui s'embarquerent périrent pour la plupart. Mais enfin, il y a encore des reſtes de cette colonie voiſine des Hottentots. Les Français ont été diſperſés plus loin que les Juifs.

Ce fut en vain qu'on remplit les priſons & les galeres de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur créance par les tourmens? Comment laiſſer aux galeres des gens de loix, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin, le Conſeil imagina que, quand la ſortie du Royaume ne ſerait plus défendue, les eſprits n'étant plus animés par le plaiſir ſecret de déſobéir, il y aurait moins de déſertions. On ſe trompa encore; &, après avoir ouvert les paſſages, on les referma inutilement une ſeconde fois.

On défendit aux Calviniſtes, en 1685, de ſe faire ſervir par des catholiques, de peur que les maîtres ne pervertiſſent les domeſtiques; &, l'année d'après, un autre édit leur ordonna de n'être ſervis que par des huguenots. Il n'y avait rien de ſtable dans la maniere de les perſécuter, que le deſſein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les miniſtres bannis, il s'agiſſait de retenir dans la Communion Romaine tous ceux qui avaient changé par perſuaſion ou par crainte. Il en reſtait plus de quatre cents mille dans le Royaume. Ils étaient obligés d'aller à la meſſe & de communier. Quelques-uns, qui rejetterent l'hoſtie après l'avoir reçue, furent brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les ſacremens à la mort, étaient traînés ſur la claie, & jetés à la voirie.

Toute perſécution fait des proſélites, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthouſiaſme. Les Calviniſtes s'aſſemblerent partout, pour chanter leurs pſeaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des aſſemblées. Il y avait auſſi peine de mort contre les miniſtres qui rentreraient dans le Royaume, & cinq mille cinq cents livres de récompenſe pour qui les dénoncerait. Il en revint pluſieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

La ſecte ſubſiſta, en paraiſſant écraſée. Elle eſpéra en vain, dans la guerre de 1689, que le Roi *Guillaume*, qui avait détrôné ſon beau-pere catholique, ſoutiendrait en France le

Calviniſme. Mais, dans la guerre de 1701, la rébellion & le fanatiſme éclaterent en Languedoc & dans les contrées voiſines.

Cette rébellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout tems un moyen dont on s'eſt ſervi pour ſéduire les ſimples, & pour enflammer les fanatiques. De cent évenemens que la fourberie oſe prédire, ſi la fortune en amene un ſeul, les autres ſont oubliés, & celui-là reſte comme un gage de la faveur de DIEU, & comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau ſens; les enthouſiaſtes l'adoptent, & les imbéciles le croient.

Le miniſtre *Jurieu* fut un des plus ardens prophétes. Il commença par ſe mettre au-deſſus d'un *Cotterus*, de je ne ſais quelle *Chriſtine*, d'un *Juſtus Velſius*, d'un *Drabitius*, qu'il regarde comme gens inſpirés de DIEU. Enſuite il ſe mit preſque à côté de l'auteur de l'Apocalypſe & de *Saint Paul*. Ses partiſans, ou plutôt ſes ennemis, firent frapper une médaille, en Hollande, avec cette exergue, *Jurius propheta*. Il promit la délivrance du peuple de DIEU pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais & des Cévennes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorans & de cervelles chaudes, échauffées par la chaleur du climat, & plus encore par leurs prédicans.

La premiere école de prophétie fut établie dans une verrerie, ſur une montagne du Dau-

phiné, appellée *Peira;* un vieil huguenot, nommé *De Serre*, y annonça la ruine de Babylone, & le rétabliſſement de Jéruſalem. Il montrait aux enfans les paroles de l'Ecriture, qui diſent: « Quand trois ou quatre » ſont aſſemblés en mon nom, mon eſprit eſt » parmi eux; & avec un grain de foi on tranſ» portera des montagnes ». Enſuite il recevait l'eſprit: on le lui conférait, en lui ſouffiant dans la bouche, parce qu'il eſt dit dans *Saint Matthieu*, que JESUS ſouffla ſur ſes diſciples avant ſa mort: il était hors de lui-même: il avait des convulſions: il changeait de voix: il reſtait immobile, égaré, les cheveux hériſſés, ſelon l'ancien uſage de toutes les nations, & ſelon ces régles de démence tranſmiſes de ſiecle en ſiecle. Les enfans recevaient ainſi le don de prophétie; & s'ils ne tranſportaient pas des montagnes, c'eſt qu'ils avaient aſſez de foi pour recevoir l'eſprit, & pas aſſez pour faire des miracles: ainſi, ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévennes étaient ainſi l'école de l'enthouſiaſme, des miniſtres, qu'on appellait *apôtres*, revenaient en ſecret prêcher les peuples.

Claude Brouſſon, d'une famille de Nîmes conſidérée, homme éloquent & plein de zele, très-eſtimé chez les étrangers, retourna dans ſa patrie en 1698, y fut convaincu non-ſeulement d'avoir rempli ſon miniſtere, malgré les édits, mais d'avoir eu, dix ans auparavant, des correſpondances avec les ennemis de

l'Etat. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes Anglaiſes & Savoyardes dans le Languedoc. Ce projet, écrit de ſa main, & adreſſé au Duc de *Schomberg*, avait été intercepté depuis long-tems, & était entre les mains de l'Intendant de la province. *Brouſſon*, errant de ville en ville, fut ſaiſi enfin à Oléron, & transféré à la citadelle de Montpellier. L'Intendant & ſes juges l'interrogerent: il répondit qu'il était l'apôtre de JESUS-CHRIST, qu'il avait reçu le SAINT-ESPRIT, qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que ſon devoir était de diſtribuer le pain de la parole à ſes freres. On lui demanda ſi les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces? On lui montra ſon fatal écrit, & les juges le condamnerent tous d'une voix à être roué vif. Il mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la ſecte, loin de le regarder comme un criminel d'Etat, ne vit en lui qu'un ſaint, qui avait ſcellé ſa foi de ſon ſang; & on imprima *le Martyre* de M. *de Brouſſon*.

Alors les prophetes ſe multiplient, & l'eſprit de fureur redouble. Il arrive malheureuſement qu'en 1703, un Abbé de la maiſon *du Chaila*, inſpecteur des miſſions, obtient un ordre de la Cour, de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un Gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mene d'abord dans ſon château. Les Calviniſtes s'attroupent: on enfonce les portes: on délivre les deux filles & quelques autres priſonniers. Les ſéditieux ſai-

ſiſſent l'Abbé *du Chaila ;* ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur Religion. Il la refuſe. Un prophéte lui crie : *Meurs donc ; l'eſprit te condamne ; ton péché eſt contre toi :* & il eſt tué à coups de fuſil. Auſſi-tôt après ils ſaiſiſſent les receveurs de la capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils ſe jettent ſur les prêtres qu'ils rencontrent, & les maſſacrent. On les pourſuit : ils ſe retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophétes & leurs prophéteſſes leur annoncent de la part de DIEU le rétabliſſement de Jéruſalem & la chûte de Babylone. Un Abbé de *la Bourlie* paraît tout-à-coup au milieu d'eux, dans leurs retraites ſauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'était le fils du Marquis de *Guiſcard*, ſous-gouverneur du Roi, l'un des plus ſages hommes du Royaume. Le fils était bien indigne d'un tel pere. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit, quelque tems après, paſſer à Londres, où il fut arrêté en 1711, pour avoir trahi le Miniſtere Anglais, après avoir trahi ſon pays. Amené devant le Conſeil, il prit ſur la table un de ces longs caniſs avec leſquels on peut commettre un meurtre; il en frappa le grand Tréſorier *Harlay*, & on le conduiſit en priſon, chargé de fers. Il prévint ſon ſupplice, en ſe donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme qui, au nom des Anglais, des Hollandais & du Duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, & leur promettre de puiſſans ſecours.

Une grande partie du pays les favoriſait ſecrettement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts, & liberté de conſcience.* Ce cri ſéduit par-tout la populace. Ces fureurs juſtifiaient le deſſein qu'avait eu *Louis XIV* d'extirper le Calviniſme. Mais, ſans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Le Roi envoie d'abord le Maréchal de *Mont-Revel*, avec quelques troupes. Il fit la guerre à ces miſérables comme ils méritaient qu'on la leur fît. On roue, on brûle les priſonniers. Mais auſſi les ſoldats qui tombent entre les mains des révoltés, périſſent par des morts cruelles. Le Roi, obligé de ſoutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les ſurprendre dans des rochers preſque inacceſſibles alors, dans des cavernes, dans des bois, où ils ſe rendaient par des chemins non frayés, & dont ils deſcendaient tout-à-coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même, dans un combat réglé, des troupes de la Marine. On employa contre eux ſucceſſivement trois Maréchaux de France.

Au Maréchal de *Mont-Revel* ſuccéda, en 1704, le Maréchal de *Villars*. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le Maréchal de *Villars*, après s'être fait craindre, leur fit propoſer une amniſtie. Quelques-uns d'entre eux y conſentirent, détrompés des promeſſes d'être ſecourus par le Duc de Savoie, qui, à l'exemple de tant de Souverains, les perſécutait chez lui,

& avait voulu les protéger chez ſes ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, & le ſeul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande & en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une phyſionomie douce & agréable. On l'appellait *David* dans ſon parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une aſſez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par ſon courage, & à l'aide d'une prophéteſſe qui le fit reconnaître ſur un ordre exprès du SAINT-ESPRIT. On le trouva à la tête de huit cents hommes, qu'il enrégimentait, quand on lui préſenta l'amniſtie. Il demanda des ôtages: on lui en donna. Il vint, ſuivi d'un des chefs, à Nîmes, où il traita avec le Maréchal de *Villars*.

Il promit de former quatre régimens des révoltés, qui ſerviraient le Roi ſous quatre Colonels, dont il ſerait le premier, & dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur Religion, comme les troupes étrangeres à la ſolde de France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émiſſaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet, avec de l'argent & des promeſſes. Ils détacherent de *Cavalier* les principaux fanatiques. Mais ayant donné ſa parole au Maréchal de *Villars*, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de Colonel, & commença à former ſon régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu ſouvent, de la bouche du Maréchal de *Villars*, qu'il avait demandé à ce jeune homme comment il pouvait, à ſon âge, avoir eu tant d'autorité ſur des hommes ſi féroces & ſi indiſciplinables. Il répondit que, quand on lui déſobéiſſait, ſa propheteſſe, qu'on appelait *la grande Marie*, était ſur le champ inſpirée, & condamnait à mort les rétractaires, qu'on tuait ſans raiſonner. Ayant fait depuis la même queſtion à *Cavalier*, j'en eus la même réponſe.

Cette négociation ſinguliere ſe faiſait après la bataille de Hochſtet. *Louis XIV*, qui avait proſcrit le Calviniſme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon boulanger; & le Maréchal de *Villars* lui préſenta le brevet de Colonel, & celui d'une penſion de douze-cents livres.

Le nouveau Colonel alla à Verſailles; il y reçut les ordres du Miniſtre de la guerre. Le Roi le vit, & hauſſa les épaules. *Cavalier*, obſervé par le Miniſtere, craignit, & ſe retira en Piémont. De là il paſſa en Hollande & en Angleterre. Il fit la guerre en Eſpagne, & y commanda un régiment de réfugiés Français, à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment ſert à prouver la rage des guerres civiles, & combien la Religion ajoûte à cette fureur. La troupe de *Cavalier* ſe trouva oppoſée à un régiment Français. Dès qu'ils ſe reconnurent, ils fondirent l'un ſur l'autre avec la bayonnette, ſans tirer. On a déja remarqué que la bayonnette agit peu dans les combats. La contenance de la premiere ligne,

compoſée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du ſort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait preſque jamais la valeur. Il ne reſta pas trois cents hommes de ces régimens. Le Maréchal de *Barwick* contait ſouvent, avec étonnement, cette aventure.

Cavalier eſt mort Officier-Général & Gouverneur de l'iſle de Jerſey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ſes premieres fureurs conſervé que le courage, & ayant peu à-peu ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoutenu par l'exemple.

Le Maréchal de *Villars*, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le Maréchal de *Barwick*. Les malheurs des armes du Roi enhardiſſaient alors les fanatiques du Languedoc, qui eſpéraient les ſecours du ciel & en recevaient des alliés. On leur faiſait toucher de l'argent par la voie de Genêve. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande & d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conſpirations, celle qu'ils formerent de ſaiſir, dans Nimes, le Duc de *Barwick* & l'Intendant *Baville*, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le ſecret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiſcrétion d'un ſeul fit tout découvrir. Plus de deux-cents perſonnes périrent dans les ſupplices. Le Maréchal de *Barwick* fit exterminer par le fer & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent

rurent les armes à la main, les autres ſur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouverent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés Français les y reçurent comme des envoyés céleſtes. Ils marcherent audevant d'eux, chantant des pſeaumes, & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Pluſieurs de ces prophetes allerent en Angleterre: mais, trouvant que l'Egliſe Épiſcopale tenait trop de l'Egliſe Romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur perſuaſion était ſi pleine, que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de reſſuſciter un mort, & même tel mort que l'on voudrait choiſir. Par-tout le peuple eſt peuple; & les presbytériens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le Clergé Anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, *Fatio de Duillier*, & un homme de lettres fort ſavant, nommé *Daudé*, fuſſent à la tête de ces énergumenes! Le fanatiſme rend la ſcience même ſa complice, & étouffe la raiſon.

Le Miniſtere Anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetiere de l'égliſe cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout ſe paſſa juridiquement. La ſcène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatiſme ne pouvaient gueres réuſſir en Angleterre, où la philoſophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus

l'Allemagne, depuis que les trois Religions, la Catholique, l'Evangélique & la Réformée y étaient également protégées par les traités de Veſtphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur ſein toutes les Religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut, ſur la fin de ce ſiecle, que la France qui eſſuia de grandes querelles eccléſiaſtiques, malgré les progrès de la raiſon. Cette raiſon, ſi lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle ſoit établie dans les principales têtes; elle deſcend aux autres de proche en proche, & gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ſes ſupérieurs ſont modérés, apprend auſſi à l'être. C'eſt un des grands ouvrages du tems, & ce tems n'était pas encore venu.

CHAPITRE XXXVII.

Du Janſéniſme.

LE Calviniſme devait néceſſairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des États. Le Janſéniſme ne pouvait exciter que des querelles théologiques & des guerres de plume; car les réformateurs du ſeizième ſiecle, ayant déchiré tous les liens par qui l'Egliſe Romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus

ſacré, ayant ouvert les portes de ſes cloîtres, & remis ſes tréſors dans les mains des ſéculiers, il fallait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la Religion de *Calvin* & de *Luther* ait paru, ſans exciter des perſécutions & des guerres.

Mais les Janſéniſtes, n'attaquant point l'Egliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux, ni aux biens, & écrivant ſur des queſtions abſtraires, tantôt contre les Réformés, tantôt contre les conſtitutions des Papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; & ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée dans preſque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu pluſieurs partiſans très-reſpectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le tems même où les Huguenots attiraient une attention ſérieuſe, le Janſéniſme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces diſputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain, nommé *Michel Bay*, qu'on appelait *Baïus*, ſelon la coutume du pédantiſme de ces tems-là, s'aviſa de ſoutenir, vers l'an 1552, quelques propoſitions ſur la grâce & ſur la prédeſtination. Cette queſtion, ainſi que preſque toute la métaphyſique, rentre, pour le fond, dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'eſt égarée, & où l'homme n'a gueres de fil qui le conduiſe.

L'eſprit de curioſité donné de DIEU à l'homme, cette impulſion néceſſaire pour nous inſtruire, nous emporte ſans ceſſe au-delà du but, comme tous les autres reſſorts

de notre âme, qui, s'ils ne pouvaient nous pouſſer trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais aſſez.

Ainſi, on a diſputé ſur-tout ce qu'on connaît & ſur tout ce qu'on ne connaît pas. Mais les diſputes des anciens philoſophes furent toujours paiſibles; & celles des théologiens, ſouvent ſanglantes, & toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queſtions que *Michel Baïus*, crurent le libre arbitre renverſé & la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés, d'ailleurs, contre *Baïus*, au ſujet d'une querelle à-peu-près dans le même goût, ils déférerent ſoixante & ſeize propoſitions de *Baïus* au Pape *Pie V.* Ce fut *Sixte-Quint*, alors général des Cordeliers, qui dreſſa la bulle de condamnation en 1567.

Soit crainte de ſe compromettre, ſoit dégoût d'examiner de telles ſubtilités, ſoit indifférence & mépris pour des theſes de Louvain, on condamna reſpectivement les ſoixante & ſeize propoſitions en gros, comme hérétiques, ſentant l'héréſie, mal-ſonnantes, téméraires & ſuſpectes, ſans rien ſpécifier, & ſans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la ſuprême puiſſance, & laiſſe peu de priſe à la diſpute. Les docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la bulle; il y avait ſur-tout une phraſe, dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de *Michel Baïus*. L'Univerſité députa à Rome, pour ſavoir du Saint-Pere où il fallait mettre

la virgule. La Cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya, pour toute réponſe, à ces Flamans un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le dépoſa dans les archives. Le grand-vicaire, nommé *Morillon*, dit qu'il fallait recevoir la bulle du Pape, *quand même il y aurait des erreurs.* Ce *Morillon* avait raiſon en politique; car, aſſurément, il vaut mieux recevoir cent bulles erronnées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les Huguenots & leurs adverſaires. *Baïus* crut *Morillon*, & ſe rétracta paiſiblement.

Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcholaſtiques que ſtérile en philoſophes, produiſit *Molina* le jéſuite, qui crut avoir découvert préciſément comment DIEU agit ſur les créatures, & comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel & l'ordre ſurnaturel, la prédeſtination à la grâce & la prédeſtination à la gloire, la grâce prévenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la ſcience moyenne & du congruiſme. Cette ſcience moyenne & ce congruiſme étaient ſur-tout des idées rares: DIEU, par ſa ſcience moyenne, conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme fera, quand il aura eu ſa grace; & enſuite, ſelon l'uſage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ſes arrangemens en conſéquence pour déterminer l'homme; & ces arrangemens ſont le *Congruiſme.*

Les Dominicains Eſpagnols, qui n'enten-

daient pas plus cette explication que les Jéſuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de *Molina était le précurſeur de l'Antechriſt.*

La Cour de Rome évoqua la diſpute, qui était déja entre les mains des grands-inquiſiteurs; & ordonna, avec beaucoup de ſageſſe, le ſilence aux deux partis, qui ne le garderent ni l'un ni l'autre.

Enfin, on plaida ſérieuſement devant *Clément VIII;* &, à la honte de l'eſprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un Jéſuite, nommé *Achilles Gaillard*, aſſura le Pape qu'il avait un moyen ſûr de rendre la paix à l'Egliſe; il propoſa gravement d'accepter la prédeſtination gratuite, à condition que les Dominicains admettraient la ſcience moyenne, & qu'on ajuſterait ces deux ſyſtêmes comme on pourrait. Les Dominicains refuſerent l'accommodement d'*Achilles Gaillard.* Leur célebre *Lémos* ſoutint le concours prévenant & le complément de la vertu active. Les congrégations ſe multiplierent ſans que perſonne s'entendît.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un ſens clair. *Paul V* reprit le procès. Mais, comme lui-même en eut un plus important avec la République de Veniſe, il fit ceſſer toutes les congrégations, qu'on appella, & qu'on appelle encore *de auxiliis.* On leur donnait ce nom, auſſi peu clair par lui-même que les queſtions qu'on agitait, parce que ce mot ſignifie *ſecours*, & qu'il s'agiſſait, dans cette

diſpute, des ſecours que DIEU donne à la volonté faible des hommes. *Paul V* finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les Jéſuites établiſſaient leur ſcience moyenne & leur congruiſme, *Cornelius Janſénius*, Evêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de *Baïus* dans un gros livre ſur *Saint Auguſtin*, qui ne fut imprimé qu'après ſa mort; de ſorte qu'il devint chef de ſecte, ſans jamais s'en douter. Preſque perſonne ne lut ce livre, qui a cauſé tant de troubles. Mais *du Verger de Haurane*, Abbé de Saint-Cyran, ami de *Janſénius*, homme auſſi ardent qu'écrivain diffus & obſcur, vint à Paris, & perſuada de jeunes docteurs & quelques vieilles femmes. Les Jéſuites demanderent à Rome la condamnation du livre de *Janſénius*, comme une ſuite de celle de *Baïus*, & l'obtinrent en 1641. Mais à Paris la Faculté de théologie, & tout ce qui ſe mêlait de raiſonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner, à penſer, avec *Janſénius*, que DIEU commande des choſes impoſſibles. Cela n'eſt ni philoſophique, ni conſolant. Mais le plaiſir ſecret d'être d'un parti, la haîne que s'attiraient les Jéſuites, l'envie de ſe diſtinguer & l'inquiétude d'eſprit, formerent une ſecte.

La Faculté condamna cinq propoſitions de *Janſénius* à la pluralité des voix. Ces cinq propoſitions étaient extraites du livre très-fidelement quant au ſens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelerent au Parlement comme d'abus; & la

Chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point. Mais, d'un côté, un docteur, nommé *Habert*, soulevait les esprits contre *Janſénius*; de l'autre, le fameux *Arnaud*, disciple de *Saint-Cyran*, défendait le Janséniſme avec l'impétuoſité de ſon éloquence. Il haïſſait les Jéſuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace; & il était encore plus haï d'eux, comme né d'un pere qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'Univerſité contre leur établiſſement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de conſidération dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonſtances où il ſe trouva, le déterminerent à la guerre de plume & à ſe faire chef de parti, eſpece d'ambition devant qui toutes les autres diſparaiſſent. Il combattit contre les Jéſuites & contre les Réformés, juſqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont preſqu'aucun n'eſt aujourd'hui au rang de ces bons livres claſſiques qui honorent le ſiecle de *Louis XIV*, & qui ſont la bibliotheque des nations. Tous ſes ouvrages eurent une grande vogue de ſon tems, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des diſputes. Cette chaleur s'eſt attiédie; les livres ont été oubliés. Il n'eſt reſté que ce qui appartenait ſimplement à la raiſon, ſa géométrie, la grammaire raiſonnée, la logique auxquelles il eut beaucoup de part. Perſonne n'était né

avec

avec un eſprit plus philoſophique ; mais ſa philoſophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea, ſoixante ans, dans de miſérables diſputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un eſprit fait pour éclairer les hommes.

L'Univerſité étant partagée ſur ces cinq fameuſes propoſitions, les Evêques le furent auſſi. Quatre vingt-huit Evêques de France écrivirent en corps à *Innocent X* pour le prier de décider ; & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. *Innocent X* jugea ; il condamna chacune des cinq propoſitions à part, mais toujours ſans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait & ce qui les ſuivait.

Cette omiſſion, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite, & par la Sorbonne, & par les Janſéniſtes, & par les Jéſuites, & par le ſouverain Pontife. Le fond des cinq propoſitions condamnées, eſt évidemment dans *Janſénius*. Il n'y a qu'à ouvrir le troiſième tome, à la page 138, édition de Paris 1641, on y lira mot à mot : « Tout cela démontre » pleinement & évidemment, qu'il n'eſt rien » de plus certain & de plus fondamental dans » la doctrine de *Saint-Auguſtin*, qu'il y a » certains commandemens impoſſibles, non- » ſeulement aux infideles, aux aveugles, aux » endurcis ; mais aux fidèles & aux juſtes, » malgré leurs volontés & leurs efforts, ſe- » lon les forces qu'ils ont ; & que la grâce » qui peut rendre ces commandemens poſſi-

» bles, leur manque ». On peut auſſi lire, à la page 135, que « Jéſus-Chriſt n'eſt pas, » ſelon *Saint-Auguſtin*, mort pour tous les » hommes ».

Le Cardinal *Mazarin* fit recevoir unanimement la bulle du Pape par l'aſſemblée du Clergé. Il était bien alors avec le Pape; il n'aimait pas les Janſéniſtes, & il haïſſait, avec raiſon, les factions.

La paix ſemblait rendue à l'Egliſe de France : mais les Janſéniſtes écrivirent tant de lettres, on cita tant *Saint Auguſtin*, on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de Janſéniſtes que jamais.

Un prêtre de *Saint-Sulpice* s'aviſa de refuſer l'abſolution à M. de *Liancourt*, parce qu'on diſait qu'il ne croyait pas que les cinq propoſitions fuſſent dans *Janſénius*, & qu'il avait dans ſa maiſon des hérétiques. Ce fut un nouveau ſcandale, un nouveau ſujet d'écrits. Le docteur *Arnauld* ſe ſignala; &, dans une nouvelle lettre à un Duc & Pair, ou réel, ou imaginaire, il ſoutint que les propoſitions de *Janſénius* condamnées n'étaient pas dans *Janſénius*, mais qu'elles ſe trouvaient dans *Saint Auguſtin* & dans pluſieurs peres. Il ajouta, que *Saint Pierre était un juſte, à qui la grâce, ſans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Il eſt vrai que *Saint Auguſtin* & *Saint Jean-Chryſoſtome* avaient dit la même choſe; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent *Arnauld* coupable. On diſait, qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des ſaints

Peres; car ce qui eſt un objet ſi ſérieux pour les uns, eſt toujours pour les autres un ſujet de plaiſanterie. La Faculté s'aſſembla; le Chancelier *Séguier* y vint même de la part du Roi. *Arnauld* fut condamné & exclus de la Sorbonne en 1654. La préſence du Chancelier, parmi des théologiens, eut un air de deſpotiſme qui déplut au public; & le ſoin qu'on eut de garnir la ſalle d'une foule de docteurs moines mendians, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en ſi grand nombre, fit dire à *Paſcal*, dans ſes provinciales, *qu'il était plus aiſé de trouver des moines que des raiſons.*

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruiſme, la ſcience moyenne, la grâce verſatile de *Molina*: mais ils ſoutenaient une grâce ſuffiſante à laquelle la volonté peut conſentir, & ne conſent jamais; une grâce efficace à laquelle on peut réſiſter, & à laquelle on ne réſiſte pas; & ils expliquaient cela clairement, en diſant qu'on pouvait réſiſter à cette grace dans le ſens diviſé, & non pas dans le ſens compoſé.

Si ces choſes ſublimes ne ſont pas trop d'accord avec la raiſon humaine, le ſentiment d'*Arnauld* & des Janſéniſtes ſemblait trop d'accord avec le pur Calviniſme. C'étoit préciſément le fond de la querelle des Gomariſtes & des Arminiens. Elle diviſa la Hollande, comme le Janſéniſme diviſa la France; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une diſpute de gens oiſifs; elle fit couler, ſur un échaffaud, le ſang du

Penſionnaire *Barnevelt* : violence atroce, que les Hollandais déteſtent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux ſur l'abſurdité de ces diſputes, ſur l'horreur de la perſécution, & ſur l'heureuſe néceſſité de la tolérance, reſſource des ſages qui gouvernent, contre l'enthouſiaſme paſſager de ceux qui argumentent. Cette diſpute ne produiſit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet & des brochures ; parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc ſeulement exclus de la Faculté. Cette petite perſécution lui attira une foule d'amis : mais lui & les Janſéniſtes eurent toujours contre eux l'Egliſe & le Pape. Une des premieres démarches d'*Alexandre VII*, ſucceſſeur d'*Innocent X*, fut de renouveler les cenſures contre les cinq propoſitions. Les Evêques de France, qui avaient déjà dreſſé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes : « Je condamne, de cœur & de bouche, la » doctrine des cinq propoſitions contenues » dans le livre de *Cornélius Janſénius*, la- » quelle doctrine n'eſt point celle de *Saint* » *Auguſtin*, que *Janſénius* a mal expliquée ».

Il fallut depuis ſouſcrire cette formule ; & les Evêques la préſenterent, dans leurs diocèſes, à tous ceux qui étaient ſuſpects. On la voulut faire ſigner aux Religieuſes de Port-royal de Paris, & de Port-royal des champs. Ces deux maiſons étaient le ſanctuaire du Janſéniſme. *Saint Cyran* & *Arnauld* les gouvernaient,

Ils avaient établi, auprès du monaſtere de Port-royal des champs, une maiſon où s'étaient retirés pluſieurs ſavans vertueux, mais entêtés, liés enſemble par la conformité des ſentimens : ils y inſtruiſaient de jeunes gens choiſis. C'eſt de cette école qu'eſt ſorti *Racine*, le Poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain. *Paſcal*, le premier des ſatyriques Français (car *Deſpréaux* ne fut que le ſecond) était intimement lié avec ces illuſtres & dangereux ſolitaires. On préſenta le formulaire à ſigner aux filles de Port-royal de Paris & de Port-royal des champs ; elles répondirent, qu'elles ne pouvaient en conſcience avouer, après le Pape & les Evêques, que les cinq propoſitions fuſſent dans le livre de *Janſénius* qu'elles n'avaient pas lu ; qu'aſſurément on n'avait pas pris ſa penſée ; qu'il ſe pouvait faire que ces cinq propoſitions fuſſent erronnées, mais que *Janſénius* n'avait pas tort.

Un tel entêtement irrita la Cour. Le Lieutenant-civil *d'Aubrai* (il n'y avait point encore de Lieutenant de police) alla à Port-royal des champs, faire ſortir tous les ſolitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monaſteres : un miracle les ſauva.

Mademoiſelle *Perrier*, penſionnaire de Port-royal de Paris, nièce du célebre *Paſcal*, avait mal à un œuil ; on fit à Port-royal la cérémonie de baiſer une épine de la couronne qu'on mit autrefois ſur la tête de JESUS-CHRIST. Cette épine était depuis quelque

tems à Port-royal. Il n'eſt pas trop aiſé de prouver comment elle avait été conſervée & tranſportée de Jéruſalem au Fauxbourg Saint-Jacques. La malade la baiſa; elle parut guérie pluſieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer & d'atteſter qu'elle avait été guérie en un clin-d'œuil d'une fiſtule lachrymale déſeſpérée. Cette fille n'eſt morte qu'en 1728. Des perſonnes qui ont long-tems vécu avec elle, m'ont aſſuré que ſa guériſon avait été fort longue; & c'eſt ce qui eſt bien vraiſemblable: mais ce qui ne l'eſt gueres, c'eſt que DIEU, qui ne fait point de miracles pour amener à notre Religion les dix-neuf vingtiemes de la terre, à qui cette Religion eſt ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juſtifier une douzaine de religieuſes, qui prétendaient que *Cornélius Janſénius* n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui eſt imputée.

Le miracle eut un ſi grand éclat, que les Jéſuites écrivirent contre lui. Un pere *Annat*, Confeſſeur de *Louis XIV*, publia le *rabat-joye des Janſeniſtes, à l'occaſion du miracle qu'on dit être arrivé à Port-royal; par un docteur catholique.* Annat n'était ni docteur, ni docte. Il crut démontrer que, ſi une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite *Perrier*, c'était pour lui prouver que JESUS eſt mort pour *tous*, & non pour *pluſieurs*: tous ſifflerent le pere *Annat*. Les Jéſuites prirent alors le parti de faire auſſi des miracles de leur

côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des Janſéniſtes étaient les ſeuls à la mode alors. Ils firent encore, quelques années après, un autre miracle. Il y eut à Port-royal une ſœur *Gertrude* guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de ſuccès : le tems était paſſé ; & ſœur *Gertrude* n'avait point un *Paſcal* pour oncle.

Les Jéſuites, qui avaient pour eux les Papes & les Rois, étaient entiérement décriés dans l'eſprit des peuples. On renouvelait contre eux les anciennes hiſtoires de l'aſſaſſinat de *Henri le Grand*, médité par *Barrière*, exécuté par *Châtel* leur écolier ; le ſupplice du pere *Guignard ;* leur banniſſement de France & de Veniſe ; la conjuration des poudres ; la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. *Paſcal* fit plus : il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraiſſaient alors, étaient un modele d'éloquence & de plaiſanterie. Les meilleures comedies de *Molière* n'ont pas plus de ſel que les premieres lettres provinciales. *Boſſuet* n'a rien de plus ſublime que les dernieres.

Il eſt vrai que tout le livre portait ſur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la ſociété des opinions extravagantes de pluſieurs Jéſuites Eſpagnols & Flamans. On les aurait déterrées auſſi-bien chez des caſuiſtes dominicains & franciſcains ; mais c'était aux ſeuls Jéſuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces lettres, de prouver qu'ils avaient un deſſein formé de corrompre les mœurs des hommes ; deſſein qu'aucune ſecte,

aucune ſociété, n'a jamais eu & ne peut avoir. Mais il ne s'agiſſait pas d'avoir raiſon ; il s'agiſſait de divertir le public.

Les Jéſuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva dans leurs querelles la même choſe, à-peu-près, qu'au Cardinal *Mazarin*. Les *Blots*, les *Marigni* & les *Barbançon* avaient fait rire toute la France à ſes dépens ; & il fut le maître de la France. Ces peres eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales*, par un arrêt du Parlement de Provence : ils n'en furent pas moins ridicules, & en devinrent plus odieux à la nation.

On enleva les principales religieuſes de l'abbaye de Port-royal de Paris avec deux cents gardes, & on les diſperſa dans d'autres couvens : on ne laiſſa que celles qui voulurent ſigner le formulaire. La diſperſion de ces religieuſes intéreſſa tout Paris. Sœur *Perdreau* & ſœur *Paſſart*, qui ſignerent & en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaiſanteries & des chanſons dont la ville fut inondée par cette eſpece d'hommes oiſifs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaiſant, & qui ſe divertit toujours, tandis que les perſuadés gémiſſent, que les frondeurs déclament, & que le gouvernement agit.

Les Janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre prélats; *Arnauld* Evêque d'Angers, frere du docteur, *Buzenval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers, le

même qui depuis réſiſta à *Louis XIV* ſur la régale, ſe déclarerent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire, compoſé par le Pape *Alexandre VII* lui-même, ſemblable en tout pour le fond aux premiers, reçus en France par les Evêques & même par le Parlement. *Alexandre VII*, indigné, nomma neuf Evêques Français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorſque tout était en feu, pour ſavoir ſi les cinq propoſitions étaient ou n'étaient pas dans *Janſénius*, *Roſpigliosi*, devenu Pape ſous le nom de *Clément IX*, pacifia tout pour quelque tems. Il engagea les quatre Evêques à ſigner *ſincerement* le formulaire, au lieu de *purement & ſimplement*. Ainſi il ſembla permis de croire, en condamnant les cinq propoſitions, qu'elles n'étaient point extraites de *Janſénius*. Les quatre Evêques donnerent quelques petites explications : l'accortiſe italienne calma la vivacité françaiſe. Un mot ſubſtitué à un autre opéra cette paix, qu'on appella *la paix de Clément IX*, & même *la paix de l'Egliſe*, quoiqu'il ne s'agît que d'une diſpute ignorée ou mépriſée dans le reſte du monde. Il paraît que, depuis le tems de *Baïus*, les Papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverſes dans leſquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enſeigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raiſonnable. Mais on avait affaire à des hommes.

Le Gouvernement mit en liberté les janſé-

niſtes qui étaient priſonniers à la Baſtille, &, entre autres, *Saci*, auteur de la verſion du nouveau Teſtament. On fit revenir les religieuſes exilées ; elles ſignerent *ſincerement*, & crurent triompher par ce mot. *Arnauld* ſortit de la retraite où il s'était caché, & fut préſenté au Roi, accueilli du Nonce, regardé par le public comme un pere de l'Egliſe ; & il s'engagea dès-lors à ne combattre que les Calviniſtes ; car il fallait qu'il fît la guerre. Ce tems de tranquilité produiſit ſon livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par *Nicole* ; & ce fut le ſujet de la grande controverſe entre eux & *Claude* le miniſtre, controverſe dans laquelle chaque parti ſe crut victorieux, ſelon l'uſage.

La paix de *Clément IX* ayant été donnée à des eſprits peu pacifiques qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une treve paſſagere. Les cabales ſourdes, les intrigues & les injures continuerent des deux côtés.

La Ducheſſe de *Longueville*, ſœur du grand *Condé*, ſi connue par les guerres civiles & par ſes amours, devenue vieille & ſans occupation, ſe fit dévote ; & comme elle haïſſait la Cour, & qu'il lui fallait de l'intrigue, elle ſe fit janſéniſte. Elle bâtit un corps de-logis à Port royal des champs, où elle ſe retirait quelquefois avec les ſolitaires. Ce fut leur tems le plus floriſſant. Les *Arnauld*, les *Nicole*, les *le Maître*, les *Herman*, les *Saci*, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célébres, avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'aſſemblaient chez elle. Ils

ſubſtituaient au bel eſprit, que la Ducheſſe de *Longueville* tenait de l'hôtel de *Rambouillet*, leurs converſations ſolides, & ce tour d'eſprit mâle, vigoureux & animé, qui faiſait le caractere de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuerent pas peu à répandre en France le bon goût & la vraie éloquence. Mais malheureuſement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils ſemblaient être eux-mêmes une preuve de ce ſyſtême de la fatalité, qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des perſécutions ſur des chimeres, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande conſidération & de la vie la plus heureuſe, en renonçant à ces vaines diſputes.

La faction des Jéſuites, toujours irritée des *Lettres provinciales*, remua tout contre le parti. Madame de *Longueville*, ne pouvant plus cabaler pour la Fronde, cabala pour le Janſéniſme. Il ſe tenait des aſſemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez *Arnauld*. Le Roi, qui avait déja réſolu d'extirper le Calviniſme, ne voulait point d'une nouvelle ſecte. Il menaça; & enfin *Arnauld*, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé de l'appui de Madame de *Longueville* que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, & d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques; lui, dont le neveu avait été Miniſtre d'État; lui, qui aurait pu être Cardinal. Le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu

de tout. Il vécut juſqu'en 1694 dans une retraite ignorée du monde & connue à ſes ſeuls amis, toujours écrivant, toujours philoſophe, ſupérieur à la mauvaiſe fortune, & donnant juſqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toujours perſécuté dans les Pays-Bas catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, & où les bulles des Papes ſont des loix ſouveraines. Il le fut encore plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans Janſénius*, était toujours le ſeul prétexte de cette petite guerre inteſtine. La diſtinction du *fait* & du *droit* occupait les eſprits. On propoſa enfin, en 1701, un problême théologique, qu'on appella *le cas de conſcience par excellence* : « Pouvait-on donner les ſacremens à un homme qui aurait ſigné le formulaire, en croyant, dans le fond de ſon cœur, que le Pape, & même l'Egliſe, peut ſe tromper ſur les faits » ? Quarante docteurs ſignerent qu'on pouvait donner l'abſolution à un tel homme.

Auſſi-tôt la guerre recommence. Le Pape & les Evêques voulaient qu'on les crût ſur les faits. L'Archevêque de Paris, *Noailles*, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine, & le *fait* d'une foi humaine. Les autres, & même l'Archevêque de Cambrai, *Fénelon*, qui n'était pas content de M. de *Noailles*, exigerent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu, peut-être, ſe donner la peine de citer

les paſſages du livre; c'eſt ce qu'on ne fit jamais.

Le Pape *Clément XI* donna une bulle en 1705, la bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, ſans expliquer ſi c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'Egliſe, de faire ſigner des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux Religieuſes de Port-royal des champs. Le Cardinal de *Noailles* fut obligé de leur faire porter cette bulle pour les éprouver. Elles ſignerent, ſans déroger à la paix de *Clément IX*, & ſe retranchant dans le ſilence reſpectueux à l'égard du fait.

On ne ſait ce qui eſt plus ſingulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propoſitions étaient dans un livre latin, ou le refus obſtiné de ces Religieuſes.

Le Roi demanda une bulle au Pape pour la ſuppreſſion de leur monaſtere. Le Cardinal de *Noailles* les priva des ſacremens. Leur avocat fut mis à la Baſtille. Toutes les Religieuſes furent enlevées & miſes chacune dans un couvent moins déſobéiſſant. Le Lieutenant de police fit démolir, en 1709, leur maiſon de fond en comble; & enfin, en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'égliſe & dans le cimetiere, pour les tranſporter ailleurs.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monaſtere. Les Janſéniſtes voulaient toujours cabaler, & les Jéſuites ſe rendre néceſſaires.

Le pere *Queſnel*, prêtre de l'Oratoire, ami du célebre *Arnauld*, & qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment, avait, dès l'an 1671, compoſé un livre de réflexions pieuſes ſur le texte du Nouveau Teſtament. Ce livre contient quelques maximes qui pourraient paraître favorables au Janſéniſme; mais elles ſont confondues dans une ſi grande foule de maximes ſaintes, & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiſſement univerſel. Le bien s'y montre de tous côtés; & le mal, il faut le chercher. Pluſieurs Evêques lui donnerent les plus grands éloges dans ſa naiſſance, & les confirmerent quand le livre eut reçu encore par l'auteur ſa derniere perfection. Je ſais même que l'Abbé *Renaudot*, l'un des plus ſavans hommes de France, étant à Rome la premiere année du pontificat de *Clément XI*, allant un jour chez ce Pape qui aimait les ſavans & qui l'était lui-même, le trouva liſant le livre du pere *Queſnel*. *Voilà*, lui dit le Pape, *un livre excellent. Nous n'avons perſonne à Rome qui ſoit capable d'écrire ainſi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'eſt le même Pape qui, depuis, condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de *Clément XI*, & les cenſures qui ſuivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très-touché, dans une lecture, des beautés frappantes d'un ouvrage, & en condamner enſuite les défauts cachés. Un des prélats qui avait donné en France l'approbation la plus ſincere au livre de *Queſnel*, était

le Cardinal de *Noailles*, Archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorſqu'il était Evêque de Châlons; & le livre lui était dédié. Ce Cardinal, plein de vertus & de ſcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques Janſéniſtes ſans l'être; & aimait peu les Jéſuites, ſans leur nuire & ſans les craindre.

Ces peres commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le pere *de la Chaiſe*, gouvernant la conſcience de *Louis XIV*, était en effet à la tête de l'Egliſe Gallicane. Le pere *Queſnel*, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le ſavant bénédictin *Gerberon*; un prêtre, nommé *Brigode*, & pluſieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux *Arnauld*, & jouiſſait, comme lui, de cette gloire flatteuſe de s'établir un empire ſecret indépendant des Souverains, de régner ſur des conſciences, & d'être l'ame d'une faction compoſée d'eſprits éclairés. Les Jéſuites, plus répandus que ſa faction, & plus puiſſans, déterrerent bientôt *Queſnel* dans ſa ſolitude. Ils le perſécuterent auprès de *Philippe V*, qui était encore maître des Pays-Bas, comme ils avaient pourſuivi *Arnauld*, ſon maître, auprès de *Louis XIV*. Ils obtinrent un ordre du Roi d'Eſpagne de faire arrêter ces ſolitaires. *Queſnel* fut mis dans les priſons de l'archevêché de Malines. Un Gentilhomme, qui crut que le parti janſéniſte ferait ſa fortune, s'il délivrait le chef, perça les murs, & fit évader *Queſnel*, qui ſe retira à Amſterdam, où il eſt mort, en 1719, dans

une extrême vieilleſſe, après avoir contribué à former en Hollande quelques égliſes de Janſéniſtes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorſqu'on l'arrêta, on ſaiſit tous ſes papiers; & on y trouva tout ce qui caractériſe un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les Janſéniſtes avec *Antoinette Bourignon*, célebre viſionnaire, femme riche, & qui avait acheté, ſous le nom de ſon directeur, l'iſle de Nordſtrand près du Holſtein, pour y raſſembler ceux qu'elle prétendait aſſocier à une ſecte de myſtiques qu'elle avait voulu établir.

Cette *Bourignon* avait imprimé à ſes fraix dix-neuf gros volumes de pieuſes rêveries, & dépenſé la moitié de ſon bien à faire des proſélytes. Elle n'avait réuſſi qu'à ſe rendre ridicule, & même avait eſſuyé les perſécutions attachées à toute innovation. Enfin, déſeſpérant de s'établir dans ſon iſle, elle l'avait revendue aux Janſéniſtes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encore dans les manuſcrits de *Queſnel* un projet plus coupable, s'il n'avait été inſenſé. *Louis XIV* ayant envoyé en Hollande, en 1684, le Comte d'*Avaux*, avec plein pouvoir d'admettre à une treve de vingt années les Puiſſances qui voudraient y entrer, les Janſéniſtes, ſous le nom de *Diſciples de Saint Auguſtin*, avaient imaginé de ſe faire comprendre dans cette treve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des Calviniſtes le fut ſi long-tems.

tems. Cette idée chimérique était demeurée ſans exécution; mais enfin les propoſitions de paix des Janſéniſtes avec le Roi de France, avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de ſe rendre trop conſidérables; & c'en était aſſez pour être criminels. On fit aiſément croire à *Louis XIV* qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas aſſez inſtruit pour ſavoir que de vaines opinions de ſpéculation tomberaient d'elles-mêmes, ſi on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matieres d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du pere *Queſnel* comme coupable, après que l'auteur eut été traité en ſéditieux. Les Jéſuites engagerent le Roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le Cardinal de *Noailles*, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On ſe flattait, avec raiſon, que le Pape, *Clément XI*, mortifierait l'Archevêque de Paris. Il faut ſavoir que, quand *Clément XI* était le Cardinal *Albani*, il avait fait imprimer un livre tout moliniſte de ſon ami le Cardinal de *Sfondrate*, & que M. de *Noailles* avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penſer qu'*Albani*, devenu Pape, ferait au moins, contre les approbations données à *Queſnel*, ce qu'on avait fait contre les approbations données à *Sfondrate*.

On ne ſe trompa pas : le Pape, *Clément XI*, donna, vers l'an 1708, un décret con-

tre le livre de *Queſnel*. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire ſpirituelle, qu'on avait ſollicitée, ne réuſsît. La Cour était mécontente de *Clément XI*, qui avait reconnu l'Archiduc *Charles* pour Roi d'Eſpagne, après avoir reconnu *Philippe V*. On trouva des nullités dans ſon décret : il ne fut point reçu en France ; & les querelles furent aſſoupies juſqu'à la mort du pere *de la Chaiſe*, confeſſeur du Roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, & qui ménageait dans le Cardinal de *Noailles*, l'allié de Madame de *Maintenon*.

Les Jéſuites étaient en poſſeſſion de donner un confeſſeur au Roi, comme à preſque tous les Princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur inſtitut, par lequel ils renoncent aux dignités eccléſiaſtiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, était devenu un principe de grandeur. Plus *Louis XIV* vieilliſſait, plus la place de confeſſeur devenait un miniſtère conſidérable. Ce poſte fut donné à *le Tellier*, fils d'un procureur de Vire en baſſe Normandie, homme ſombre, ardent, inflexible, cachant ſes violences ſous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place, où il eſt très-aiſé d'inſpirer ce qu'on veut, & de perdre qui l'on hait : il avait à venger ſes injures particulières. Les Janſéniſtes avaient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies chinoiſes. Il était mal perſonnellement avec le Cardinal de *Noailles* ; & il ne

ſavait rien ménager. Il remua toute l'Egliſe de France. Il dreſſa, en 1711, des lettres & des mandemens que des Eveques devaient ſigner. Il leur envoyait des accuſations contre le Cardinal de *Noailles*, au bas deſquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes ſont punies; elles furent découvertes, & n'en réuſſirent pas moins.

La conſcience du Roi était allarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le Cardinal de *Noailles* lui demanda juſtice de *ces myſteres d'iniquité*. Le confeſſeur perſuada qu'il s'était ſervi des voies humaines, pour faire réuſſir les choſes divines; &, comme, en effet, il défendait l'autorité du Pape, & celle de l'unité de l'Egliſe, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le Cardinal s'adreſſa au Dauphin Duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'Archevêque de Cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs *Fénélon* n'était pas encore aſſez philoſophe, pour oublier que le Cardinal de *Noailles* avait contribué à le faire condamner; & *Queſnel* payait alors pour Madame *Guion*.

Le Cardinal n'obtint pas davantage du crédit de Madame de *Maintenon*. Cette ſeule affaire pourrait faire connaître le caractere de cette Dame, qui n'avait gueres de ſentimens à elle, & qui n'était occupée que de ſe conformer à ceux du Roi. Trois lignes de ſa main au Cardinal de *Noailles*, développent

tout ce qu'il faut penſer & d'elle & de l'intrigue du pere *le Tellier*, & des idées du Roi & de la conjoncture. « Vous me connaiſſez » aſſez, pour ſavoir ce que je penſe ſur la dé» couverte nouvelle; mais bien des raiſons » doivent me retenir de parler. Ce n'eſt point » à moi à juger & à condamner; je n'ai qu'à » me taire & à prier pour l'Egliſe, pour le » Roi & pour vous. J'ai donné votre lettre » au Roi: elle a été lue: c'eſt tout ce que je » puis vous en dire, étant abattue de triſ» teſſe ».

Le Cardinal Archevêque, opprimé par un jéſuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confeſſer à tous les Jéſuites, excepté à quelques-uns des plus ſages & des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher *le Tellier* de confeſſer le Roi. Mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon Souverain; & il le laiſſa avec reſpect, entre les mains de ſon ennemi. Je crains, écrivit-il à Madame de *Maintenon*, « de marquer au Roi trop de » ſoumiſſion en donnant les pouvoirs à celui » qui les mérite le moins. Je prie Dieu de » lui faire connaître le péril qu'il court, en » confiant ſon âme à un homme de ce ca» ractere ».

On voit dans pluſieurs mémoires, que le pere *le Tellier* dit qu'il fallait qu'il perdît ſa place ou le Cardinal la ſienne. Il eſt très-vraiſemblable qu'il le penſa, & peu qu'il l'ait dit.

Quand les eſprits ſont aigris, les deux partis ne ſont plus que des démarches funeſtes.

Des partiſans du pere *le Tellier*, des Evêques qui eſpéraient le chapeau, employerent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au-lieu d'imiter Rome, qui avait pluſieurs fois impoſé ſilence aux deux partis; au lieu de réprimer un religieux, & de conduire le Cardinal; au-lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les prêtres, comme tous les Seigneurs, à être utiles ſans être dangereux, au-lieu d'accabler enfin les deux partis ſous le poids de la puiſſance ſuprême, ſoutenue par la raiſon & par tous les magiſtrats, *Louis XIV* crut bien faire de ſolliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuſe conſtitution *Unigenitus*, qui remplit le reſte de ſa vie d'amertume.

Le Jéſuite *le Tellier*, & ſon parti, envoyerent à Rome cent-trois propoſitions à condamner. Le Saint-Office en proſcrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de Septembre 1713. Elle vint, & ſouleva contre elle preſque toute la France. Le Roi l'avait demandée pour prévenir un ſchiſme; & elle fut près d'en cauſer un. La clameur fut générale, parce que, parmi ces cent & une propoſitions, il y en avait qui paraiſſaient à tout le monde contenir le ſens le plus innocent & la plus pure morale. Une nombreuſe aſſemblée d'Evêques fut convoquée à Paris. Quarante accepterent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnerent en même-tems des explications, pour calmer les ſcru-

pules du public. L'acceptation pure & ſimple fut envoyée au Pape, & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là ſatisfaire à la fois le Pontife, le Roi & la multitude. Mais le Cardinal de *Noailles*, & ſept autres Eveques de l'aſſemblée qui ſe joignirent à lui, ne voulurent, ni de la bulle, ni de ſes correctifs. Ils écrivirent au Pape, pour demander ces correctifs même à Sa Sainteté. C'était un affront qu'ils lui faiſaient reſpectueuſement. Le Roi ne le ſouffrit pas: il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les Evêques dans leurs dioceſes, défendit au Cardinal de paraître à la Cour. La perſécution donna à cet Archevêque une nouvelle conſidération dans le public. Sept autres Eveques ſe joignirent à lui. C'était une véritable diviſion dans l'épiſcopat, dans tout le Clergé, dans les Ordres religieux. Tout le monde avouait, qu'il ne s'agiſſait pas des points fondamentaux de la Religion; cependant il y avait une guerre civile dans les eſprits, comme s'il eût été queſtion du renverſement du Chriſtianiſme; & on fit agir, des deux côtés, tous les reſſorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces reſſorts furent employés pour faire accepter la conſtitution par la Sorbonne. La pluralité des ſuffrages ne fut pas pour elle; & cependant elle y fut enregiſtrée. Le Miniſtere avait peine à ſuffire aux lettres de cachet, qui envoyaient en priſon ou en exil les oppoſans.

Cette bulle avait été enregiſtrée au Parle-

ment, avec la réſerve des droits ordinaires de la Couronne, des libertés de l'Egliſe Gallicane, du pouvoir & de la juriſdiction des Evêques; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéiſſance. Le Cardinal de *Biſſi*, l'un des plus ardens défenſeurs de la bulle, avoua, dans une de ſes lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Les eſprits étaient ſur tout révoltés contre le jéſuite *le Tellier*. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puiſſant. Son pouvoir nous paraît une violation de ſes vœux; mais, s'il abuſe de ce pouvoir, il eſt en horreur. Toutes les priſons étaient pleines, depuis long tems, de citoyens accuſés de janſéniſme. On faiſoit accroire à *Louis XIV*, trop ignorant dans ces matieres, que c'était le devoir d'un Roi très-chrétien, & qu'il ne pouvait expier ſes péchés qu'en perſécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'eſt qu'on portait, à ce jéſuite *le Tellier*, les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la juſtice; jamais la baſſeſſe ne ſacrifia plus indignement au pouvoir. On a retrouvé, en 1768, à la maiſon profeſſe des Jéſuites, ces monumens de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, & qu'ils ont été chaſſés par tous les Parlemens du Royaume, par les vœux de la nation, & enfin par un Edit de *Louis XV*. *Le Tellier* oſa préſumer de ſon crédit juſqu'à propoſer de faire dépoſer le Cardinal de *Noailles*, dans

un concile national. Ainſi un religieux faiſait ſervir à ſa vengeance ſon Roi, ſon pénitent & ſa Religion.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agiſſait de dépoſer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ſes mœurs, par la douceur de ſon caractere, & plus encore par la perſécution, on détermina *Louis XIV* à faire enregiſtrer au Parlement une déclaration, par laquelle tout Evêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement & ſimplement*, ſerait tenu d'y ſouſcrire, ou qu'il ſerait pourſuivi, à la requête du Procureur-Général, comme rebelle. Le Chancelier *Voiſin*, Secrétaire d'Etat de la guerre, dur & deſpotique, avait dreſſé cet édit. Le Procureur-Général *d'Agueſſeau*, plus verſé, que le Chancelier *Voiſin*, dans les loix du Royaume, & ayant alors ce courage d'eſprit que donne la jeuneſſe, refuſa abſolument de ſe charger d'une telle piece. Le premier Préſident *de Meſme* en remontra au Roi les conſéquences. On traîna l'affaire en longueur. Le Roi était mourant. Ces malheureuſes diſputes troublerent & avancerent ſes derniers momens. Son impitoyable confeſſeur fatiguait ſa faibleſſe par des exhortations continuelles à conſommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir ſa mémoire. Les domeſtiques du Roi, indignés, lui refuſerent deux fois l'entrée de la chambre; & enfin ils le conjurerent de ne point parler au Roi de conſtitution. Ce Prince mourut; & tout changea.

Le Duc d'Orléans, régent du Royaume, ayant

ayant renverſé d'abord toute la forme du gouvernement de *Louis XIV*, & ayant ſubſtitué des conſeils aux bureaux des Secrétaires d'Etat, compoſa un conſeil de conſcience, dont le Cardinal de *Noailles* fut le Préſident. On exila le jéſuite *le Tellier*, chargé de la haîne publique & peu aimé de ſes confreres.

Les Evêques oppoſés à la bulle appellerent à un futur concile, dût-il ne ſe tenir jamais. La Sorbonne, les Curés du dioceſe de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel; & enfin le Cardinal de *Noailles* fit le ſien en 1717: mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'Egliſe de France reſta diviſée en deux factions, les *acceptans* & les *refuſans*. Les acceptans étaient les cent Evêques qui avaient adhéré ſous *Louis XIV*, avec les Jéſuites & les Capucins. Les refuſans étaient quinze Evêques & toute la nation. Les acceptans ſe prévalaient de Rome; les autres, des Univerſités, des Parlemens & du peuple. On imprimait volumes ſur volumes, lettres ſur lettres. On ſe traitait réciproquement de ſchiſmatique & d'hérétique.

Un Archevêque de Reims, du nom de *Mailly*, grand & heureux partiſan de Rome, avait mis ſon nom au bas de deux écrits que le Parlement fit brûler par le bourreau. L'Archevêque, l'ayant ſu, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier DIEU d'avoir été outragé par des ſchiſmatiques. DIEU le récompenſa; il fut Cardinal. Un Evêque de Soiſſons, ayant eſſuyé le même traitement du Parlement, &

ayant ſignifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à juger, même pour un crime de lèſe-majeſté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le Régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt Cardinal auſſi.

Rome éclatait en reproches : on ſe conſumait en négociations : on appellait, on réappellait ; & tout cela pour quelques paſſages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amſterdam.

La folie du ſyſtême des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Egliſe. Le public ſe jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut ſi générale, que ceux qui parlerent enſuite de Janſéniſme & de bulle, ne trouverent perſonne qui les écoutât. Paris n'y penſait pas plus qu'à la guerre qui ſe faiſait ſur les frontieres d'Eſpagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on faiſait alors, le luxe & la volupté, portés au dernier excès, impoſerent ſilence aux diſputes eccléſiaſtiques ; & le plaiſir fit ce que *Louis XIV* n'avait pu faire.

Le Duc d'Orléans ſaiſit ces conjonctures, pour réunir l'Egliſe de France. Sa politique y était intéreſſée. Il craignait des tems où il aurait eu contre lui Rome, l'Eſpagne & cent Evêques.

Il fallait engager le Cardinal de *Noailles*, non-ſeulement à recevoir cette conſtitution qu'il regardait comme ſcandaleuſe, mais à rétracter ſon appel qu'il regardait comme légi-

time. Il falloit obtenir de lui plus que *Louis XIV*, ſon bienfaiteur, ne lui en avait en vain demandé. Le Duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppoſitions dans le Parlement, qu'il avait exilé à Pontoiſe; cependant il vint à bout de tout. On compoſa *un corps de doctrine*, qui contenta preſque les deux partis. On tira parole du Cardinal, qu'enfin il accepterait. Le Duc d'Orléans alla lui-même au Grand-Conſeil, avec les Princes & les Pairs, faire enregiſtrer un édit, qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la ſuppreſſion des appels, l'humanité & la paix. Le Parlement, qu'on avait mortifié en portant au Grand-Conſeil des déclarations qu'il était en poſſeſſion de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoiſe à Blois, enregiſtra ce que le Grand-Conſeil avait enregiſtré; mais toujours avec les réſerves d'uſage, c'eſt-à-dire, le maintien des libertés de l'Egliſe Gallicane, & des loix du royaume.

Le Cardinal Archevêque, qui avait promis de ſe rétracter quand le Parlement obéirait, ſe vit enfin obligé de tenir parole; & on affiſha ſon mandement de rétractation le 20 Août 1720.

Le nouvel Archevêque de Cambrai *du Bois*, fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde, depuis Cardinal & premier Miniſtre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puiſſance de *Louis XIV* avait échoué. Perſonne n'ignore quelle était la conduite, la maniere de penſer, les mœurs de ce Miniſtre. Le licencieux *du Bois* ſubjugua le

pieux *Noailles*. On ſe ſouvient avec quel mépris le Duc d'Orléans & ſon Miniſtre parlaient des querelles qu'ils appaiſerent, quel ridicule ils jeterent ſur cette guerre de controverſe. Ce mépris & ce ridicule ne ſervirent pas peu à la paix. On ſe laſſe enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce tems, tout ce qu'on appellait en France Janſéniſme, Quiétiſme, bulles, querelles théologiques, baiſſa ſenſiblement. Quelques Evêques appellans reſterent opiniâtrement attachés à leurs ſentimens.

Sous le miniſtere du Cardinal de *Fleuri*, on voulut extirper les reſtes du parti, en dépoſant un des prélats les plus obſtinés. On choiſit, pour faire un exemple, le vieux *Soanen*, Evêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs ſans parens, ſans crédit.

Il fut condamné par le petit concile provincial d'Embrun, en 1728, ſuſpendu de ſes fonctions d'évêque & de prêtre, & exilé par la Cour en Auvergne, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes. Il n'y a point aujourd'hui de nation qui murmure plus que la Françaiſe, qui obéiſſe mieux, & qui oublie plus vîte.

Un reſte de fanatiſme ſubſiſta dans une petite partie du peuple de Paris. Des enthouſiaſtes s'imaginerent qu'un diacre nommé *Pâris*, frere d'un Conſeiller au Parlement, appellant & réappellant, enterré dans le cimetiere *Saint-Médard*, devait faire des miracles. Quelques perſonnes du parti, qui al-

lerent prier ſur ſon tombeau, eurent l'imagination ſi frappée, que leurs organes ébranlés leur donnerent de légeres convulſions. Auſſitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y preſſait jour & nuit. Ceux qui montaient ſur la tombe, donnaient à leurs corps des ſecouſſes qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs ſecrets du parti encourageaient cette frénéſie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de ſourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'eſtropiés qui avaient marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement atteſtés par une foule de témoins qui les avaient preſque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'eſpérance de les voir. Le Gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait; les miracles redoublaient; & il fallut enfin fermer le cimetiere, & y mettre une garde. Alors les mêmes enthouſiaſtes allerent faire leurs miracles dans les maiſons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du Janſéniſme, dans l'eſprit de tous les honnêtes-gens. Ces farces auraient eu des ſuites ſérieuſes dans des tems moins éclairés. Il ſemblait que ceux qui les protégeaient, ignoraſſent à quel ſiecle ils avaient affaire.

La ſuperſtition alla ſi loin, qu'un Conſeiller du Parlement eut la démence de préſenter au Roi, en 1736, un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre conſidérable

d'atteſtations. Cet homme inſenſé, organe & victime d'inſenſés, dit dans ſon mémoire au Roi, qu'*il faut croire aux témoins qui ſe font égorger pour ſoutenir leurs témoignages.* Si ſon livre ſubſiſtait un jour, & que les autres fuſſent perdus, la poſtérité croirait que notre ſiecle a été un tems de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers ſoupirs d'une ſecte qui, n'étant plus ſoutenue par des *Arnauld*, des *Paſcal* & des *Nicole*, & n'ayant plus que des convulſionnaires, eſt tombée dans l'aviliſſement, on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raiſon & qui font tort à la Religion, s'il ne ſe trouvait de tems en tems quelques eſprits remuans, qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques reſtes de feu, dont ils eſſaient de faire un incendie. Si jamais ils y réuſſiſſent, la diſpute du Moliniſme & du Janſéniſme ne ſera plus l'objet des troubles. Ce qui eſt devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les hommes ne manquent pas de prétextes pour ſe nuire, quand ils n'en ont plus de cauſe.

La Religon peut encore aiguiſer les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes-gens, qui n'eſt pas de ce ſiecle, qui eſt inacceſſible au progrès de la raiſon, & ſur qui l'atrocité du fanatiſme conſerve ſon empire, comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Les Jéſuites ſemblerent entraînés dans la

chûte du Janſéniſme; leurs armes émouſſées n'avaient plus d'adverſaires à combattre; ils perdirent à la Cour le crédit dont *le Tellier* avait abuſé; leur *journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'eſtime, ni l'amitié des gens de lettres. Les Evêques, ſur leſquels ils avaient dominé, les confondirent avec les autres religieux; & ceux-ci, ayant été abaiſſés par eux, les rabaiſſerent à leur tour. Les Parlemens leur firent ſentir plus d'une fois ce qu'ils penſaient d'eux, en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'Univerſité, qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature, & à donner une excellente éducation, leur enleva une grande partie de la Jeuneſſe; & ils attendirent, pour reprendre leur aſcendant, que le tems leur fournît des hommes de génie & des conjonctures favorables; mais ils furent bien trompés dans leurs eſpérances : leur chûte, l'abolition de leur ordre en France, leur banniſſement d'Eſpagne, de Portugal, de Naples, a fait voir enfin combien *Louis XIV* avait eu tort de leur donner ſa confiance.

Il ſerait très-utile à ceux qui ſont entêtés de toutes ces diſputes, de jetter les yeux ſur l'hiſtoire générale du monde; car en obſervant tant de nations, tant de mœurs, tant de Religions différentes, on voit le peu de figure que ſont ſur la terre un moliniſte & un janſéniſte. On rougit alors de ſa frénéſie pour un parti qui ſe perd dans la foule & dans l'immenſité des choſes.

CHAPITRE XXXVIII.

Du Quiétiſme.

AU milieu des factions du Calviniſme & des querelles du Janſéniſme, il y eut encore une diviſion en France ſur le Quiétiſme. C'était une ſuite malheureuſe des progrès de l'eſprit humain dans le ſiecle de *Louis XIV*, que l'on s'efforçât de paſſer preſque en tout les bornes preſcrites à nos connaiſſances; ou plutôt, c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore aſſez de progrès.

La diſpute du Quiétiſme eſt une de ces intempérances d'eſprit & de ces ſubtilités théologiques, qui n'auraient laiſſé aucune trace dans la mémoire des hommes, ſans les noms des deux illuſtres rivaux qui combattirent. Une femme, ſans crédit, ſans véritable eſprit, & qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'Egliſe. Son nom était *Bouvières de la Motte*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épouſé le fils de *Guion*, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une aſſez grande jeuneſſe, avec du bien, de la beauté & un eſprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la ſpiritualité*. Un barnabite du pays d'Anneci, près de Genève, nommé *La Combe*, fut ſon directeur. Cet

homme, connu par un mélange aſſez ordinaire de paſſions & de religion, & qui eſt mort fou, plongea l'eſprit de ſa pénitente dans les rêveries myſtiques, dont elle était déja atteinte. L'envie d'être une *Sainte Thérèſe* en France, ne lui permit pas de voir combien le génie français eſt oppoſé au génie eſpagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que *Sainte Thérèſe*. L'ambition d'avoir des diſciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entiere de ſon cœur.

Son directeur *La Combe* la conduiſit en Savoie, dans ſon petit pays d'Anneci, où l'Evêque titulaire de Genève fait ſa réſidence. C'était déja une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de ſa patrie; mais c'eſt ainſi qu'en ont uſé preſque tous ceux qui ont voulu établir une ſecte : ils traînent preſque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve ſe donna d'abord quelque autorité dans Anneci, par ſa profuſion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à ſoi-même, le ſilence de l'ame, l'anéantiſſement de toutes ſes puiſſances, le culte intérieur, l'amour pur & déſintéreſſé, qui n'eſt ni avili par la crainte, ni animé de l'eſpoir des récompenſes.

Les imaginations tendres & flexibles, ſurtout celles des femmes & de quelques jeunes religieux qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de DIEU dans la bouche d'une belle femme, furent aiſément touchées de cette éloquence de paroles, la ſeule propre à perſuader tout à des eſprits préparés. Elle fit des

proſélytes. L'Evêque d'Anneci obtint qu'on la fît ſortir du pays, elle & ſon directeur. Ils s'en allerent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, & un autre ſous le nom des *Torrens*, écrits du ſtyle dont elle parlait; & fut encore obligée de ſortir de Grenoble.

Se flattant déja d'être au rang des confeſſeurs, elle eut une viſion, & elle prophétiſa: elle envoya ſa prophétie au pere La Combe. *Tout l'enfer ſe bandera*, dit-elle, *pour empêcher le progrès de l'intérieur & la formation de* JESUS-CHRIST *dans les ames. La tempête ſera telle, qu'il ne reſtera pas pierre ſur pierre; & il me ſemble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renverſement. La femme ſera enceinte de l'eſprit intérieur, & le dragon ſe tiendra debout devant elle.*

La prophétie ſe trouva vraie en partie: l'enfer ne ſe banda point: mais étant revenue à Paris, conduit par ſon directeur, & l'un & l'autre ayant dogmatiſé, en 1687, l'Archevêque *de Harlai de Chanvalon* obtint un ordre du Roi, pour faire enfermer *La Combe* comme un ſéducteur, & pour mettre dans un couvent Madame *Guion*, comme un eſprit aliéné, qu'il fallait guérir. Mais Madame *Guion*, avant ce coup, s'était fait des protections qui la ſervirent. Elle avait, dans la maiſon de *Saint-Cyr* encore naiſſante, une couſine nommée Madame de *la Maiſon-Fort*, favorite de Madame de *Maintenon*. Elle s'était inſinuée dans l'eſprit des Ducheſſes de *Chevreuſe* & de *Beauvilliers*. Toutes ſes amies ſe

plaignirent hautement que l'Archevêque de *Harlai*, connu pour aimer trop les femmes, perſécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de DIEU.

La protection toute-puiſſante de Madame de *Maintenon* impoſa ſilence à l'Archevêque de Paris, & rendit la liberté à Madame *Guion*. Elle alla à Verſailles, s'introduiſit dans Saint-Cyr, aſſiſta à des conférences dévotes que faiſait l'Abbé de *Fénelon*, après avoir dîné en tiers avec Madame de *Maintenon*. La Princeſſe d'*Harcourt*, les Ducheſſes de *Chevreuſe*, de *Beauvilliers* & de *Charôt* étaient de ces myſteres.

L'Abbé de *Fénelon*, alors précepteur des Enfans de France, était l'homme de la Cour le plus ſéduiſant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, ſon eſprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût & de graces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant & ſublime, à ce qu'elle a de ſombre & d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne ſais quoi de romaneſque qui lui inſpira, non pas les rêveries de Madame *Guion*, mais un goût de ſpiritualité, qui ne s'éloignait pas des idées de cette Dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs paſſions. Sa paſſion était d'aimer DIEU pour lui-même. Il ne vit dans Madame *Guion*, qu'une ame pure, épriſe du même goût que lui, & ſe lia ſans ſcrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût ſéduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimathias, qui ſuffoquait de la grace intérieure, qu'on était obligé de délacer, & qui ſe vuidait (à ce qu'elle diſait) de la ſurabondance de grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était aſſis auprès d'elle. Mais *Fénelon*, dans l'amitié & dans ſes idées myſtiques, était ce qu'on eſt en amour : il excuſait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformité du fond des ſentimens qui l'avaient charmé.

Madame *Guion*, aſſurée & fiere d'un tel diſciple qu'elle appellait ſon fils, & comptant même ſur Madame de *Maintenon*, répandit dans Saint-Cyr toutes ſes idées. L'Evêque de Chartres, *Godet*, dans le dioceſe duquel eſt Saint-Cyr, s'en allarma & s'en plaignit. L'Archevêque de Paris menaça encore de recommencer ſes premieres pourſuites.

Madame de *Maintenon*, qui ne penſait qu'à faire de Saint-Cyr un ſéjour de paix, qui ſavait combien le Roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas beſoin pour ſe donner de la conſidération de ſe mettre à la tête d'une eſpece de ſecte, & qui, enfin, n'avait en vue que ſon crédit & ſon repos, rompit tout commerce avec Madame *Guion*, & lui défendit le ſéjour de Saint-Cyr.

L'Abbé de *Fénelon* voyait un orage ſe former, & craignit de manquer les grands poſtes où il aſpirait. Il conſeilla à ſon amie de ſe mettre elle-même dans les mains du célebre *Boſſuet*, Evêque de Meaux, regardé comme un pere de l'Egliſe. Elle ſe ſoumit aux déci-

ſions de ce prélat, communia de ſa main, & lui donna tous ſes écrits à examiner.

L'Evêque de Meaux, avec l'agrément du Roi, s'aſſocia pour cet examen l'Evêque de Châlons, qui fut depuis le Cardinal de *Noailles*, & l'Abbé *Tronſon*, ſupérieur de Saint-Sulpice. Ils s'aſſemblerent ſecrettement au village d'Iſſi, près de Paris. L'Archevêque de Paris, *Chanvalon*, jaloux que d'autres que lui ſe portaſſent pour juges dans ſon dioceſe, fit afficher une cenſure publique des livres qu'on examinait. Madame *Guion* ſe retira dans la ville de Meaux même; elle ſouſcrivit à tout ce que l'Evêque *Boſſuet* voulut, & promit de ne plus dogmatiſer.

Cependant *Fénelon* fut élevé à l'Archevêché de Cambrai en 1695, & ſacré par l'Evêque de Meaux. Il ſemblait qu'une affaire aſſoupie, dans laquelle il n'y avait eu juſques-là que du ridicule, ne devait jamais ſe réveiller. Mais Madame *Guion*, accuſée de dogmatiſer toujours après avoir promis le ſilence, fut enlevée par ordre du Roi dans la même année 1695, & miſe en priſon à Vincennes, comme ſi elle eût été une perſonne dangereuſe à l'Etat. Elle ne pouvait l'être; & ſes pieuſes rêveries ne méritaient pas l'attention du Souverain. Elle compoſa à Vincennes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encore que ſa proſe; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait ſouvent:

L'Amour pur & parfait va plus loin qu'on ne penſe;
On ne ſait pas, lorſqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.

Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni ſouffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des tems, des lieux & des circonſtances. Tandis qu'on tenait en priſon Madame *Guion*, qui avait épouſé JESUS-CHRIST dans une de ſes extaſes, & qui depuis ce tems-là ne priait plus les ſaints, diſant que la maitreſſe de la maiſon ne devait pas s'adreſſer aux domeſtiques; dans ce tems-là, dis-je, on ſollicitait à Rome la canoniſation de *Marie d'Agréda*, qui avait eu plus de viſions & de révélations que tous les myſtiques enſemble : &, pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde eſt plein, on pourſuivait en Sorbonne cette même *d'Agréda* qu'on voulait faire ſainte en Eſpagne. L'Univerſité de Salamanque condamnait la Sorbonne & en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'abſurdité & de folie; mais c'en eſt ſans doute une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette eſpece le poids qu'elles ont encore quelquefois.

Boſſuet, qui s'était long-tems regardé comme le pere & le maître de *Fénelon*, devenu plus jaloux de la réputation & du crédit de ſon diſciple, & voulant toujours conſerver cet aſcendant qu'il avait pris ſur tous ſes confreres, exigea que le nouvel Archevêque de Cambrai condamnât Madame *Guion* avec lui, & ſouſcrivît à ſes inſtructions paſtorales. *Fénelon* ne voulut lui ſacrifier ni ſes ſentimens, ni ſon amie. On propoſa des tempéramens;

on donna des promeſſes : on ſe plaignit de part & d'autre qu'on avait manqué de parole. L'Archevêque de Cambrai, en partant pour ſon dioceſe, fit imprimer à Paris ſon livre *des Maximes des Saints ;* ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à ſon amie, & développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élevent au-deſſus des ſens, & qui tendent à un état de perfection où les ames ordinaires n'aſpirent gueres. L'Evêque de Meaux & ſes amis ſe ſouleverent contre le livre. On le dénonça au Roi, comme s'il eût été auſſi dangereux qu'il était peu intelligible. Le Roi en parla à *Boſſuet*, dont il reſpectait la réputation & les lumieres. Celui-ci, ſe jetant aux genoux de ſon Prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale héréſie de M. de Cambrai.

Cet enthouſiaſme ne parut pas ſincere aux nombreux amis de *Fénelon*. Les courtiſans penſerent que c'était un tour de courtiſan. Il était bien difficile qu'au fond un homme comme *Boſſuet* regardât comme une *héréſie* fatale la chimere pieuſe d'aimer DIEU pour lui-même. Il ſe peut qu'il fût de bonne-foi dans ſa haîne pour cette dévotion myſtique, & encore plus dans ſa haîne ſecrette pour *Fénelon*, & que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne-foi cette accuſation contre ſon confrere & ſon ancien ami, ſe figurant peut-être que des délations qui déshonoreraient un homme de guerre, honorent un eccléſiaſti-

que, & que le zele de la Religion ſanctifie les mauvais procédés.

Le Roi, & Madame de *Maintenon*, conſultent auſſi-tôt le pere *de la Chaiſe ;* le confeſſeur répond que le livre de l'Archevêque eſt fort bon, que tous les Jéſuites en ſont édifiés, & qu'il n'y a que les Janſéniſtes qui le déſapprouvent. L'Evêque de Meaux n'était pas janſéniſte; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les Jéſuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

La Cour & la ville furent diviſées; & toute l'attention, tournée de ce côté, laiſſa reſpirer les Janſéniſtes. *Boſſuet* écrivit contre *Fénelon.* Tous deux envoyerent leurs ouvrages au Pape *Innocent XII*, & s'en remirent à ſa déciſion. Les circonſtances ne paraiſſaient pas favorables à *Fénelon* : on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la perſonne de l'Eſpagnol *Molinos*, le Quiétiſme, dont on accuſait l'Archevêque de Cambrai. C'était le Cardinal *d'Étrées*, ambaſſadeur de France à Rome, qui avait pourſuivi *Molinos.* Ce Cardinal *d'Étrées*, que nous avons vu dans ſa vieilleſſe plus occupé des agrémens de la ſociété que de théologie, avait perſécuté *Molinos*, pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le Roi à ſolliciter à Rome la condamnation, qu'il obtint aiſément ; de ſorte que *Louis XIV* ſe trouvait, ſans le ſavoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des myſtiques.

Rien n'eſt plus aiſé, dans ces matieres délicates, que de trouver, dans un livre qu'on juge,

juge, des paſſages reſſemblans à ceux d'un livre déjà proſcrit. L'Archevêque de Cambrai avait pour lui les Jéſuites, le Duc de *Beauvilliers*, le Duc de *Chevreuſe*, & le Cardinal de *Bouillon* depuis peu ambaſſadeur de France à Rome. M. de Meaux avait ſon grand nom & l'adhéſion des principaux prélats de France. Il porta au Roi les ſignatures de pluſieurs Evêques & d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des Maximes des Saints*.

Telle était l'autorité de *Boſſuet*, que le pere *de la Chaiſe* n'oſa ſoutenir l'Archevêque de Cambrai auprès du Roi ſon pénitent, & que Madame de *Maintenon* abandonna abſolument ſon ami. Le Roi écrivit au Pape *Innocent XII*, qu'on lui avait déféré le livre de l'Archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du Nonce, & qu'il preſſait Sa Sainteté de juger.

On prétendait, & on diſait même publiquement à Rome (& c'eſt un bruit qui a encore des partiſans) que l'Archevêque n'était ainſi perſécuté que parce qu'il s'était oppoſé à la déclaration du mariage ſecret du Roi & de Madame de *Maintenon*. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient, que cette Dame avait engagé le pere *de la Chaiſe* à preſſer le Roi de la reconnaître pour Reine; que le jéſuite avait adroitement remis cette commiſſion hazardeuſe à l'Abbé de *Fénelon*, & que ce précepteur des Enfans de France, avait préféré l'honneur de la France & de ſes diſciples à ſa for-

tune; qu'il s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour prévenir un éclat, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceur pendant sa vie.

Il est très-vrai que, *Fénelon* ayant continué l'éducation du Duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le Roi, dans cet intervalle, avait entendu parler confusément de ses liaisons avec Madame *Guion* & avec Madame de *la Maison-Fort*: il crut d'ailleurs qu'il inspirait au Duc de Bourgogne des maximes un peu austeres, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légerement entreprises, de ce goût pour les fêtes & pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son regne.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel Archevêque sur ses principes de politique. *Fénelon*, plein de ses idées, laissa entrevoir au Roi une partie des maximes, qu'il développa ensuite dans les endroits du *Télémaque* où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de *Platon*, que de la maniere dont il faut gouverner les hommes. Le Roi, après la conversation, dit, qu'il avait entretenu le plus bel esprit & le plus chimérique de son royaume. Le Duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du Roi. Il les redit quelque tems après à M. de *Malezieux*, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de M. de *Malezieux*, & ce que le Cardinal de *Fleuri* m'a confirmé.

Depuis cette converſation le Roi crut aiſément, que *Fénelon* était auſſi romaneſque en fait de Religion qu'en politique.

Il eſt très-certain que le Roi était perſonnellement piqué contre l'Archevêque de Cambrai. *Godet Deſmaréts*, Evêque de Chartres, qui gouvernait Madame de *Maintenon* & Saint-Cyr, avec le deſpotiſme d'un directeur, envenima le cœur du Roi. Ce Monarque fit ſon affaire principale de toute cette diſpute ridicule dans laquelle il n'entendait rien. Il était, ſans doute, très-aiſé de la laiſſer tomber, puiſqu'en ſi peu de tems elle eſt tombée d'elle-même ; mais elle faiſait tant de bruit à la Cour qu'il craignit une cabale encore plus qu'une héréſie. Voilà la véritable origine de la perſécution excitée contre *Fénelon.*

Le Roi ordonna au Cardinal de *Bouillon*, alors ſon ambaſſadeur à Rome, par ſes lettres du moins d'Auguſte (que nous nommons ſi mal-à-props *Août*) 1697, de pourſuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait abſolument faire paſſer pour un hérétique. Il écrivit de ſa propre main au Pape *Innocent XII*, pour le preſſer de décider.

La congrégation du Saint-Office nomma, pour inſtruire le procès, un dominicain, un jéſuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant & un auguſtin. C'eſt ce qu'on appelle à Rome les conſulteurs. Les Cardinaux & les Prélats laiſſent, d'ordinaire, à ces moines, l'étude de la théologie, pour ſe livrer à la politique, à l'intrigue, ou aux douceurs de l'oiſiveté.

Les conſulteurs examinerent pendant trente-ſept conférences trente-ſept propoſitions, les jugerent erronnées à la pluralité des voix; & le Pape, à la tête d'une congrégation de Cardinaux, les condamna par un bref, qui fut publié & affiché dans Rome, le 13 Mars 1699.

L'Éveque de Meaux triompha; mais l'Archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de ſa défaite. Il ſe ſoumit ſans reſtriction & ſans réſerve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai, pour condamner ſon propre livre. Il empêcha ſes amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un ſavant qui pouvait ſe faire un grand parti par la perſécution même, cette candeur, ou ce grand art, lui gagnerent tous les cœurs, & firent preſque haïr celui qui avait remporté la victoire. Il vécut toujours depuis dans ſon dioceſe en digne Archevêque, & en homme de lettres. La douceur de ſes mœurs, répandue dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La perſécution & ſon *Télémaque* lui attirerent la vénération de l'Europe. Les Anglais, ſurtout, qui firent la guerre dans ſon diocèſe, s'empreſſaient à lui témoigner leur reſpect. Le Duc de *Marlboroug* prenait ſoin qu'on épargnât ſes terres. Il fut toujours cher au Duc de Bourgogne qu'il avait élevé; & il aurait eu part au gouvernement, ſi ce Prince eût vécu.

Dans ſa retraite philoſophique & honorable, on voyait combien il était difficile de ſe détacher d'une Cour telle que celle de *Louis XIV*; car il y en a d'autres que plu-

ſieurs hommes célèbres ont quittées ſans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût & un intérêt, qui perçait au travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de philoſophie, de théologie, de belles-lettres furent le fruit de cette retraite. Le Duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, & auxquels peu d'hommes penſent. Il demandait, ſi l'on peut démontrer l'exiſtence d'un DIEU, ſi ce DIEU veut un culte, quel eſt le culte qu'il approuve, ſi l'on peut l'offenſer en choiſiſſant mal ? Il faiſait beaucoup de queſtions de cette nature, en philoſophe qui, cherchait à s'inſtruire ; & l'Archevêque répondait en philoſophe & en théologien.

Après avoir été vaincu ſur des diſputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne ſe mêlât point des querelles du Janſéniſme; cependant il y entra. Le Cardinal de *Noailles* avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'Archevêque de Cambrai en uſa de même. Il eſpéra qu'il reviendrait à la Cour, & qu'il y ſerait conſulté ; tant l'eſprit humain a de peine à ſe détacher des affaires, quand une fois elles ont ſervi d'aliment à ſon inquiétude. Ses deſirs cependant étaient modérés comme ſes écrits ; & même, ſur la fin de ſa vie, il mépriſa enfin toutes les diſputes ; ſemblable en cela ſeul à l'Evêque d'Avranche, *Huet*, l'un des plus ſavans hommes de l'Europe, qui, ſur la fin de ſes jours, reconnut la vanité de la plupart des ſciences, & celle de l'eſprit humain. L'Archevêque de

Cambrai (qui le croirait ?) parodia ainſi un air de *Lulli* :

Jeune, j'étais trop ſage,
Et voulais trop ſavoir :
Je ne veux en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en préſence de ſon neveu le Marquis de *Fénelon*, depuis ambaſſadeur à la Haie. C'eſt de lui que je les tiens. Je garantis la certitude de ce fait. Il ſerait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons ſouvent avec des regards différens, dans la triſte tranquilité de la vieilleſſe, ce qui nous a paru ſi grand & ſi intéreſſant dans l'âge où l'eſprit, plus actif, eſt le jouet de ſes deſirs & de ſes illuſions.

Ces diſputes, long-tems l'objet de l'attention de la France, ainſi que beaucoup d'autres, nées de l'oſiveté, ſe ſont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animoſités. L'eſprit philoſophique, qui gagne de jour en jour, ſemble aſſurer la tranquilité publique, & les fanatiques mêmes qui s'élevent contre les philoſophes, leur doivent la paix dont ils jouiſſent, & qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du Quiétiſme, ſi malheureuſement importante ſous *Louis XIV*, aujourd'hui ſi mépriſée & ſi oubliée, perdit à la Cour le Cardinal de *Bouillon*. Il était neveu de ce célebre *Turenne* à qui le Roi avait dû

ſon ſalut dans la guerre civile, &, depuis, l'agrandiſſement de ſon royaume.

Uni par l'amitié avec l'Archevêque de Cambrai, & chargé des ordres du Roi contre lui il chercha à concilier ces deux devoirs. Il eſt conſtant, par ſes lettres, qu'il ne trahit jamais ſon miniſtere en étant fidele à ſon ami. Il preſſait le jugement du Pape, ſelon les ordres de la Cour; mais, en même tems, il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre Italien, nommé *Giori*, qui était auprès de lui l'eſpion de la faction contraire, s'introduiſit dans ſa confiance, & le calomnia dans ſes lettres; &, pouſſant la perfidie juſqu'au bout, il eut la baſſeſſe de lui demander un ſecours de mille écus, &, après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais.

Ce furent les lettres de ce miſérable qui perdirent le Cardinal de *Bouillon* à la Cour. Le Roi l'accabla de reproche, comme s'il avait trahi l'Etat. Il paraît pourtant, par toutes ſes dépêches, qu'il s'était conduit avec autant de ſageſſe que de dignité.

Il obéiſſait aux ordres du Roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieuſement ridicules des myſtiques, qui ſont les alchymiſtes de la Religion. Mais il était fidèle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la perſonne de *Fénelon*. Suppoſé qu'il importât à l'Egliſe qu'on n'aimât pas Dieu pour lui-même, il n'importait pas que l'Archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le Roi, malheureuſement, voulut que *Fénelon* fût condamné, ſoit aigreur contre

lui, ce qui ſemblait au-deſſous d'un grand Roi, ſoit aſſerviſſement au parti contraire; ce qui ſemble encore plus au-deſſous de la dignité du trône. Quoi qu'il en ſoit, il écrivit au cardinal de *Bouillon*, le 16 Mars 1699, une lettre de reproches très-mortifiante. Il déclare, dans cette lettre, qu'il veut la condamnation de l'Archevêque de Cambrai; elle eſt d'un homme piqué. Le *Télémaque* faiſait alors un grand bruit dans toute l'Europe; *& les Maximes des Saints*, que le Roi n'avait point lues, étaient punies des maximes répandues dans le *Télémaque* qu'il avait lues.

On rappela auſſi-tôt le Cardinal de *Bouillon*. Il partit; mais ayant appris à quelques milles de Rome que le Cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir ſur ſes pas pour prendre poſſeſſion de cette dignité qui lui appartenait de droit, étant, quoique jeune encore, le plus ancien des Cardinaux.

La place de doyen du ſacré Collège donne à Rome de très-grandes prérogatives; &, ſelon la manière de penſer de ce tems-là, c'était une choſe agréable pour la France qu'elle fût occupée par un Français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au Roi que de ſe mettre en poſſeſſion de ſon bien, & de partir enſuite. Cependant cette démarche aigrit le Roi ſans retour. Le Cardinal, en arrivant en France, fut exilé, & cet exil dura dix années entières.

Enfin, laſſé d'une ſi longue diſgrace, il prit le parti de ſortir de France pour jamais,

en

en 1710, dans le tems que *Louis XIV* semblait accablé par les alliés, & que le royaume était menacé de tous côtés.

Le Prince *Eugène*, & le Prince d'*Auvergne*, ſes parens, le reçûrent ſur les frontières de Flandres où ils étoient victorieux. Il renvoya au Roi la croix de l'Ordre du *Saint-Eſprit*, & la démiſſion de ſa charge de grand-Aumônier de France, en lui écrivant ces propres paroles : « Je reprends la liberté » que me donnaient ma naiſſance de Prince » étranger, fils d'un ſouverain ne dépendant » que de Dieu, & ma dignité de Cardinal » de la ſainte Egliſe Romaine & de doyen » du ſacré Collège..... Je tâcherai de tra» vailler le reſte de mes jours à ſervir Dieu » & l'Egliſe dans la première place après la » ſuprême, &c. »

Sa prétention de Prince indépendant lui paraiſſait fondée non-ſeulement ſur l'axiome de pluſieurs juriſconſultes, qui aſſurent que, *qui renonce à tout, n'eſt plus tenu à rien*, & que tout homme eſt libre de choiſir ſon ſéjour, mais, ſur ce qu'en effet ce Cardinal était né à Sedan dans le temps que ſon père était encore Souverain à Sedan ; il regardait ſa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable. Et, quant au titre de Cardinal doyen, qu'il appelle la première place après la ſuprême, il ſe juſtifiait par l'exemple de tous ſes prédéceſſeurs qui ont paſſé inconteſtablement avant les Rois à toutes les cérémonies de Rome.

La Cour de France & le Parlement de Pa-

ris avaient des maximes entièrement différentes. Le Procureur-Général *d'Agueſſeau*, depuis Chancelier, l'accuſa devant les Chambres aſſemblées, qui rendirent contre lui un décret de priſe-de-corps, & confiſquèrent tous ſes biens. Il vécut à Rome, honoré, quoique pauvre, & mourut victime du Quiétiſme qu'il mépriſait, & de l'amitié qu'il avait noblement conciliée avec ſon devoir.

Il ne faut pas omettre que, lorſqu'il ſe retira des Pays-Bas à Rome, on ſembla craindre à la Cour qu'il ne devînt Pape. J'ai entre les mains la lettre du Roi au Cardinal de la *Trimouille*, du 26 Mai 1710, dans laquelle il manifeſte cette crainte. « On peut tout » préſumer, dit-il, d'un ſujet prévenu de » l'opinion qu'il ne dépend que de lui ſeul. » Il ſuffira que la place dont le Cardinal de » *Bouillon* eſt préſentement ébloui lui pa- » raiſſe inférieure à ſa naiſſance & à ſes ta- » lens : il ſe croira toute voie permiſe pour » parvenir à la premiere place de l'Egliſe, » lorſqu'il en aura contemplé la ſplendeur » de plus près ».

Ainſi, en décrétant le Cardinal de *Bouillon*, & en donnant ordre qu'on le *mît dans les priſons de la conciergerie, ſi on pouvait ſe ſaiſir de lui*, on craignit qu'il ne montât ſur un trône qui eſt regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la Religion catholique, & qu'alors, en s'uniſſant avec les ennemis de *Louis XIV*, il ne ſe vengeât encore plus que le Prince *Eugene*; les armes de l'Egliſe ne pouvant rien par elles-mêmes,

mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

CHAPITRE XXXIX.

Diſputes ſur les cérémonies chinoiſes. Comment ces querelles contribuerent à faire proſcrire le Chriſtianiſme à la Chine.

Ce n'était pas aſſez pour l'inquiétude de notre eſprit, que nous diſputaſſions, au bout de dix-ſept-cents ans, ſur des points de notre Religion; il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette diſpute ne produiſit pas de grands mouvemens; mais elle caractériſa, plus qu'aucune autre, cet eſprit actif, contentieux & querelleur qui régne dans nos climats.

Le jéſuite *Mathieu Ricci*, ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle, avait été un des premiers miſſionnaires de la Chine. Les Chinois étaient & ſont encore, en philoſophie & en littérature, à-peu-près ce que nous étions il y a deux-cents ans. Le reſpect pour leurs anciens maîtres leur preſcrit des bornes qu'ils n'oſent paſſer. Le progres dans les ſciences eſt l'ouvrage du tems & de la hardieſſe de l'eſprit. Mais la morale & la police étant plus aiſées à comprendre que les ſciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand les autres ne l'étaient pas encore, il eſt arrivé que les Chinois demeurés depuis plus de deux mille ans

à tous les termes où ils étaient parvenus, ſont reſtés médiocres dans les ſciences, & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Après *Ricci*, beaucoup d'autres Jéſuites pénétrerent dans ce vaſte Empire; &, à la faveur des ſciences de l'Europe, ils parvinrent à jeter ſecrettement quelques ſemences de la Religion Chrétienne parmi les enfans du peuple, qu'ils inſtruiſirent comme ils purent. Des Dominicains qui partageaient la miſſion, accuſerent les Jéſuites de permettre l'idolâtrie, en prêchant le Chriſtianiſme. La queſtion était délicate, ainſi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les loix & la tranquilité de ce grand Empire ſont fondées ſur le droit le plus naturel enſemble & le plus ſacré, le reſpect des enfans pour les peres. A ce reſpect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, & ſur-tout à *Confutzée*, nommé par nous *Confucius*, ancien ſage, qui, près de ſix-cents ans avant la fondation du Chriſtianiſme, leur enſeigna la vertu.

Les familles s'aſſemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer *Confutzée*. On ſe proſterne, ſuivant leur maniere de ſaluer les ſupérieurs, ce qui dans toute l'Aſie s'appelait autrefois *adorer*. On brûle des bougies & des paſtilles. Des Colao, que les Eſpagnols ont nommé Mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la ſalle où l'on vénere *Confutzée*, des animaux dont on fait en-

ſuite des repas. Ces cérémonies ſont-elles idolâtriques ? ſont-elles purement civiles ? Reconnaît-on ſes peres & *Confutzée* pour des Dieux ? ſont-ils même invoqués ſeulement comme nos ſaints ? Eſt-ce enfin un uſage politique, dont quelques Chinois ſuperſtitieux abuſent ? C'eſt ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, & ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Les Dominicains déférerent les uſages de la Chine à l'Inquiſition de Rome, en 1645. Le Saint-Office, ſur leur expoſé, défendit ces cérémonies chinoiſes, juſqu'à ce que le Pape en décidât.

Les Jéſuites ſoutinrent la cauſe des Chinois & de leurs pratiques, qu'il ſemblait qu'on ne pouvait proſcrire, ſans fermer toute entrée à la Religion Chrétienne, dans un Empire ſi jaloux de ſes uſages. Ils repréſenterent leurs raiſons. L'Inquiſition, en 1656, permit aux lettrés de révérer *Confutzée*, & aux enfans Chinois d'honorer leurs peres, *en proteſtant contre la ſuperſtition s'il y en avait.*

L'affaire étant indéciſe, & les miſſionnaires toujours diviſés, le procès fut ſollicité à Rome de tems en tems ; & cependant, les Jéſuites qui étaient à Pékin ſe rendirent ſi agréables à l'Empereur *Cam hi*, en qualité de mathématiciens, que ce Prince, célebre par ſa bonté & par ſes vertus, leur permit enfin d'être miſſionnaires, & d'enſeigner publiquement le Chriſtianiſme. Il n'eſt pas inutile d'obſerver que cet Empereur, ſi deſpoti-

que, & petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant ſoumis par l'uſage aux loix de l'Empire; qu'il ne put de ſa ſeule autorité permettre le Chriſtianiſme; qu'il fallut s'adreſſer à un tribunal, & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des Jéſuites. Enfin, en 1692, le Chriſtianiſme fut permis à la Chine, par les ſoins infatigables & par l'habileté des ſeuls Jéſuites.

Il y a dans Paris une maiſon établie pour les miſſions étrangères. Quelques prêtres de cette maiſon étaient alors à la Chine. Le Pape, qui envoie des vicaires apoſtoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infideles*, choiſit un prêtre de cette maiſon de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller préſider, en qualité de vicaire, à la miſſion de la Chine, & lui donna l'évêché de Conon, petite province Chinoiſe dans le Fokien. Ce Français, Evêque à la Chine, déclara non-ſeulement les rits obſervés pour les morts ſuperſtitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. C'était le ſentiment de tous les rigoriſtes de France. Ces mêmes hommes, qui ſe ſont tant récriés contre *Bayle*, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une ſociété d'athées pouvait ſubſiſter, qui ont tant écrit qu'un tel établiſſement eſt impoſſible, ſoutenaient froidement que cet établiſſement floriſſait à la Chine, dans le plus ſage des gouvernemens. Les Jéſuites eurent plus alors à combattre les miſſionnaires leurs confreres, que les Mandarins & le peuple. Ils repréſenterent à Rome qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les Chi-

nois fuſſent à la fois athées & idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matiere ; en ce cas, il était difficile qu'ils invoquaſſent les ames de leurs peres & celle de *Confutzée*. Un de ces reproches ſemble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive ſouvent parmi nous. Mais il fallait être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'Empire de la Chine dura longtems en Cour de Rome. Cependant on attaqua les Jéſuites de tous côtés.

Un de leurs ſavans miſſionnaires, le pere *le Comte*, avait écrit dans ſes mémoires de la Chine, « que ce peuple a conſervé, pendant » deux mille ans, la connaiſſance du vrai » DIEU ; qu'il a ſacrifié au Créateur, dans le » plus ancien temple de l'univers ; que la » Chine a pratiqué les plus pures leçons de la » morale, tandis que l'Europe était dans l'er- » reur & dans la corruption ».

Nous avons vu que cette nation remonte, par une hiſtoire authentique, & par une ſuite de trente ſix éclipſes de ſoleil calculées, juſqu'au-delà du tems où nous plaçons d'ordinaire le déluge univerſel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre Religion que l'adoration d'un Être ſuprême. Leur culte fut la juſtice. Ils ne purent connaître les loix ſucceſſives que DIEU donna à *Abraham*, à *Moïſe*, & enfin la loi perfectionnée du Meſſie, inconnue ſi longtems aux peuples de l'Occident & du Nord. Il eſt conſtant que les Gaules, la Germanie,

l'Angleterre, tout le Septentrion, étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaſte Empire de la Chine cultivaient les mœurs & les loix, en reconnaiſſant un ſeul DIEU, dont le culte ſimple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient juſtifier les expreſſions du jéſuite *le Comte*. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propoſitions quelque idée qui choque un peu les idées reçues, on les attaqua en Sorbonne.

L'Abbé *Boileau*, frere de *Deſpréaux*, non moins critique que ſon frere, & plus ennemi des Jéſuites, dénonça, en 1700, cet éloge des Chinois comme un blaſphême. L'Abbé *Boileau* était un eſprit vif & ſingulier, qui écrivait comiquement des choſes ſérieuſes & hardies. Il eſt l'auteur du livre des *Flagellans*, & de quelques ouvrages de cette eſpece. Il diſait qu'il les écrivait en latin, de peur que les Évêques ne le cenſuraſſent; & *Deſpréaux*, ſon frere, diſait de lui: *S'il n'avait été docteur de Sorbonne, il aurait été docteur de la comédie Italienne.* Il déclama violemment contre les Jéſuites & les Chinois, & commença par dire que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé ſon cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'aſſemblée furent ébranlés auſſi. Il y eut quelques débats. Un docteur, nommé *le Sage*, opina qu'on envoyât ſur les lieux douze de ſes confreres des plus robuſtes, s'inſtruire à fond de la cauſe. La ſcène fut violente; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois, fauſſes, ſcandaleuſes, téméraires, impies & hérétiques.

Cette querelle, qui fut vive, envenima celle des cérémonies ; & enfin le Pape *Clément XI* envoya, l'année d'après, un légat à la Chine. Il choiſit *Thomas Maillard de Tournon*, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La Cour de Pékin avait ignoré juſques-là, qu'on la jugeait à Rome & à Paris. L'Empereur *Cam-hi* reçut d'abord le patriarche *de Tournon* avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut ſa ſurpriſe, quand les interpretes de ce légat lui apprirent que les Chrétiens, qui prêchaient leur Religion dans ſon Empire, ne s'accordaient point entre eux, & que ce légat venait pour terminer une querelle dont la Cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les miſſionnaires, excepté les Jéſuites, condamnaient les anciens uſages de l'Empire ; & qu'on ſoupçonnait même Sa Majeſté Chinoiſe & les lettrés d'être des athées ; qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajoûta qu'il y avait un ſavant Évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, ſi Sa Majeſté daignait l'entendre. La ſurpriſe du Monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des Évêques dans ſon Empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce Prince indulgent pouſſa la bonté juſqu'à permettre à l'Évêque de Conon de venir lui parler contre la Religion, contre les uſages de ſon pays & contre lui-même. L'Évêque de Conon fut admis à ſon audience. Il ſavait très-peu de chînois. L'Empereur lui demanda d'abord l'explication de

quatre caracteres peints en or au-deſſus de ſon trône. *Maigrot* n'en put lire que deux : mais il ſoutint que les mots *king tien*, que l'Empereur avait écrits lui-même ſur des tablettes, ne ſignifiaient pas *Adorez le Seigneur du Ciel.* L'Empereur eut la patience de lui expliquer, que c'etait préciſément le ſens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il juſtifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'Évêque fut inflexible. On peut croite, que les Jéſuites avaient plus de crédit à la Cour que lui. L'Empereur, qui, par les loix, pouvait le faire punir de mort, ſe contenta de le bannir. Il ordonna, que tous les Européans, qui voudraient reſter dans le ſein de l'Empire, viendraient déſormais prendre de lui des lettres-patentes, & ſubir un examen.

Pour le légat *de Tournon*, il eut ordre de ſortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nanquin, il y donna un mandement, qui condamnait abſolument les rits de la Chine à l'égard des morts, & qui défendait qu'on ſe ſervît du mot dont s'était ſervi l'Empereur, pour ſignifier *le Dieu du Ciel.*

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois ſont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le Pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui ſervit qu'à le faire mourir Cardinal. Il finit ſa vie en 1710. Les ennemis des Jéſuites leur imputerent ſa mort. Ils pouvaient ſe contenter de leur imputer ſon exil.

Ces diviſions parmi les étrangers qui ve-

naient inſtruire l'Empire, décréditerent la Réligion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorſque la Cour, ayant apporté plus d'attention à connaître les Européans, ſut que nonſeulement les miſſionnaires étaient ainſi diviſés, mais que, parmi les négocians qui abordaient à Canton, il y avait pluſieurs ſectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'Empereur *Cam-hi* mourut en 1724. C'était un Prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jéſuites très-éclairés, qui, par leurs ſervices, mériterent ſon affection, & qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permiſſion d'exercer & d'enſeigner publiquement le Chriſtianiſme.

Son quatrieme fils *Yontching*, nommé par lui à l'Empire au préjudice de ſes aînés, prit poſſeſſion du trône ſans que ces aînés murmuraſſent. La piété filiale, qui eſt la baſe de cet Empire, fait que dans toutes les conditions c'eſt un crime & un opprobre de ſe plaindre des dernieres volontés d'un pere.

Le nouvel Empereur *Yontching* ſurpaſſa ſon pere dans l'amour des loix & du bien public. Aucun Empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta ſon attention ſur ce premier des arts néceſſaires, juſqu'à élever au grade de Mandarin du huitieme ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui ſerait jugé, par les Magiſtrats de ſon canton, le plus diligent, le plus induſtrieux & le plus honnête-homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réuſſi, pour

exercer les fonctions de la judicature qu'il n'aurait pas connues; il reſtait laboureur avec le titre de Mandarin; il avait le droit de s'aſſeoir chez le Vice Roi de la province, & de manger avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une ſalle publique. On dit que ce reglement, ſi éloigné de nos mœurs, & qui peut-être les condamne, ſubſiſte encore.

Ce Prince ordonna que, dans toute l'étendue de l'Empire, on n'exécutât perſonne à mort, avant que le procès criminel lui eût été envoyé, & même préſenté trois fois. Deux raiſons, qui motivent cet édit, ſont auſſi reſpectables que l'édit même. L'une eſt le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme; l'autre, la tendreſſe qu'un Roi doit à ſon peuple.

Il fit établir de grands magaſins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, & qui prévenait pour jamais les diſettes. Toutes les provinces faiſaient éclater leur joie par de nouveaux ſpectacles, & leur reconnaiſſance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à ceſſer ces ſpectacles qui ruinaient l'économie qu'il avait recommandée, & défendit qu'on lui élevât des monumens. *Quand j'ai accordé des graces*, dit-il dans ſon reſcript aux Mandarins, *ce n'eſt pas pour avoir une vaine réputation; je veux que le peuple ſoit heureux, je veux qu'il ſoit meilleur, qu'il rempliſſe tous ſes devoirs : voilà les ſeuls monumens que j'accepte.*

Tel était cet Empereur, & malheureuſement ce fut lui qui proſcrivit la Religion

Chrétienne. Les Jéſuites avaient déja pluſieurs égliſes publiques, & même quelques Princes du Sang impérial avaient reçu le baptême : on commençait à craindre des innovations funeſtes dans l'Empire. Les malheurs arrivés au Japon faiſaient plus d'impreſſion ſur les eſprits, que la pureté du Chriſtianiſme trop généralement méconnu, n'en pouvait faire. On ſut que, préciſément, en ce tems-là, les diſputes qui aigriſſaient les miſſionnaires de différens Ordres les uns contre les autres, avaient produit l'extirpation de la Religion Chrétienne dans le Tonquin ; & ces mêmes diſputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indiſpoſerent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entre eux ſur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Canton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais, qui, quoique Chrétiens, ne paſſaient pas pour être de la Religion des Chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminerent enfin le ſuprême tribunal des rites à défendre l'exercice du Chriſtianiſme. L'arrêt fut porté le 10 Janvier 1724, mais ſans aucune flétriſſure, ſans décerner de peines rigoureuſes, ſans le moindre mot offenſant contre les miſſionnaires ; l'arrêt même invitait l'Empereur à conſerver à Pékin ceux qui pourraient être utiles dans les mathématiques. L'Empereur confirma l'arrêt, & ordonna, par ſon édit, qu'on renvoyât les miſ-

ſionnaires à Macao, accompagnés d'un Mandarin, pour avoir ſoin d'eux dans le chemin, & pour les garantir de toute inſulte. Ce ſont les propres mots de l'édit.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entr'autres le jéſuite nommé *Parennin*, dont j'ai déja fait l'éloge, homme célebre par ſes connaiſſances & par la ſageſſe de ſon caractere, qui parlait très-bien le chinois & le tartare. Il était néceſſaire, non-ſeulement comme interprete, mais comme bon mathématicien. C'eſt lui qui eſt principalement connu parmi nous, par les réponſes ſages & inſtructives ſur les ſciences de la Chine, aux difficultés ſavantes d'un de nos meilleurs philoſophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'Empereur *Cam-hi*, & conſervait encore celle d'*Yontching*. Si quelqu'un avait pu ſauver la Religion Chrétienne, c'était lui. Il obtint, avec deux autres jéſuites, audience du Prince frere de l'Empereur, chargé d'examiner l'arrêt & d'en faire le rapport. *Parennin* rapporte, avec candeur, ce qui leur fut répondu. Le Prince qui les protégeait leur dit : *Vos affaires m'embarraſſent, j'ai lu les accuſations portées contre vous. Vos querelles continuelles avec les autres Européans ſur les rites de la Chine vous ont nui infiniment. Que diriez-vous, ſi, nous tranſportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite que vous tenez ici? En bonne foi le ſouffririez-vous?* Il était difficile de répliquer à ce diſcours. Cependant ils obtinrent que ce Prince parlât à l'Empereur en leur

faveur ; &, lorſqu'ils furent admis au pied du trône, l'Empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui ſe diſaient miſſionnaires.

Nous avons déja rapporté ces paroles : *Si vous avez ſu tromper mon pere, n'eſpérez pas me tromper de même.*

Malgré les ordres ſages de l'Empereur quelques Jéſuites revinrent depuis ſecrettement dans les provinces ſous le ſucceſſeur du célebre *Yontching* ; ils furent condamnés à la mort, pour avoir violé manifeſtement les loix de l'Empire. C'eſt ainſi que nous faiſons exécuter en France les prédicans huguenots qui viennent faire des attroupemens malgré les ordres du Roi. Cette fureur de faire des proſélytes, eſt une maladie particuliere à nos climats, ainſi qu'on l'a déja remarqué ; elle a toujours été inconnue dans la haute Aſie. Jamais ces peuples n'ont envoyé de miſſionnaires en Europe, & nos nations ſont les ſeules qui aient voulu porter leurs opinions, comme leur commerce, aux deux extrémités du globe.

Les Jéſuites mêmes attirerent la mort à pluſieurs Chinois, & ſur-tout à deux Princes du Sang qui les favoriſaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille Impériale, & faire périr deux Princes par le dernier ſupplice ? Ils crurent rendre leur miſſion reſpectable en Europe, en prétendant que DIEU ſe déclarait pour eux, & qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées ſur l'horiſon de la

Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes & curieuſes;* mais, ſi DIEU avait voulu que la Chine fût chrétienne, ſe ſerait-il contenté de mettre des croix dans l'air? Ne les aurait-il pas miſes dans le cœur des Chinois?

Fin du troiſieme Volume.

TABLE

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans ce troiſieme Volume.

CHAPITRE XXIII.

Les affaires changent en Angleterre, page 1
Suſpenſion d'armes entre la France & l'Angleterre, 3
Etat déſaſtreux de la France, ibid.
Le Maréchal de Villars *ſauve la France*, 4
Combat de Dénain & ſes ſuccès, 5
Le Prince Eugène *& le Maréchal de* Villars *ſignent la paix*, 10
La France aſſûre les droits des Princes d'Allemagne, 11
Traité accompli, 13
Le Roi d'Eſpagne ſoumet les Catalans, 14

CHAPITRE XXIV.

Changement en Europe opérés par la paix d'Utrecht, 18
Anecdote ſinguliere ſur l'Angleterre ; mort de Louis XIV, 20, 21
CHAPITRE XXV, 23
Amours de Louis XIV; *ſujets de pluſieurs méchans livres*, 25
Comment Louis XIV *ſe formait l'eſprit & le goût*, ibid.
Diſcours de Louis XIV *au Parlement à ſa majorité*, 27
Louis XIV, *ainſi que* Louis XIII, *danſe en public*, 29
Origine de l'Opera en France, 31
Quel était l'homme au maſque de fer, 32
Diſgrace & belle action de Fouquet, 37
Colbert *perſécuteur de* Fouquet, 39
Mazarin *beaucoup plus coupable que* Fouquet, 40
Procès fait à Fouquet, 41
Saint-Evremont *eſt enveloppé dans la diſgrace de* Fouquet, 42
Splendeur de la Cour ; intrigue de Louis XIV *avec ſa belle-ſœur*, 44

Fêtes magnifiques, 49
Fous de la Cour, divertissemens ridicules, 50
Le Légat du Pape demande pardon, 52
Magnificence & ordre de la maison de Louis, 54
Présens & pensions aux gens de lettres de l'Europe, 55
Maison bâtie à Florence de ses libéralités, 57
CHAPITRE XXVI, 59
Le Poëte Racine *est cause que* Louis XIV *ne danse plus sur le théatre*, 61
Mariage du Comte de Lausun avec la petite-fille de Henri IV, *& mis en prison pour ce*, 64
Mademoiselle de Keroual va gouverner le Roi d'Angleterre, 69
On croit Madame, *sœur de* Charles II, *empoisonnée*, 70
Prétendus sortileges, le Maréchal de Luxembourg *à la Bastille*, 76
On croit la Reine d'Espagne, niece de Louis XIV, *empoisonnée*, 79
Suppression des filles d'honneur chez la Reine, 82
Trois femmes se disputent le cœur de Louis XIV, *ibid.*
CHAPITRE XXVII, 83
Mort de Mademoiselle de Fontange; *faveur de Madame de* Maintenon, 84
Fêtes brillantes, 85
Dernieres années de Madame de Montespan, 86
Mort du grand Condé, 87
Mariage secret de Louis XIV *avec Madame de* Maintenon, *ibid.*
Histoire de la vie de Madame de Maintenon, 88
Le peu de philosophie du grand Racine, sa mort, 94
Vanité des grandeurs, démontrée par l'exemple de Madame de Maintenon, 95
Louis XIV *attaqué de la fistule*, 96
Mort de la Dauphine de Bavière, 97
Etablissement de la maison de Saint-Cyr, 98
Représentation d'Esther & d'Athalie, *ibid.*
La Duchesse de Bourgogne joue la comédie, 99
Louis XIV *voit mourir presque toute sa famille*, 102
Soupçons de poisons, le Duc d'Orléans très-injustement accusé, 102
CHAPITRE XXVIII, 103
Le Jésuite le Tellier *flétrit la fin du régne de* Louis XIV, 104
Derniere maladie du Roi, 105
Il meurt avec courage sans ostentation, 106
Ses dernieres paroles au Dauphin, *ibid.*
Louis XIV *moins regretté qu'il ne devoit l'être*, 107
Paroles mémorables de Louis XIV, 110

Ecrits de Louis XIV, 118
Conſeils de Louis XIV *à ſon petit-fils, Roi d'Eſpagne,* 114
Sageſſe, circonſpection & bonté, 121
Le Maréchal de la Feuillade *lui érige une ſtatue,* 124
CHAPITRE XXIX, 128
Son aſſiduité au travail, *ibid.*
Gouvernement intérieur, juſtice, commerce, police, loix, diſcipline militaire, marine, *ibid.*
Encouragemens dans le commerce maritime, 132
Injuſtice des François envers Colbert, *ibid.*
Manufactures établies, 134
Fondations royales, 139
Beaux jugemens rendus par Louis XIV, 141
Duel aboli, Réglemens militaires, 142
Colbert ne peut faire à la fois le bien qu'il veut, 143
Inſtitution de l'Ordre de Saint-Louis, 144
Hauteur de Louis XIV *avec l'Angleterre,* 146
Conſtructions de nouveaux ports, *ibid.*
Memoires de tous les Intendans pour l'inſtruction du Dauphin, Duc de Bourgogne, 149
Ce que fit Louis XIV, *& ce qui reſtait à faire,* 150
Changemens heureux dans la nation, 152
La nation acquiert plus de politeſſe & d'agrémens qu'auparavant, 154
Aiſance générale; Paris centre des arts, 156
CHAPITRE XXX, *Finances & Réglemens,* 158
Défenſe au Parlement de faire des remontrances avant l'enrégiſtrement, 160
Edit de 1666, 162
Colbert ne peut faire tout le bien qu'il veut, 164
Meubles d'argent proſcrits, *ibid.*
Capitation, dixieme, 167, 168
Miniſtere de Chamillard *&* Deſmarets, *numeraire du Royaume, combien ſe montoit,* 174
Induſtrie, vraie richeſſe, Culture, 176
CHAPITRE XXXI. *Des Sciences,* 179
CHAPITRE XXXII. *Des Beaux-Arts,* 187
CHAPITRE XXXIII. *Suite des Arts,* 211
Académie des Peintres Français à Rome, 214
CHAPITRE XXXIV. *Des beaux-arts en Europe, du tems de* Louis XIV, 217
Pourquoi ce ſiecle eſt celui de Louis XIV, 218
Grands hommes de l'Angleterre, Locke *bien au-deſſus de* Platon, 223
Munificence ſinguliere de Louis XIV *envers* Hévélius, 225
CHAPITRE XXXV. *Affaires eccléſiaſtiques. Diſputes mémorables,* 228

Conduite du Roi avec le Clergé, Libertés de l'Egliſe Gallicane, 235
Fameuſe aſſemblée du Clergé de 1682, 241
La France prête à ſe ſéparer de Rome, 244
Réforme du Clergé, 246
CHAPITRE XXXVI. *Du Calviniſme au tems de* Louis XIV, 248
Révocation de l'Edit de Nantes, 259
CHAPITRE XXXVII. *Du Janſéniſme*, 282
Molina, *viſionnaire*, 285
Procès à Rome pour ces viſions, 286
Arnauld *digne de ne point entrer dans ces querelles*, 288
Les cinq propoſitions auſſi ridicules que cinq cents autres, 289
Arnauld *perſécuté*, 292
Miracle de la Sainte Epine à Port-Royal, 293
Lettres Provinciales, chef-d'œuvre, 295
Enlevement des Religieuſes de Port-Royal, 296
Paix de Clément IX, 297
Port-Royal démoli, 301
Le Tellier, *confeſſeur du Roi, ſourbe, inſolent & factieux*, 306
Autorité royale employée par les Jéſuites, 308
Le Jéſuite le Tellier *en horreur*, 311
Mort de Louis XIV, *changement dans les affaires*, 312
Bulle mépriſée, 313
Le ſyſtême de Laſs *fait oublier la Bulle*, 314
CHAPITRE XXXVIII. *Du Quiétiſme*, 320
Fénelon, *quiétiſte*, 323
Fénelon *perſécuté pour aimer Dieu*, 326
Mauvais procédé de Boſſuet, 327
L'Archevêque de Cambrai ſe ſoumet, 332
Affaire des Jéſuites de Chine, 333 & ſuiv.
CHAPITRE XXXIX. *Diſputes ſur les cérémonies chinoiſes*, 339
Chriſtianiſme en Chine, 342
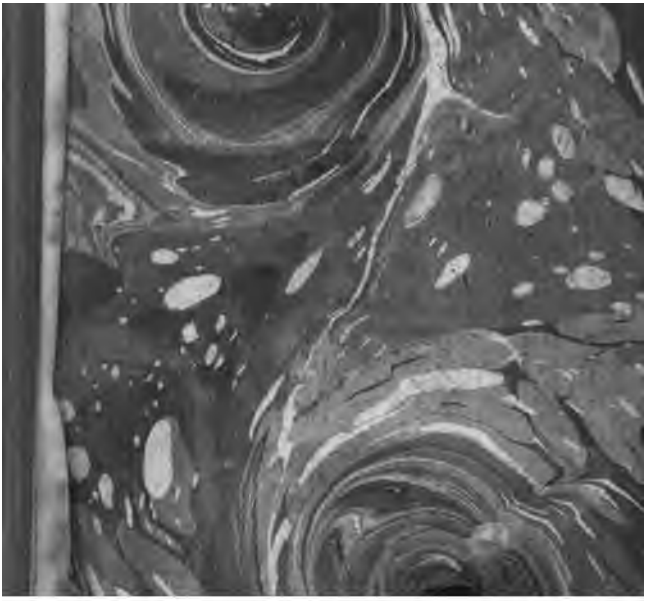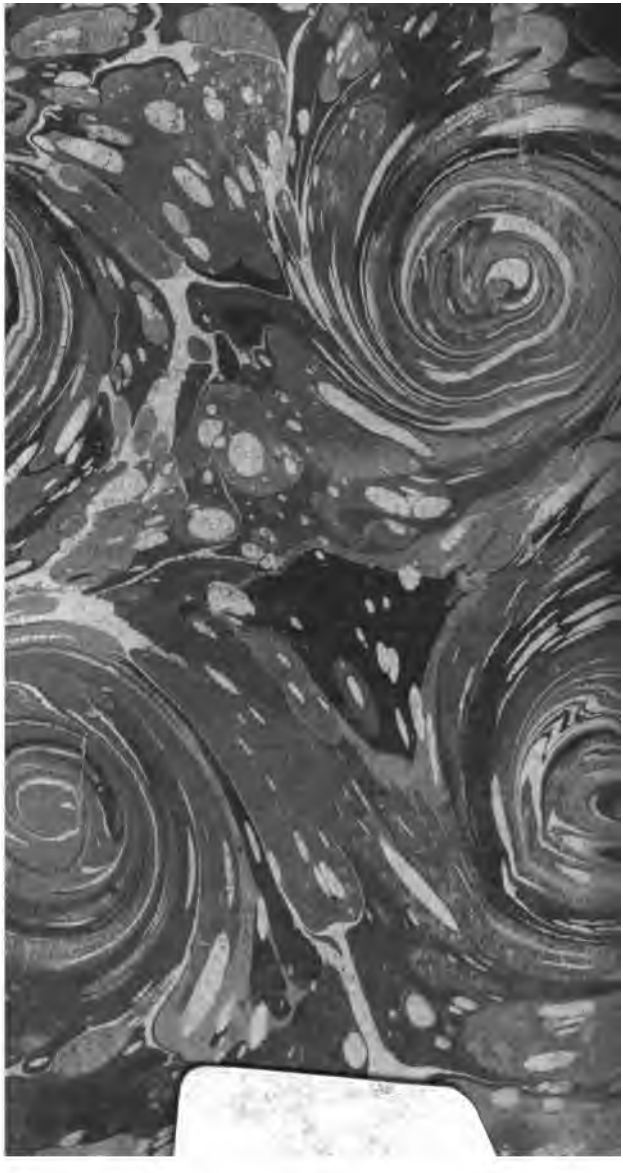
Fin de la Table.